D'ONTE SES ?

D'OÙ ES-TU ?

La revue du Cercle Généalogique, Historique, Héraldique de la Marche et du Limousin

n°5 - printemps-été 2012 - 34ème année

Sommaire

D'ONTE SES ? n°5 - printemps-été 2012

AVANT-PROPOS
Jean-Jacques Mauriat.....p. 6

LES LIMOUSINS SUR LEURS TERRES

TUILIERS ET TUILERIES EN BASSE-MARCHE LES MIGRATIONS INTRA-LIMOUSINES.....p.10
Pascal Soula

DES BOVINS ET DES HOMMES EN LIMOUSIN AU XVIIIe SIÈCLE (2E PARTIE).....p.38
Jean-Pierre Delhoume

D'ONTE SES TU ?

HENRI CUECO.....p.63
Propos recueillis par Jean-Jacques Mauriat

BERNARD FOURNIAUD.....p.70
Propos recueillis par Jean-Jacques Mauriat

LES LIMOUSINS HORS DE CHEZ EUX

LA VIE BRISÉE DE JEAN-BAPTISTE M., ÉTUDIANT CHIRURGIEN À USSEL MORT À L'HÔPITAL DES GALÈRES À MARSEILLE
.....p.78
Jean-Jacques Mauriat

LA VIE EN LIMOUSIN

LES FONDEURS CHAMPENOIS FAISAIENT SONNER LES CLOCHES DE LIMOGES.....p.95
Claude Foissey

LES LIMOUSINS ET LES POUVOIRS

QUAND « VESTA », LA JUMENT DU MAIRE DE LIMOGES (1821-1830) HIPPOLYTE MARTIN DE LA BASTIDE BRILLAIT SUR LES CHAMPS DE COURSES.....p.99
Bernard du Chatenet

ANTOINE DUPUY DE SAINT-PARDOUX, CURÉ DE MEYMAC ET GRAND ARCHITECTE....p.115
Marcel Parinaud

LE COIN DU CHERCHEUR

LES ARCHIVES ET CERTAINES DE LEURS VITRINES.....p.131
Philippe Florentin

COMMENT SONT NÉS MA PASSION DE L'AVIATION ET LE SITE « AVIATEURS CREUSOIS ».....p.135
Fernande Bonnemain

Abonnement à la revue.....p.140
Souscription aux Hors-séries.....p.141

Avant-propos

Jean-Jacques Mauriat

Il y a une fascination à plonger dans les traces laissées par le présent du passé. Temps de l'histoire redécouverte qui n'est pas celui de la grammaire. Temps de la recherche qui fait surgir en un instant une vie, un drame, une cruelle injustice, un succès, un bonheur immense. Temps de la puissance, temps du travail, temps du désespoir. Ce numéro de D'ONTE SES, histoire et généalogie des Limousins, est placé sous ce paradoxe qui nous permet de découvrir ce que la vie a effacé sans qu'une réelle volonté en ait été nécessairement l'instrument.

Le récit que propose Pascal Soula relève de cette logique. *Tuiliers et tuileries* ont occupé de large place dans nos villages limousins. Des lieux dits demeurent, mais il fallait retrouver dans les archives et la mémoire des lieux, l'histoire de ceux qui ont animé ces espaces de labeur. Peu de traces visibles, mais des noms sur des routes ou des chemins. « Ici, il y avait une tuilerie, et donc une ou plusieurs familles de tuiliers!» Constat d'évidence, mais recherche minutieuse, menée avec rigueur.

Il en est de même de la seconde partie de l'enquête que publie Jean-Pierre Delhoume sur *les Bovins et les hommes du Limousin*. Nous avons compris dans une première partie le travail d'élevage et de sélections des bestiaux. Jean-Pierre Delhoume développe dans cette seconde partie l'acheminement des bestiaux vers Paris. Il faut imaginer cheminant à pas lents les troupeaux de plusieurs dizaines et parfois de plusieurs centaines de têtes progressant vers les marchés parisiens. Remontant ce qui est aujourd'hui la nationale 20 ou l'A20, les troupeaux accompagnés de «garçons» allaient trouver preneur auprès des bouchers. Les marchands faisaient leur travail et gagnaient leur vie. En ce temps, le Limousin se construisait avec audace et détermination.

Parce que la généalogie est aussi une science du présent, nous avons voulu découvrir l'histoire de deux personnages en leur posant la simple question *« D'Onte ses tu ? »* D'où êtes-vous ?

Question posée à *Henri Cueco, artiste peintre* dont l'origine se perd entre l'Espagne et le Périgord, mais qui sait comme personne sentir et traduire la beauté des ciels de Corrèze à Uzerche où il est né. Son Limousin a été son marqueur identitaire.

Question posée à *Bernard Fourniaud, maire de Feytiat* en Haute-Vienne, qui accueille les rencontres généalogiques de printemps organisées par le Cercle de généalogie et d'histoire du Limousin (le CGHHML) les 19 et 20 mai prochains. Cet homme est né en sabots, puis du certificat d'études à la licence d'histoire, il a construit son engagement militant avec les socialistes, avant de mobiliser son énergie et sa confiance dans le progrès au service de ses concitoyens.

Mais la vie fut aussi injuste et cruelle pour nos ancêtres frappés par l'arrogance des puissants sous Louis XIV ou sous Louis XV. La vie de *Jean-Baptiste étudiant en chirurgie né à Ussel et mort à l'hôpital des galères de Marseille* en 1729, est malheureuse. Ses racines et son origine familiale devaient faire de lui un chirurgien, mais il était trop intrépide, trop pressé, trop impulsif. Son histoire éclaire l'état d'esprit qui pouvait être celui des jeunes bourgeois dans des temps qui menaient



Ci-dessus : **le temps du pouvoir : Hippolyte Martin de La Bastide, maire de Limoges, chevauchant, avec au loin le château de Texonnieras** Photo JJM.



Ci-dessus : **le temps du travail: des bovins et des hommes en Limousin.** Extrait des livres d'heure.



Ci-dessus : **le temps du désespoir lorsque le condamné aux galères arrive sur le port de Marseille au milieu des forçats.** Horace Vernet.

nécessairement à la Révolution. Elle éclatera 60 ans après sa mort.

Nous nous arrêterons sur ces hommes venus de Champagne pour fondre les cloches des églises limousines. Petit récit de Claude Foissey en souvenir de sons grandioses.

"Grandiose, magnifique, exceptionnelle", les superlatifs sont justes pour dire ce que fut la carrière de ***Vesta, prodigieuse jument de Hippolyte Martin de La Bastide*** qui fut maire de Limoges entre 1821 et 1830. L'homme fréquentait le tout Paris de la Restauration mais surtout les champs de courses. Sa passion, son savoir-faire et son intuition ont fait de lui un exceptionnel propriétaire. L'histoire de sa jument est, grâce au récit vivant proposé par Bernard du Chatenet, une illustration brillante de ce que fut le quotidien de la grande aristocratie en cette période du XIXe siècle.

Deux siècles plus tôt dans la ville et paroisse de Meymac, un jeune aristocrate rompait des lances avec l'aristocratie locale, pour construire l'hôpital. ***Antoine Dupuy de Saint Pardoux était curé de Meymac*** et il possédait ce qu'il faut appeler « *la supériorité morale* ». Dans une enquête particulièrement fouillée, Marcel Parinaud retrace la vie de ce curé qui, en lutte avec le pouvoir de l'abbaye, fut à Meymac un grand architecte au servir des plus démunis.

Enfin, nous savons que l'informatique et la numérisation des données permettent à chacun, généalogiste ou historien amateur passionné de son temps et donc de ses racines, de trouver rapidement ce qui nécessitait parfois de longues recherches. Philippe Florentin présente ***les archives et leurs vitrines*** et notamment celles des sites qui s'intéressent à l'histoire des militaires depuis le temps de la cavalerie d'Ancien régime. Fernande Bonnemain s'est tournée vers ***les aviateurs creusois***. Personnels navigants ou pas, qui par leur histoire se rattachent à la Creuse.

Une immersion dans l'histoire de notre région, avec le souci d'aider à comprendre et sans doute aussi de divertir. Car c'est, selon nous, dans le plaisir du texte et sans doute aussi dans celui de l'ordonnancement esthétique du savoir que réside l'essentiel du désir de la découverte.

C'est pour tout cela, que nous donnons rendez-vous à nos lecteurs sur le stand du CGHHML les 19 et 20 mai à la salle Pierre Louis de la mairie de Feytiat (Haute-Vienne), pour les ***IIe Rencontres généalogiques de printemps en Limousin***. Rencontres avec de nombreuses associations d'histoire et de généalogie du Limousin et des régions voisines. Une façon de redécouvrir le chemin du temps.

Jean-Jacques Mauriat



RENCONTRES GÉNÉALOGIQUES DE PRINTEMPS EN LIMOUSIN

FEYTIAT
salle Pierre Louis
mairie de Feytiat
les 19 et 20 mai 2012

le samedi de 10 h à 18 h
le dimanche de 9 h à 17 h

RENSEIGNEMENTS

CGHHML 05 55 33 43 12
cghhml@cghhml.fr
54, rue Pierre et Marie Curie
87000 Limoges

Tuiliers et tuileries en Basse-Marche
LES MIGRATIONS INTRA-LIMOUSINES

Pascal Soula

D'ONTE SES ? n°5, printemps-été 2012

L'auteur

Pascal Soula est professeur des écoles. Il travaille depuis plusieurs années sur l'étude de la société de Basse-Marche dont une partie de sa famille est originaire. Il est l'auteur de plusieurs articles dont : *Un village de mendiants : La maladrerie de Lussac-les-Églises*, et *La confrèrie du Saint-Sacrement de Saint-Martin-Le-Mault*.

Résumé

Le métier de tuilier demandait un savoir-faire particulier, surtout à l'époque où le travail était essentiellement manuel. En étudiant les archives des communes dans lesquelles existaient des tuileries, on se rend compte que les tuiliers, à l'instar des maçons, effectuaient des migrations professionnelles régulières et assez importantes, même si elles restaient internes à la région, ou limitées aux régions limitrophes.

Remerciements

Je tiens à remercier spécialement Madame Jacqueline Rouchon, adhérente de notre association, qui m'a patiemment aidé à relever les noms des tuiliers sur les recensements de population conservés aux AD 87, ainsi que Monsieur et Madame Guy Londeix de Darnac (87), actuels propriétaires de la Tuilerie des Corades, pour leur aimable accueil, sans oublier Jean-Claude Valette, « webmestre » du CGHHML, pour son aide à la recherche dans la base de données du CGHHML.

PS

Quand on se promène dans notre région, on observe que les toitures des maisons et des bâtiments anciens en Limousin et en Marche peuvent être, selon le terroir, de nature différente. L'étude des archives conforte l'ancienneté de cette diversité dans les couvertures. Ainsi, le chaume dominait dans le centre, l'ardoise au sud, avec la présence de lauzes sur la bordure orientale. Mais surtout on trouvait des toitures de tuiles, du nord au sud, sur toute la zone occidentale[1]. Ces tuiles étaient de formes différentes ; on trouve des mentions de tuiles plates, même si la tuile canal - dite aussi romaine ou courbe - semble avoir été majoritaire, notamment dans la moitié ouest de la région.

LE MÉTIER DE TUILIER

D'après les documents dont on dispose, une tuilerie faisait vivre une famille ; le travail nécessitait une main d'œuvre de trois hommes environ, chacun d'entre eux pouvant avoir une activité spécifique, puisqu'on distinguait un « *marcheur* », un poseur et un mouleur.

1 Maurice Robert. *La maison et le village en Limousin*, carte page 321.

Le travail se décomposait en une suite d'opérations successives.
La terre était d'abord extraite, à l'aide de pics et de pelles, d'une carrière à ciel ouvert située à peu de distance. Cette opération était effectuée en début de campagne, c'est-à-dire en mars.
Quand le risque de gelée était écarté, l'argile était ensuite pétrie, arrosée et piétinée dans une fosse appelée « *marche* ». Cette fosse carrée, pavée de bois, d'environ trois mètres sur trois était remplie de la terre contenue dans quatre tombereaux bien remplis. Le « *marcheur* » se plaçait au centre et faisait tourner un cheval autour de lui, ceci pendant quatre à cinq heures, selon la consistance de l'argile, jusqu'à l'obtention d'une pâte consistante, fine et onctueuse.

Dès que la pâte était homogène, elle était moulée afin d'obtenir les différents produits : briques pleines et creuses, certaines étant pressées, carreaux de sols, tuiles canal, tuiles de dessous et tuiles plates. Le mouleur posait le moule sur une planche de bois, en sablait le fond à l'aide de sable fin de rivière et y égalisait la terre avec les mains puis à l'aide d'une « *plane* » pour la lisser.
Enfin, le poseur, à l'aide d'une courbe de bois en forme de tuile également sablée, donnait la forme définitive, avant d'en lisser la surface et le pourtour et de l'emporter pour la « *poser* » sur le sol de terre battue.

Une fois moulées, les tuiles séchaient pendant environ deux jours. Jusqu'à l'installation d'un séchoir muni d'un four et de ventilateurs chargés d'activer la circulation de l'air chaud, les tuiles séchaient dans les séchoirs ouverts, aux toitures très basses, caractéristiques de ce genre d'établissements artisanaux. En été, les tuiles pouvaient également être mises à sécher à l'extérieur, au soleil.
Ensuite commençait l'opération la plus délicate : la cuisson, qui nécessitait trois jours. Le premier jour était consacré à l'empilage, dans un ordre précis, en fonction de la masse des produits : les briques à la base, puis les tuiles courbes, puis les tuiles plates. Les couches étaient placées en sens alterné, de manière à ce que l'air chaud puisse circuler facilement dans tous les sens. Le four, placé au dessous de la sole, était chauffé au bois et nécessitait trois cordes de bois[2] par fournée. Il était partagé en deux parties égales ; le feu était mis au fond puis le foyer était progressivement élargi jusqu'à l'entrée. Il était entretenu pendant 48 heures, selon le principe des « trois/huit » par les tuiliers qui se relayaient pour recharger le bois. Dès que des flammes bleues s'élevaient au-dessus de la pyramide formée par le chargement, on laissait progressivement tomber le feu jusqu'à complet refroidissement, ce qui représentait quatre jours.

Puis les marchandises étaient stockées jusqu'à leur enlèvement. Chaque fournée pesait environ 4 tonnes. Étant donné la longueur des phases de séchage et de cuisson, une tuilerie réalisait une cuisson par semaine, mais uniquement au meilleur moment de l'année ; la moyenne n'était que de huit à dix fournées par an.

L'extraction de la terre était soumise aux aléas de la météo ; impossible par temps de gel, difficile lorsqu'il pleuvait beaucoup, la carrière se transformant en étang. L'exploitation fonctionnait essentiellement à la belle saison, de mars à novembre.

L'APPRENTISSAGE

Comme pour beaucoup de métiers artisanaux, l'apprentissage commençait vers 14 ou 15 ans. C'est l'âge des plus jeunes des domestiques ou des ouvriers que l'on relève sur les recensements de population aux XIXe et XXe siècles. Ces garçons restaient apparemment peu de temps dans la même tuilerie, il est très rare de les retrouver d'un recensement à l'autre[3].
Enfin, il faut noter que le tuilier est toujours également un cultivateur ; en effet, l'activité

2 Environ 12 m³ selon la mesure du Dorat
3 Des recensements de population ont été effectués tous les cinq ans de 1836 à 1936. Le fonds de la Préfecture de la Haute-Vienne (série 6M) comprend généralement les recensements de 1836, puis de 1886 à 1936. Beaucoup de communes ont conservé des exemplaires des recensements des autres années (séries E dépôt ou E supplément selon les communes).

de fabrication des tuiles est saisonnière et se concentre de mars/avril à novembre. Les baux prévoient souvent la location de quelques parcelles. Sur certains recensements de population du XIXe siècle, le tuilier est indiqué comme cultivateur pour certaines années alors qu'il est tuilier dans d'autres actes de la même année : selon la période de l'année, son activité change. Pierre Bordas, par exemple, figure comme cultivateur dans tous les actes le concernant en Corrèze, à Beyssac[4], où il se marie en 1869 et où naît son premier enfant ou à Orgnac[5] et à Troche[6] où naissent ses autres enfants ; jusqu'à son émigration à la Bazeuge[7], en Haute-Vienne, vers 1880 où on le retrouve comme tuilier : il semble donc qu'il ait appris le métier assez tard, aux alentours d'une quarantaine d'années. Dans d'autres cas, ce sont de jeunes hommes, originaires pour la plupart, du canton de Lubersac, dont la présence comme ouvriers dans des tuileries du canton du Dorat est attestée par les recensements de population ; on les retrouve quelques années plus tard, cultivateurs dans leur région d'origine : ils n'ont été ouvriers tuiliers que pendant quelques années de leur jeunesse.

LES CONDITIONS D'HYGIÈNE

Les problèmes d'hygiène étaient liés à deux facteurs : l'humidité de la matière première, tout d'abord, sensible à une époque où tout le travail était effectué à la main ; ensuite et surtout, les risques liés au chauffage des fours. Au XIXe siècle, la création de nouveaux fours fait l'objet d'enquêtes administratives de la part des services de la sous-préfecture de Bellac[8], concernant les risques d'incendie et les nuisances des fumées pour le voisinage : on imagine facilement les conditions difficiles que cela représentait pour les employés de la tuilerie qui se trouvaient directement en contact avec les fours et en assuraient l'approvisionnement en combustible.

LES OUTILS

À l'origine, l'outillage d'une tuilerie semble avoir été assez rudimentaire. L'inventaire figurant dans le bail de la tuilerie de l'Eglézeau[9] à la Bazeuge en 1830[10] permet d'avoir une idée des outils utilisés :
- une fourche en fer pour mettre le bois au feu
- un moule à tuile courbe
- un moule à tuile plate
- un moule à carreaux en fer
- un moule à brique simple
- un moule à brique double
- un moule à grand carreaux
- un moule à carreaux d'un pied
- un moule à faiteaux[11] en bois
- trois courbes
- deux bancs
- quatre battoirs pour les carreaux
- un coutre à battre la terre du poids de quatre kilogrammes
- une tranche[12] pour extraire la terre du poids de deux kilogrammes environ.

Cette liste présente la variété de la production d'une tuilerie rurale à l'époque, comprenant trois modèles de carreaux et trois modèles de tuiles.
Par la suite, pour celles qui ont survécu jusqu'à l'entre-deux-guerres, les tuileries se mécanisent. L'extraction se fait grâce à des tracteurs ; la terre est transportée de la carrière à la fosse par des wagonnets ou des camions ; elle est foulée, travaillée et moulée mécaniquement. Enfin, le séchage est plus rapide grâce à des ventilateurs qui activent la circulation de l'air chaud. Certaines tuileries changent de combustible, abandonnant le bois qui nécessitait une manutention et une surveillance constante.

LES BÂTIMENTS

Il ne reste souvent pas grand-chose des anciennes tuileries de Basse-Marche. La plupart étaient de tous petits établissements artisanaux, aux installations de taille modeste,

4 Beyssac (19230)
5 Orgnac sur Vézère (19410)
6 Troche (19230)
7 La Bazeuge (87210)
8 A.D. de la Haute-Vienne. Fonds de la préfecture. 5 M 52 Établissements industriels dangereux et insalubres

9 L'Eglézeau, commune de la Bazeuge (87210)
10 A.D. de la Haute-Vienne. 4 E 45 /279. Minutes Ducoux, notaire au Dorat
11 Faiteaux : tuiles de faitage
12 Tranche : sorte de pioche

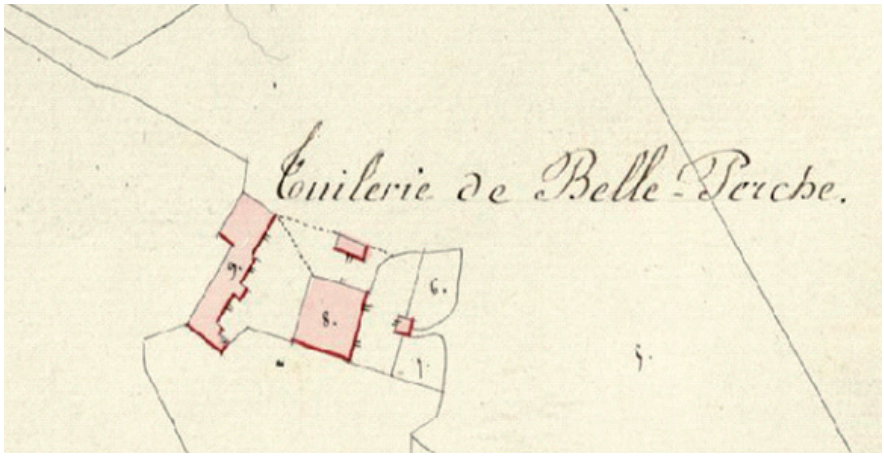

Cadastre de la commune d'Oradour St Genest (1838) plan de la section A1 dite de Belleperche.

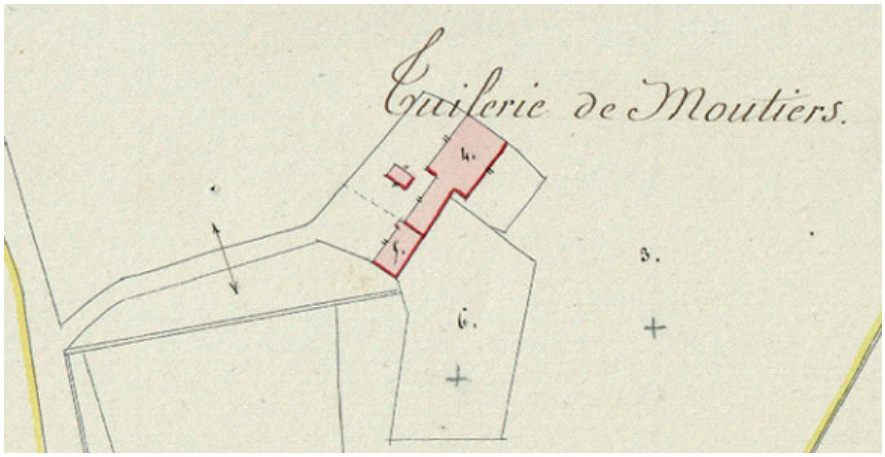

Cadastre de la commune de Verneuil-Moustiers (1837) plan de la section B1 dite du Bourg (A.D.87)

qui ont souvent été transformés en bâtiments agricoles par la suite. D'autres sont en ruines, complètement abandonnés et recouverts par la végétation.
Les seules tuileries du canton du Dorat qui soient encore visibles sont situées dans la commune de Darnac[13] : il s'agit de la tuilerie des Corades et de la Tuilerie, située au nord du bourg, au carrefour des routes du Dorat à Bussière-Poitevine et de Darnac à Thiat, ainsi que la tuilerie de la Touche, dans la commune voisine de Thiat dont il ne reste qu'un four en ruine et une haute cheminée en briques. Ce sont, bien entendu, les établissements dont l'activité s'est poursuivie jusqu'à une période plus récente que pour les autres. La tuilerie des Corades n'a arrêté son activité qu'à la fin des années 1980.

Une tuilerie était constituée au minimum de deux éléments bâtis essentiels, que l'on retrouve à toutes les époques ; ils figurent déjà dans les États des Fonds du milieu du XVIIIe siècle[14]. Ce sont, tout d'abord, le four, ensuite un séchoir, sorte de hangar couvert mais ouvert à tout vent. Dans les États des Fonds du milieu du XVIIIe siècle, les fours sont appelés « *fourneaux* » et les séchoirs « *halles* ». Les dossiers administratifs du fonds de la préfecture de Limoges pour le XIXe siècle indiquent les mêmes caractéristiques, chaque établissement

13 Darnac (87320)

14 Par exemple : État des Fonds de la paroisse de la Bazeuge. A.D de la Haute-Vienne. E dépôt 8/ G 1

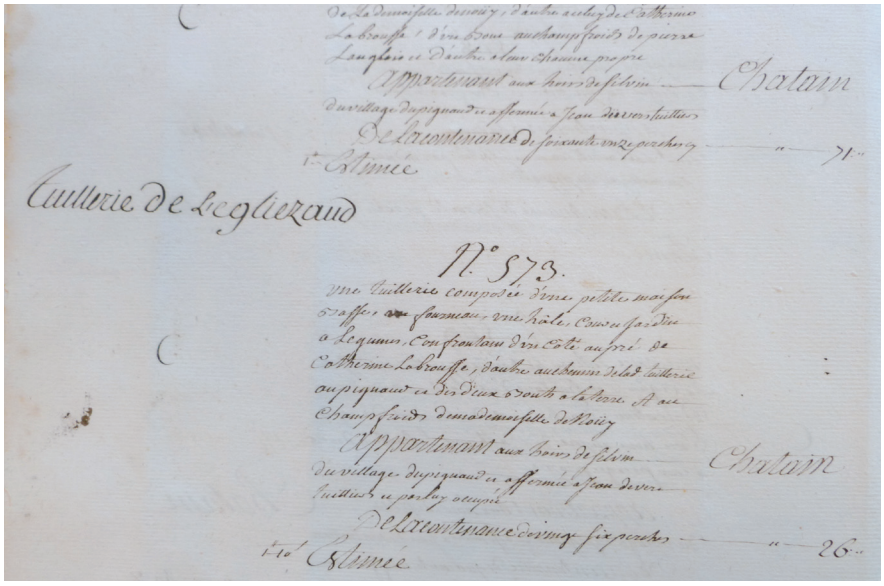

État des Fonds de la paroisse de la Bazeuge, 1741. Article de la tuilerie de l'Eglézaud. A.D.de la Haute-Vienne E dépôt 8 / G1.

comportant invariablement un four - dont il est parfois précisé qu'il est couvert[15]- et un hangar.

À une époque beaucoup plus récente, certains établissements, comme la Tuilerie des Corades à Darnac, ont pu bénéficier d'équipements plus importants qui leur ont permis d'augmenter leur production et de la diversifier. Ainsi l'extraction était faite à l'aide de tracteurs, l'acheminement de la terre de la carrière à la tuilerie se faisant dans des wagonnets. Le pétrissage était également mécanisé et le séchage était réalisé dans un vaste local fermé dans lequel circulait de l'air chaud.

Beaucoup de tuileries de l'arrondissement de Bellac sont artisanales et ne figurent pas sur les états statistiques de situation industrielle du département à la fin du XIXe siècle[16], à cause du peu d'importance que cela représente du point de vue économique. Pour celles qui y figurent, leur mention est accompagnée de l'appréciation « sans importance » .

LES BAUX

Les tuileries, pour la plupart d'entre elles, appartenaient à des propriétaires qui les louaient à des tuiliers étrangers à la région. Certains propriétaires pouvaient être des descendants de tuiliers n'exerçant pas la même profession, c'est le cas à la Bazeuge au début du XIXe siècle ; la tuilerie de l'Eglézeau appartient alors à Joseph Chastenet, journalier à la Roche, même commune. Souvent, ce sont des bourgeois, voire des nobles, pour lesquels la tuilerie constitue visiblement une source de revenus. Ainsi, la tuilerie de Chez-Brioux[17] appartient en l'an IX au sieur François Desmoulins, propriétaire, demeurant au Dorat. La tuilerie de Belleperche[18] appartient en 1783 à Messire Colin de la Brunerie, commissaire ordinaire et principal des guerres, chevalier de Saint-Louis, demeurant à Poitiers, mais surtout châtelain du Ris-Chauveron, paroisse d'Azat le Ris[19] ; c'est Pierre Genéteix, en tant que régisseur qui la sous-loue à Marie Moutaud, veuve de Gabriel Mousour, en son vivant tuilier. En 1812, on retrouve la même tuilerie propriété de Dame Anne-

15 C'est le cas des deux tuileries de Peyrat de Bellac (Fonds de la préfecture de Limoges ; 9 M 2)

16 A.D. de la Haute-Vienne. 9 M 2. Tableaux de renseignements concernant les établissements industriels

17 Chez-Brioux, ancienne commune de Voulon (actuellement le Dorat)

18 Belleperche, commune d'Oradour Saint Genest

19 Azat le Ris (87360)

D'ONTE SES ? n°5, printemps-été 2012

CERCLE GÉNÉALOGIQUE HISTORIQUE ET HÉRALDIQUE DE LA MARCHE ET DU LIMOUSIN



Tuilerie des Corades, commune de Darnac ; le four.



Tuilerie des Corades ; les claies de séchage des tuiles.

Marie-Sophie Colin de la Brunerie, épouse de Monsieur François-Bruno Juglard ; elle est la fille du précédent propriétaire. En 1847, les biens ont été vendus, la tuilerie de Belleperche appartient alors à Monsieur Jacques Chesne, propriétaire demeurant en la ville du Dorat. Jean-Baptiste Vidard, homme de loi demeurant également au Dorat possède la tuilerie de l'Age-Biche[20] en 1792; en 1830, elle appartient à Monsieur Pierre-Joseph Lavaud, propriétaire demeurant au Dorat. Enfin, en 1809, la tuilerie de Moutiers[21] est propriété de Monsieur Pierre Beau-Desbordes, avocat à Poitiers.

Certaines tuileries pouvaient représenter une possibilité de spéculation. On voit ainsi, en 1726, Pierre Roux et François Acarias, deux marchands de Rancon, prendre à bail la tuilerie de Sannat[22] au seigneur du lieu, pour 80 livres et un millier de tuiles par an. Les salaires et la nourriture des ouvriers, de même que la fourniture « *des bois et toutes autres choses* », ainsi que des outils sont à

20 L'Age-Biche, commune de Saint Sornin la Marche
21 Moutiers, ancienne paroisse devenue commune de Verneuil-Moutiers
22 Sannat, commune de Saint Junien les Combes



Tuilerie des Corades, l'arrière du four dont on distingue l'ouverture dans les ronces.

la charges des preneurs[23]. Ils sous-louent ensuite la tuilerie à Léonard Montilhet, un tuilier originaire de Lubersac[24].
On trouve les baux de ces établissements très régulièrement dans les minutes notariales, surtout pour la première moitié du XIXe siècle. Les tuileries n'avaient pas toutes les mêmes capacités de production. En effet, les baux retrouvés, pour une même période, indiquent des loyers très différents, qui varient plus que du simple au double, de 60 à 170 livres par an pour la tuilerie de l'Eglézaud à 120 livres pour celle de l'Agebiche et jusqu'à 140 pour Belleperche en 1732. Après la Révolution, on retrouve les mêmes différences, avec des variations importantes d'un bail à l'autre pour la même tuilerie. Le montant du bail de la tuilerie de Belleperche est ainsi de 25 francs en l'an VII, 150 francs en 1812, 300 francs en 1814 et 600 francs en 1847. D'une manière générale, tous les baux retrouvés pour la première moitié du XIXe siècle dessinent la même tendance à l'augmentation. Il semble que les tuileries aient été négligées pendant les années révolutionnaires, ce qui explique la modicité du montant des baux au tout début du XIXe siècle, époque à laquelle il a certainement fallu les remettre en état. L'augmentation régulière qui suit correspond à l'importance du développement de la production, jusqu'aux années 1860, qui semble représenter l'apogée de cette production.

La durée du bail est également très variable et ne semble pas avoir obéi à des usages locaux, comme pour les baux de métairies. Elle varie de 1 à 9 ans, mais correspond toujours à un nombre impair d'années, la majorité des cas étant de 7 ou de 9 ans. Cependant, quand on compare les séries de baux d'une même tuilerie, on remarque que la durée indiquée était rarement respectée, puisque le bail suivant intervient très souvent avant l'échéance du précédent.

CONDITIONS DES BAUX

Les baux prévoient généralement, en plus du montant de la location, la fourniture au propriétaire d'une certaine quantité de matériaux.
Le bail de la tuilerie de Belleperche[25] en 1732 exige que le preneur livre « *quatre milliers de tuiles et carreaux à raison de trois*

23 A.D.de la Haute-Vienne. 4 E 19 / 36. Minutes de Roumilhac, notaire à Rancon
24 Lubersac (19210)

25 A.D. de la Haute-Vienne. 4 E 45 /110. Minutes Nesmond, notaire au Dorat



Ancienne tuilerie de la Touche,
commune de Thiat (87320) ; la cheminée.

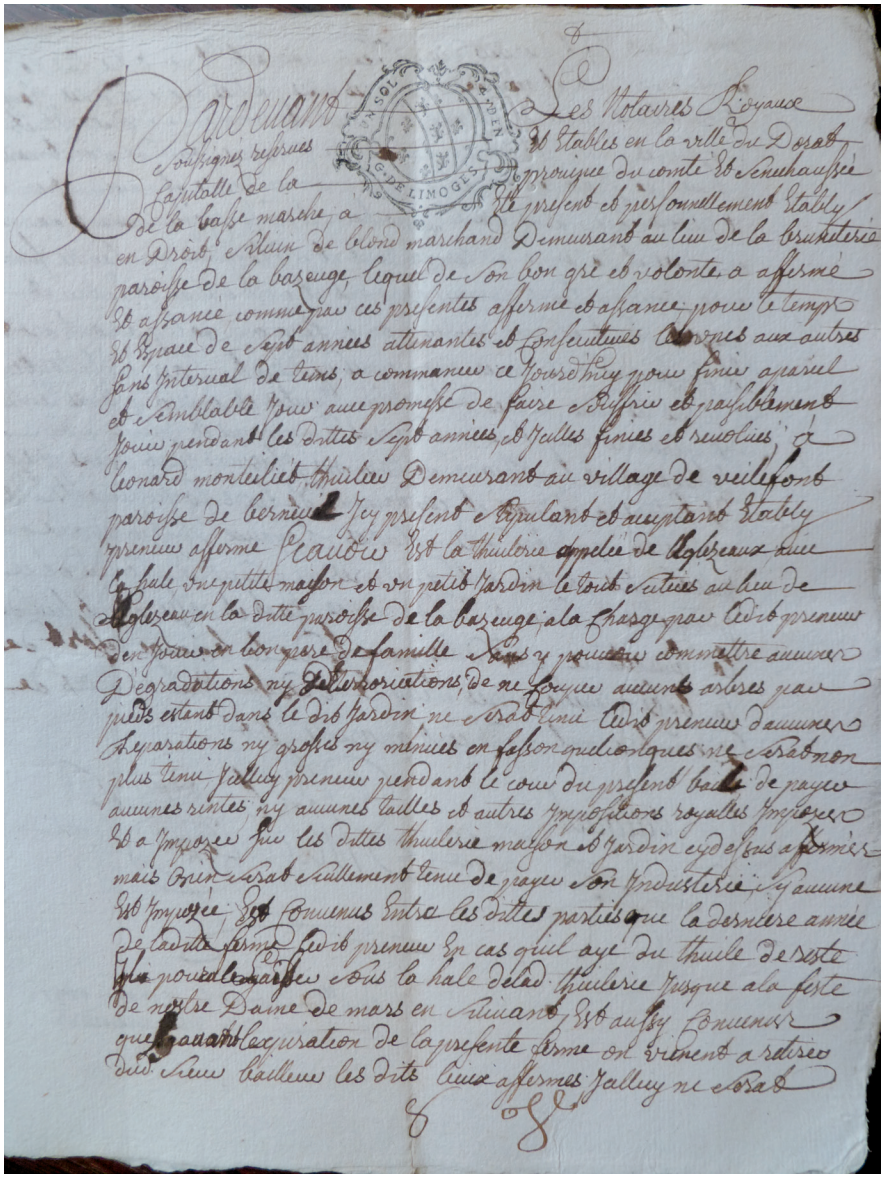

Bail de la tuilerie de l'Eglézaud, paroisse de la Bazeuge (1747) Minutes Lherbon au Dorat. A.D.de la Haute-Vienne 4 E 45 / 239.

livres et la pipe de chaux sur le même pied de trois livres et en récompense [le bailleur] *donne tout le bois qui sera nécessaire pour chauffer et faire cuire la tuile, chaux, brique et carreau qu'elle fera dans ladite tuilerie, ensemble le bois qu'il lui faudra pour son chauffage et clôture des lieux.* »

Les impositions étaient généralement payées par le preneur, mais à Belleperche en 1783 et à l'Eglézaud en l'an IX, le bailleur les prend à sa charge. Le montant de ces impôts est difficile à évaluer pour chaque établissement. L'État des fonds de la paroisse de la Bazeuge en 1741 indique pour la taille de la tuilerie de l'Eglézeau, le montant d'une livre et dix sols par an, mais il y avait d'autres contributions dont nous ne connaissons pas le montant. En 1806, pour la même tuilerie, il est dû 14,02 francs.

La fabrication des tuiles étant saisonnière, le bail prévoit souvent la location de quelques parcelles de terres et de prés, de l'importance d'une borderie de quelques hectares, qui permettent une autosubsistance de la famille. Quelques prés permettent également au

tuilier de nourrir un ou deux chevaux ou juments, nécessaires au travail de foulage de la terre. Leur nombre est parfois prévu par le bail ; généralement d'une bête, il peut être de deux, comme à l'Agebiche en 1830. Dès le XVIIIe siècle, certains baux prévoient également la fourniture par le tuilier d'une certaine quantité de chaux à fabriquer pour le bailleur, ainsi à Belleperche et à Moutiers. On voit ici apparaître une nouvelle activité pour certaines tuileries, qui peuvent se transformer en four à chaux.

LA PRODUCTION

Elle paraît destinée à un marché tout à fait local, limité bien souvent à la commune même ou aux communes limitrophes. En outre, les tuiles romaines, visibles sur la plupart des toitures des villages en Basse-Marche étaient également utilisées sur les génoises dont l'usage semble s'être généralisé à la fin du XIXe siècle ; la génoise était importante, car le nombre de rangées de tuiles était proportionnelle à la fortune du propriétaire, ou à son désir de la laisser imaginer !
Les couvertures de tuiles canal nécessitent une charpente robuste, de faible pente ; en effet, comme le précisait Albert Goursaud[26] « *la surface utile de chaque tuile ne dépasse par le tiers de la surface réelle (…) le poids de la couverture est donc égal au poids de trois épaisseurs de tuiles* ».
Quelques précautions doivent être prises afin que ces tuiles, qui sont simplement posées ne glissent pas :
- le toit doit avoir une pente faible.
- le lattis sur lequel les tuiles sont posées est fait de bois non raboté (souvent du peuplier), afin de présenter une surface rugueuse.
- les tuiles de la partie basse sont maçonnées au mortier de chaux.
À la même époque de la fin du XIXe siècle, se généralisent les encadrements des ouvertures des maisons d'habitation faits en briques. Par contre, dans la majorité des cas, les murs sont encore construits en pierre.
Les moyens dont disposait chaque tuilerie semblent de toute façon limités, de même que la main d'œuvre. Il s'agit évidemment davantage d'un artisanat local que d'une véritable industrie.
Au XXe siècle apparaissent les moules à briques avec motifs sur lesquels sont inscrits le nom et l'adresse du tuilier.
La valeur de la marchandise produite est difficile à évaluer, du fait qu'elle était généralement vendue de gré à gré. Les baux évaluent la valeur des matériaux fournis par le tuilier preneur au propriétaire. Dans les premières années du XIXe siècle, elle varie dans la fourchette de 8 à 18 francs le mille de chaque produit (tuiles, carreaux ou briques), probablement selon la qualité de la terre, mais certainement aussi selon le sens des affaires, développé par le propriétaire. En effet, celui-ci avait tout intérêt à minimiser la valeur de la marchandise, les frais de l'acte étant calculés en fonction des sommes indiquées.

L'inventaire après décès réalisé à la tuilerie de l'Eglézeau en 1852[27] peut également donner une indication un demi-siècle plus tard, la marchandise en stock étant prise en compte : 25000 tuiles cuites et 8000 autres tuiles non cuites valent ensemble 300 francs.
Enfin, dans les années 1930, Paule Lavergne[28], elle-même issue d'une longue lignée de tuiliers de Mézières-sur-Issoire, évaluait la valeur des marchandises produites dans la tuilerie familiale de la manière suivante :
- 300 francs le mille de tuiles
- 300 francs le mille de briques brutes non pressées
- 350 francs le mille de briques pressées

LES TUILERIES

Les tuileries étaient installées à proximité immédiate de filons d'argile, qui constituait la matière première à travailler.

26 *La Société rurale traditionnelle en Limousin*, tome 1

27 A.D. de la Haute-Vienne. Minutes Marcoul, notaire au Dorat. 4 E 45 /130

28 In *Ethnologia* n°14- 1980 (Les tuileries limousines au XXe siècle)



Tuilerie des Corades : brique moulée à la marque du fabricant.

EN CORRÈZE

Les tuiliers dont on trouve la trace en Basse-Marche sont originaires principalement de la région de Lubersac et Pompadour[29], ainsi que des communes limitrophes en Haute-Vienne de Meuzac[30] et Coussac-Bonneval[31]. Les anciennes tuileries de la région de Lubersac avaient les mêmes caractéristiques que celles de la région du Dorat : c'étaient également de petits établissements artisanaux à l'organisation familiale, employant une main d'œuvre locale, peu importante.

EN BASSE-MARCHE

En l'absence de documentation antérieure au XVIIe siècle, il est impossible de savoir quoi que ce soit sur les tuiliers, avant cette époque. Le premier dont on relève la présence en Basse-Marche, est François Chastain, originaire du village du Theil, paroisse d'Arnac-Pompadour, qui s'installe à l'Eglézeau, paroisse de la Bazeuge en 1633. Le 3 janvier 1633, il afferme[32] à un laboureur de la même paroisse « *une piece de terre appelée de Lardelier, contenant en tout six quartonnees […] et pourra ledit Chassetang bastir et ediffier dans laditte portion ung four a cuire tuille et dans icelle prendre la terre necessaire pour faire tuilles …* » Les descendants de ce François Chastain créeront plusieurs tuileries dans les paroisses proches de la Bazeuge, à Voulon d'abord puis à Belleperche, dans la paroisse d'Oradour-Saint-Genest, dans les dernières années du XVIIe siècle. Ces deux dernières étant installées sur des zones récemment défrichées, dans lesquelles les tuiliers succèdent à des familles de mérandiers étrangers à la région, et dont certaines se sont également installées de façon définitive dans la région.

Dans la première moitié du XIXe siècle, les tuileries se multiplient, notamment dans le canton du Dorat. Vers 1850, pratiquement chaque commune en possède une ; certaines en possèdent plusieurs[33]. Ce développement semble lié à une relance de la construction : beaucoup de maisons ou de granges portent, sur les linteaux, des dates qui correspondent à cette époque, de 1840 à 1880. Il semble que l'habitat ait été reconstruit et amélioré. Les bâtiments agricoles ont souvent été

29 Pompadour (19230)
30 Meuzac (87380)
31 Coussac-Bonneval (87500)
32 A.D. de la Haute-Vienne. Minute Desbrousses, notaire au Dorat. 4 E 15 / 109

33 Voir la liste en annexe

D'ONTE SES ? n°5, printemps-été 2012

CERCLE GÉNÉALOGIQUE HISTORIQUE ET HÉRALDIQUE DE LA MARCHE ET DU LIMOUSIN

agrandis, lors de ces reconstructions, afin de s'adapter à la modernisation de l'agriculture ; cela étant très visible dans beaucoup d'exploitations qui étaient alors des métairies. Plusieurs tuileries semblent n'avoir eu qu'une existence éphémère ; ainsi les tuileries des Brousses et du Puydauby, toutes les deux dans la paroisse d'Oradour-Saint-Genest, attestées des années 1730 aux années 1760 ; de même, la tuilerie du bourg de Voulon[34], en activité dans les dernières années du XVIIe siècle, et qui semble avoir été rapidement abandonnée.

Un article de Maurice Robert[35] confirme pour la même période, un phénomène identique dans la partie occidentale de la Corrèze, avec des créations et des disparitions d'établissements. D'après la documentation administrative, il semble qu'il y ait eu une sorte d'âge d'or des tuileries dans l'arrondissement de Bellac au milieu du XIXe siècle. Une enquête de la Préfecture de Limoges, réalisée en 1861, en dénombre alors une dizaine pour l'arrondissement de Bellac. Elles sont toutes annotées de la mention « *sans importance* », qui indique qu'il s'agit de tous petits établissements qui emploient de trois à cinq personnes, ce qui est confirmé par les recensements de population de la même époque.

CONDITIONS DE VIE

Il est assez difficile de se faire une idée précise des conditions matérielles de vie des familles de tuiliers, en raison du petit nombre de documents dont nous disposons, ce qui ne peut donner qu'une impression partielle et peut-être faussée.
L'inventaire réalisé à la tuilerie de l'Eglézeau en 1852, à la suite du décès de Jean Frétille indique une certaine aisance pour la région. En effet, la maison d'habitation comporte quatre pièces plus une cave et un grenier. On y décèle la présence d'éléments de confort, sinon de luxe, comme une pendule. Les pièces sont abondamment meublées et garnies de vaisselle et de linge, dans la proportion de ce qu'on trouve chez les cultivateurs aisés à la même époque. Le tiroir d'une commode contient les cahiers et les livres d'écolier de François, le fils de la maison, qui sera le premier de la famille à savoir lire et écrire, son père étant illettré. Enfin, les bâtiments d'exploitation contiennent cinq vaches et un cheval, sans compter un petit cochon. On relève en outre, la présence d'une selle, sans compter trois tombereaux. L'estimation de l'ensemble des meubles se monte à 1578,30 F. À la même époque, les biens meubles s'élèvent en moyenne à des sommes de moindre importance dans la région.

LES TUILIERS ET LEURS FAMILLES

La petite taille des tuileries de Basse-Marche en faisait avant tout des établissements artisanaux à l'organisation familiale. Le modèle dominant d'exploitation est formé par un patron tuilier et deux ouvriers. Ces derniers sont majoritairement issus de l'entourage proche : frères cadets, cousins ou fils dès que ceux-ci sont en âge de travailler. Le patron ne fait appel à d'autres employés, extérieurs à sa famille, que quand il y est contraint. Il y a recours tant que les fils de la maison sont encore trop jeunes pour travailler. Ceci s'explique probablement par les revenus modestes que l'on tirait d'une tuilerie : les salaires à payer réduisaient d'autant le revenu de l'entreprise artisanale.

La plupart des ouvriers tuiliers dont on relève la présence dans les cantons du Dorat et de Magnac-Laval sont de jeunes garçons ou des hommes veufs. Les familles entières qui ont émigré sont exceptionnelles. La plupart de ces tuiliers possédaient certainement quelques biens dans le village d'où ils étaient originaires.

Certains de ces garçons étaient fort jeunes. Au début du XXe siècle encore, les recensements et les registres de livrets d'ouvriers font état d'adolescents âgés de 15

34 Voulon, ancienne paroisse, actuellement simple hameau de la commune du Dorat (87210)
35 « Les tuileries limousines au XIXe siècle » in *Ethnologia* n°14, été 1980

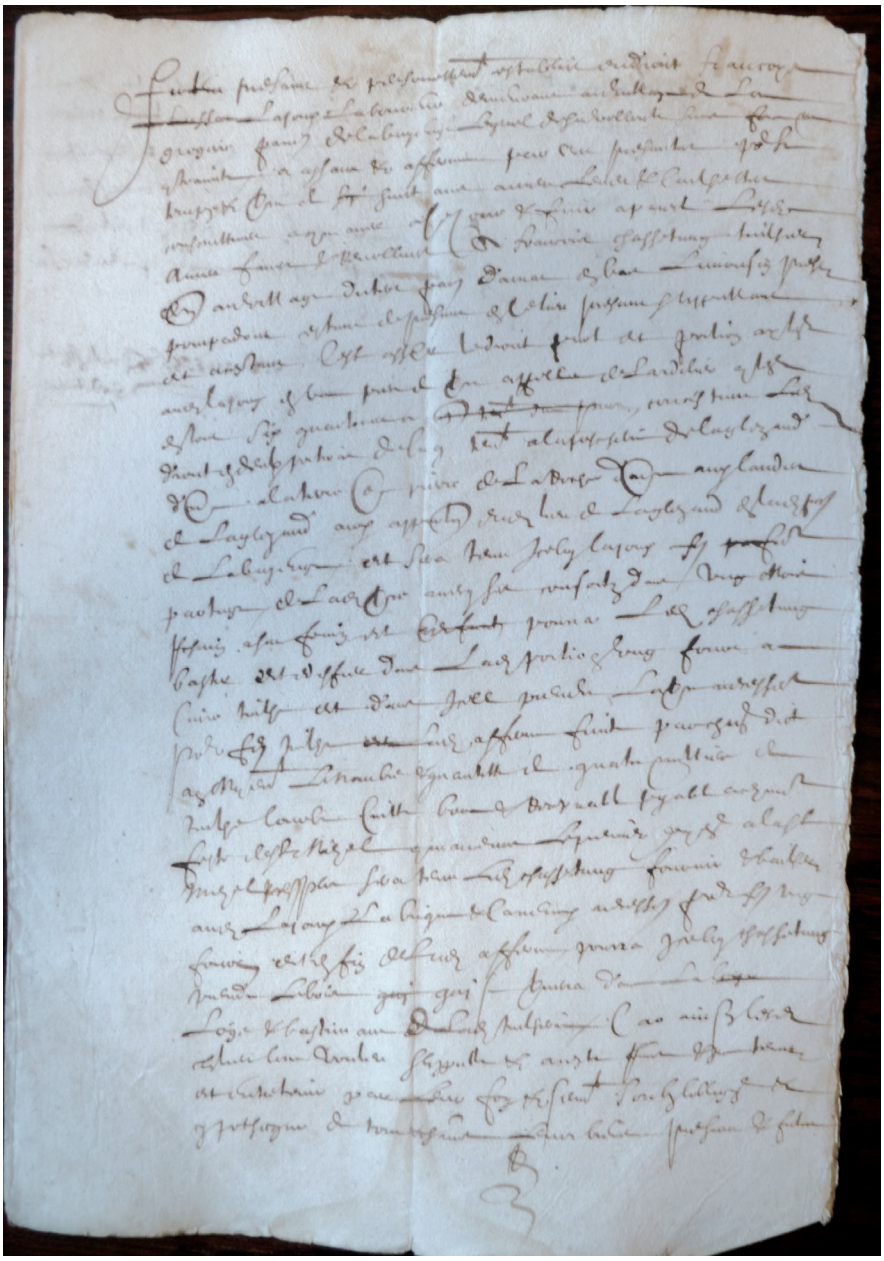

Acte par lequel François Chastaing afferme une terre dans laquelle il va construire un four à tuile (1633) Minutes Desbrousses au Dorat.
A.D. de la Haute-Vienne 4 E 15/ 109.

à 20 ans ; ainsi à la tuilerie de l'Eglezeau[36] en 1921, Pierre Parot, né à Meuzac en 1904 est domestique tuilier, en 1926, André Montintin, né à Benayes en 1911, l'a remplacé. Beaucoup ne sont que de passage ; ainsi, rares sont ceux que l'on retrouve lors de deux recensements de populations successifs (les recensements ayant été effectués régulièrement tous les cinq ans de 1836 à 1936). Ils passent de tuilerie en tuilerie, puis finissent par repartir au pays, après avoir peut-être réalisé quelques économies. D'autres se marient lors d'une présence en Basse-Marche. Dans ce cas, la plupart s'établissent sur place et y « *font souche* », certains étant à l'origine de véritables

36 L'Eglezeau, commune de la Bazeuge (87210)

dynasties de tuiliers. Il semble toutefois que cela soit lié au fait d'être propriétaire de la tuilerie, comme pour la famille Chastain, à l'Eglezeau aux XVIIe et XVIIIe siècles, puis au siècle suivant, dans la même tuilerie, pour la famille Frétille.

C'est un milieu qui, en Basse-Marche, ne connaît pas particulièrement d'endogamie. Les mariages entre tuiliers et filles d'autres tuiliers sont assez rares. Une seule exception, dans la commune de la Bazeuge, où, de 1850 à 1900, deux familles de tuiliers réalisent des mariages « *croisés* » ; il s'agit des familles Frétille, originaire de Meuzac et Bordas, originaire d'Estivaux[37] et Beyssac[38]. Il est vrai qu'à cette époque, la commune de la Bazeuge compte deux tuileries, voisines de quelques centaines de mètres, l'une au lieu-dit « *la Tuilerie* », la seconde à « *la Betoule* ».

Il n'est pas rare que les tuiliers qui se marient en Basse-Marche le fassent avec des filles de familles émigrées comme eux, comme des filles de fendeurs (de bois), par exemple. On peut se poser la question de la réussite de leur intégration dans le milieu rural local : n'étaient-ils pas considérés comme des travailleurs « immigrés », ayant probablement des habitudes différentes et parlant une langue mal comprise, puisqu'ils étaient issus d'une zone déjà nettement occitane et que la Basse-Marche se trouve à la jonction entre les langues d'Oc et d'Oil.

Il est assez amusant de relever des traces de l'accent que devaient avoir ces tuiliers du sud du Limousin, dans la manière dont les notaires orthographiaient leurs patronymes, étrangers à la région d'accueil. Ainsi, dans les années 1630, les notaires du Dorat écrivent-ils « *Chassetang* » pour Chastain-patronyme très répandu actuellement encore en Corrèze. Les descendants se nommeront finalement Chatain. Les Lespinas de Lubersac deviennent à Magnac-Laval[39] des Lepinas puis des Lepinard. Quant à Annet Bosselut, de Saint-Pardoux-l'Enfantier[40], il est ainsi nommé à la Bazeuge en 1771, puis devient Annet Boussely à Lussac-les-Eglises[41], 10 km plus au nord, cinq ans plus tard.

Quand les tuiliers épousent des filles du pays, les mariages se font en général avec des filles issues de milieux plutôt modestes : des filles de journaliers principalement. Le montant des dots et des apports dans les contrats de mariages confirme d'ailleurs cette impression ; ils sont équivalents aux montants apportés lors des mariages de familles de journaliers ; généralement inférieurs à ceux des familles de métayers.

Une exception toutefois avec les frères Lespinas, originaires de Lubersac, qui se marient à Magnac dans le milieu des artisans, dans les dernières années du XVIIe siècle. Tous les deux y font souche et l'on retrouve leur descendance dans cette localité sur plusieurs générations : ils sont devenus maréchaux-ferrants… Ici, c'est la localisation de l'établissement qui semble avoir fait la différence. Située à proximité immédiate de cette petite ville et appartenant à la puissante famille des Laval-Montmorency, la tuilerie a été un levier dans la progression sociale de cette famille, certainement dotée également d'un sens précis des affaires. Les deux frères semblent d'autre part issus d'un milieu plus aisé que les autres tuiliers rencontrés à la même époque, ils savent signer.

D'AUTRES ORIGINES

Enfin, il faut noter que l'origine des tuiliers de la Basse-Marche n'est pas exclusivement la région de Lubersac Pompadour, même si cette région représente l'origine de la grande majorité d'entre eux. On remarque également, surtout à partir du XIXe siècle, la présence de tuiliers poitevins, venant des communes limitrophes du département voisin de la Vienne. C'est le cas de Félix Paufichet, tuilier à Belleperche[42] à partir de 1896, dont

37 Estivaux (19410)
38 Beyssac (19230)
39 Magnac-Laval (87190)
40 Saint Pardoux l'Enfantier, actuellement Saint Pardoux Corbier (19230)
41 Lussac les Eglises (19360)
42 Belleperche, commune d'Oradour St Genest (87170)

LES TUILIERIES DU NORD-OUEST DE LA HAUTE-VIENNE
1- Implantation géographique

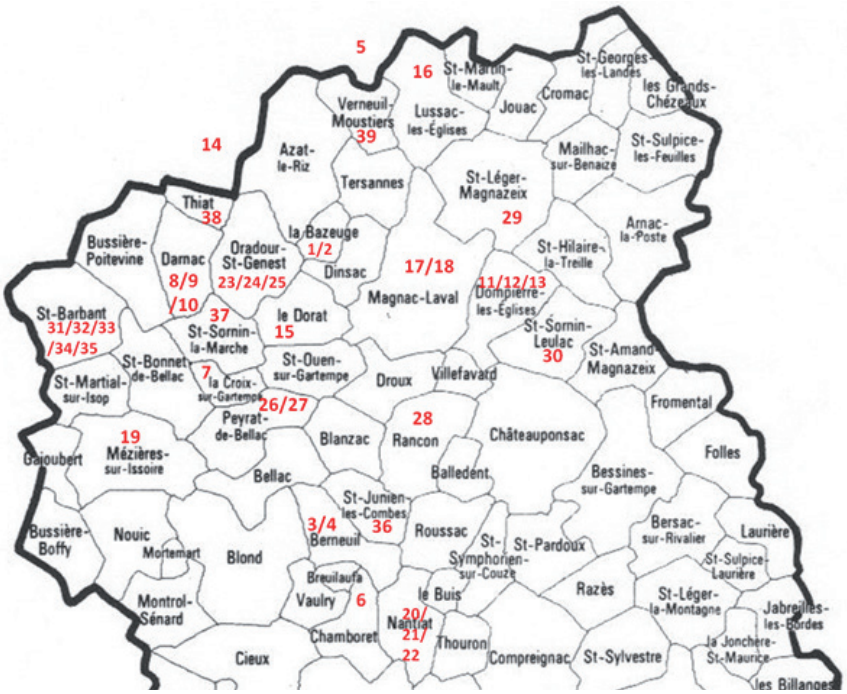

le recensement nous apprend qu'il est né à Persac[43]. À son tour, en plus de garçons tuiliers corréziens, ce patron fera venir de la main d'œuvre de sa région d'origine, comme Charles Renaud, né à Lussac les Châteaux en 1851, présent en 1911 ou Marcel Proust (sic), né à Saint-Saviol qui lui succède en 1921. À Saint-Barbant et à Darnac enfin, certains tuiliers sont originaires du nord ouest de la Charente : ainsi Victor Duquerrois, natif d'Abzac, Maurice Pigner, né à Lesterps ou François Rivaud, originaire de Saulgond. Ces trois derniers tuiliers charentais sont arrivés après la première guerre mondiale.
Les tuiliers corréziens avaient également d'autres destinations, puisque leur présence a été relevée dans des établissements situés à Verneuil, canton de la Châtre, dans le sud de l'Indre. On y dénombrait au XVIIIe, trois tuileries qui appartenaient à des « *Limousins* » : les familles Baudet, Croissat, Fortet, Laneau et Lansade notamment, qui semblent originaires de la région de Salon-la-Tour et de certaines paroisses qui sont actuellement comprises dans le canton de Lubersac.

La présente étude se limite essentiellement à la partie ouest de l'arrondissement de Bellac, et plus particulièrement au canton du Dorat dans lequel la concentration de tuileries était particulièrement importante. C'est également dans ce canton que l'on peut observer le plus grand nombre de tuiliers migrants, originaires pour la majorité d'entre eux, comme nous l'avons vu, des confins de la Corrèze et de la Haute-Vienne. Cette migration s'inscrit dans un cadre historique assez large, puisqu'on en découvre l'existence dès le début du XVIIe siècle et peut-être même avant, et qu'elle se poursuit jusqu'à la deuxième guerre mondiale.

43 Persac (86320)

D'ONTE SES ? n°5, printemps-été 2012
CERCLE GÉNÉALOGIQUE HISTORIQUE ET HÉRALDIQUE DE LA MARCHE ET DU LIMOUSIN

Les tuileries étaient nombreuses en Limousin, principalement en Haute-Vienne, où certaines ont fonctionné jusqu'à une période récente, dans les cantons d'Aixe-sur-Vienne, de Nexon et de Saint-Germain-les-Belles. Mais contrairement à ces zones dans lesquelles les tuiliers étaient pour la plupart des artisans d'origine locale, dans le nord de la Haute-Vienne, leurs collègues étaient des travailleurs « *émigrés* », ayant quitté de façon ponctuelle ou définitive leur région d'origine, principalement le nord-ouest de la Corrèze, et plus précisément les communes du canton de Lubersac, dans lesquelles étaient exploitées des tuileries du même type.

Ces petites tuileries artisanales ont disparu progressivement à partir de la fin du XIXe siècle, devant la concurrence de plus gros établissements, notamment les tuileries de la Charente limousine proche, dont l'activité s'était industrialisée beaucoup plus tôt.

Ainsi, dans le passé, la Basse-Marche était-elle à la fois une région d'émigration pour ses maçons qui partaient pour l'Île-de-France, l'Aunis ou la Saintonge et ses sabotiers, mais également une région d'immigration pour certaines professions spécialisées comme les tuiliers.

Pascal Soula

Bibliographie

Maurice Robert
Les tuileries limousines au XIXe siècle.
Éthnologia n°14, 1980

Marie-Agnès Auzary et Paul-Édouard Robine
Tuileries-briqueteries en Haut-Limousin.
Culture et patrimoine en Limousin, 1996

Maurice Robert
La maison et le village en Limousin.
SELM-1993

CGHHML
Relevés de la Haute-Vienne et de la Corrèze.

Albert Goursaud
La Société rurale traditionnelle en Limousin ; tome 1.
Maisonneuve et Larose, 1976

René d'Abadie
La Basse-Marche, pays de transition.
Société nationale d'acclimatation de France, Paris, 1925

DESCENDANCE DE FRANÇOIS CHASTAIN

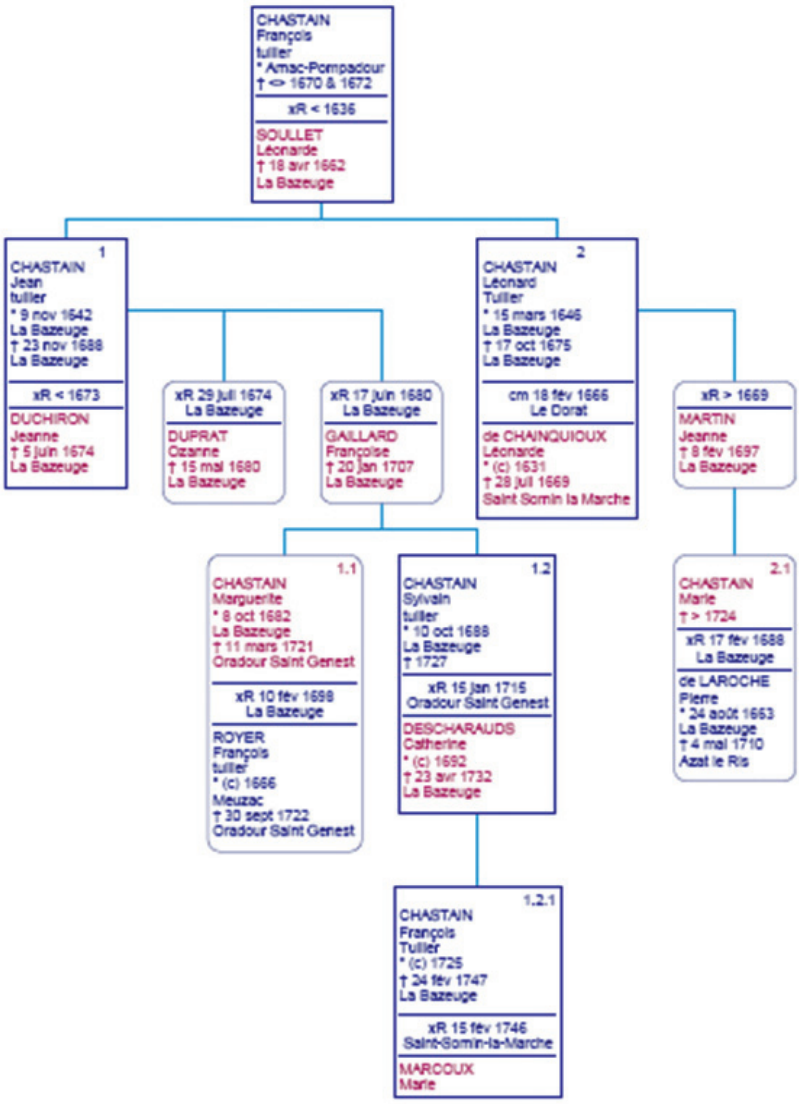

ASCENDANCE ET DESCENDANCE DE JEAN FRETILLE

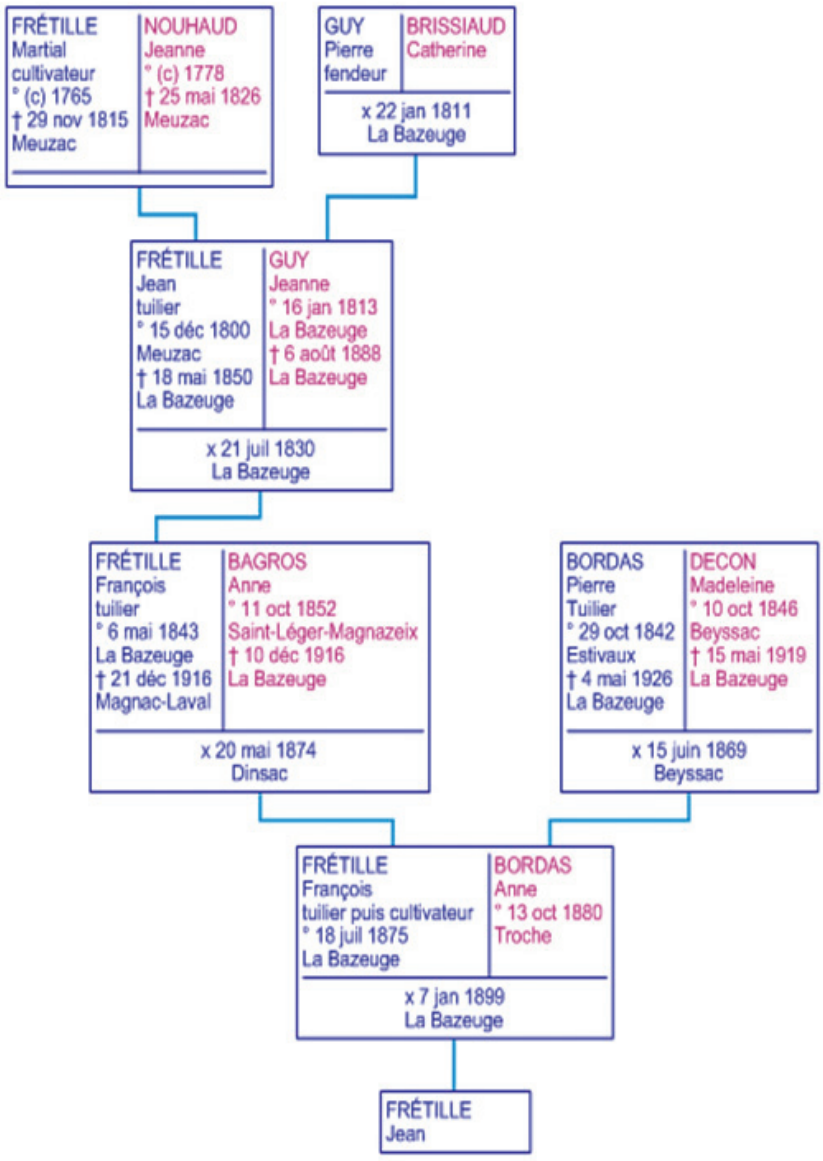

LES TUILIERIES DU NORD-OUEST DE LA HAUTE-VIENNE
2- Implantation communale

BAZEUGE (LA)	l'Eglezaud	1
BAZEUGE (LA)	la Betoulle	2
BERNEUIL	Ladève	3
BERNEUIL	Vieillefont	4
BRIGUEIL LE CHANTRE (86)	Mareuil	5
CHAMBORET	Corrigé	6
CROIX S/GARTEMPE (LA)	Millanges	7
DARNAC	la Maison Roux	8
DARNAC	les Forges	9
DARNAC	les Combes puis les Corades	10
DOMPIERRE LES EGLISES	les Ecures	11
DOMPIERRE LES EGLISES	l'Age	12
DOMPIERRE LES EGLISES	Bellevue	13
LATHUS (86)	Chez-Daumain	14
LE DORAT	Voulon (Chez Brioux)	15
LUSSAC LES EGLISES	les Forestilles	16
MAGNAC-LAVAL	la ville	17
MAGNAC-LAVAL	le Mas Semavoine	18
MEZIERES s/ISSOIRE	Chez-Cately	19
NANTIAT	Clavière	20
NANTIAT	Puypichot	21
NANTIAT	Léobardy	22
ORADOUR ST GENEST	Belleperche	23
ORADOUR ST GENEST	les Brousses	24
ORADOUR ST GENEST	le Puydauby	25
PEYRAT DE BELLAC	Châtaignier	26
PEYRAT DE BELLAC	la Colline	27
RANCON	Roche	28
SAINT LEGER MAGNAZEIX	le Mas Mauvis	29
SAINT SORNIN LEULAC	Lazafix	30
SAINT-BARBANT	la Bonnetière	31
SAINT-BARBANT	Frumini	32
SAINT-BARBANT	Chez Vignant	33
SAINT-BARBANT	Lavignière	34
SAINT-BARBANT	Montdésir	35
ST JUNIEN LES COMBES	Sannat	36
ST SORNIN LA MARCHE	l'Age-Biche	37
THIAT	la Touche	38
VERNEUIL-MOUTIERS	Moutiers	39

D'ONTE SES ? n°5, printemps-été 2012

CERCLE GÉNÉALOGIQUE HISTORIQUE ET HÉRALDIQUE DE LA MARCHE ET DU LIMOUSIN

LISTE ALPHABÉTIQUE DES TUILIERS DE L'ARRONDISSEMENT DE BELLAC
(1630 à 1936)

NOM	PRENOM	ORIGINE	PAROISSE/ COMMUNE DE PRESENCE	DATE
ACCARIAS	Pierre	Rancon (87)	Peyrat de Bellac	1872
ANDRE	Jean		Oradour St Genest	1762
ANISTE	Pierre	Château-Chervix (87)	la Bazeuge	1906
ANISTE	Martial	Château-Chervix (87)	la Bazeuge	1906
ANISTE	Jean	Limoges (87)	la Bazeuge	1906
ARTAUD	Pierre	Usson (86)	le Dorat	1761
AUDRERIE	Bertrand	Lubersac (19)	Verneuil-Moutiers	1848
AUGER	Jean-Baptiste		Magnac-Laval	1836
AUGIER	Louis	Beyssac (19)	la Bazeuge	1906
BACON	Pierre	Saulgé (86)	Saint Barbant	1869
BACON	Martin	St Sornin la Marche (87)	Saint Barbant	1878
BAISEMAIN	Jacques		Peyrat de Bellac	1846
BARGAUD	François		Peyrat de Bellac	1841
BASFIGEAS	Martial		Voulon	1693
BEAU	Pierre		la Bazeuge	1764
BEAU	Etienne		la Bazeuge	1754
BELLIVIER	André	St Auvent (87)	Nantiat	1911
BILHAC	François		Oradour St Genest	1886
BLONDET	Etienne		Lussac les Eglises	1789
BLONDY	Martial		Bussière-Poitevine	1730
BOIJOUX	Jean	Ste Marie de Vaux (87)	Nantiat	1886
BOIJOUX	François		Nantiat	1896
BOISSEAU	Joseph		la Bazeuge	1753

BOISSEAU	Louis		Oradour St Genest	1732
BOISSET	Henri	Château-Chervix (87)	la Bazeuge	1911
BOISSIERE	Pierre		Nantiat	1896
BONGRAND	Michel		Dompierre	1841
BONNET	Henri	Darnac (87)	Darnac	1921
BORDAS	Jean	St Martin Sepert (19)	Dompierre	1783
BORDAS	Léonard	Troche (19)	la Bazeuge	1921
BORDAS	Pierre	Troche ou Estivaux (19)	la Bazeuge	1891
BOSSELU	Annet	St Pardoux l'Enfantier (19)	la Bazeuge	1771
BOUCHERON	Gabriel	St Pardoux Corbier (19)	Magnac-Laval	1781
BOUCHET	Annet		la Bazeuge	1771
BOULESTEIX	Julien	Darnac (87)	Darnac	1921
BOULESTEIX	Jean	Rochechouart (87)	Darnac	1921
BOURSOT	Pierre		Lathus (86)	1767
BOUSSELY	Annet		Lussac les Eglises	1776
BRASSET	Léonard	St Martin Sepert (19)	Lussac les Eglises	1756
BRONDEAU	Jean	St Germain les Belles (87)	Oradour St Genest	1872
BROUILLOT	Jacques	Lubersac (19)	Lussac les Eglises	1780
BROUILLOT	Jacques(autre)	Moutiers	1784	
CACOYE	Denis		Lussac les Eglises	1763
CARDINAL	Jean		Berneuil	1836
CARRIN	Maurice		Saint-Barbant	1886
CARSY	Jean	St Pardoux l'Enfantier (19)	Verneuil-Moutiers	1767
CHAMALIERAS	Georges	Troche (19)	Oradour St Genest	1872
CHAMEAU	Léonard	Meuzac (87)	Dompierre les Eglises	1911
CHAPOULOU	Antoine	Lubersac (19)	Rancon	1748

CHASTAIN	François	Arnac-Pompadour (19)	la Bazeuge	1632
CHASTAIN	Léonard	la Bazeuge (87)	la Bazeuge	1677
CHASTANET	François	Troche (19)	la Bazeuge	1907
CHASTENET	Henri	Beyssac (19)	la Bazeuge	1906
CHASTEIN	Jean		la Bazeuge	1680
CHATEIN	Sylvain		Oradour St Genest, puis la Bazeuge	1715
CHATENET	Jean		la Bazeuge	1795
CHATIN	Louis		la Bazeuge	1757
CHAU	Etienne		Saint Junien les Combes	1712
CHAUMOND	Jean	Beyssac (19)	Oradour St Genest	1872
CHAZEAU	Jean	Meuzac (87)	Dompierre les Eglises	1911
CHAZEAUBENEIX	Antoine	St-Brice (87)	la Bazeuge	1926
CONCHET	Martial		Moutiers	1780
CONCHET	Pierre		Moutiers	1780
COURSELLET	Pierre		St Martin le Mault puis Oradour St Genest	1740
COUSTY	Georges		Saint Sornin Leulac	1783
COUSTY	Pierre		Saint Sornin Leulac	1783
CROUZILLAT	Antoine		le Dorat	1737
D'ABRIAC	Jean	Saint Pardoux Corbier (19)?	Magnac-Laval	1683
DARFEUILLE	Pierre	Coussac-Bonneval (87)	le Dorat puis Saint Sornin la Marche	1785
DARZAT	Jean	Séreilhac (87)	Nantiat	1906
DAUBISSE	André	Payzac (24)	Saint-Barbant	1921
DE BARGUES	Jean	St Pardoux l'Enfantier (19)	Oradour St Genest	1696

DE LESPINAS	Antoine	Saint Pardoux Corbier (19)	Magnac-Laval	1671
DE LESPINAS	Léonard	Saint Pardoux Corbier (19)	Magnac-Laval	1677
DE LESPINAS	Marc	Saint Pardoux Corbier (19)	Magnac-Laval	1677
DE ROYERE/ ROYER	Jean	Meuzac (87)	la Bazeuge	1694
DE ROYERE/ ROYER	François	Meuzac (87)	la Bazeuge puis Voulon	1698
DE VERIRAS	Louis		Magnac-Laval	1650
DEBAUNE	Mathieu	Lubersac (19)	la Bazeuge	1852
DELAGE	Julien	Saint Auvent (87)	Darnac	1901
DELAGE	Philippe	Saint Bonnet de Bellac (87)	Darnac	1906
DELAGE	Paul	St Bonnet (87)	Darnac	1901
DELEAU	François	Lubersac (19)	Dompierre les Eglises	1921
DENIS	Jean	Meuzac (87)	la Bazeuge	1872
DESJACQUES	Léonard	St Martin Sepert (19)	Magnac-Laval	1792
DESJACQUES	Louis		Magnac-Laval	1843
DESJACQUES	Louis	Lubersac (19)	Magnac-Laval puis St Léger Magnazeix	1792
DEZE	Louis	Saint Yrieix Sous Aixe	Saint Sornin la Marche	1895
DU MOULIN	Léonard		Darnac	1672
DUBOIS	Léonard		Magnac-Laval	1754
DUBOIS	Aimé		Saint-Barbant	1891
DUCHIRON	Joseph	Magnac-Laval (87)	Magnac-Laval	1901
DUCHIRON	Henri		Magnac-Laval	1886
DUCOUX	Pierre		Saint-Barbant	1886
DUCOUX	Jean		Saint-Barbant	1891
DUGENEST	jean		Verneuil-Moutiers	1899
DUPIC	Martin		Nantiat	1891
DUPIN	François	Meuzac (87)	Voulon	1680

DUPUY	Jean		la Bazeuge	1901
DUQUERROIX	Victor	Abzac (16)	Saint-Barbant	1921
DURIS	Jean	Lubersac (19)	la Bazeuge	1785
DUTEIL	Martial	Coussac-Bonneval (87)	Voulon	1676
DUVERT	Jean	Montgibaud (19)	Oradour St Genest	1721
DUVERT	Léonard	Montgibaud (19)	Oradour St Genest	1721
ESCURAS	Louis	Coussac-Bonneval (87)	la Bazeuge	1906
FAUCHER	Jean	Coussac-Bonneval (87)	Dompierre les Eglises	1911
FAYETTE	François		la Bazeuge	1901
FEDY	Jean		Oradour St Genest	1706
FEDY	Léonard		Oradour St Genest	1706
FRAIGNE	Michel		Oradour St Genest	1696
FRETILLE	Jean	Meuzac (87)	la Bazeuge	1836
FRUGIER	Paul	St Jouvent (87)	Darnac puis Thiat	1896
FRUGIER	Jean		Nantiat	1890
GENETY	Léonard		Brigueil le Chantre (86) puis la Bazeuge, puis Tersannes	1764
GERMAIN	Gaspard		la Bazeuge	1764
GRAVELAT	Martin		Pont Saint Martin	1672
GUELPIN	François	Meuzac (87)	la Bazeuge	1921
GUERAUD	Henri	Ségur (19)	Darnac	1911
GUITARD	François		Berneuil	1836
GUY	Maurice	St Bonnet la Rivière (19)	la Bazeuge	1906
LABRAN	Pierre	St Martin Sepert (19)	Lussac les Eglises	1763
LABRAN	Jean	St Martin Sepert (19)	Lussac les Eglises	1763

LACHAUD	Jean		la Bazeuge	1764
LACHAUD	Antoine		la Bazeuge	1771
LACHEZE	Jacques		Saint-Barbant	1800
LADENISE	François	Oradour St Genest (87)	la Bazeuge	1902
LAFONT	Pierre	Beyssac (19)	Tersannes	1780
LAGARDE	Léon	St Cyr (87)	Darnac	1906
LAGORCE	Léonard		Oradour St Genest	1896
LAGRANGE	Eugène		la Bazeuge	1864
LAGRANGE	Jules		Saint-Barbant	1886
LANAUD	Jean	Meuzac (87)	Oradour St Genest	1762
LANGLADE	Michel		Oradour St Genest	1899
LASSALLE	Louis	Berneuil (87)	Nantiat	1911
LATOUR	Pierre		Saint Barbant	1828
LAVAUD	Jean	Lubersac (19)	la Bazeuge puis Verneuil-Moutier	1855
LAVAUD	Jean	St-Victurnien (87)	Nantiat	1906
LAVERGNE	Jean		Mézières s/ Issoire	1886
LAVERGNE	Gaspard	Oradour St Genest (87)	Oradour St Genest	1911
LAVERSANE	Léonard	Lubersac (19)	Oradour St Genest	1851
LAVERSANE	Neymard	Lubersac (19)	Oradour St Genest	1847
LEGER	Pierre		Nantiat	1901
LENOIR	Henri		Darnac	1891
LESAGE	Jean		Dompierre	1851
LHORTOLARY	Jean		Lussac les Eglises	1776
LOUBRIAT	Henri		la Bazeuge	1901
LOUSTAUD	Auguste		Darnac	1901
LOUSTAUD	Louis		Darnac	1901

LOUSTAUD	Pierre	Nantiat (87)	Roussac puis Chamborêt puis Darnac	1901
LUSTREAU	Pierre		Oradour St Genest	1891
LYRIOPE	Léonard		Berneuil	1886
MAURY	Martial	la Croix s/ Gartempe (87)	Darnac puis Dompierre	1796
MAURY	Antoine		Dompierre	1794
MAURY	Léonard	Magnac-Laval (87)	Dompierre puis Darnac	1794
MAURY	Antoine		Droux	1773
MAURY	Antoine		Lathus (86)	1788
MAURY	Jacques		Magnac-Laval	1789
MAURY	Antoine		Magnac-Laval puis Darnac	1781
MAURY	Pierre		Oradour St Genest	1836
MAZAUBRUN	Jean	Pompadour (19)	Magnac-Laval	1656
MONSOUR	Gabriel		Oradour St Genest	1755
MONTEILLER	Jean	Meuzac (87)	Dompierre puis la Bazeuge	1906
MONTELIER	Pierre	Lubersac (19)	Saint Junien les Combes	1745
MONTHILIER	Léonard	Lubersac (19)	Berneuil	1739
MONTILLET	Léonard	Lubersac (19)	Rancon	1739
MONTINTIN	André	Benayes (19)	la Bazeuge	1926
MOULIN	Léonard		la Bazeuge	1747
MOULIN	Jean		Oradour St Genest	1690
MOULIN	Robert		Oradour St Genest	1684
MOULINIER	Jean		la Bazeuge	1856
MOURET	Aubin	Vicq (87)	Saint Barbant	1882
MOURET	Aubin		Saint-Barbant	1886
MOUSSOURD	Jean		Oradour St Genest	1788

MOUSSOURD	Antoine		Oradour St Genest	1788
PAGNAT	Joseph	Dompierre les Eglises (87)	Dompierre les Eglises	1906
PAGNAT	François		Dompierre les Eglises	1836
PAROT	Pierre	Meuzac (87)	la Bazeuge	1921
PAUFICHET	Félix	Persac (86)	Oradour St Genest	1896
PIGNER	Maurice	Lesterps (16)	Darnac	1926
PINAUD	Jean		Verneuil-Moutiers	1866
POITEVAIN	Léonard		Berneuil	1836
POUJAUD	Guy	Arnac-Pompadour (19)	Oradour St Genest	1762
PROUST	Marcel	St Saviol (86)	Oradour St Genest	1921
RANGER	Julien		Saint-Barbant	1896
RANGER	Clément		Saint-Barbant	1896
RAYROLE	François	Vigeois (19)	Verneuil-Moutiers	1858
REIX	Jean		Oradour St Genest	1777
REIX	Pierre		Oradour St Genest	1767
REIX	François	Lubersac (19)	Voulon puis Oradour St Genest	1752
RENAUD	Charles	Lussac les Châteaux (86)	Saint-Barbant puis Oradour St Genest	1911
RENAUDIE	Pierre	Lubersac (19)	Oradour St Genest	1762
RENAUDIE	Léonard	Lubersac (19)	Oradour St Genest	1738
RENAUDIE	Pierre	Lubersac (19)	Oradour St Genest	1738
RENAUDIE	Etienne		Oradour St Genest	1767
REYNAUD	Baptiste		Darnac	1891

REYROLLES	François	St Martin Sepert (19)	Verneuil-Moutiers	1856
RIBIER/RIVIER	Jean	St Martin l'Ars (86)	Saint Barbant	1732
RIBIER/RIVIER	Léonard		Saint Barbant	1757
RIVAUD	François	Saulgond (16)	Darnac	1931
ROCHE	Albert	Payzac (24)	Saint-Barbant	1921
ROUX	Joseph	St Sornin la Marche (87)	Darnac	1881
ROUX	Paul	Meuzac (87)	Saint Sornin la Marche	1830
SAGE	Léonard		Verneuil-Moutiers	1866
SAINE	Jean		Darnac	1901
SALVAUDON	Etienne		la Bazeuge	1753
SALVAUDON	Joseph		la Bazeuge puis Moutiers	1754
SARD	Jean		Verneuil-Moutiers	1836
SARDENE	Pierre		Tilly (36)	1769
SAVIGNAC	Michel		Peyrat de Bellac	1841
SEMBLAT	Jean	St Sornin Lavolps (19)	Oradour St Genest	1911
TEYSSIER	Gabriel	Troche (19)	la Bazeuge	1911
TROUVAT	Léonard		Dompierre	1851
VAUDON	Jean-Baptiste		Peyrat de Bellac	1872
VERGNAUD	Jean		Saint-Barbant	1901
VIGNAUD	Antoine		Dompierre les Eglises	1836
VILLENEUVE	François		Berneuil	1794
VILLENEUVE	Pierre		Berneuil	1805
VILLENEUVE	François		Nantiat	1836

Des bovins et des hommes en Limousin au XVIIIe siècle

2e partie

Jean-Pierre Delhoume

D'ONTE SES ? n°5, printemps-été 2012

Le premier volet de « *l'histoire* » de l'élevage bovin en Limousin et de ses acteurs durant le dernier siècle de l'Ancien Régime a été présenté dans le précédent numéro de *D'Onte ses ? Histoire et généalogie des Limousins.* Cette « *histoire* » se poursuit bien au-delà des limites provinciales. Les bovins « *nobles* » - les bœufs - une fois soigneusement sélectionnés et engraissés, migrent vers Paris où ils finissent sur les meilleures tables de la capitale. C'est ce voyage sans retour, depuis les étables et les foires limousines jusqu'aux marchés parisiens où s'approvisionnent les bouchers, qui fait l'objet du second volet de cette saga des bovins limousins.

LA PLACE DU LIMOUSIN DANS L'APPROVISIONNEMENT DE PARIS EN BŒUFS DE BOUCHERIE

De mars à août 1760 et de novembre 1761 à décembre 1762, Joseph Constant et Jean Vernon, marchands de bestiaux associés de Saint-Léonard, envoient au total 2 390 bœufs et 38 vaches à Sceaux et à Poissy, les deux marchés hebdomadaires où s'approvisionnent les bouchers parisiens. Deux marchands d'Orsennes, en Berry, les sieurs Bertrand et Baudrat, fournissent à ces deux marchés 989 bœufs et 155 vaches entre la fin de novembre 1775 et le début de mars 1777. Quant aux sieurs Joseph Lemas et Lavareille, autres marchands associés de Ségur, ils commercialisent à Sceaux et à Poissy 1 431 bœufs dans les premiers mois des années 1779, 1780 et 1781. Tous les bovins ci-dessus sont des animaux originaires du Limousin, province où ils ont été engraissés avant d'être commercialisés.
L'approvisionnement de Paris en bêtes de boucherie limousines ne date pas de ces seules dernières décennies du XVIIIe siècle. Il remonte au moins au milieu du siècle précédent et se perpétue jusqu'à la Révolution à un rythme soutenu. Pierre Ruben, bourgeois d'Eymoutiers, en Bas-Limousin, qui pratique l'engraissement des bœufs dans les années 1650, a noté

Contribution des diverses provinces françaises à l'approvisionnement en bœufs des marchés parisiens pendant l'année 1737, hors période de carême
(Source : Arch. dép. Puy-de-Dôme, 1 C 798 à 801)

Provinces approvisionnant les marchés parisiens	nombre de « bœufs » fournis		
	Sceaux	Poissy	total
Normandie	-	61 390	61 390
Ensemble du Limousin	12 342	13 887	26 229
Berry	4 533	4 272	8 805
Bourbonnais	2 563	2 255	4 818
Choletais	999	2 639	3 638
Poitiers ou la Mothe Saint-Héray	70	2 082	2 152
Auvergne, Charolais, Langres	-	411	411
ensemble	*20 507*	*86 936*	*107 443*

dans son journal les dates de vente de ses bestiaux gras :
« *le 28 janvier 1653, vente de trois bœufs gras pour 220 livres*
le 11 mars 1654, vente d'une paire de bœufs gras pour 210 livres
le 17 janvier 1659, vendu deux bœufs que nous avions engraissés pour 180 livres
le 2 janvier 1661, vente de trois bœufs que nous avions engraissés pour 160 livres » [1].
Toutes ces animaux gras sont destinés à Paris qui est déjà le lieu privilégié de vente des bestiaux limousins dès cette époque au cours de laquelle il se fait « *un trafic fort considérable de bœufs gras ; depuis novembre jusqu'à la Pentecôte, les marchands en envoient sans cesse à Paris* » comme le mentionne quelques années plus tard l'intendant Michel de Barberie.
La correspondance du marquis François Marie de Hautefort avec ses agents d'affaires en Limousin de 1684 à 1695 montre que c'est à partir de la mi-carême et jusqu'en mai que les bœufs gras du Bas-Limousin sont envoyés à Sceaux et à Poissy. Ensuite, à partir du mois de juin, ce sont les marchands de Normandie qui fournissent les marchés parisiens, aussi est-il inutile d'envoyer des bœufs limousins à Paris après le mois de mai car « *leur débit n'y est plus favorable* ».
Des relevés, intitulés « *États des marchés de Poissy et de Sceaux* » couvrant la période allant de début juillet 1736 jusqu'au début de l'année 1738, comptabilisent chaque semaine le nombre de bestiaux entrés sur ces deux marchés en indiquant leur province d'origine. Cela permet de déterminer la contribution respective de chacune des provinces qui fournissent Paris en bœufs pendant une année, hors période de carême. La Normandie, avec 57,1 % des bœufs fournis, arrive nettement en première position, suivie par le Limousin avec 24,4%, ces deux régions fournissant ensemble 81,5 %. Le solde provient surtout du Berry, du Bourbonnais et du Choletais, alors que l'Auvergne et le Charolais ne fournissent que très peu de ces animaux. La Normandie et le Limousin sont donc les deux plus importants fournisseurs de bœufs de boucherie de la capitale hors période de carême. Le terme générique de « *bœufs* » mentionné par ces « *états de marché* » regroupe en fait les bœufs et les vaches présentés sur les marchés, car il existe un abus de langage de la part des contemporains qui appellent bœufs tous les bovins adultes consommés

1 « Journal domestique de Pierre Ruben, bourgeois d'Eymoutiers (1645-1661) », BSHAC, t. 17, 1895. Par suite de contraintes éditoriales, seules quelques références de documents et textes cités ici sont indiquées ; celles non mentionnées sont données dans l'ouvrage *Les campagnes limousines au XVIIIe siècle.*

dans la capitale. D'une manière générale, on estime que l'on vend à Sceaux et à Poissy une vache pour quatre ou cinq bœufs. Les provinces pourvoyeuses de vaches sont surtout la Normandie, le Berry et l'Auvergne alors que le Limousin n'envoie pratiquement que des bœufs.

Durant le carême, bien que les canons de l'Église interdisent la consommation de viande, celle-ci est cependant autorisée pour les malades, les vieillards, les femmes enceintes et les nourrices, à condition d'en avoir obtenu l'autorisation des autorités religieuses. Ces personnes ne peuvent s'approvisionner en viande qu'à l'Hôtel-Dieu qui a seul le privilège d'en vendre durant cette période d'abstinence. Pendant celle-ci, le Limousin est le fournisseur quasi exclusif de bovins à cet hôpital [2]. En 1748 par exemple, ce dernier achète 1 961 limousins et 104 bœufs normands. En 1765, ces achats sont respectivement de 2 483 et 139 bœufs. Le commissionnaire chargé par l'hôpital d'acheter les bœufs en Limousin est souvent un marchand de cette province. En 1736, c'est un sieur Nicard, de Saint-Léonard, qui procède aux achats. En 1769, 1770 et 1771, ce sont les sieurs Nicard des Rieux et Constant, eux aussi de Saint-Léonard, qui fournissent à l'Hôtel-Dieu la quasi-totalité des bœufs de carême qu'ils achètent en Limousin.
Le nombre de bœufs achetés durant le carême par l'Hôtel-Dieu au cours du XVIIIe siècle ne cesse de croître. De 1 391 animaux en 1732, dont 1 191 proviennent du Limousin, il passe à 3 856 en 1771, tous limousins, soit un triplement du nombre d'animaux fournis. Cette augmentation de la consommation de viande durant le carême n'est pas due à un important accroissement du nombre de personnes autorisées à en manger, mais au non-respect de l'interdit religieux et à la fraude.
Comment expliquer l'insertion de l'élevage limousin sur le plus important marché du royaume, pourtant situé à quatre cents kilomètres de là, à une époque où les communications sont lentes et difficiles ?

Constitution d'une société de marchands de bestiaux à Saint-Léonard pour la fourniture à Paris de la viande de carême

(Arch. dép. H.-V., 4 E 31/143)

« Le 27 septembre 1773, les sieurs Pierre Constant, Etienne Constant jeune, François Nicard des Rieux, Jean-Baptiste Dupety, tous marchands de Saint-Léonard, et Etienne Constant, aussi marchand demeurant au Pont de Noblat, paroisse Saint-Etienne, se sont associés pour la fourniture de viande du carême prochain de Paris seulement, de laquelle fourniture ils sont dans le dessein de se charger, pour par chacun d'eux respectivement et conjointement faire tout ce qui conviendra pour parvenir à la dite fourniture et partager ou supporter par égale portion tout profit et perte qui pourront en résulter »

LES RAISONS D'UN SUCCÈS COMMERCIAL

Trois raisons expliquent la place du Limousin dans l'approvisionnement de Paris en bœufs de boucherie. En premier lieu, la fourniture par les éleveurs limousins des bêtes de qualité. Ensuite, une stratégie commerciale qui permet au Limousin d'approvisionner Paris pendant une période où les autres provinces ont des difficultés à le faire. Enfin, la forte attractivité qu'exerce le marché parisien doublée de la nécessité pour celui-ci d'être toujours approvisionné.

LE BŒUF LIMOUSIN : UN PRODUIT DE QUALITÉ POUR UN MARCHÉ EXIGEANT

Paris est un marché difficile et exigeant. Non seulement les consommateurs parisiens préfèrent la viande de bœuf, mais ils veulent

2 Archives de l'assistance publique - Hôpitaux de Paris, Fonds de l'Hôtel-Dieu, supplément, 2e à 9e liasses, registres A à C, 1734 à 1774 ; 14e à 19e liasses, « *Dépensier* », registres A à D, 1738 à 1775.

en plus qu'elle soit de première qualité comme l'observe le Cours d'Agriculture de l'Abbé Rozier : « *il faut observer que l'on achète pour Paris tout ce qu'il y a de meilleur* » aussi bien pour la boucherie que pour les autres produits alimentaires. Aussi faut-il commercialiser une viande qui réponde aux attentes de ce marché. Cela passe par une sélection voulue et raisonnée des animaux destinés à être engraissés avant d'être commercialisés sur les deux marchés parisiens.
En effet, tous les bœufs parvenus en fin de leur carrière d'animal de trait, c'est-à-dire en général vers l'âge de six à sept ans, ne sont pas susceptibles d'être engraissés avec succès. Aussi le choix du bœuf que l'on destine à cet usage est-il primordial. Celui-ci se fait en fonction de différents critères extrêmement précis portant essentiellement sur des caractéristiques physiques de l'animal, comme l'a décrit en 1787 Nicolas Desmarest, qui fut un collaborateur de Turgot (cf. encadré).

Les éleveurs limousins du XVIIIe siècle s'attachent donc à mettre sur le marché des bœufs qui ont été sélectionnés au préalable. Les animaux qui présentent des tares et des défauts, comme le poil pie, la tête noire, les cornes mal placées et des taches blanches dans le pelage sont éliminés. Les bœufs ayant une couleur de robe uniforme - froment, rouge, fauve - qui est la principale marque commerciale de l'espèce, sont particulièrement recherchés par les marchands et les bouchers.

Arthur Young, cet agronome anglais qui a parcouru la France à la fin du XVIIIe siècle, reconnaît que les bœufs gras qu'envoie le Limousin à la capitale sont d'une excellente qualité. À la fin du mois de mai 1787, entre Orléans et Vierzon, il « *rencontre beaucoup de troupeaux de bœufs limousins, au nombre de douze à quinze cents* », lesquels « *étaient, à peu d'exceptions près, très gras* ». Après en avoir « *touché un grand nombre* », l'agronome anglais se rend compte par lui-même « *que c'était une excellente nourriture, très bien engraissée* »[3]

3 **Arthur Young,** *Voyages en France en 1787, 1788 et 1789*, **1931, t. 3, p. 1110.**

Caractéristiques que doivent présenter les bœufs susceptibles d'être engraissés

(D'après Nicolas Desmarest, Manière d'engraisser les bœufs en Limousin, 1787)

« Il y a des marques extérieures auxquelles les marchands de bœufs de réforme et les propriétaires des métairies s'attachent en Limousin, pour distinguer un bœuf propre à être engraissé ; et ces marques, réunies autant qu'il est possible, les trompent rarement. Ils veulent qu'un bœuf ait la tête grosse, le mufle court et arrondi, la poitrine large, les jambes et les pieds gros, le ventre rond, large et abattu en dessous : c'est ce qu'on appelle un bon dessous. On juge par là qu'il est grand mangeur ou que la nourriture lui profite bien. Ils observent aussi qu'il ait la côte large et élevée en arc, les hanches non pointues, de grosses fesses, l'échine large et unie jusqu'aux épaules, la veine qui est entre l'épaule et les côtes, qu'on nomme vulgairement la main, ferme et d'un gros calibre. C'est une mauvaise marque lorsqu'elle est roulante et qu'elle cède sous les doigts »

UNE HABILE STRATÉGIE COMMERCIALE

Le Limousin a réussi à s'insérer avec succès sur le marché parisien en approvisionnant en bœufs de boucherie celui-ci pendant une période où les autres provinces ne peuvent fournir que très peu d'animaux à Paris. Cette stratégie commerciale repose sur une méthode d'engraissement quasi spécifique au Limousin.

LIMOUSIN ET NORMANDIE : UNE PARFAITE COMPLÉMENTARITÉ

La Normandie et le Limousin qui assurent à 80 % l'approvisionnement de Paris en bovins, le font de manière parfaitement complémentaire de sorte que les marchés de la capitale sont alimentés en continu tout au long de l'année, sans qu'il y ait rupture

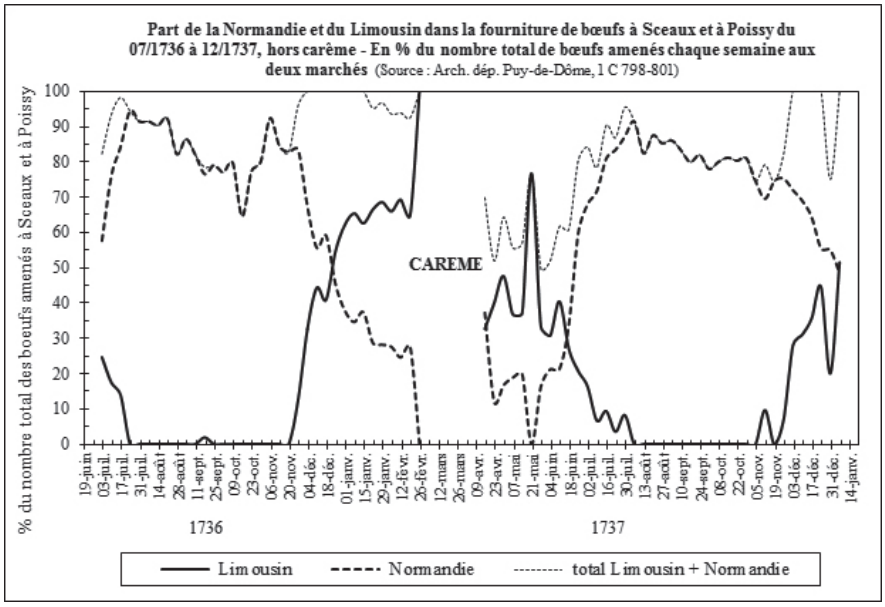

dans la fourniture d'animaux, comme le montre le calendrier hebdomadaire d'approvisionnement de Sceaux et de Poissy établi à partir des « *états de marché* » de juillet 1736 jusqu'à la fin de 1737 (cf. figure ci-dessus).

De la fin du mois de juin et jusqu'en décembre, la Normandie fournit 50 à 90 % du nombre total de bœufs présentés à Sceaux et à Poissy, le reste provenant essentiellement du Berry et secondairement du Poitou et de l'Auvergne. Pendant toute cette période, le Limousin n'envoie que très peu d'animaux en juin et juillet puis aucun jusqu'en novembre. C'est au cours de ce dernier mois que les bœufs limousins commencent à arriver sur les deux marchés parisiens, et à partir de la fin décembre et jusqu'au carême, le Limousin devient le principal fournisseur avec 50 à 70 % des animaux fournis, le reste provenant presque exclusivement de Normandie. De Pâques jusqu'en juin, le Limousin joue encore un rôle important en fournissant entre 30 et 70 % des animaux, mais il est alors fortement concurrencé par le Bourbonnais, le Poitou, le Choletais et la Normandie. C'est donc de manière parfaitement complémentaire que se fait l'approvisionnement en bœufs de boucherie de la capitale par les deux principales provinces contributrices.
Ce calendrier d'approvisionnement de la capitale en bœufs de boucherie est déjà en place en 1724 comme l'atteste ce mémoire qui énumère les différentes provinces fournissant des bœufs de boucherie aux marchés parisiens à partir de Pâques. Ce document montre à la fois le rôle et l'importance du Limousin dans la fourniture de bœufs à la capitale mais aussi les modalités d'intervention des autorités parisiennes sur les marchés de bestiaux de province afin de maintenir aussi bas que possible le prix des animaux :
« *Si on veut absolument mettre l'abondance dans Paris, et forcer les marchands qui ont des bœufs à les vendre, il convient d'envoyer en province un homme de confiance, savoir en Limousin pendant les mois d'avril, mai et juin, où la vente des bœufs commence précisément le jour de la mi-Carême à la foire de Ségur où il se peut trouver 1 000 à 1 200 bœufs, et le lundi suivant à la foire de Lagraulière où l'on trouvera encore pareille quantité que ci-dessus, qui arriveraient tous au grand marché de Poissy le mardi saint 11 avril. Il est essentiel de débuter par avoir une grande quantité de bestiaux ce mardi saint à Poissy, parce que c'est celui qui fixe presque toujours le prix pour le reste*

D'ONTE SES ? n°5, printemps-été 2012

CERCLE GÉNÉALOGIQUE HISTORIQUE ET HÉRALDIQUE DE LA MARCHE ET DU LIMOUSIN

de l'année. On entend bien que par les 2 400 bœufs qui se trouveront aux deux foires ci-dessus, les marchands ordinaires y achèteront leur quantité comme ils ont accoutumés de faire, et l'homme de confiance pour le Roi y en achèterait de son côté 5 ou 600 qu'il ferait arriver à Poissy au grand marché. Cette quantité ferait infailliblement diminuer le prix de la viande, joint à ce qu'il en vient d'Irlande. Après les deux foires de Ségur et de Lagraulière, il y en a tous les jours d'autres qui se tiennent [en Limousin] pendant les mois d'avril, mai et juin, où l'homme de confiance achètera journellement à petit bruit les quantités qui lui seront ordonnées » [4].

Le Limousin joue donc un rôle capital dans l'approvisionnement de Paris en bovins de boucherie, essentiellement durant les mois d'hiver. Cela est possible grâce à une véritable stratégie commerciale qui consiste à produire des animaux gras durant une période où les autres régions ne peuvent alors le faire que difficilement.

UNE MÉTHODE D'ENGRAISSEMENT SPÉCIFIQUE

Il existe deux principales méthodes d'engraissement des bovins. L'une, qui consiste à nourrir les animaux à l'herbe fraîche dans les prairies, donne des bœufs appelés d'herbe ou de pâture. L'autre méthode consiste à engraisser les animaux à l'étable et produit des bœufs appelés d'étable ou de crèche. Ces deux méthodes se différencient par l'époque où elles sont pratiquées. L'engraissement dans les prairies a lieu de mars/avril jusqu'à novembre. La période d'embouche s'étalant sur trois à quatre mois, les bœufs d'herbe ne sont ainsi commercialisés en nombre qu'à partir du mois de mai. La Basse-Normandie est la région type produisant ces bœufs d'herbe. À l'inverse, le Limousin est la région type produisant des bœufs d'étable dont l'engraissement débute en automne et se poursuit durant tout l'hiver. La province peut donc fournir les marchés parisiens à partir de décembre jusqu'en mai, c'est-à-dire durant les mois où les autres provinces ne peuvent livrer qu'un nombre limité de bovins de boucherie.

Le bœuf gras limousin compte parmi les plus gros bovins au XVIIIe siècle

Les bœufs limousins d'étable sont nourris en continu avec des raves, du foin en abondance plusieurs fois par jour, de la farine de seigle ou d'avoine ou d'orge mêlée avec celle du sarrasin délayées dans de l'eau tiède et des châtaignes cuites. Avec un tel régime alimentaire pendant trois mois, on obtient des bœufs « *en bonne graisse et d'un débit assuré* ». Les premiers animaux limousins ainsi engraissés arrivent à Poissy et à Sceaux à partir de la fin du mois de novembre et ils approvisionnent ces deux marchés jusqu'en mai/juin.

Le bœuf gras d'étable limousin compte parmi les plus gros bovins au XVIIIe siècle avec ceux du Poitou, du Nivernais, de la Normandie et de l'Anjou. L'Encyclopédie méthodique de Panckouke décrit les bœufs du Haut et Bas-Limousin comme des animaux « *de gros format* » dont le poids est compris entre 600 et 900 livres, soit 290 à 440 kilogrammes ; ce sont des animaux de « *taille assez haute, aux cornes courtes* », qui sont tous « *blond rouge* ». Les bœufs de la Basse et de la Haute-Marche sont d'un « *format moyen* » et pèsent entre 500 et 700 livres : ils ont les « *cornes courtes et le poil blanc blond* ». De 1754 à 1765, le poids moyen d'un bœuf limousin livré à l'Hôtel-Dieu durant le carême se décompose en une carcasse de viande dont le poids varie entre 635 livres et 690 livres, à laquelle il faut y ajouter le « *cuir* » dont le poids moyen est compris entre 95 et 105 livres, le suif, les abats et les issues, ce qui représente au total un animal d'un poids vif de plus de 800 livres. Si l'on considère

4 Archives Nationales, G 7 1668 à 1670, pièce 206.

que ces bêtes perdent soixante à quatre-vingt livres durant leur trajet jusqu'à Paris, ce sont donc des bœufs gras dépassant 850 livres que produit le Limousin. C'est un poids du même ordre que mentionne l'agronome limousin Jacques Juge de Saint-Martin en l'an III : « *les bœufs gras qui se vendent vivants dans nos foires* » pèsent entre 800 et 900 livres pièce, soit 390 à 440 kilogrammes.
Cette commercialisation des bovins limousins durant une période propice pour la province révèle une pratique raisonnée et réfléchie ainsi que l'esprit d'initiative des éleveurs limousins.

L'ATTRACTIVITÉ DU MARCHÉ PARISIEN

L'attractivité du marché parisien s'explique par le poids démographique de la capitale et par une consommation en viande bovine qui ne cesse d'y croître durant le XVIIIe siècle, ainsi que par l'obsession des autorités parisiennes d'assurer en permanence un approvisionnement alimentaire suffisant de Paris par crainte de troubles.

UNE DEMANDE CROISSANTE EN VIANDE BOVINE

Avec 500 000 habitants environ au début du XVIIIe siècle et environ 600 000 habitants à la veille de la Révolution, la capitale est la ville la plus peuplée du royaume, très loin devant les autres grandes cités. Elle représente donc un énorme marché qu'il faut sans cesse approvisionner, d'autant plus que de tous les Français, ce sont les Parisiens qui mangent le plus de viande.
La consommation parisienne de viande a été calculée assez précisément à partir du nombre des animaux de boucherie qui sont entrés dans la capitale aux différentes barrières d'octroi permettant l'accès à Paris intra-muros [5]. Chaque parisien consomme en moyenne et par an 62 kg au début du siècle, toutes espèces de bestiaux confondues, puis entre 66 et 68 kg de 1720 à 1770 avant de retomber à 61 et 60 kg au cours des décennies 1770 et 1780. La relative désaffection pour l'alimentation carnée à mesure de l'avancement du siècle est en fait sélective selon le type de viande et elle ne concerne pas celle de bœuf.
En effet, alors que le nombre de vaches, de veaux et de moutons consommés chaque année à Paris diminue à partir de 1760, celui du porc et du bœuf ne cesse d'augmenter régulièrement tout au long du siècle, passant pour ce dernier de 46 500 têtes en moyenne annuelle durant la décennie 1700 à 71 000 têtes en moyenne pour les années 1780, soit une augmentation de 52 %, alors que la population parisienne n'a augmenté que d'environ 22 % entre 1700 et 1790. À l'inverse des autres types de viande, les Parisiens ont donc une préférence de plus en plus marquée pour celle de bœuf au cours du XVIIIe siècle car à leurs yeux il s'agit de la viande de boucherie par excellence.

LE MARCHÉ PARISIEN, UN DÉBOUCHÉ SÛR

Assurer en permanence l'approvisionnement alimentaire de Paris est un souci constant de la part des responsables administratifs et politiques de la capitale car l'ombre des émeutes plane dès qu'un renchérissement du prix des denrées ou une pénurie de celles-ci survient, surtout pour le pain et la viande. Le résultat de cette politique de précaution est que de tous les Français d'Ancien Régime, ce sont les Parisiens qui mangent le pain le plus blanc et que leur ration en viande dépasse celle des autres villes de France. Une ligne de conduite guide les responsables de l'approvisionnement de la capitale, procurer l'abondance des denrées et maintenir les cours au plus bas prix possible.
Les marchés de Sceaux et de Poissy font l'objet d'une surveillance continue de manière à prévenir tous risques de pénurie de bestiaux afin que l'approvisionnement de

5 **Marcel Lachiver, « L'approvisionnement de Paris en viande au XVIIIe siècle », dans** *Mélanges offerts à Pierre Goubert,* **1984, p. 345-354.**

la capitale ne soit pas interrompu. À l'issue de chaque marché, un rapport est envoyé au lieutenant général de police de Paris où sont consignés le nombre des animaux vendus et leur prix. Dès que les marchés sont insuffisamment approvisionnés, les autorités s'alarment car elles craignent une conspiration des marchands destinée à faire augmenter le prix des animaux en limitant leur nombre sur le marché. Comme parade à ces pénuries « provoquées » de bestiaux, les autorités parisiennes n'hésitent pas à alimenter le marché en achetant des animaux à l'étranger, faisant ainsi baisser les cours.

Mais le manque de bestiaux sur les marchés est dû aussi à des causes naturelles comme les épizooties et le manque de fourrages par suite de calamités climatiques. En janvier 1751 par exemple, la communauté des bouchers de Paris s'alarme de la mortalité des bestiaux qui

« La généralité de Limoges est en état de fournir Paris jusqu'à la Saint-Jean »

sévit depuis près de six ans laquelle, ajoutée à la suppression de nombreuses foires, a extrêmement altéré les deux marchés parisiens qui sont vides d'animaux. Les bouchers se demandent comment ils vont pouvoir « *trouver des bestiaux pour l'Hôtel Dieu pour le carême qui arrive et à partir de Pâques ensuite* ». Pour y remédier, ils préconisent alors l'achat de bestiaux à l'étranger, opération qui est facilité par des arrêts du Conseil d'État qui exemptent de droit d'entrée les animaux venant de l'extérieur.

Cette requête ne manque pas d'alarmer l'intendant de Limoges, M. de Chaumont, qui voit dans ces achats à l'étranger un risque pour le commerce de la province. De Chaumont s'empresse de rassurer le 16 mars 1751 les autorités parisiennes en expliquant qu'à la suite de la maladie épidémique qui s'est manifestée à la fin de l'année dernière dans plusieurs endroits de l'Angoumois, on a interdit les foires en Limousin dans le secteur frontalier entre ces deux provinces pour éviter que la contagion ne se propage en terre limousine. Or, c'est précisément dans ces foires défendues que les marchands achètent en temps normal les bœufs destinés à approvisionner la capitale durant le carême. Mais les marchands vont pouvoir acheter leurs animaux en Haut-Limousin, là où ils ne se fournissent habituellement qu'à partir de Pâques. C'est ce changement de secteur d'achats « *qui a fait craindre aux bouchers de Paris de ne plus trouver en Limousin après Pâques la même quantité de bœufs qu'ils en tirent tous les ans. Mais que les bouchers se rassurent* » car « *l'espèce* [bovine] *ne manque pas encore à beaucoup près* » et il y a « *actuellement beaucoup de bœufs gras qui pourront venir aux foires de Limoges à Pâques* ». D'ailleurs, « *on n'a pas encore touché au Bas-Limousin qui en est très bien garni. Ainsi, lorsque les marchands se présenteront, ils trouveront les foires de Limoges aussi abondantes qu'elles l'ont été les autres années* » et l'intendant « *assure que la généralité est en état de fournir Paris jusqu'à la Saint-Jean* » [6].

Une autre alarme survient lors des années 1767-1770 au cours desquelles des pluies abondantes et des sécheresses prolongées endommagent les fourrages destinés au bétail dans plusieurs provinces. L'approvisionnement des marchés parisiens en bêtes de boucherie s'en trouve fortement perturbé, provoquant une situation de pénurie que les autorités parisiennes s'efforcent de limiter en effectuant des achats de bestiaux à l'étranger. Mais se fournir à l'extérieur du pays est une solution coûteuse pour les finances royales. Aussi, Sartine, le lieutenant général de police de la capitale, déploie-t-il une intense activité pour connaître les ressources dont il va

6 Bibliothèque Nationale, Fonds des manuscrits, coll. Joly de Fleury, vol. 286, dossier 2988.

Le Limousin tout au long du XVIIIe siècle, a su répondre à l'appel du marché parisien grâce à une organisation sans faille.

pouvoir disposer dans les provinces du royaume qui approvisionnent la capitale.
Le Limousin est ainsi sollicité une première fois en janvier 1767. L'intendant Turgot, en réponse à une demande du lieutenant général au sujet de la cherté des bestiaux sur les marchés de Sceaux et de Poissy, explique que celle-ci est due au fait que l'engraissement des bœufs en Limousin est « *difficile cette année* » car « *une partie des fourrages a été gâtée par les pluies du commencement de l'été* [1766] *et la sécheresse qui a suivi sans intervalle a totalement fait perdre la récolte des raves qui forment une très grande partie de la nourriture des bœufs d'engrais* ».
C'est pourquoi de nombreux propriétaires n'ont pu garder leurs bœufs à l'automne 1766 car ils ne pouvaient les nourrir et les engraisser du fait de la disette du fourrage, d'où la rareté des bœufs gras à la fin de l'année [7].
L'année suivante, en septembre, nouvelle inquiétude de Sartine qui s'étonne auprès de Turgot de voir des bœufs limousins sur les marchés de Sceaux et de Poissy dès la fin du mois d'août alors qu'ils n'y arrivent qu'à partir de la fin de l'année jusqu'à Pâques, c'est-à-dire durant la période « *où le Limousin est la principale ressource* » en bœufs de ces deux marchés. Ces envois prématurés de bœufs limousins à Paris font craindre au lieutenant général de police « *un dérangement dans la marche ordinaire du commerce* » qui risque de rendre « *l'approvisionnement de Paris très difficile* » dans les mois à venir. Dans sa longue réponse du 25 septembre 1767, l'intendant Turgot explique que « *la rareté des fourrages dans la province n'est que trop réelle* » ce qui a réduit l'engraissement des bœufs car « *la gelée de la semaine sainte [1767] a fait beaucoup de tort aux prairies et la sécheresse extrême qui a régné depuis a beaucoup augmenté le mal. Quelques jours de pluie qui ont suivi la coupe des foins ont d'abord fait pousser assez bien la seconde herbe, mais la sécheresse est revenue trop vite pour que cette ressource ait pu être abondante* » [8]
De nouvelles difficultés d'approvisionnement de Paris en bovins apparaissent en 1768 puis en 1770. À chaque fois le lieutenant de police sollicite Turgot qui explique par le manque de foin, de raves et de grains la rareté des animaux gras à Sceaux et à Paris, ce qui a incité de nombreux éleveurs à se débarrasser de leurs bestiaux, souvent à vil prix [9].
Cette période de pénurie en bœufs de boucherie des années 1767-1770 met particulièrement en relief le rôle et l'importance de la place qu'occupe le Limousin dans l'approvisionnement des marchés parisiens en bovins.
Le choix de Paris comme principal débouché des bœufs limousins apparaît donc comme très judicieux. Cette destination commerciale comporte cependant des risques tels que des problèmes de logistique liés à l'éloignement de la province, la concurrence des autres régions fournissant Paris et les inconvénients propres à la pratique de l'élevage comme les épizooties. Le Limousin a cependant surmonté ces difficultés tout au long du XVIIIe siècle et a su répondre à l'appel du marché parisien grâce à une organisation sans faille.

7 Bibliothèque Nationale, Nouvelles acquisitions françaises, n° 6765.

8 Gustave Schelle, *Œuvres de Turgot,* 1914, p. 678.
9 Bibliothèque Nationale, Nouvelles acquisitions françaises, n° 6765.

DES ÉTABLES LIMOUSINES AUX MARCHÉS PARISIENS : LES ÉTAPES D'UNE COMMERCIALISATION RÉUSSIE

L'approvisionnement de Paris en bœufs limousins fait intervenir différents acteurs. Les éleveurs sélectionnent d'abord les animaux puis les engraissent. Ces derniers sont ensuite vendus dans les foires locales aux marchands de bestiaux qui sont les intermédiaires entre les zones de production et Paris. Ce sont ces marchands qui conduisent les animaux aux marchés de Sceaux et de Poissy sur lesquels interviennent alors les bouchers parisiens.

UN ENGRAISSEMENT PRATIQUÉ DANS UNE MULTITUDE D'EXPLOITATIONS

Après quelques mois de croissance et d'inactivité, les bovins mâles sont utilisés comme reproducteurs, dès l'âge de dix-huit mois jusqu'à trente mois environ, avant d'être castrés. Ils sont ensuite employés aux divers travaux agricoles jusqu'à l'âge de six à sept ans. Enfin, ils sont engraissés durant quelques mois avant d'être livrés à la boucherie. Cet engraissement est pratiqué dans une multitude d'exploitations, chacune d'elles produisant un ou deux bœufs gras chaque année.

Ce sont essentiellement des propriétaires non-paysans appartenant au clergé, à la noblesse et à la bourgeoisie et faisant exploiter leurs domaines par métayers ou fermiers, qui engraissent des bovins, presque uniquement des bœufs. Sur les trente-neuf exploitations de ce type que compte la paroisse d'Azat-le-Ris par exemple, trente-huit pratiquent cette activité. À Boisseuil, cette proportion est de vingt-trois sur trente-deux, à Cieux de vingt-sept sur quarante-sept et à Saint-Hilaire-Bonneval de cinquante-quatre sur quatre-vingt-treize. Les propriétaires paysans exploitant eux-mêmes leurs biens pratiquent moins l'engraissement qui ne concerne que des vaches : ils sont huit sur vingt-huit dans ce cas à Azat-le-Ris, un sur cinq à Boisseuil, vingt-neuf sur quatre-vingt à Cieux et vingt-cinq sur soixante-dix-huit à Saint-Hilaire-Bonneval.

Dans le domaine de Chez Grenard par exemple, situé dans la paroisse de Tersannes et qui appartient à l'hôpital de Magnac-Laval, 74 % des bœufs sont vendus en décembre et en janvier et 80 % si on y ajoute le mois de novembre. Ces ventes de bœufs durant ces trois mois sont des animaux destinés au marché parisien. Sur les quarante-neuf années que couvre le livre de comptes, il y en a trente-six où l'on vend des bœufs gras, ces ventes ayant toujours lieu de novembre à janvier. L'engraissement de bœufs dans ce domaine se pratique donc trois années sur quatre en moyenne. Lors des crises de subsistances, comme en 1738, 1769 et 1770, ou bien lorsque le fourrage et les raves sont trop peu abondants, l'on n'engraisse pas de bœufs mais une ou deux vaches. Au total, il n'y a que deux années sur quarante-neuf où aucun bovin gras n'est produit dans cette exploitation.

En ce qui concerne les achats de bœufs dans ce même domaine de Chez Grenard, 80 % du nombre total de ceux-ci s'effectuent de mai à septembre, c'est-à-dire durant une période où l'on peut nourrir facilement les animaux à l'herbe fraîche. Il s'agit d'achats de jeunes bœufs destinés à remplacer ceux qui sont parvenus en fin de leur période d'usage agricole. Ces bœufs réformés sont alors mis à l'engraissement et ce sont eux qui sont ensuite vendus de novembre à janvier comme mentionné ci-dessus. Il n'y a pas d'achats en hiver afin d'éviter de nourrir des animaux « *inutiles* » durant cette période.

Les mêmes mouvements et périodes de ventes des bœufs gras s'observent comme Chez Grenard dans les cinq autres exploitations appartenant à l'hôpital de Magnac-Laval. À Basse-Roche, 74 % des ventes de ces animaux s'effectuent de novembre à janvier. À Puymarchoux, cette proportion est de 92 %, à Saint-Priest-le-Betoux de 87 % et à la Mothe de 82 %. Il n'y a qu'à La Dodinerie où les ventes de bœufs de fin et de début d'année sont moins importantes puisqu'elles ne

représentent que 57 % du nombre total d'animaux vendus.
Toutes les transactions ci-dessus se font dans les nombreuses foires de la province où le principal commerce qui s'y fait est celui des bestiaux.

LES FOIRES : LIEUX PRIVILÉGIÉS DE TRANSACTIONS DES BOVINS

Les plus anciennes foires connues en Limousin datent au moins du XIIIe siècle. Leur nombre s'accroît aux cours des siècles suivants, en particulier durant les règnes de François 1er et de Henri II. Au XVIIe siècle, les foires limousines les plus réputées et dont le rayonnement s'étend bien au-delà des limites de la province sont celles de la saint Loup (22 mai) qui dure huit jours et des saints Innocents (28 décembre) à Limoges et celle de la saint Georges (23 avril) à Châlus qui est réputée pour les chevaux. Vers 1670, dans l'élection de Brive, une paroisse sur neuf possède des foires et dans les élections de Guéret et d'Évaux, cette proportion est d'une paroisse

Lieux et nombre des foires en Limousin dans les années 1760
**(Sources : Calendrier ecclésiastique et civil du Limousin (années 1762 à 1770)
Arch. dép. Haute-Vienne, C 102, 118,120, 121 ; Arch. dép. Creuse, C 349)**

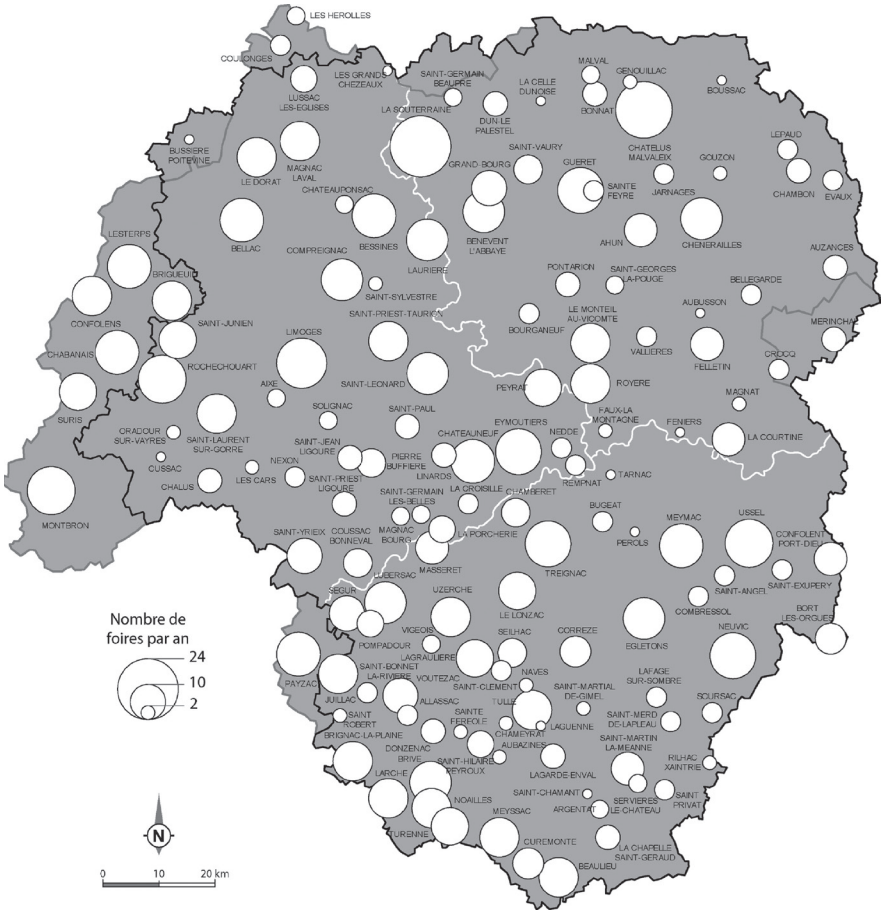

sur quinze en 1686 avec une répartition spatiale homogène des lieux de foires sur le territoire de ces deux élections. C'est à partir des années 1760 qu'un état complet des foires limousines peut être dressé pour la totalité de l'espace limousin.

Au cours de la décennie 1760, on dénombre 148 localités en Limousin dans chacune desquelles se tiennent entre une et vingt-quatre foires par an, soit un total de 1 038 jours de foire dans la province chaque année. Étant donné que ces assemblées ne peuvent avoir lieu un dimanche ou lors d'une fête religieuse, il se tient donc en moyenne au moins trois foires pour chaque jour « *ouvrable* » dans les années 1760 à travers l'espace limousin.
Les lieux de foires sont dispersés à travers la totalité du territoire provincial, aucune paroisse n'étant située à plus d'une quinzaine de kilomètres d'une localité où se tient au moins une foire dans l'année. La densité des villes, bourgs ou villages de foire est cependant variable selon les secteurs de la province. Au sud-ouest du secteur délimité par les villes de Beaulieu, Tulle, Uzerche et Saint-Yrieix, on dénombre près de 30 % du nombre total de lieux de foire de la province pour un secteur qui ne représente qu'environ 20 % de la surface de celle-ci. Ailleurs, la densité des localités de foires est un peu moins forte.
De nombreuses foires se tiennent à peu de distance des frontières limousines avec une fréquence quasi mensuelle. Elles constituent des lieux de commerce et d'échange avec les provinces voisines. C'est le cas, à l'ouest, à proximité de l'Angoumois, des foires de Brigueuil, Confolens, Lesterps, Rochechouart, Suris et Saint-Junien. Au sud-ouest, les nombreuses foires situées le long de la limite provinciale, depuis Beaulieu jusqu'à Payzac et Ségur, sont très proches du Périgord. Au sud-est, Meymac, Ussel, Neuvic et Egletons sont tournées vers l'Auvergne. Quant aux foires de Bellac, du Dorat et de Magnac-Laval au nord-ouest et celles de la Souterraine et de Châtelus-Malvaleix au nord, elles sont tournées, les premières vers le Poitou et les secondes vers le Berry et le Bourbonnais.

Les foires mensuelles témoignent d'une activité commerciale soutenue et régulière tout au long de l'année.

La zone centrale du Limousin comporte aussi plusieurs foires à fréquence au moins mensuelle comme celles de Limoges, Châteauneuf, Eymoutiers, le Monteil-au-Vicomte, Peyrat, Royère, Saint-Léonard et Treignac. Toutes ces foires mensuelles témoignent d'une activité commerciale soutenue et régulière tout au long de l'année. Leur aire d'influence est nettement plus étendue que celle des localités n'ayant que quelques foires dans l'année, lesquelles n'attirent que la population des villages environnants.
Un grand nombre de foires se tiennent dans la province de novembre à février alors qu'en général ce sont des mois creux pour les foires aux bestiaux dans la plupart des autres provinces. Ce nombre élevé de foires limousines pendant ces quatre mois s'explique par le fait que le Limousin est le principal fournisseur de bovins à la capitale durant cette période, marché qu'il est impératif d'approvisionner. La fréquence des foires s'accélère même localement puisqu'elle devient hebdomadaire dans certaines villes. Il s'agit de foires spécialisées, dites « *grasses* », comme celles de Magnac-Laval par exemple qui se tiennent « *tous les lundis de chaque semaine, depuis le lundi d'après le 25 novembre jusqu'au carnaval de chaque année.* [Elles] *se sont toujours tenues avec un grand concours de toutes sortes de bestiaux et principalement des bestiaux gras que l'on achète non seulement pour les marchés de Sceaux et de Poissy,*



mais encore pour les boucheries des villes de Poitou, Touraine, Berry et autres circonvoisines » [10]

Au Dorat, outre les douze foires franches annuelles, il existe aussi « *des marchés de bestiaux gras pour la fourniture de Paris* » qui se tiennent « *le jeudi de chaque semaine, depuis la Toussaint jusqu'au carnaval, ainsi que le second et l'avant-dernier jeudi de Carême* ». À Auzances, « *quantité de bœufs et cochons gras qui se conduisent à Paris* » se vendent dans « *des grands marchés qui commencent le premier mercredi d'avant Noël et continuent jusqu'au deuxième mercredi de carême* ». À Felletin, les foires dites « *grasses* » commencent le premier vendredi après la Sainte Catherine et se continuent chaque vendredi jusqu'à la fin du carnaval. Certaines des foires de fin et de début d'année sont qualifiées de « *considérables pour les bœufs gras* » comme celles d'Ahun « *des 21 décembre, 15 janvier et premier jour du carême, « des 13 et 25 janvier, 5 et 22 février et 13 et 29 décembre* » à Châtelus-Malvaleix et du 22 janvier à Jarnages [11]. La réputation des foires grasses de Chénérailles est telle que Savary des Bruslons mentionne qu'elles « *sont célèbres pour la quantité de bêtes engraissées qui s'y vendent dont la plupart se conduisent à Paris* » [12]. Certaines de ces foires aux bœufs gras connaissent une grande affluence d'animaux comme celles des Innocents à Limoges le 28 décembre, de la mi-carême à Ségur et du lundi suivant à Lagraulière. Dans chacune de celles-ci, on y compte ordinairement 1 000 à 1 200 bœufs.

LE MARCHAND DE BESTIAUX, MAILLON INDISPENSABLE ENTRE LE LIMOUSIN ET LES MARCHÉS PARISIENS

Les bovins engraissés en Limousin étant dispersés dans une multitude d'exploitations à travers l'espace provincial, il est impératif que la commercialisation de ces animaux vers la capitale soit effectuée par des individus - les marchands de bestiaux - qui se consacrent exclusivement à cette activité comme l'explique un mémoire émanant de la communauté des marchands bouchers de Paris :

« *Les provinces du Limousin, du Berry, du Bourbonnais et autres du dehors, ont toujours été assez abondantes en bestiaux ; la difficulté est de les faire venir de ces provinces à Paris. Entre les nourrisseurs de bestiaux de ces provinces et les bouchers de Paris qui en font la consommation, il est indispensable qu'il y ait une sorte de commerçants, qu'on appelle marchands forains, qui les achètent des premiers, les fassent venir* [à Paris] *et les revendent aux derniers* » [13]

L'activité de ces marchands de bestiaux consiste en une navette fréquente entre les marchés parisiens et les régions productrices d'animaux gras. Ils achètent ces derniers dans les foires de province, puis les acheminent jusqu'à Sceaux et Poissy où ils sont vendus aux bouchers parisiens. Ce commerce du bétail se pratique souvent sous forme d'une association entre quelques marchands, les uns effectuant les achats d'animaux en province et les autres s'occupant de leur vente à Paris. Cette activité de marchand de bestiaux demande une organisation rigoureuse, une bonne connaissance des régions qui fournissent les animaux ainsi qu'un solide réseau de clients bouchers potentiels dans les marchés parisiens.

10 ***Mémoire pour le syndic des habitants de la ville de Laval, autrefois Magnac*** (Archives historiques du Limousin, t. VI, 1895, p. 198-204).

11 ***Procès-verbal de la généralité de Moulins,*** 1892, p. 201, 217.

12 Savary des Bruslons, ***Dictionnaire universel du commerce,*** 1723, t. II, col. 101.

13 Bibliothèque Nationale, Fonds des manuscrits, coll. Joly de Fleury, vol. 310, dossier 3361.

Constitution d'une société de marchands de bestiaux à Saint-Léonard

(Arch. dép. H.-V., 4 E 31 (99)

« Le 24 mars 1737, furent présents, Estienne Nicard, sieur de la Mazière, bourgeois et marchand du Pont de Noblat, sieur Etienne Deslions, marchand des moulins de Chez Poulier, paroisse de Saint-Martial du Pont de Noblat et sieur Pierre Constant dit Roland, marchand de la ville de Saint-Léonard, lesquels de leur libérale volonté se sont par les présentes associés tous trois ensemble pour le temps et terme de cinq années à venir aux fins de faire commerce de bœufs, vaches et moutons pour conduire en la ville de Paris et où ils jugeront à propos, sous les conditions que ledit Constant sera tenu de faire les ventes et les dits Nicard et Deslions tenus de faire les achats, et ce à moitié profit et moitié perte »

LES MARCHANDS DE BESTIAUX À L'ŒUVRE EN LIMOUSIN

Plusieurs marchands de bestiaux approvisionnant Paris en bovins opèrent en Limousin. Les transactions auxquelles se livrent certains d'entre eux sont connues grâce à leurs comptabilités qui sont parvenues jusqu'à nous.

LA SOCIÉTÉ CONSTANT-VERNON-CARRÉ

Le « *Livre d'achat des bœufs entre Joseph Constant, Carré, et Vernon* » déposé le 12 juillet 1763 au greffe de la juridiction consulaire de Paris par ces trois associés, suite à leur faillite, décrit en détail les activités commerciales de cette société depuis le 13 mars 1760 jusqu'au 9 octobre 1760 puis du 25 novembre 1761 jusqu'au 3 janvier 1763 [14].

Joseph Constant, qualifié de « *marchand de bœufs* », habite Saint-Léonard. Il fait partie d'une véritable dynastie comprenant de nombreux bouchers et marchands de bestiaux solidement implantés tout au long du XVIIIe siècle dans cette ville. Le sieur Jean Vernon, lui aussi « marchand de bœufs », habite la « paroisse des Églises », c'est-à-dire Saint-Laurent-les-Églises, paroisse située à une douzaine de kilomètres Saint-Léonard. Quant au sieur Jacques Carré, il réside en permanence dans la capitale. C'est lui qui s'occupe des ventes à Sceaux et à Poissy des animaux que Constant et Vernon lui envoient. C'est un commissionnaire professionnel, vieil habitué des marchés de la capitale.

Le livre de comptes de la société Constant-Vernon-Carré permet de reconstituer l'intégralité de l'une de ces campagnes d'achats de bœufs. Elle débute le 25 novembre 1761 à la foire de Lépaud pour se terminer le 16 juin 1762 à celle de Limoges (cf. page suivante, figure Campagne d'achats de bœufs). Dans cet intervalle de temps, Constant et Vernon achètent uniquement des bœufs dans quarante-trois foires. Après Lépaud, l'un des deux associées se rend à Ahun le 1er décembre, puis à Compreignac deux jours après. Étant donné la distance entre ces deux foires, une soixantaine de kilomètres, et le peu de temps qui les sépare, il est vraisemblable que les deux associés opèrent séparément, l'un achetant à Lépaud et l'autre à Compreignac. Le 7 décembre, les achats se poursuivent à La Souterraine, puis le 13 à Châtelus, le 15 à Guéret, puis dans dix-neuf autres foires jusqu'au 30 janvier 1762, date où les deux associés suspendent leurs achats pour cause de carême. Ceux-ci reprennent le 18 mars à Ségur pour se terminer le 16 juin à Limoges. Durant ces trois mois, les deux associés achètent des bœufs dans dix-huit foires.

Les achats ont lieu dans deux secteurs géographiques différents de la province selon qu'ils sont effectués avant ou après le carême. Avant ce dernier, du 25 novembre 1761 jusqu'au 31 janvier 1762, Constant et Vernon parcourent toute la moitié nord de la province, depuis la partie orientale de celle-ci dans l'élection d'Évaux (foire de Lépaud)

14 Archives de Paris, D4 B6, carton 27, dossier 1456.

La campagne d'achats de bœufs par la société Constant-Vernon-Carré du 25 novembre 1761 au 16 juin 1762
(Source : Archives de Paris, D4 B6, carton 27, dossier 1456)



jusqu'au Confolentais à l'ouest. La limite méridionale des achats durant cette période est Limoges, mis à part une incursion à la foire de Pierre-Buffière. Après le carême, Constant et Vernon concentrent leurs achats dans le quart sud-ouest de la province, dans les foires de l'élection de Brive et dans le sud de celle de Limoges. L'achat le plus septentrional durant cette période a lieu à la foire de Brigueuil le 26 avril et le plus méridional à la foire de Brive du 19 mai. La zone d'achats de ces deux marchands est très vaste puisqu'elle couvre, au cours d'une même campagne, un peu plus de la moitié du territoire de la province, depuis l'extrême nord-est jusqu'au sud et à l'ouest de celle-ci, les foires les plus éloignées les unes des autres étant séparées de cent-trente kilomètres.

Les achats dans les foires ont lieu tous les trois jours en moyenne avant le carême et tous les cinq jours après celui-ci. Cette fréquence élevée d'achats s'explique par le fait que Constant et Vernon achètent des bœufs chacun de leur côté, ce qui permet d'approvisionner la capitale à un rythme soutenu et régulier. À l'issue de chaque foire, les animaux sont regroupés de manière à former une bande qui part aussitôt vers Paris sous la conduite d'individus appelés piqueurs, meneurs, toucheurs ou plus fréquemment garçons,

chacun d'eux étant accompagné de son chien.
Au total, durant cette campagne 1761/1762, ce sont 1 226 bœufs qui sont envoyés sur les marchés parisiens pour le compte de cette société.

En fonction des informations que leur transmet le sieur Carré depuis Paris par l'intermédiaire des garçons qui font la navette entre la capitale et le Limousin, Constant et Vernon savent quel est le marché parisien qu'il faut approvisionner. Les vingt-quatre bœufs achetés à la foire des saints Innocents de Limoges du 28 décembre 1761 par exemple sont notés « pour le jeudi », c'est-à-dire pour le marché de Poissy, alors que d'autres achats sont destinés à celui du lundi à Sceaux.
La campagne d'achats suivante de 1762/1763 débute comme la précédente par la foire de Lépaud du 25 novembre 1762. Elle se poursuit dans les mêmes foires fréquentées par Constant et Vernon l'année précédente à la même époque jusqu'à la foire du Grand Bourg du 3 janvier 1763, date à laquelle s'arrête le livre de comptes. Durant cette période d'avant la mi-carême, tous les achats sont situés uniquement dans la moitié nord de la province comme cela fut le cas lors de la campagne précédente, de novembre 1761 à janvier 1762.

Chacune des transactions effectuées pour le compte des associés est détaillée de la manière suivante sur le « livre d'achats des bœufs » :
« *Foire du Grand-Bourg le vendredi 2 janvier 1762*
acheté 23 bœufs pour le lundi : 3 902 livres 10 sols
plus de la même foire acheté 21 bœufs pour le jeudi : 4 229 livres
frais que j'ai eu pour les deux bandes : 110 livres 16 sols
pour des cordes : 6 livres »

À la suite, sont notées les ventes de ces mêmes bœufs qui ont été effectuées le lundi 11 janvier à Sceaux et le jeudi 15 janvier à Poissy :
« Vente des bœufs du lundi :
10 bœufs vendus à M. Valet 2 200 livres
9 bœufs vendus à M. Vros 1 530 livres
1 bœuf vendu à M. Couart 135 livres
1 bœuf vendu à M. Boulange 130 livres
1 bœuf non vendu
« Vente des bœufs du jeudi :
12 bœufs vendus à M. Aubert 2 880 livres
7 bœufs vendus à M. Margeris 1 302 livres
2 bœufs vendus à M. Barret 270 livres »

Ces deux bandes de bœufs, qui ont coûté 8 248 livres avec les frais, sont vendues, sauf une bête, pour un total de 8 447 livres, soit 199 livres de profit. Ce dernier est cependant très variable et il fluctue en fonction des conditions du marché parisien.
La « *dynastie des Constant* » constitue l'un des plus importants fournisseurs limousins de bœufs à la capitale au cours du XVIIIe siècle. Les Archives de l'Hôtel-Dieu les mentionnent souvent de 1737 à 1784 en les qualifiant de marchands de bestiaux. Il est ainsi question de Pierre Constant, de Pierre Constant fils, de Pierre Constant dit Roland, de Pierre Constant l'aîné, d'Étienne Constant, de Michel Constant et de Mathieu Constant. Mais plusieurs autres marchands de bestiaux limousins contribuent eux aussi à l'approvisionnement des marchés parisiens au cours du siècle. On trouve mention par exemple de plusieurs membres d'une autre dynastie, celle des Vallière, de Saint-Léonard, de plusieurs personnes de la famille Nicard des Rieux, des environs de Saint-Léonard, d'un sieur Maurice Paron, de Limoges. D'autres marchands limousins sont connus par leur faillite comme celles de « Claude et Léonard Fournioux, frères, marchands de bestiaux associés, demeurant à Dun-le-Palleteau » en 1742, du « sieur Poissonnier, marchand de bœufs, demeurant ordinairement à Saint-Sulpice-le-Dunois » en 1775 et de Léonard Lassaigne, marchands de bœufs de Ségur en 1779. À côté de ces divers marchands limousins qui fournissent Paris en bêtes de boucherie s'ajoutent de nombreux « marchands forains » qui ne résident pas dans la province mais qui

Les campagnes d'achats en Limousin de bovins et de ventes à Paris de la société « Bertrand-Baudrat » de novembre 1775 à mars 1777

année	nombre de bœufs (*B*) et vaches achetés (*V*)				vente des animaux	
	à la foire de	***date***	***B***	***V***	***date***	***au marché de***
1775	Éguzon (sud Berry)	23 nov.	**12**	**32**	7 déc.	Poissy
	(dans le sud du Berry)	6 déc.	**11**	**8**	14 déc.	Poissy
	Châtelus-Malvaleix	13 déc.	**44**	**16**	21 déc.	Poissy
	Guéret	15 déc.	**18**		26 déc.	Sceaux
	vers Jarnages	22 déc.	**30**		1er janv.	Sceaux
	Châtelus-Malvaleix	29 déc.	**34**		8 janv.	Sceaux
1776	**Grand Bourg**	2 janv.	**21**	**22**	15 janv.	Sceaux
	Gouzon	8 janv.	**25**		18 janv.	Poissy
	Saint-Vaury	10 janv.	**33**	**16**	22 janv.	Sceaux
	Jarnages	22 janv.	**27**		?	?
	(sud du Berry)	29 janv.	**35**		5 févr.	Sceaux
	Auzances	21 févr.	**30**	**9**	7 mars	Poissy
	Limoges	29 févr.	**28**		11 mars	Sceaux
	St-Laurent-sur-Gorre	4 mars	**46**		18 mars	Poissy
	Ségur	14 mars	**24**	**17**	4 avr.	Poissy
	Pompadour	1er avr.	**4**	**14**	11 avr.	Poissy
	Aigurande	3 avr.	**5**	**16**		
	Nexon	10 avr.	**36**		22 avr.	Sceaux
	St-Jean-Ligoure	15 avr.	**41**	**15**	29 avr.	Sceaux/Poissy
	Vigeois et Limoges	23/25 avr.	**28**		6 mai	Sceaux
	Lubersac	1er mai	**41**		10 mai	Poissy
	(sud du Berry)	15 mai	**15**		23 mai	Poissy
	Limoges	22 mai	**35**		6 juin	Sceaux/Poissy
	Compreignac	5 déc.	**11**	**4**	16 déc.	Sceaux
	Magnac-Laval	24 déc.	**11**	**26**	9 janv.	Sceaux/Poissy
1777	**Magnac-Laval**	13 janv.	**18**		27 janv.	Sceaux
	Chabanais	17 janv.	**49**		3 févr.	Sceaux
	Brigueuil	25 janv.	**25**		10 févr.	Sceaux
	Chabanais	4 févr.	**49**		17 févr.	Sceaux
	Confolens	12 févr.	**34**		24 févr.	Sceaux
	St-Laurent, Suris, Verneuil	15 /19 févr.	**58**		3 mars	Sceaux
	St-Junien, Limoges	22/27févr.	**72**		10 mars	Sceaux
	Lagraulière	10 mars	**62**		25 mars	Sceaux/Poissy

viennent y acheter des animaux pour les acheminer ensuite à Paris.

LA SOCIÉTÉ BAUDRAT-BERTRAND

Les marchands de bestiaux Mathurin Baudrat et Pierre Bertrand sont deux beaux-frères associés pour le commerce du bétail destiné aux deux marchés parisiens. Ils sont domiciliés à Orsennes, près d'Argenton-sur-Creuse, en Berry. C'est Bertrand qui effectue l'achat des bestiaux en province tandis que Baudrat les vend à Sceaux et à Poissy. Les animaux achetés sont convoyés à Paris par des garçons dont certains ne sont désignés que par un surnom comme le Blond ou encore par celui, très suggestif, de Vide Bouteille. Ces deux marchands font faillite en 1777 [15]. Le livre de comptes qu'ils remettent alors à la juridiction consulaire de Paris concerne la période allant du 23 novembre 1775 jusqu'au 10 mars 1777. De novembre à mai, c'est presque uniquement en Limousin que Pierre Bertrand achète les bœufs destinés à son associé à Paris, mis à part quelques incursions en Berry (cf. tableau page précédente Campagne d'achats).

Pierre Bertrand débute sa campagne d'achats 1775/1776 en Limousin le 13 décembre 1775 à Châtelus-Malvaleix pour la terminer à Limoges le 22 mai 1776, à l'importante foire de la Saint-Loup. Dans cet intervalle de temps, il fréquente vingt foires situées en Limousin et quatre en Berry, achetant au total 600 bœufs et 125 vaches, ces animaux étant vendus tantôt à Sceaux, tantôt à Poissy. Ces achats sont effectués dans la moitié nord du Limousin durant les deux ou trois mois qui précèdent le carême et après ce dernier, dans la moitié sud de la province, tout comme le fait la société Constant-Vernon-Carré.
Pierre Bertrand parcourt ainsi le Limousin du nord au sud. Ses achats de bœufs sont effectués très régulièrement depuis la fin de novembre jusqu'en mai, le rythme étant moins soutenu en février, mois qui correspond au carême. La fréquence des achats et des envois d'animaux vers la capitale est hebdomadaire en moyenne ce qui permet d'approvisionner au moins un des deux marchés parisiens chaque semaine.
La société Bertrand-Baudrat n'interrompt pas son commerce de bœufs de juin à octobre 1776, mais elle le fait à moins grande échelle que durant les mois précédents et sa zone d'approvisionnement est uniquement le Berry. Du 25 mai jusqu'au 9 octobre 1776, Bertrand y achète 158 bœufs et 10 vaches dans sept foires, ces animaux étant acheminés à Sceaux et à Poissy. Après ces transactions d'été et d'automne, une nouvelle campagne d'achats de bœufs en Limousin débute le 5 décembre 1776 à Compreignac et elle se poursuit uniquement dans cette province jusqu'au 10 mars 1777, date à laquelle s'arrête le livre de comptes de cette société. Durant cette période, 389 bœufs et 30 vaches sont envoyés à Paris, la fréquence moyenne des envois étant hebdomadaire. Les activités d'une quinzaine d'autres marchands « forains » de bestiaux s'approvisionnant en bœufs en Limousin montrent, par leurs livres de comptes, que leurs achats dans cette province ont toujours lieu de novembre à mai ou juin de l'année suivante, de la même manière que les deux sociétés étudiées ci-dessus. C'est le cas par exemple de Philippe Cahu et de Pierre Ledet, marchands associés habitant en Berry. Ceux-ci achètent des bœufs dans les mêmes foires limousines que Constant-Vernon-Carré et Baudrat-Bertrand, depuis Châtelus-Malvaleix et Dun au nord jusqu'à Pompadour et Ségur au sud, depuis la fin novembre 1758 jusqu'en mai 1759. Durant cette période ils achètent 744 bœufs dans trente foires limousines. Les deux années suivantes, le même scénario se reproduit avec des achats de bœufs en Limousin de novembre à mai.

15 Archives de Paris, D^4 B^6, carton 55, dossier 3479 ; D^5 B^6, registres 3790 et 4073.

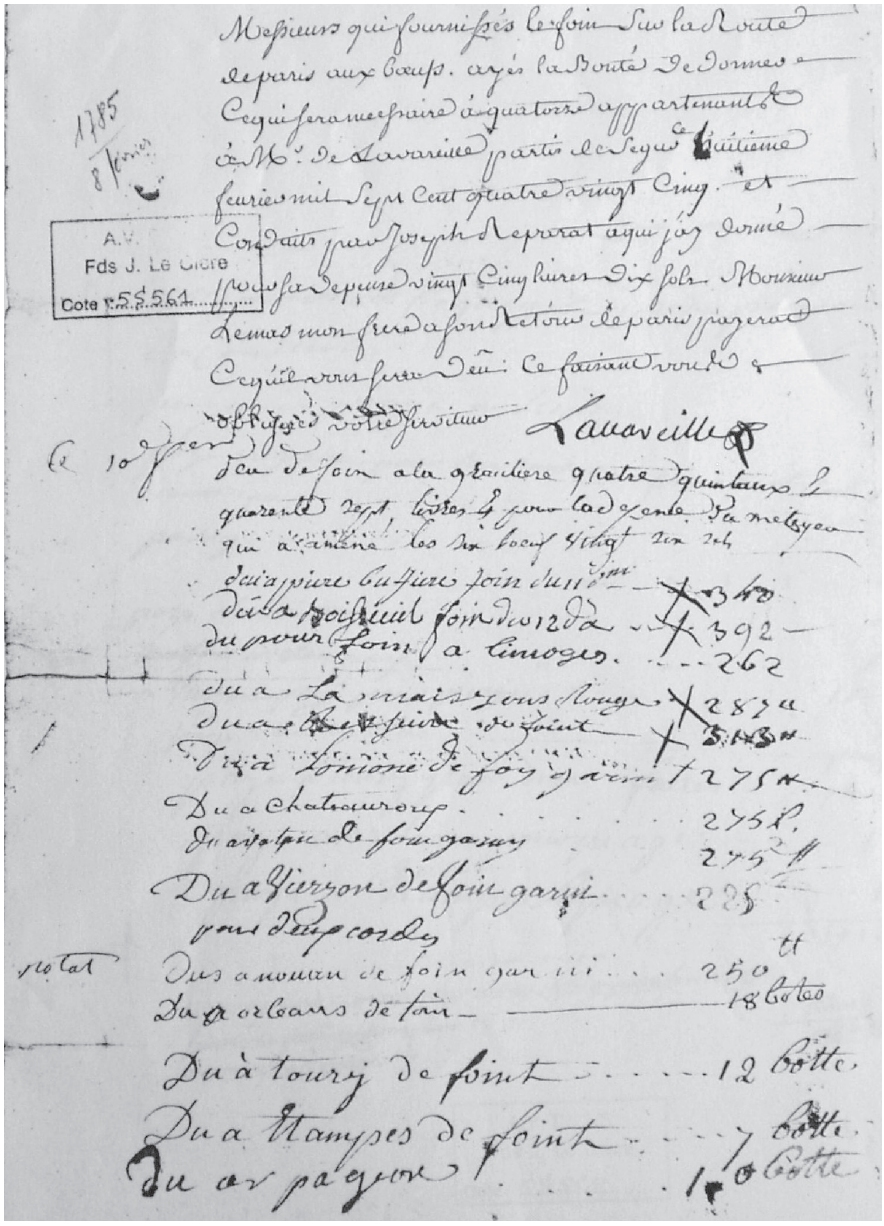

Une feuille de route d'une bande de bœufs envoyés à Paris. Arch. de la ville de Brive, 5 S 561.

L'ACHEMINEMENT DES ANIMAUX VERS PARIS

Les bœufs achetés en Limousin sont acheminés « à pattes » depuis la province jusqu'aux marchés parisiens. La distance à parcourir varie de 320 jusqu'à 450 kilomètres selon le lieu de départ des animaux. La durée du trajet varie de neuf à dix jours pour les bêtes qui partent du nord de la province jusqu'à quinze jours pour celles en provenance du sud de celle-ci, soit une distance moyenne de trente kilomètres par jour, laquelle varie cependant entre vingt-six et trente-deux kilomètres selon les envois. Souvent, les marchands réunissent plusieurs dizaines d'animaux pour former un seul troupeau pouvant atteindre jusqu'à quatre-vingts bêtes lors d'un même envoi, lequel est alors conduit par plusieurs garçons.

Le voyage des bœufs jusqu'à Paris est

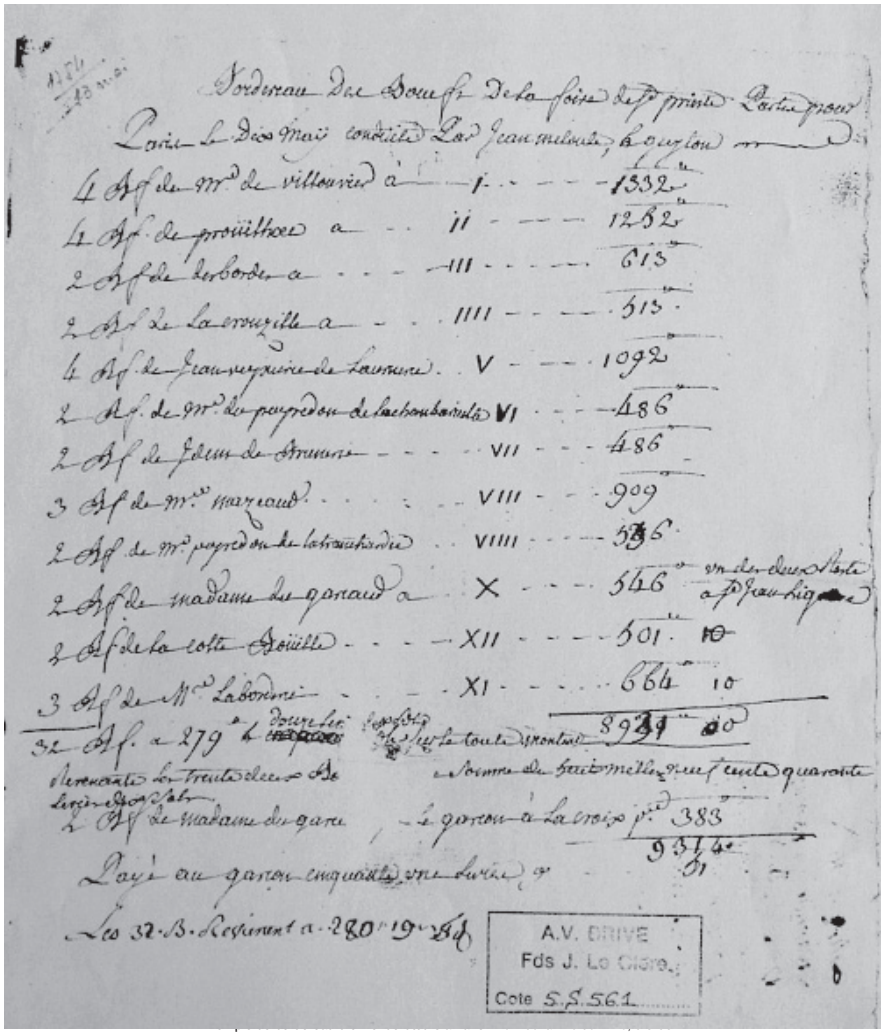

soigneusement organisé. Des étapes sont en effet prévues où hommes et bêtes peuvent se reposer et s'alimenter. Les livres de comptes de la société Lavareille-Lemas, permettent de détailler cette logistique de l'acheminement des animaux à Paris. Lavareille, qui procède aux achats en Limousin, donne à chaque garçon qui achemine une bande de bœufs, une « *feuille de route* » portant en tête une formule comme par exemple celle-ci de février 1785 : « *Messieurs qui fournissez du foin sur la route de Paris pour les bœufs, ayez la bonté de donner ce qui sera nécessaire à quatorze* [bœufs] *appartenant à Mr de Lavareille partis de Ségur le huitième février mil sept cent quatre-vingt-cinq et conduits par Joseph Reparat à qui j'ai donné pour sa dépense vingt-cinq livres dix sols. Monsieur Lemas mon frère à son retour de Paris payera ce qui vous sera dû. Ce faisant vous obligerez vitre serviteur. Lavareille* »[16] .

Puis sont notés à la suite les fournitures de foin au fur et à mesure de la progression de la bande de bœufs vers Paris :
« *dû de foin à la Graulière quatre quintaux et quarante-sept livres et pour la dépense du métayer qui a amené les six bœufs vingt-six sols*
dû à Pierre-Buffière foin du 11 [février] - - - 340 [livres de foin]
dû à Boisseuil foin du 12 - - - 392
dû pour du foin à Limoges - - - 262 »

16 Archives de la ville de Brive, 5 S 561.

et ainsi de suite jusqu'à l'arrivée des animaux à Sceaux ou à Poissy.
Le garçon note en plus sur cette feuille de route les dépenses qu'il effectue, en particulier les « *péages* » qu'il acquitte tout au long du trajet lors de la traversée du territoire de certaines villes. Il est fait mention des péages suivants sur la plupart des feuilles de route :
« *Payé à Limoges pour péage 4 sols*
payé à Châteauroux pour péage 18 sols
payé à Vierzon pour péage 6 sols
payé à Orléans pour péage 15 sols
payé à Étampes pour péage 17 sols »
On compte une trentaine de lieux où « *les bœufs logent sur la route de Paris depuis Limoges* », soit tous les quinze kilomètres environ en moyenne. Ces lieux d'hébergement des bœufs s'égrènent le long, ou à proximité immédiate, de ce qui constituait l'ancienne route nationale 20: Grossereix, Maison-Rouge, Népoulas, Razès, Bessines, Morterolles, le Dognon, Montmagner, la Villaubrun, l'Aumône, Celon, Argenton, Tendu, Lothiers, Châteauroux, la Plaine, Vatan, Massay, Vierzon, la Loge, Salbris, Nouan-le-Fuselier, la Mothe-Beuvron, La Ferté-Saint-Aubin, Orléans, la Croix-Briquet, Toury, Étampes, Arpajon, Longjumeau. Pour les animaux se rendant à Poissy, les étapes étaient à Versailles, Rocquencourt et Saint-Germain-en-Laye.
En plus de sa feuille de route, le garçon responsable de l'acheminement d'une bande de bœufs est porteur d'un bordereau rédigé par Lavareille et destiné à Lemas où sont détaillés les animaux qui composent la bande de la manière suivante :
« *Bordereau des bœufs de la foire de St Priest* [Ligoure], *partis pour Paris le 10 mai* [1784], conduits par Jean Metout et Guyton
« *4 Bf [bœufs] de Mr de Villouvier [marqués] - - - I - - - 1332 #* [livres]
4 Bf de prouilhac - - - II - - - 1252 #
2 Bf de desbordes - - - III - - - 613 # et ainsi de suite jusqu'à
« *3 Bf de Mr Laborderie - - - XI - - - 664 # 10* [sols] ».
Chaque bœuf est repéré par le nom de la personne à qui il a été acheté et par une marque en chiffres romains faite sur le pelage des animaux avec des ciseaux. Cela permet de connaître exactement de quel bœuf il s'agit lors de la vente et de déterminer
s'il y eu profit ou perte sur celui-ci.
Malgré la durée du voyage, les pertes d'animaux sont minimes durant celui-ci comme l'attestent les livres de comptes des marchands de bestiaux. Sur les 989 bœufs achetés en Limousin qu'envoie la société Bertrand-Baudrat du 23 novembre 1775 au 10 mars 1777, cinq seulement sont morts durant le trajet ou à leur arrivée dans les marchés parisiens. Le livre de comptes de la société Constant-Vernon-Carré ne signale en revanche aucune perte de bœufs durant leur voyage vers Paris. Quant à Lavareille et Lemas, ils mentionnent la mort de deux bœufs au cours des années 1779, 1780 et 1781.

Sur les 989 bœufs achetés en Limousin, cinq seulement sont morts durant le trajet

En revanche, il est plus fréquent que des bœufs ne puissent pas effectuer la totalité du trajet jusqu'à Paris pour des raisons diverses :
« *un bœuf peut prendre dans le trajet une entorse au pied, tomber dans le fossé et se casser l'épaule ou la cuisse, succomber à la fatigue en cas de marche forcée, se désergotter dans les temps de gelée ; dans tous ces cas, il faut le transporter sur une voiture jusqu'au premier bourg ou village et le donner à grande perte* »

Peu après leur arrivée dans la région parisienne, les animaux sont vendus le plus tôt possible car les marchands ne peuvent pas les garder pendant plusieurs jours en attente de leur vente car cela entraîne des frais importants. De plus, les garçons qui viennent d'amener une bande en région parisienne doivent repartir le

plus rapidement vers le Limousin afin d'y récupérer une nouvelle bande d'animaux à convoyer vers Paris. Il arrive cependant que la conjoncture sur les marchés parisiens oblige l'associé qui s'occupe de la vente des animaux dans ceux-ci fasse retarder de plusieurs jours l'arrivée des animaux car les bouchers en achètent moins et le grand nombre de bœufs dans les marchés font baisser leur prix. C'est ce qu'explique par exemple Lemas dans une lettre datée du 4 mars 1780 adressée à Lavareille :
« *Je croyais vous avoir montré qu'il ne fallait pas m'envoyer de si fortes bandes de bœufs dans cette saison, 20 ou 24 bœufs tout au plus. Vous savez que ce sont les plus petits marchés et le moins de consommation dans Paris. Si vous aviez fait attention aux lettres que je vous ai écrites, je suis assuré que vous ne m'en auriez pas envoyé au-delà de 16 ou 20 bœufs, et vous m'en annoncez pour le jeudi prochain 52 bœufs. J'ai fait retarder 30 de ceux-là. Je vous prie par grâce d'avoir la bonté de faire retarder ceux que vous avez destiné pour le jeudi d'après pour le grand marché de Poissy. Je vous promets que l'on perdra gros car les bouchers sont fournis pour trois semaines et ils n'en prennent que parce qu'ils sont à très bon marché. Vous savez qu'il n'en faut pas beaucoup pour la semaine Sainte [...] si vous en envoyer si fort, j'en ferai retarder pour le lundi de Pâques, ne croyant pas que ce soit comme l'année dernière* » [17]
La longueur et la durée du voyage entre le Limousin et la capitale font perdre aux animaux de 60 à 80 livres de leur poids, soit 30 à 40 kilogrammes, mais cela ne nuit nullement à la qualité de la viande. Le voyage contribue en effet à rendre la viande meilleure et plus propre à la consommation car « *la fatigue fait passer la graisse entre les fibres charnues et dans la chair* », rendant ainsi la viande plus savoureuse, de sorte que « *la différence est très grande entre une pièce de bœuf tué sur les lieux de son engrais ou tué après le voyage* » [18].

LE COMMERCE DU BÉTAIL DANS L'ÉCONOMIE LIMOUSINE

En dehors du marché parisien, le Limousin fournit aussi en bêtes de boucherie les armées de terre et la marine tout au long du XVIIIe siècle. On peut estimer à environ 30 000 le nombre de bovins limousins qui sont commercialisés chaque année sur ces différents marchés dans les années 1760. Sachant que le prix moyen d'un bœuf vendu à cette époque à Sceaux et à Poissy est de 200 livres dans les années, le commerce des bovins génère une somme d'environ 6 millions de livres par an durant ces années 1760 et de près de 8 millions lors de la décennie 1780, le prix moyen du bœuf étant alors de 265 livres. Dans le même temps, l'imposition fiscale royale totale de la généralité de Limoges évolue entre 1,9 et 2,3 millions de livres par an. L'importance des sommes que génère le commerce « d'exportation » des bovins par rapport au montant de la fiscalité met en relief le poids primordial de cette activité d'élevage dans l'économie limousine, ce qui en fait la principale ressource de la province au XVIIIe siècle comme l'ont souligné à diverses reprises les intendants.

La réputation de la race bovine limousine est déjà bien affirmée au XVIIIe siècle grâce d'une part, au savoir-faire des paysans-éleveurs locaux qui ont su produire à grande échelle des animaux de boucherie de qualité et, d'autre part, à l'esprit d'initiative des marchands de bestiaux qui ont réussi à s'insérer avec succès sur le plus grand marché du royaume. Cette activité d'élevage et la commercialisation de ses productions, source de circulation d'argent, de connaissances, d'innovation, de dynamisme et d'échanges, met en doute l'image traditionnelle d'un Limousin trop souvent vu à travers le seul prisme de la misère, de la routine, de l'archaïsme, de l'ignorance et de l'isolement.

Jean-Pierre Delhoume

17 Archives de la ville de Brive, 5 S 387.
18 Nouveau Cours Complet d'Agriculture Théorique et Pratique, 1821, t. 3, p. 29.

Bibliographie

Reynald Abad
Le grand marché. L'approvisionnement alimentaire de Paris sous l'Ancien Régime.
2002

Annie Antoine
Fiefs et Villages du Bas-Maine au XVIIIe siècle. Étude de la seigneurie et de la vie rurale.
1994

Le paysage de l'historien. Archéologie des bocages de l'Ouest de la France à l'époque moderne.
2000

André J. Bourde
Agronomie et agronomes en France au XVIIIe siècle.
1967

Jean-Pierre Delhoume
Les campagnes limousines au XVIIIe siècle. Une spécialisation bovine en pays de petite culture.
2009.

Dominique Margairaz
Foires et Marchés dans la France préindustrielle.
1988

Jean Meuvret
Le problème des subsistances à l'époque de Louis XIV.
1985-1987

Florian Renaud
L'élevage bovin. De l'agronome au paysan (1700-1850)
Presses universitaires de Rennes 2010

Jean-Marc Moriceau
Terres mouvantes. Les campagnes françaises du féodalisme à la mondialisation. 1150-1850.
Essai historique, 2002

Histoire et géographie de l'élevage français. Du Moyen-Âge à la Révolution.
2005

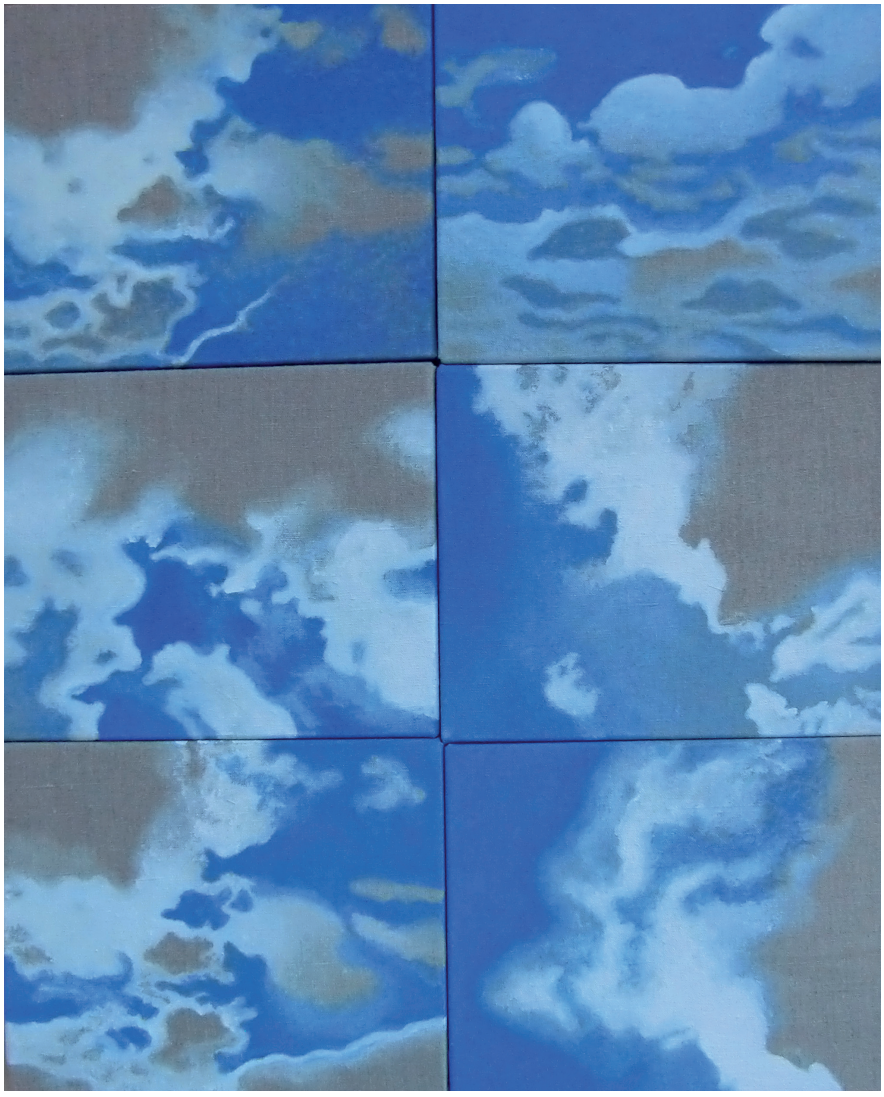

« Je connais des ciels
très beaux.
Le ciel de Corrèze,
est un ciel mouvant.
Ce n'est pas un ciel plat.
C'est un ciel vivant. »

Henri Cueco janvier 2012

D'ONTE SES TU HENRI CUECO ?

« Le Limousin m'importe, c'est une terre de bien-être !»

Propos recueillis par Jean-Jacques Mauriat

Henri Cueco est aujourd'hui un homme face à son œuvre. Une vie d'artiste plasticien, d'écrivain ou d'homme de radio. Des toiles qui pour beaucoup d'entre elles, sont imprégnées de la lumière, de la couleur, de l'âme du Limousin.
Ancien professeur d'art plastique à l'École des beaux-arts de Paris, sa salle de classe donnait sur la Seine. Cueco est un homme d'engagement. Il fut l'un des adhérents fondateurs du syndicat des artistes plasticiens CGT. En 1952, il participe au Salon de la jeune peinture qui est une figuration de ses choix politiques. Engagé à gauche, il a été compagnon du parti communiste… un temps ! « Le PC, c'est un lieu de chiffonneries, on s'engueulait pas mal ! » dit-il aujourd'hui
Il a peint des séries « Rivières », ou « Hommes rouges » qui sont l'expression de la fonction critique qu'il donne à la peinture.
Il a peint une série des « Ciels de Corrèze » qui est l'expression d'un regard sur le Limousin de son enfance ,« marqueur » de sa pensée.
Henri Cueco est le mari de Marinette Cueco, artiste née à Argentat qui noue, entrelace, tisse et tapisse les herbes, et les végétaux comme un lien qui unirait la terre à l'esprit.
En 2003, année de la canicule, Henri Cueco regarde son jardin du Vigeois, grillé par le soleil, et dessine ces « frondaisons entières fossilisées par le feu du soleil » comme l'écrit la galerie Louis Carré & Cie, qui expose ses Brûlures des « saxiphrages »[1] en février 2005 à Paris.
Après 56 ans de mariage, le couple de Marinette et Henri Cueco vit entre Vigeois et Paris. La maison qu'ils occupent au fond d'une petite cour envahie par les arbres, à deux pas de la place de la Nation, est imprégnée de leur vie, de leur travail, de leur sensibilité, de leur charme. Œuvres de tant de jours, que je voulais retrouver, par la parole et les mots regroupés autour d'une réalité limousine originelle.

J-J M

1 Les saxiphrages ou plutôt saxifrages, sont des plantes herbacées vivaces, vivant dans l'interstice des rochers. Elles peuvent être appelées « casse-pierre ou perce-pierre »

D'Onte ses tu ?
Henri Cueco d'où êtes-vous ?

Je suis né à Uzerche le 19 octobre 1929, d'une famille dont le père Vincent Aguilella Cueco, était espagnol et la mère Jeanne Lagrange, était originaire d'Uzerche, limousine par conséquent. Mon grand-père s'appelait Adolphe Lagrange il était entrepreneur à Uzerche. Ma grand-mère s'appelait Antoinette Laroche. Sa famille venait de la forêt Barade dans le Périgord noir.

Les Lagrange comme les Laroche étaient originaires de la Dordogne. Ma grand-mère Antoinette Laroche, avait été placée à Uzerche, comme ça se faisait à l'époque, c'est là qu'elle a rencontré mon grand-père Adolphe Lagrange. Ils se sont mariés, à Uzerche et ils y ont vécu. Ils ont une fille, Jeanne Lagrange, ma mère.

Mon père est né dans la banlieue de Valencia à Val de Uxo.

Mon grand-père avait un café à Val de Uxo, mais il avait pour désir de faire de mon père Vincent Cueco et de son frère des artistes. Il a donc mis mon père à l'école des Beaux-arts de Valencia. Il y a appris la peinture. C'est lui qui m'a éduqué à la peinture et au dessin. Mon père avait fait sa généalogie, il avait une liste de gens dont il vantait l'existence comme s'ils étaient des personnalités importantes.

Mon père s'amusait à remplir de noms les pages quand il signait pour se donner de la qualité… Il signait « *Vincent Aguilella Cueco y…* » suivait un grand nombre de noms de notre ascendance.

Je suis allé une fois à Valencia. C'est très beau. J'y ai fait une petite exposition dans l'officialité de Val de Uxo.

Comment un père espagnol et une mère limousine, se sont-ils rencontrés à Uzerche ?



Il y a eu un mariage à Uzerche, dans la famille Pigeon. Une fille Maria avait épousé un Pigeon. Et là mon père a rencontré une jeune femme, belle et intelligente : ma mère. C'était quelqu'un de bien ma mère !

Mon père venait d'Espagne. Les Espagnols pratiquaient alors un exil professionnel. Car on reconstruisait partout en France. Il était artiste peintre de profession. C'était un artiste parfait. Il faisait des décors.

Mon père est venu à Uzerche, c'est une

belle ville, qui avait des moyens pour construire des maisons. Mon grand-père Adolphe, était entrepreneur et il faisait travailler mon père, comme peintre en bâtiment. Puis finalement, Vincent Cueco a épousé la fille d'Adolphe Lagrange ! Mais lui voulait être artiste. Il a fait des tableaux de belle qualité. Ils sont sur les murs de la maison de Corrèze.

Mes grands-parents Adolphe et ma grand-mère Antoinette, m'ont élevé. Ma grand-mère m'adorait. Elle m'a appris à lire. Dans un livre, elle me montrait les mots que je voyais, avec son aiguille à tricoter… Et je suis devenu un lecteur. J'avais 4 ou 5 ans. Mon père parlait français, et tout le monde parlait français à la maison. L'espagnol a été mis de côté.

Mon père a eu un comportement intéressant. La guerre d'Espagne a amené en France beaucoup de réfugiés. Mon père leur servait de traducteur.
Mon père devait s'emmerder un peu il était donc très disponible pour les autres. Il y a eu l'arrivée des juifs espagnols. Les nuits les copains de mon père venaient par les arrières de la maison dormir chez mon père. Et de l'autre coté de la maison il y avait les Allemands. À travers les trous des fenêtres de sa boutique d'artisan on regardait les allemands passer pendant que les familles des copains de mon père, dormaient derrière.

Vous avez des souvenirs de votre enfance à Uzerche ?
J'allais à l'école, une vie banale d'enfant scolarisé. Au collège j'étais un petit limousin, qui savait dessiner. Je faisais les dessins pour les copains… en douce. Il est arrivé que je sois l'auteur de leurs bonnes notes !!!

Quel avenir projetaient vos parents pour vous ?
Mon père très vite a pensé que je serai artiste. C'était une évidence. Mais il y a eu quelque chose de curieux. Je suis né avec une blessure que l'on appelle bec de lièvre. Ca été important dans ma vie cette blessure. Je me souviens que quand j'avais 14 ou 15 ans, un médecin m'a dit qu'il pouvait me faire opérer. Je lui ai dit que j'allais revenir. Je suis revenu et je lui ai dit "non". J'étais né avec une marque comme ça et je ne voulais pas changer. Ca été une chose étrange, je ne sais pas l'expliquer, ni dire le pourquoi, mais je voulais garder ma cicatrice…

Et pourtant vous ne l'avez plus aujourd'hui !
Si je l'ai encore… mais elle a finalement été très bien opérée, par un chirurgien à Limoges. J'ai voulu garder mon visage comme il était à ma naissance.
Pendant un temps mon père n'a pas aimé. Mon père était un bel homme, et il voulait que son fils soit un beau garçon.
Et ce n'était pas terrible ! Il y a eu un temps d'hésitation chez lui à cause de cette cicatrice. C'était ma grand-mère qui m'élevait. Puis un jour, mon père a décidé que je serai artiste. Il m'a initié à la peinture. Il a exigé que je sois un enfant dominé par cette passion du dessin et de la peinture. Pour moi je pense que ce n'était pas une soumission mais quelque chose qui avait été gagné par mon père. Mon père avait souhaité assez rapidement que je sois un enfant prodige.

Et vous l'avez été !
Du point de vue de mon père sûrement…Et j'ai des dessins de cette période en Corrèze. Il y a des dessins qui ont été détruits par un chien qui couchait sur un tas de mes dessins. Ce chien appartenait à la femme de mon frère Ramon. Et on a détruit ce pauvre chien. C'est une histoire de famille… J'ai une passion pour les chiens. J'ai consacré une série de toiles à cet animal. Je voulais dire mon intérêt pour sa vivacité. Un forme de reconnaissance !

Est-ce que la Corrèze vous a influencé dans votre parcours artistique ?
Oui beaucoup… D'abord c'est la pratique du dessin, imposée par mon père, suggérée, proposée par mon père. Et c'était très bien fait. Quand j'ai fait mon service militaire

j'avais monté une affaire avec un copain qui coupait les cheveux et pendant qu'il s'occupait des cheveux, moi je dessinais les soldats qui voulaient. Nous avions une affaire de portraitiste et coiffeur !! J'étais troufion à Bordeaux.
Avant, j'ai travaillé avec mon père dans sa boutique d'artisan peintre. J'étais chargé de peintre l'entourage des tombes dans le cimetière d'Uzerche. La mort a, très jeune, fait partie de ma vie.

En quoi le Limousin vous a-t-il marqué ?
Le marquage du Limousin !… Moi je suis très enfant de ma famille. Le Limousin, a la réalité d'une existence, d'un pays pittoresque… On allait ramasser les châtaignes. Mon grand-père avait un jardin… Je sais encore où il se trouvait. C'était à la sortie du tunnel du chemin de fer à Uzerche. Dans ce jardin, il y avait des fruits et des légumes que mon grand-père travaillait avec beaucoup de précision. Mon grand-père a aussi essayé de m'initier à la pêche, mais ça ne m'a pas passionné, je préférai le jardin.

Quelle est l'image que vous avez du Limousin ?
Le Limousin m'importe. Pour moi c'est quelque chose d'important… Ce n'est pas seulement une terre, pour moi, c'est aussi un site avec une qualité. Une terre modelée, une terre vivante, quand je vois Uzerche, avec la Vézère qui ceinture la ville… et qui se referme, j'en ressens la beauté. C'était une boucle parfaite. Nous habitions presque dans une île, il y avait à cet endroit là, 200 m entre les deux rives de la Vézère. Magnifique ! J'ai des souvenirs de cette époque incroyable. J'avais 10 ans en 1939, j'étais adolescent pendant ces années. C'est la guerre qui m'a permis de collecter une quantité de souvenirs extravagants !

Quand vous pensez aux Limousins, quel trait de caractère vous leur prêtez ?
Pour moi, il faut penser à la marque de mon père. C'est quelqu'un qui est intelligent, qui est drôle, c'est quelqu'un de différent. Il est originaire d'Espagne, mais il est autre. Mon

« On était des bourgeois sans l'être. Car mon père n'était pas perçu par les gens du pays comme un bourgeois »

grand-père et ma grand-mère jouent un rôle dans mon regard sur les Limousins.
En fait, pour moi, les gens du Limousin sont des paysans. Les femmes venaient avec un charretou vendre des châtaignes, des légumes.
Les bourgeois d'Uzerche voyaient mon père comme un homme de culture. Mais il y avait un marquage. Mon père a appris à devenir un artiste. De l'autre côté mon grand-père était un entrepreneur. En fait, on était des bourgeois sans l'être. Car mon père n'était pas perçu par les gens du pays comme un bourgeois.

Quand vous pensez à l'histoire du Limousin quels sont les moments qui vous semblent les plus marquants ?
Il y a eu quantité de situations paradoxales. Quand il y a eu la guerre, c'était les juifs que mon père cachait, c'était les gens des maquis qui vivaient juste à côté de nous. Je me souviens du drame de Tulle, mais je n'y étais pas en juin 1944. Je suis allé passer mon Brevet, et il y a eu les pendus.

Qu'est ce que vous aimez ou n'aimez pas dans le Limousin ?
J'aime beaucoup le pays, c'est un pays qui est vallonné, rare dans sa beauté. J'ai une vraie admiration pour ce pays. J'ai un vrai bonheur à y vivre ! Il y a des choses extraordinaires. Il y a ma grange dans laquelle mes œuvres sont stockées et celles de Marinette qui est une très grande artiste. Quand elle arrive en Corrèze elle va platucer avec sa copine… Platucer, c'est parler, en faire un plat !

J'aime parler un peu le patois.

Quels sont les souvenirs que vous conservez des Limousins ?



Henri Cueco: « J'ai noté sur mon carnet les moments où je suis en Corrèze... ». Photo JJM.

C'est très difficile de faire des marquages. En fait, ce qui me reste encore aujourd'hui c'est qu'il y avait des filles très belles en Limousin…

Votre femme est Limousine ?
Elle est d'Argentat. Dans ma famille, il ne fallait pas que les bourgeois aient des relations avec des enfants comme nous. Ma mère était catholique, mon père s'en foutait… Et nous on est devenu très vite des mécréants.
Ma femme s'appelle Marie Andrée Laval, mais on l'appelle Marinette. Elle est née à Argentat où l'on s'est marié…

Marinette précise :
On s'est marié le 13 février 1956, l'année où il faisait si froid ! La Vézère était gelée. Il faisait -30° à Argentat !

Henri Cueco reprend :
Le père de Marinette travaillait le bois, c'étaient des gens très bien ses parents. Mon beau-père avait été mécanicien dans l'aviation, il était un ouvrier du bois, très compétent. Ma belle-mère a été avec moi extraordinaire !

Quelles sont les réalités limousines qui vous viennent spontanément à l'esprit ?
Je pense à Uzerche, c'est une ville extraordinaire. Les bords de la Vézère. J'étais un enfant de cette petite ville. Avec les copains, on était des petits limousins, on allait ramasser les châtaignes.
J'ai une fascination pour la Vézère. J'ai du la peintre des centaines de fois. Il y a un marquage fort ! Pour moi c'est un lieu magique, et toute la région, en allant vers Vigeois. C'est une région vallonnée, c'est très beau. Non, non, c'est un pays extraordinaire. J'aime m'y installer... J'ai noté sur mon carnet les moments où je suis en Corrèze. Cette année je vais y aller à partir du mois de mars... et ensuite je vais y rester.

Qu'est-ce que vous aimeriez que l'on dise ou pas du Limousin ?
Avec moi, maintenant, les gens sont d'une grande gentillesse. C'est un peu à cause de mon statut. On leur a dit que j'étais artiste. On m'a fait un statut dans le pays. C'est un statut un peu privilégié.
On ne connaît plus la situation qui était la notre quand on était jeune. Je me souviens qu'il y avait des gens qui se rassemblaient

au-dessus du mur et qui disaient entre eux en parlant fort, avec l'accent "*là-bas en bas, s'sont les espagnols !*" ça m'avait surpris, car j'étais avec Marinette, qui est née à Argentat et moi à Uzerche. Ca m'avait surpris, trois ou quatre bonshommes du pays… Des vieux machins à la con qui tenaient à faire ce marquage…"*en bas s'sont les Espagnols !*"

Dans quel domaine aimeriez vous agir pour le Limousin ?
Moi, je suis quand même largement écrivain. J'ai écrit plusieurs livres. Je prépare la sortie d'un livre « *L'été des serpents* ». Cet été là, il y avait beaucoup de serpents, des couleuvres, des vipères. Les serpents c'est étrange, impressionnant, ce sont des animaux singuliers que j'ai beaucoup peints ou dessinés. Le livre relate le moment où le long de la route à Vigeois, il y avait des dizaines de serpents morts, tués par les ramasseurs de champignons. C'est banal… mais ça m'avait beaucoup impressionné. Cet été là, est sorti un film sur le massacre des enfants, déportés, détruits, disloqués pendant la guerre. Il y a encore à l'entrée de certaines écoles, la liste des enfants disparus. J'ai été très touché par tout cela. Le livre c'est tout ça. Avec le décalage historique. C'est terrifiant.

Est-ce que vous êtes fier d'être Limousin ?
Je ne sais pas dire ça. Je n'ai pas de mise en doute des gens. Mais je ferai une distinction entre le Limousin de souche, le vrai Limousin éventuellement paysan de paysan, je sais ce que c'est et ça me touche, quand je vais à Vigeois: «*a di coso quo e mi ? Quo vé !* «
La vie à Vigeois c'est le bonheur. Je vais chercher des médicaments. On raconte que des conneries… J'adore ça. Moi je me trouve très bien quand je suis en Limousin. J'aime beaucoup le Limousin. J'aime beaucoup ce qu'il est. Comment il est. Cela dit, ce sont beaucoup par des souvenirs d'enfance. C'est un marquage absolu de mon enfance limousine.

Qu'est ce que vous aimeriez qu'on retienne de vous ?
Le vieillissement ça existe. J'essaie de m'en sortir le mieux possible avec le vieillissement. J'écris, je fais de la peinture. Je prépare des expositions. C'est l'écriture, la peinture le dessin. Avec des ralentissements. Je passe de l'un à l'autre et ça me plait beaucoup.

Qu'est ce qui motive votre expression ?
Je connais des ciels qui sont très beaux. Le ciel de Corrèze c'est un ciel mouvant. Ce n'est pas un ciel plat. C'est un ciel vivant. L'aspect du monde à la fois végétal... Par exemple il m'est arrivé pendant des mois de faire des petits dessins, très beaux et de les assembler.
Je me sens très bien dans ce pays là ! Je suis dans un état de bien-être assez évident. Et à tous les niveaux, il peut y avoir un orage, il peut y avoir de la pluie. On est très sensible à ça. Mais on en connaît les limites. Quand il y a un vrai orage : on déguste !

Pourtant tout ça est tellement vivace, tellement beau !

Propos recueillis par Jean-Jacques Mauriat

ASCENDANCE LIMOUSINE ET PÉRIGOURDINE DE HENRI CUECO

Réalisée par Daniel Brionnaud

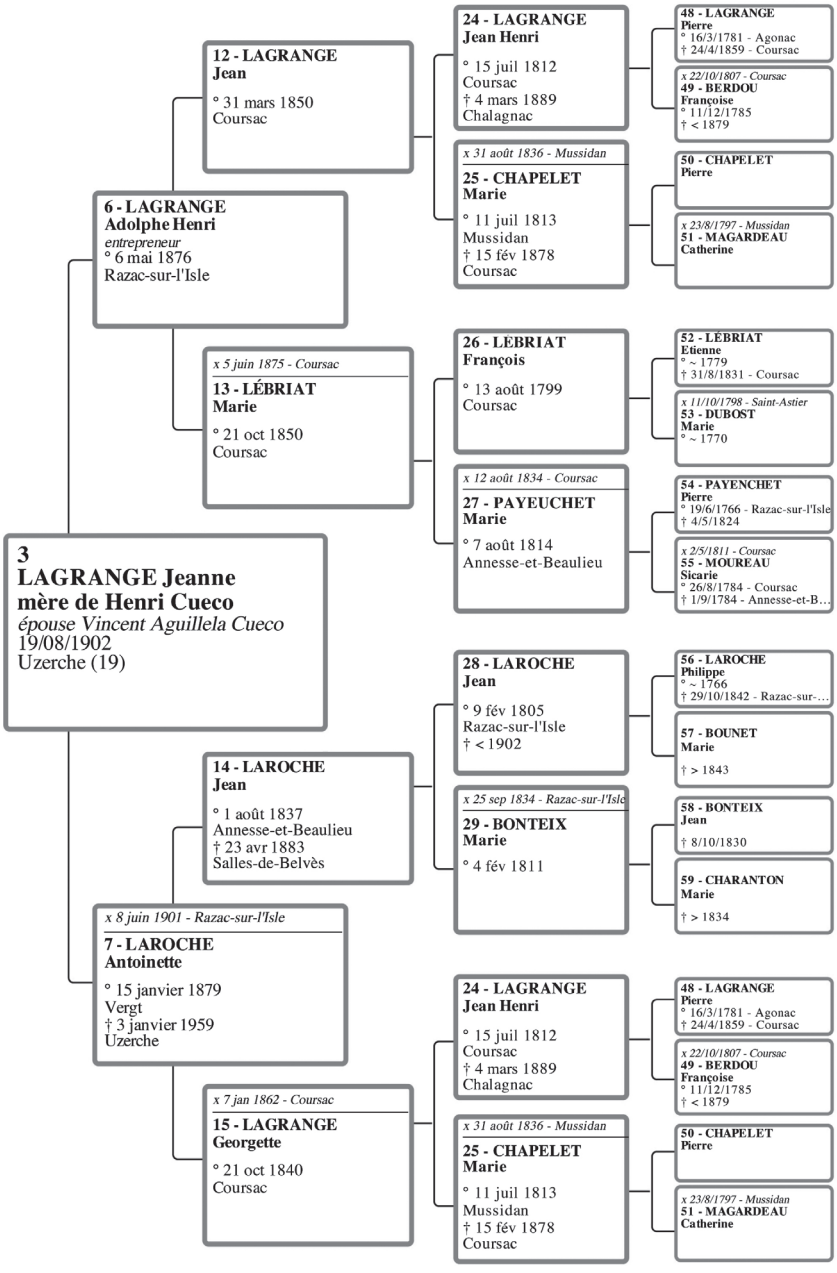

Jeanne Lagrange est la mère de Henri Aguilella Cueco. Henri Adolphe Lagrange était entrepreneur à Uzerche. Il a embauché en qualité de peintre Vincente Aguilella Cueco qui a épousé sa fille, Jeanne Lagrange. Le couple marié en 1920 a eu trois enfants, Henri Aguilella Cueco, dit Cueco, Ramon et Christian.
La famille depuis, n'a plus quitté la Corrèze.

D'ONTE SES TU BERNARD FOURNIAUD ?

Maire de Feytiat

« Il faut que notre présent soit offensif, pour que notre avenir soit digne des valeurs qui sont les nôtres »

Propos recueillis par Jean-Jacques Mauriat

Cet homme est Limousin, profondément. Il n'en a jamais douté. Si bien que lorsqu'il se retrouve affecté au lycée Henri IV de Poitiers en qualité de professeur d'histoire et géographie, il retrouve chaque semaine le chemin qui le mène vers son Limousin natal.
Bernard Fourniaud est le benjamin d'une fratrie de trois. Deux garçons et une fille, il porte le numéro 3. Élève appliqué, il est reçu 1er au certificat d'études du canton d'Eymoutiers. Bien sûr l'école républicaine va lui donner les moyens de poursuivre, avec la complicité active de ses parents, vers l'enseignement supérieur.
Adieu la ferme, les vaches et la basse cour. Bernard Fourniaud se souviendra pourtant toujours de cette vie d'avant. De l'odeur de la paille. Des moments de grêle. Des bêtes qu'il faut mener au prè. Des batteuses.
Devenu un professeur de lycée, il s'engage en politique et devient militant socialiste. Les responsabilités ne viendront que plus tard. En 1974 il est à Feytiat qu'il ne quittera pas. Conseiller municipal, il côtoie Jean-Paul Denanot, plus jeune, plus scientifique, plus engagé que lui. Pourtant devenu premier adjoint au maire de Feytiat, il lui succède lorsque celui-ci devient président de la région Limousin.
Bernard Fourniaud est aujourd'hui installé dans son bureau de maire. Sa liste a recueilli presque 70 % des suffrages dès le premier tour lors des élections municipales de 2008.
Pourtant, dit-il, je ne me représenterais pas. Parce que son engagement ne « doit pas couper la possibilité donnée à d'autres d'apporter des idée nouvelles ! »
Bernard Fourniaud est ainsi, convaincu que la vie est mouvement, que l'avenir s'écrit d'une plume offensive qui respecte le passé mais trace les lettres d'un demain moderne ! Généalogie vivante d'un enfant de la campagne limousine devenu l'élu de ses concitoyens.

J-J M

D'onte ses tu ?
D'où êtes-vous Bernard Fourniaud ?
Je suis né dans le village de Negrignas de la commune d'Augne, qui est une petite commune du plateau de Millevaches à 8 km d'Eymoutiers et à 14 km de Saint-Léonard-de-Noblat.

Vos parents étaient limousins ?
Oui toute ma lignée jusqu'à mes arrière-grands-pères et peut être même en remontant plus haut sont limousins. Le berceau paternel est à Beaumont-du-Lac, du côté maternel à Linards. Ma grand-mère était de Pigerolles, j'ai aussi des attaches en Creuse.



Que faisaient vos parents ?
Mon père est devenu agriculteur par accident, il était maçon. Il est né en 1896, et a été appelé à la guerre de 14 parmi les derniers. Il a participé à la bataille de Verdun, il a été dans les Dardanelles, ensuite il a participé en tant que maçon à la reconstruction des villages détruits. Puis lorsque mon grand-père maternel est décédé prématurément, ma mère a voulu rester près de sa mère devenue veuve. Mon père a accepté d'arrêter son métier de maçon et de devenir agriculteur. C'était une petite propriété de 7 hectares, au maximum 6 vaches… C'était cette petite polyculture vivrière presque une économie de subsistance ! On ne faisait pas fortune.
Je savais lever les raies pour planter les patates, et les topinambours. J'ai gardé les vaches presque jusqu'à mon mariage. Je sais aussi faucher à la faux.
J'ai des souvenirs d'inquiétude lorsqu'il y avait une bête malade qui allait crever ce qui pouvait nous causer une perte financière importante ! J'ai aussi des souvenirs de 1965 lorsque ma mère m'a appelé après la grêle. Lorsque je suis entré dans la grange c'était comme si quelqu'un s'était amusé à percer des trous dans le toit d'ardoises… Il a fallu assumer et donc avaler toutes les économies qui avaient été faites avant.
On n'était pas pauvre, on arrivait à subvenir à nos besoins…

Qu'est ce que vos parents rêvaient pour vous ?
Mon frère et ma sœur bien que plus âgés, n'ont pas fait d'études et ont quitté la ferme… Moi j'ai eu la chance d'être reçu premier du canton au certificat d'études ! Mes parents se sont laissés convaincre par mon institutrice pour que j'entre au cours complémentaire en 5e. Ils ne pensaient pas que je puisse rester dans cette ferme trop petite ! Ce n'était pas raisonnable !

Comment avez-vous fait vos choix sur le plan personnel, sur le plan politique ?
J'ai toujours été attiré par les aspects techniques, les avions… Après le BEPC, j'ai choisi de passer le concours d'entrée à l'école professionnelle de Limoges… J'ai été reçu au bac technique. Le directeur voulait me faire passer le concours d'entrée aux Arts et métiers. Mais je fréquentais mon épouse, elle même institutrice, et j'ai fait un autre choix, celui d'une licence d'histoire et géographie à l'Université de Poitiers. Et je suis allé enseigner.



Est-ce que le Limousin a influencé votre vie ?
Oui parce que nous sommes restés à Poitiers pendant 12 ans, dans la plaine de Neuville… Mais mon épouse n'a jamais accepté que le vent vienne de si loin et de ne pas voir ses collines. Elle me poussait à revenir en Limousin. En 1974 nous avons donc choisi de revenir car nous sommes tous les deux très attachés à nos racines. J'ai été nommé enseignant documentaliste aux écoles normales de Limoges.

Quand vous pensez à la terre limousine, qu'elle est l'image qui vous vient le plus rapidement à l'esprit ?
Une nature généreuse, j'hésite à prononcer le mot ! Une nature tellement belle, tellement prégnante, tellement faite de souvenirs… des près, des bois, des collines… Ce Limousin en fait une démonstration forte tous les jours ! Il attire les touristes grâce à cette valeur sûre!

Quand vous voyez les hommes du Limousin, quel est le trait de caractère qui est le plus évident ?
Ah… Des hommes droits, des hommes durs au travail… Mais des hommes attachés à des valeurs humaines.

Quand j'étais en Poitou alors que c'était l'ascension de François Mitterrand, on me faisait toujours la réflexion, « *qu'est-ce qui vous fait voter pour ces gens là ?* » … Je dois dire que les valeurs de gauche, je les attribue bien au Limousin !

Quels sont les moments de l'histoire du Limousin qui vous semblent le plus marquants ?
Il y en a beaucoup ! Ce qui m'a toujours frappé c'est la fin du XIXe et le début du XXe… Le Limousin s'est hissé à cette époque, là où manifestement ses valeurs étaient ancrées. Les grandes grèves des ouvriers porcelainiers et la création de la CGT.

Je suis très attaché aux cérémonies du souvenir notamment au Mont Gargan… Et ce faisant, je trouve que je suis fidèle à mes racines.

Qu'est ce que vous aimez dans le Limousin ?
J'ai dit sa nature bien sûr, son histoire… Comment l'oublier. Quand nous étions dans la Vienne, avec notre petite auto, nous venions presque tous les week-end ! C'est vous dire !
C'était cette envie sourde de ce dire que si on laissait passer 15 jours, on n'était pas bien !

Qu'est ce que vous n'aimez pas dans le Limousin ?
Ah je regrette parfois d'avoir failli vivre dans un no man's land, une réserve d'indiens… C'était ça que je craignais ! J'ai béni l'autoroute lorsqu'elle est arrivée, car cela marquait la fin de notre isolement. Je me suis dit à ce moment-là que le combat de la LGV était si important… Je crois que la liaison TGV vers Poitiers et la façade atlantique dynamisera fortement notre région.
Aujourd'hui grâce à Internet, il y a des gens qui font le choix de venir chez nous parce qu'ils peuvent travailler. Mais ce n'est sans doute pas assez … Mais pourtant !
Quand je parle avec ceux qui sont arrivés, (CNASEA[1], imprimerie de la gendarmerie) je suis heureux de les voir apprécier une nouvelle vie. J'ai le souvenir de l'une d'elles qui m'a dit: « *vous savez il n'y a que 8 jours que je suis là, mais tous les matins dans la région parisienne, les cars commençaient à passer vers 4 h 30 ou 5 h… et ça me réveillait… ce bruit était dans ma tête. Et là tous les matins, je réveille mon mari, et je lui dit : « les cars sont passés ou ils ne sont pas passés ? ». Il en a eu marre, et hier matin il m'a dit « Mets toi bien dans la tête qu'ils ne passeront plus* ».
Voilà ce que nous avons à donner ! Ce n'est pas si mal !

Quels sont les Limousins qui vous ont marqué personnellement ?
Dans l'histoire, ce sont ceux qui ont participé à la révolution… Vergnaud, Carnot, Jourdan… et plus tard les grands résistants, Georges Guingouin en particulier. Ces gens là ont hissé le Limousin à une place qui n'était en rien en relation avec la Province qu'ils représentaient.
Le Limousin, s'est montré à cette époque là, comme une pépinière de citoyens remarquables.

Quelles sont les réalités limousines qui vous viennent spontanément à l'esprit ?
Autour de Limoges bien sûr. Moi j'ai du quitter la ville pour faire mes études à Poitiers. J'ai donc été très satisfait de voir l'arrivée de l'Université. Je suis aussi très heureux de voir que l'aéroport de Limoges-Feytiat transféré à Bellegarde, s'est développé de façon importante.
Je suis aussi, je dois le dire, très fier de la gare de Limoges… Et je ne suis pas le seul Limousin à être dans ce cas. Je suis très heureux de la création du barrage de Vassivière qui a été installé sur la terre de mes ancêtres. Je crois qu'il a apporté beaucoup à notre région.

Qu'aimeriez vous qu'on dise du Limousin ?
Qu'il n'est pas isolé, qu'on peut y vivre et que l'on peut y trouver une vie et peut-être même y faire une seconde vie : riche… enrichissante !
Je souhaite que les gens aient envie de s'y installer et de participer au développement de la vie des autres… Et donc d'y créer des emplois !

Qu'est ce que vous voudriez chasser de l'image du Limousin ?
L'idée que certains peuvent avoir d'être limogé en arrivant chez nous ! C'est vrai que certains vous parlent du niveau des salaires… Mais notre vie est réglée avec deux colonnes, une colonne plus et une colonne moins. Je me méfie toujours des gens qui ont tendance à remplir la colonne

1 Centre national pour l'aménagement des structures d'exploitations agricoles, aujourd'hui fusionné avec l'AUP (agence unique de paiement), pour devenir l'ASP, l'Agence de services et de paiement.

moins y compris lorsqu'ils parlent de notre région… La nôtre est suffisamment riche, et peut permettre une analyse fine, entre le plus et le moins !
Aussi à ceux qui nous font ce reproche je dis « *Chabatz d'entrar !* »

Vous à titre personnel, qu'aimeriez encore faire pour le Limousin ?
Ce que je tente de faire dans ma commune : attirer des entreprises, créer des emplois afin que nos jeunes attachés à leur région puissent s'installer ici !
Vous savez que nous avons une très grosse zone économique qu'il faut développer, dans laquelle nous allons créer 600 emplois…
Mais j'ai eu cette chance de voir s'installer le festival de pastel à Feytiat. Un festival international…j'en suis très heureux.
Mais vous savez à 72 ans, je sais qu'on a une phase porteuse, mais qu'il ne faut pas couper la possibilité donnée à d'autres, d'apporter des idées nouvelles. Je suis donc un chaud partisan de la limite des mandats. Moi, j'aurai fait une dizaine d'années en tant que maire, et j'aurai fait plus de trente ans en tant qu'élu. Je crois qu'il y a un moment où il faut s'arrêter. Je crois qu'il y a « un monde d'amour », dans ce que peuvent transmettre les anciens aux plus jeunes.
À mon âge, je ne me représenterai pas.
C'est clair !

Êtes-vous fier d'être Limousin ?
Oui, oui, je le montre à chaque fois. On ne vend bien que ce que l'on aime. Mais l'on défend aussi passionnément ce que l'on aime. Mes enfants sont aussi fiers d'être Limousins. Ma fille aînée est devenue directrice de l'artothèque de Limoges.
Elle est très attachée à l'art contemporain de notre région qui a été, et qui est à Rochechouart, Vassivière ou ailleurs, un des aspects de l'action artistique de notre Limousin. Mon fils est aujourd'hui éditeur… et a une vie axée autour de Paris, même si lui aussi, j'en suis persuadé, est fier d'être Limousin.

Qu'aimeriez vous transmettre de vous-même ?
L'idée que le combat n'est jamais terminé. Et expliquer à ceux qui pensent qu'il ne faut pas introduire trop de modernisme chez nous, je pense à la LGV, leur dire que c'est une erreur, leur dire qu'il faut accorder à ce Limousin non seulement la possibilité d'entrer dans le monde moderne mais de se battre pour cela. Il faut que notre présent soit offensif pour que notre avenir soit digne des valeurs qui ont toujours été les nôtres.

Dans le contexte européen et de mondialisation est-ce qu'il est encore raisonnable d'être attaché à une Région ?
Si nous sommes honnêtes, c'est sans doute les Régions qui ont un avenir ! Le Limousin a des relations avec la Catalogne, l'Andalousie, la région de Ravenne, la Moldavie en Roumanie, la Hesse et la moyenne Franconie. Il y aurait sans doute des choses à faire… Les États restent, mais les régions montrent tout leur dynamisme. On peut rêver qu'un jour le monde des Régions comme le Limousin, grâce à ces échanges, s'ouvre sur le plan culturel et sur le plan économique et puisse tisser des liens forts entre les hommes.

Propos recueillis par Jean-Jacques Mauriat

ASCENDANCE LIMOUSINE DE BERNARD FOURNIAUD

Réalisée par Aimé Cathalifaud

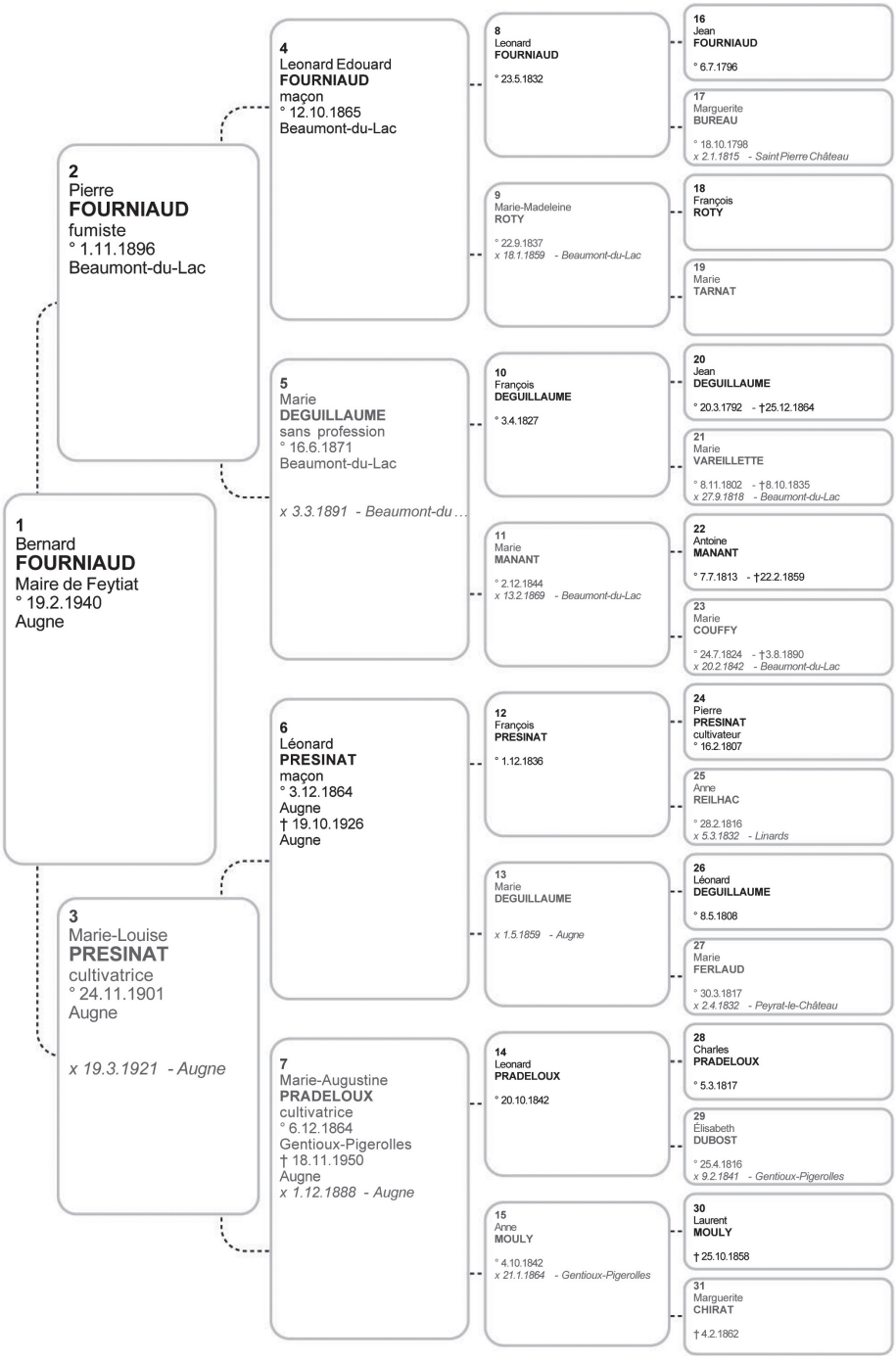





Le porche du Parlement de Bourgogne à Dijon, actuelle Cour d'appel de la Côte d'Or. Photo JJM.

LA VIE BRISÉE DE JEAN-BAPTISTE M.
ÉTUDIANT CHIRURGIEN À USSEL MORT À L'HÔPITAL DES GALÈRES À MARSEILLE

Jean-Jacques Mauriat

« TOUTE L'HISTOIRE, MÊME LA PLUS ÉVÉNEMENTIELLE, RESTE IMPLICITEMENT CAUSALISTE PUISQU'ELLE REPOSE NÉCESSAIREMENT SUR L'HYPOTHÈSE QUE L'APRÈS DÉCOULE DE L'AVANT ET L'ÉCLAIRE D'UNE CERTAINE FAÇON » François Furet

L'auteur. Jean-Jacques Mauriat, journaliste fut chroniqueur judiciaire de France Inter, intervenant régulier à l'École supérieure de police de Saint-Cyr-au-Mont d'Or et à l'École nationale de la magistrature à Bordeaux entre 1973 et 1981. Il est l'auteur de *Les brigades rouges Opération apocalypse* (Presses de la Cité, 1977). Il fut chargé des comptes-rendus d'audience des procès les plus médiatisés des années 1970 : « Buffet Bontemps » à Troyes, « Les amants diaboliques de Bourganeuf » à Limoges, l'affaire « PMU contre Patrice des Moutis » à Paris, « La Garantie foncière » etc. Il fut l'un des fondateurs en octobre 1973 du Comité de Liaison Presse Police Justice.

Résumé. La chute d'un jeune bourgeois limousin, garçon chirurgien né à Ussel parti conquérir sa place dans la société du début du XVIIIe siècle. Douze mois, entre 1720 et 1721, vont déterminer sa vie et le mener des salons dorés des hôtels particuliers de Dijon à l'arsenal des galères de Marseille. Une vie qui permet de comprendre ce que fut la terrible logique de la société française à la fin du règne de Louis XIV. Des relations sociales bloquées, une justice de l'effroi faite pour les puissants, les galères comme sanctions de toutes déviances par rapport à l'ordre dominant. Jean-Baptiste avait rêvé sa vie hors du Limousin, sans doute trop étroit pour nourrir son ambition. Il est mort à l'hôpital de la chiourme dans l'arsenal des galères à Marseille, 60 ans avant la Révolution.

Assis sur la sellette dans la salle d'audience de la Chambre du conseil de la ville de Dijon, Jean-Baptiste, jeune limousin d'Ussel, a compris que sa vie rêvée s'effondrait en cette fin de matinée du 6 juin 1721. Le procureur syndic de la ville Jacques Guillier, l'avocat Gaveau, le chirurgien Clément, chacun avait dit sa partition. Le procureur avait assuré dans son rapport que Jean-Baptiste avait bel et bien volé une fourchette et une cuillère en argent dans le jardin de la demeure de Monsieur Lebelin située Faubourg Saint-Pierre à Dijon.

Le procureur Guillier pouvait affirmer que le sieur Lebelin l'avait fait venir pour constater que Jean-Baptiste s'était emparé du couvert qui paradoxalement n'avait pas disparu, et qu'il s'en était saisi comme pièce à conviction.
Le chirurgien Clément avait examiné le prévenu à la demande du tribunal, et avait assuré qu'aucune marque de flétrissures[1] n'était visible sur son corps. Il pouvait affirmer que le jeune étudiant en chirurgie

1 Tous les citoyens condamnés par les tribunaux français étaient « flétris »: une scarification sur l'épaule preuve de leur condamnation, une sorte de casier judiciaire inscrit dans la chair.

D'ONTE SES ? n°5, printemps-été 2012

CERCLE GÉNÉALOGIQUE HISTORIQUE ET HÉRALDIQUE DE LA MARCHE ET DU LIMOUSIN

n'avait jamais été condamné et n'était donc pas en situation de récidive. L'avocat Gaveau, avocat à la cour, lieutenant à la mairie de Dijon commissaire du jour, avait fait son travail d'avocat.
Cependant la légèreté des faits et la défense qu'il opposait à son accusateur, pouvaient le laisser imaginer que la sanction oscillerait entre une admonestation, une amende ou une peine de cachot qu'il redoutait.
C'est pourtant à neuf ans de galère et deux fois trente livres d'amende qu'il a été condamné, par le tribunal de la mairie de Dijon, en cette fin de matinée du 6 juin 1721.

Aussitôt le jeune homme a signé son recours pour un nouveau procès en appel devant le Parlement de Bourgogne. Puis il y a regagné la prison où il avait été jeté le 6 mai au soir, jour de son arrestation.

Qui était donc ce jeune Jean-Baptiste, garçon-chirurgien qui d'une part a pu être embauché en qualité de laquais chez Monsieur Claude Lebelin aristocrate, représentant au plus haut niveau du pouvoir en Bourgogne, et qui d'autre part a suscité ce 6 mai 1721 la colère subite de son maître au point d'être condamné aux galères ?

À la lumière des documents que nous avons pu consulter, extraits des archives de la Corrèze ou de la Côte d'Or et notamment du Parlement de Bourgogne, et du Service historique de Défense – marine à Toulon, nous avons voulu reconstituer la vie de Jean-Baptiste à Ussel. Puis, nous avons cherché à comprendre ce que fut sa vie à Dijon et comment les deux procès ont été organisés. Enfin, nous avons tenté de retrouver sa trace dans les archives du port des galères de Marseille.

UNE NAISSANCE BOURGEOISE

La vie de Jean-Baptiste, témoigne sans doute, de ce que fut au début du XVIIIe siècle la réalité sociale de la France vécue par un jeune bourgeois limousin, né dans un temps sans perspective, « *horizon bloqué* » à Ussel, selon le cruel constat de Nicole Lemaître [2], et dont la vie s'achèvera à la veille de son 35e anniversaire à l'hôpital des galères de Marseille.

Jean-Baptiste est originaire de la sénéchaussée de Ventadour où sa famille est présente depuis le milieu du XVe siècle. Anthoine de Mauriat y est mentionné en qualité de notaire royal le 8 avril 1445 puis en 1448 dans un conflit qui l'oppose à son frère, Martinus de Mauriaco prieur de Saint-Angel non loin d'Ussel [3], avant qu'ils ne se réconcilient.
La famille a fait souche dans ce coin du Limousin, puis les rameaux se sont développés en des branches à la prospérité diverse. Jean-Baptiste est né et a été baptisé à Ussel le 6 février 1694, à la paroisse Saint-Martin du diocèse de Limoges. Dans le petit monde de la bourgeoisie usselloise, la famille est parente ou alliée d'autres bourgeois. Jean-Baptiste est accompagné sur les fonds baptismaux, par Jean Chabannes, juge de la paroisse de La Mothe qui est son parrain tandis que Michelle Mauriat, sa tante paternelle est sa marraine. Michelle a épousé Géral Eybrail, lui aussi chirurgien de la ville.
La généalogie de cette famille bourgeoise de chirurgiens, qui compta aussi des apothicaires, notaires ou huissiers, permet de retrouver quatre générations de maître-chirurgiens, exerçant à Ussel au cours du XVIIe siècle. Des unions endogames ont permis aux familles bourgeoises d'Ussel de maintenir leur statut dans une cité qui, bien que sénéchaussée de Ventadour, est entrée à la fin du XVIIe siècle dans une grave crise identitaire.

---

2 Nicole Lemaître *Un horizon bloqué : Ussel et la montagne limousine aux XVIIe et XVIIIe siècles* **Musée du pays d'Ussel - Ussel 1978**

3 Philippe Florentin *Limousin et Marchois au Parlement civil de Paris 1395/1570* **relevés édités par le CGHHML. Limoges 2011**

Il faut imaginer la vie à Ussel au tournant du XVIIIe siècle. La ville compte alors moins de 2000 habitants [4]. Les descriptions faites, présentent une ville insalubre dans laquelle l'odeur du sang des animaux de boucherie se mêle aux ordures ménagères qui envahissent jusqu'à la pourriture les petites rues autour de l'église Saint-Martin. « *Les boucheries adossées derrière l'église nuisent au service divin par les clameurs et le bruit confus des gens qui fréquentent ces étaux, on ajoute que le temple Saint est exposé à se remplir d'immondices et de saleté par la voracité des chiens qui traînent des choses très salles. Ces étaux deviennent même une retraite honteuse et une occasion pour le crime…*[5]»
C'est ce chemin vers l'église Saint-Martin, qui a été emprunté le 6 février 1694, par le petit groupe conduisant Jean-Baptiste vers le baptême. Il faisait sans doute très froid ce jour-là tant est rude le climat des hivers du pays d'Ussel. On y donne une température annuelle moyenne entre 2,5° et 14,1° avec la neige qui tient en hiver pendant de trop longues semaines. « *On pourrait dire que l'arrondissement d'Ussel est la Sibérie du département et que celui de Brive est la petite Provence* [6]»
Vivre était dans ces conditions, un premier miracle tant la mort côtoyait le quotidien. Entre les XVIIe et XVIIIe siècles, « *la mort du tiers des enfants avant leur premier anniversaire donne à la démographie d'Ussel des allures de catastrophe permanente* [7] ».
C'est dans ce contexte que va s'organiser dès le XVIIe siècle une véritable fuite de la jeunesse la plus volontaire vers des terres plus souriantes, vers des ressources rêvées. Pourtant dans ce milieu bourgeois la situation est moins mauvaise que dans l'espace rural où le taux d'analphabétisme est considérable puisqu'il atteint plus de 80 %, ce qui *a contrario* isole la population bourgeoise lettrée du reste de la population limousine.
La famille de Jean-Baptiste est exactement en ce cas. Il est le fils cadet de Jean Mauriac, maître chirurgien et de Marguerite Jaloustre, elle-même fille de Jean Jaloustre bourgeois d'Ussel, consul en 1689 et de Gaspare du Coudert. Le couple se marie le 20 octobre 1689 en l'église Saint-Martin. Les témoins du couple sont Pierre du Coudert bourgeois et consul de la ville et Gérald Eybrail, chirurgien à Ussel et beau-frère du marié. Un premier fils naît le 20 octobre 1692. Il sera huissier notaire à Ussel. Jean a pour marraine Agnès Eybrail et pour parrain son grand-père Jean Jaloustre, de plus Jean Cheze greffier de la Ganne et Martin Pradenats juge de la Moriange sont témoins. La bourgeoisie usselloise sait se retrouver. Jean épouse Marie-Hélène Diousidon, fille d'Antoine Diousidon juge de la Borde et Courteix et de demoiselle Jeanne Saint-Exupéry, le 7 juin 1723 à Ussel. La famille Diousidon est une famille de notables, Jean-Baptiste huissier au sénéchal de Ventadour et Gabriel, notaire et procureur greffier de Bellechassaigne, sont les témoins de ce mariage du frère aîné de Jean-Baptiste.

Mais Jean-Baptiste, ne voit pas son avenir à Ussel. Il a quitté la ville sans doute vers 1719 ou 1720 et il sait que « *celui qui est parti hors des quelques lieues de pays proche de la paroisse (est) oublié* » comme l'a décrit Nicole Lemaître.
Jean-Baptiste a entrepris des études de chirurgie. Il parle le limousin, mais parle aussi suffisamment le français pour traverser le Massif Central et rejoindre la Bourgogne où il doit parfaire sa formation. Il passe à Autun en 1720, qui dispose d'un centre de formation de médecins et de chirurgiens, avec l'ambition de la réussite sociale.
Le statut de chirurgien à Ussel place ceux qui en sont dotés au niveau de la bourgeoisie aisée. En sa qualité de siège de la sénéchaussée de Ventadour, la ville compte un nombre appréciable de magistrats, avocats ou notaires.
C'est parmi ces gens de robe, à côté des gens de loi, que se situent les chirurgiens et médecins chargés de la santé de la ville. Par leurs activités, les chirurgiens sont proches des artisans : ils tiennent boutique. Mais,

4 **Fabien Joubert** *Pratiques municipales Ussel de la fin du XVIIe siècle à 1789*, **Musée du Pays d'Ussel 2006**
5 **Nicole Lemaître** *Un horizon bloqué*. **p.32**
6 **Aristide Matthieu Guilbert** *Histoire des villes de France* **Paris 1848. Ouvrage numérisé par Google.**
7 **Nicole Lemaître** *Un horizon bloqué*. p.71



L'église Saint-Martin à Ussel. Photo JJM.

par leurs mariages, ils se situent aux confins des deux mondes, et affichent une richesse supérieure à « *bien des notaires de la ville* [8]». Les familles se croisent et se recomposent socialement dans cet univers protégé de la bourgeoisie de Ventadour.
Le cinquième fils de Jean Mauriac et Marguerite Jaloustre est Guillaume. Il est né le 23 avril 1701 à Ussel, après Martial né le 23 septembre 1695 et Jean né le 5 février 1698 dont je n'ai trouvé ni la date d'un décès ni celle d'un mariage dans les registres paroissiaux d'Ussel.

Guillaume est lui aussi maître chirurgien. Il est marié à une date inconnue avec Françoise Fiette, marraine de Françoise Mauriat la fille de son frère aîné Jean et

8 **Nicole Lemaître** *Un horizon bloqué* **p . 169**



Le château ducal des Ventadour à Ussel.
Photo JJM.

Marie-Hélène Diousidon, baptisée le 7 octobre 1728. Lui-même est le parrain de Guillaume Mauriac, autre enfant de Jean et Marie-Hélène Diousidon le 23 octobre 1725. Guillaume sera à compter du 6 octobre 1743, cavalier dans le régiment de Clermont-Tonnerre. À ce titre, il sera au combat dans les batailles de Fontenoy et de Raucoux de 1745 et 1746.

Le jeudi 24 avril 1721 dans sa maison d'Ussel, Jean Mauriac meurt à 53 ans. Jean-Baptiste a quitté Ussel depuis plusieurs mois. Nous savons que le 10 juin 1720 il fut, à Autun, accusé, auteur, complice ou témoin, d'un larcin d'abord sans conséquence, mais dont on verra qu'il fut opportunément évoqué lors du procès en appel devant le parlement de Dijon. Toujours est-il qu'en avril 1721 il est au service de Monsieur Claude Lebelin, maître ordinaire à la chambre des comptes de Bourgogne siégeant à Dijon.

AU SERVICE DU MAÎTRE ORDINAIRE DES COMPTES DE BOURGOGNE

« *Généralement l'embauche d'un domestique se fait par recommandation* », les domestiques ne peuvent être, selon les ordonnances de 1564, 1577 et 1601 « *des inconnus, vagabonds et de mauvaise vie* [9] » La domesticité est une condition temporaire. En général le laquais poursuit sa route après avoir acquis dans la domesticité un pécule lui permettant, soit de retourner dans sa ville d'origine et y « *prendre une retraite de petit rentier oisif* » soit « *en travaillant à son destin* [10] » comme le fit Jean-Jacques Rousseau laquais dans différentes Maisons dont celle de Madame de Warrens. « *Jean-Jacques, né libre et fier, ne passa ses meilleurs jours que dans la servitude, tantôt laquais d'une grande maison. Il avait un secret penchant pour la domesticité fainéante qui fait ses quatre repas et n'a souci que de bien vivre* [11] ».

Les Lebelin sont de grands aristocrates bourguignons. Plusieurs générations de Lebelin se sont succédées au Parlement ou en qualité de maître des comptes à la Cour des Comptes de Bourgogne. Cette famille est de « *race noble*[12] » et occupe des fonctions régaliennes qui lui permettent de regarder le monde avec la certitude d'appartenir à une classe qui domine le peuple, la bourgeoisie et aussi de nombreux aristocrates. Il était le petit-fils de Jean Le Belin, substitut du procureur général au parlement de Bourgogne qui avait épousé à Dijon en 1628 Guillemette, fille du conseiller au parlement Jean de Berbisey [13]. Claude Lebelin habitait l'hôtel particulier familial du faubourg Saint-Pierre.
Il avait lui-même épousé à Dijon le 3 avril 1696, Françoise Desbarres, issue elle aussi, d'une lignée de membres du parlement de Bourgogne, et de maires de Dijon.

Si bien qu'aujourd'hui encore, les Hôtels particuliers de Dijon portent le nom d'Hôtel Lebelin, Hôtel Desbarres, Hôtel Delaloge, Hôtel de Berbissey, noms tous associés à la famille Lebelin.

Ainsi, pouvons-nous imaginer que seule une personnalité de très grande influence fut en mesure de recommander le jeune et modeste limousin à la Maison de Monsieur Lebelin.

9 Jean-François Meslin *Le rôle et la condition des domestiques au XVIIe et XVIIIe siècles* - Sherbrooke (Qc) décembre 2008 numérisé par Google
10 Jean-François Meslin *idem*

11 Arsène Houssaye *Galerie du XVIIIe siècle V. La jeunesse de Jean-Jacques*. Paris 1858 Numérisé par Google
12 Nicolas Viton de Saint-Allais (1773-1842) *Dictionnaire encyclopédique de la noblesse de France* Noblesse de race ou d'extraction, est celle que la personne tient de ses ancêtres, et non d'un office ou de lettres du prince. Cependant un noble d'extraction ou de race, vient souvent d'un ancien anobli par office ou par lettres, tandis que le noble d'ancienne chevalerie ou de sang et d'armes, ou de nom et d'armes, vient d'ancêtres qui ont toujours été nobles de temps immémorial, et sans qu'on puisse arguer contre lui d'aucun anoblissement. La déclaration du 8 février 1661 porte que ceux qui se prétendent nobles d'extraction, doivent justifier, par titres authentiques, la possession de leur noblesse et leur filiation depuis l'année 1550, et que ceux qui n'ont des titres et contrats que depuis et au-dessous de l'année 1560, doivent être déclarés roturiers et contribuables aux tailles et autres impositions, ce qui est confirmé par la déclaration du 16 janvier 1714.- Paris, 1816
13 Eugène Fyot *Dijon évoquait par ses rues* 1928. <Gallica.fr>

Nous n'avons pas retrouvé la lettre de recommandation.

Le jeune Jean-Baptiste est majeur depuis 1719, année de son 25e anniversaire. Il est placé dans une excellente Maison de Dijon, auprès d'un des hommes les plus influents de la ville et du Duché. Il côtoie la haute aristocratie bourguignonne. Il a sans doute croisé le Prince de Condé, duc de Bourgogne que fréquente Monsieur Lebelin. Jean-Baptiste est sur la voie de la réussite sociale à laquelle aspire les laquais issus du milieu de la bourgeoisie ou de la petite noblesse.

Il est étudiant en chirurgie à l'hôpital de Dijon dont la tutelle est exercée par la Chambre des Comptes. Monsieur Lebelin, y exerce une action personnelle, car lors d'une visite d'inspection chez l'apothicaire de l'hôpital le 17 décembre 1713, il est dit que Monsieur Lebelin assumera personnellement la visite de contrôle avec les médecins de l'établissement pour « *y rétablir les choses* » [14].

Lorsqu'il entre dans la domesticité de Monsieur Lebelin, Jean-Baptiste revêt la livrée de la Maison à laquelle il appartient désormais. À la différence des valets, des cuisiniers, des jardiniers qui ne sont jamais en représentation aux côtés du Maître de Maison, le laquais accompagne son maître et reçoit à ses côtés. Favorisé par son statut, le laquais a accès à l'intimité familiale tant en ce qui touche aux biens qu'aux personnes. Souvent méprisé par son maître, il s'arrange avec la morale et n'exclut pas de « *prendre* » quelques compensations.
C'est ainsi que Jean-Jacques Rousseau, laquais chez Mme de Warrens explique dans ses « *Confessions* » que la domesticité fut pour lui un statut d'aventurier dans lequel le vice rendait hommage à la vertu. Voleur il le fut et sans arrière-pensée. Ce qui lui permit d'écrire dans ses confessions « *le vol n'était qu'une bagatelle, mais enfin c'était un vol* ». Justifiant cette attitude qui était celle d'un aventurier au service d'un maître qu'il contestait ou détestait peut-être, il explique « *Bientôt à force d'essuyer de mauvais traitements, j'y devins moins sensible ; ils me parurent enfin une sorte de compensation du vol, qui me mettait en droit de le continuer. Au lieu de retourner les yeux en arrière et de regarder la punition, je les portais en avant et je regardais la vengeance. Je jugeais que me battre comme fripon, c'était m'autoriser à l'être. Sur cette idée je me mis à voler plus tranquillement qu'auparavant. Je me disais : qu'en arrivera-t-il enfin ? Je serai battu. Soit ; je suis fait pour l'être ». (…) Il se mêlait à cela des idées secrètes d'infamie, de prison, de châtiment, de potence, qui m'auraient fait frémir si j'avais été tenté ; au lieu que mes tours ne me semblaient que des espièglerie, et n'étaient pas autre chose en effet. Tout cela ne pouvait valoir que d'être bien étrillé par mon maître, et d'avance je m'arrangeais là-dessus* ».

Ai-je raison de penser que Jean-Baptiste était sans doute dans un état d'esprit voisin ? Les maîtres se servaient de leur domesticité qu'ils n'aimaient guère. Les domestiques entraient dans l'entourage d'un maître dont ils espéraient le meilleur profit.
Dans l'analyse qu'il fait de la domesticité des grandes maisons, Jean-François Meslin [15] explique que « *Le statut des domestiques les place entre les classes dominantes et le peuple. Ce sont des métis sociaux et culturels. De ce fait, ils sont critiqués par les deux groupes. Pour les plus riches « les domestiques sont des personnages douteux », pour les autres ils apparaissent comme des « traîtres à la cause du peuple* »…. Ces deux groupes sociaux n'attendent rien les uns des autres. La méfiance s'érige en système, et le quotidien les unit dans une sorte de suspicion permanente.

Avec la distance qui convient, et l'état d'esprit qu'on imagine, Jean-Baptiste côtoie au quotidien, les quatre enfants de la famille Lebelin. Il y a Anselme, dit l'aîné, qui doit

14 **Auguste Baudot** *Études historiques sur la pharmacie de Bourgogne avant 1803* **«Paris 1905 » <gallica.fr>**

15 **Jean-François Meslin** *Les conditions de vie des domestiques*, **numérisé par Google.**



Entrée de l'Hôtel Lebelin à Dijon, actuellement rue Pasteur, ancien faubourg Saint-Pierre. Photo JJM.

épouser celle que son père lui a choisie, il y a Jeanne, la belle et jolie jeune fille qui vient de fêter son vingtième anniversaire, il y a les deux derniers, jeunes enfants encore, André et Elisabeth.

LE PROCÈS AU TRIBUNAL DE LA VILLE DE DIJON

Monsieur Claude Lebelin n'a pas voulu entendre les explications de Jean-Baptiste le 6 mai 1721 quand, pris de colère, il a fait venir dans sa propriété du Faubourg Saint-Pierre le procureur syndic de la ville, le sieur Jacques Guillier. Nous connaissons par le procès devant le tribunal le déroulement de ce moment.

La scène se déroule dans le jardin de la propriété. Espace modeste si l'on en croit le lieu qui est aujourd'hui celui de l'hôtel Lebelin, même si l'on peut penser qu'en cette année 1721, le jardin était plus vaste qu'il ne l'est aujourd'hui.

Là sont rassemblés Jean-Baptiste, Monsieur Lebelin et d'autres personnages dont certains témoigneront contre Jean-Baptiste. Dans un enchaînement des faits que l'on comprend mal, le jeune laquais est accusé d'avoir dérobé un couvert, pourtant toujours disponible, saisi sur le champ par le procureur Guillier appelé par le sieur Lebelin. Le maître ordinaire des comptes affirme que Jean-Baptiste avait ou s'apprêtait à voler on ne le sait pas. Toujours est-il que le jeune limousin est jeté en prison le 9 mai. Fin du premier épisode.

Entre le 7 mai et le 6 juin 1721, Jean-Baptiste est entendu par le Procureur, Monsieur Lebelin l'est aussi, comme le furent également d'autres valets, laquais et domestiques de Monsieur Lebelin. Chacun confirmera le propos du maître ordinaire de la chambre des Comptes de Bourgogne.

« *Veu la plainte et le procez verbal du*

procureur sindic des six et sept de may dernier linformation faicte en concequence dud jour sept de may et autres jours suivant le decret des prises de corps decerne contre led Moria le neuf dud mois de may les premieres et secondes interrogoirs dud Moria des sept et neuf dud mois de may l ordonnance a recoller et confronter les temoings le dic dud mois de may les procez verbaux de recollement et confrontation des tesmoings du douze de may et autres jours suivant » selon les termes du greffier de la sentence criminelle [16] prononcée le 6 juin 1721.

En conséquence le greffier précise que : « *La chambre du conseil de la ville de Diion en declarant ledt Mauria alleu et conveneu d avoir volé une cuilliere et une fourchectre d argent appartenante au sr maistre des compte Le Belin dans son jardin aux fauxbourgs de St Pierre d avoir vollé des mouchoirs gands et tabatiers dans la salle de la Comedie » (…) « pour réparation de quoy la dite chambre la condamné à servir sa majesté sur les galères, en qualité de força pendant le temps de neuf ans, le condamne en outre en trente livres d'amande envers la ville et en pareille somme moitié à l'hôpital* ».

Monsieur Claude Lebelin est allé le lendemain à la Chambre du Conseil de Dijon. Il a récupéré « *sa* » cuillère et « *sa* » fourchette saisies le 6 mai 1721 à sa requête par le procureur Guillier. Il a écrit de sa main : « *Jay retiré la cuillié et fourchette qui mavait été volé par jeanbaptiste moria condamné par la sentence a servir aux gallaires lesquelles cuillié et fourchette décharge le greffier de la mairie qui en était chargé. le 7 juin 1721* (signé) *Lebelin* »
Sur le même document, original de la sentence criminelle rendue le 6 juin 1721, par le tribunal municipal de Dijon, Jean-Baptiste « *natif du diocèze de Limoge accusé* » avait signé le texte rédigé par le greffier à la suite de la sentence : « *Et le même jour heure dune après midi la présente sentence reglé par moy greffier de la mairie de dijon soussigné lue en présance audit moria lequel a déclaré quil veut apellent de la présente sentance e que soussigné avec moy* (signé) *jean-baptiste mauriat (c ?)*»

Jean-Baptiste a été conduit dans la prison de la Conciergerie à Dijon en attendant l'appel qu'il avait interjeté. « *La Conciergerie était directement adossée aux locaux de la Tournelle. On l'appelait Tournelle peut-être parce que les magistrats du Parlement y siégeaient par roulement. La porte d'entrée de la prison donnait sur le cul-de-sac de la Conciergerie. Elle a dû être construite quand le Parlement s'installait dans son nouveau palais en 1511. Elle y était déjà en tout cas quand les travaux du palais furent achevés en 1574, puisqu'un document conservé aux archives départementales en fait mention dès 1560. En 1611 on agrandit la Conciergerie; on l'agrandit encore à la fin du XVIIIe siècle pour recevoir la ˝chaîne˝ des galériens* »[17].

Nous n'avons pas retrouvé les écrits s'ils existaient, de Jean-Baptiste à sa famille restée à Ussel. Mais l'on peut comprendre dans quel tourment est entré le jeune homme et quelles furent les sombres idées qui traversèrent son esprit.

LE PROCÈS EN APPEL OU L'EFFROI EN FORME DE JUSTICE

Lorsqu'il pénètre dans la salle d'audience du Parlement de Dijon, le 6 août 1721, Jean-Baptiste est installé sur la sellette qui témoigne de l'ampleur du crime qu'on lui reproche. Les procès de la justice d'Ancien régime sont le fait du statut social de celui qui accuse. Jamais Jean-Baptiste n'a eu connaissance des termes mêmes de son accusation. Il a bien sûr argumenté et développé des raisonnements opposables à son accusateur. Mais sous l'Ancien régime, la justice n'entend que la parole de l'accusation. Plus elle est puissante, plus sa parole est forte.

16 Archives départementales de la Côte d'Or en ligne.

17 Charles Marquès *Le Bien public-La Dépêche.* <www.bienpublic.com/dossiers/decouverte/dijon.html>

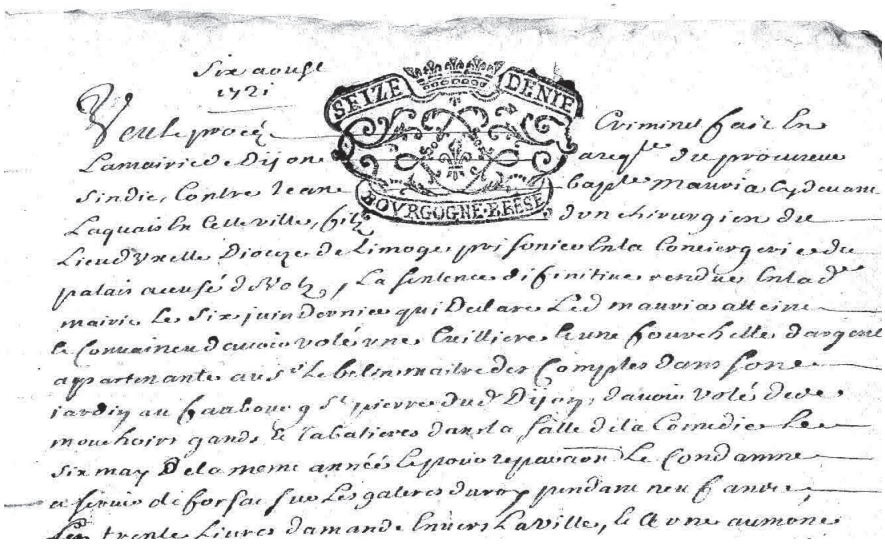

Extrait de la condamnation prononcée au Tribunal de la Ville de Dijon contre Jean-Baptiste Mauria.
AD numérique de la Côte d'Or, transmis par Internet.

Huit semaines jour pour jour après sa première condamnation, Jean-Baptiste découvre les termes de l'accusation qui ont évolué depuis le premier procès.

Le 27 juin, Jean-Baptiste avait été entendu « *sur la sellette* » par le juge qui avait ordonné qu'il soit examiné par le sieur François Midan chirurgien des prisons de la conciergerie « *pour reconnaître sil avait ete fletry, marque dont ledit Midan dresserait son raport lequel a diligence du procureur general du Roy, il serait informe par ampliation du vol dune petite boucle doreille vendue par ledit accuse à Laveuve du nommé Martin ...* » suit la description d'une nouvelle affaire qui se serait déroulée à Autun en juin 1720. Affaire pour laquelle deux autres personnes sont poursuivies, dont un laquais de Maître Hugues David Conseiller au Parlement de Bourgogne. Pour cette affaire, l'ensemble des personnes accusées ont été « *renvoyées des poursuites* » menées contre elles. Sauf Jean-Baptiste malgré l'avis du chirurgien Midan. Celui-ci dans son rapport écrit qu'il avait vu une « *sicatrice* » sur l'épaule droite « *mais que comme ladite sicatrice était fort confuse il ne pouvait juger dou en venait la cause cequil afirmait véritable, ledit mauria ayant voulu lui faire voir d'autres sicatrices en différentes parties de son corps qu'il n'avait voulu examinée attendu qu'elles étaient trop éloignées de l'endroit ordinaire ou lon avait coutume d'appliquer la marque aux criminels* ». Bref, le chirurgien François Midan « *affirmait véritable* » que Jean-Baptiste n'était pas un récidiviste.
Le procès s'est ouvert le 6 août 1721 au matin contre Jean-Baptiste « *cydevan laquais en cette ville, fils d'un chirurgien du lieu duxelle, diocèse de Limoges prisonnier en la conciergerie du palais accusé de vol* ». L'audience a été épouvantable. Tout convergeait contre lui. Ainsi, cette affaire de boucle d'oreille trouvée à Autun venait-elle fort opportunément ajouter un élément permettant d'éloigner de Dijon le jeune homme pour longtemps. La récidive aggravait le vol du couvert en argent ou du mouchoir.

Au XVIIIe siècle, le vol domestique est un vol d'une telle gravité qu'il conduit son auteur à la potence ou aux galères pour la vie. Mais il est qualifiable par son nom. De même la récidive est-elle une cause suffisante pour une condamnation à perpétuité. Mais elle est normalement exprimée comme telle dans les attendus des jugements.
Or, dans l'arrêt qui condamne Jean-Baptiste, il est question de « *vol dans un jardin* », ou de « *vol dans la salle de la Comédie* » mais pas de «*vol domestique* ». Par ailleurs,

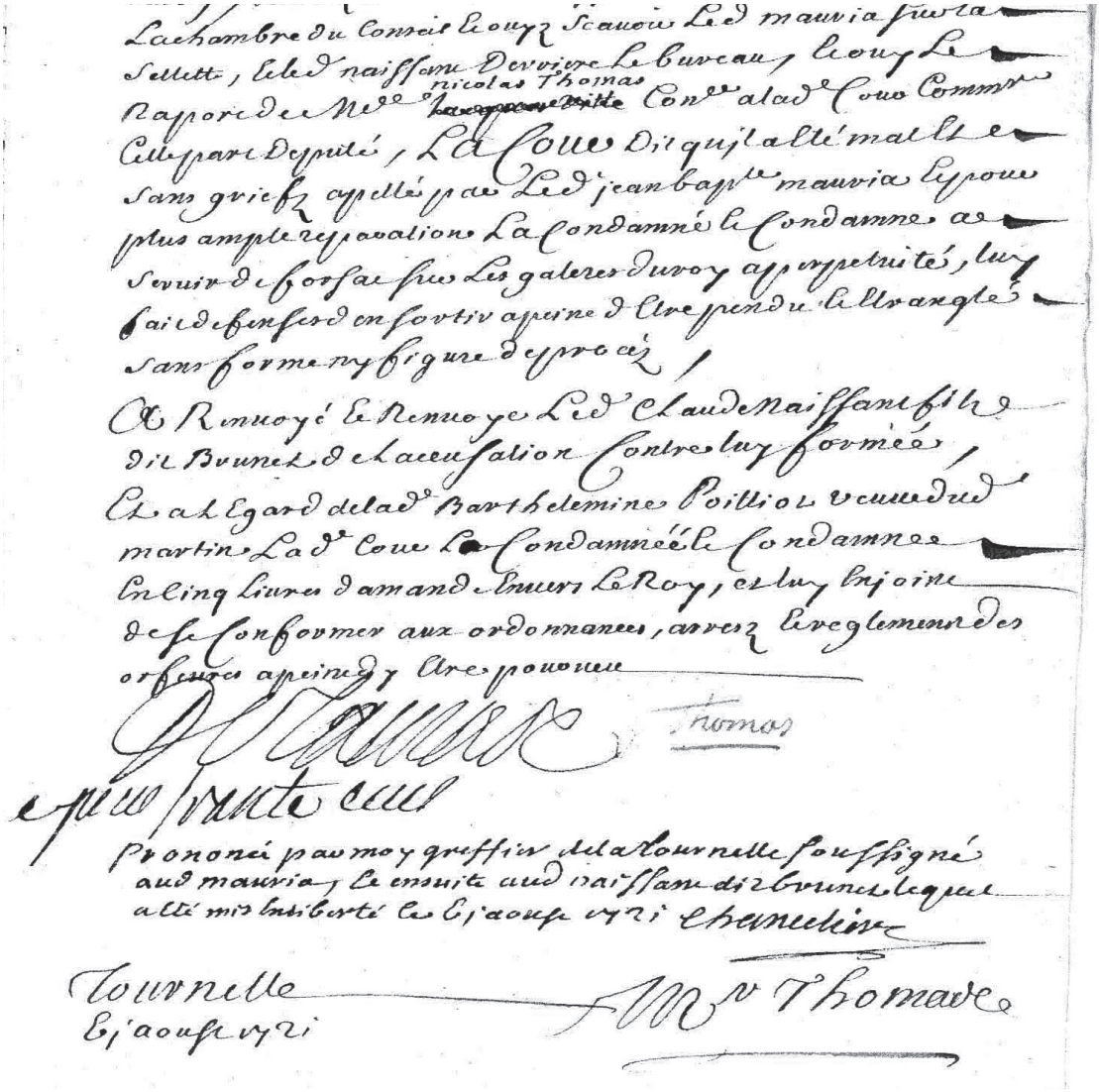

Extrait de l'arrêt du parlement de Bourgogne à Dijon le 6 août 1721.
AD de la Côte d'Or reçu par Internet 2011.

deux chirurgiens ont examiné le dos et les épaules de Jean-Baptiste or l'un et l'autre ont « *affirmé véritable* » qu'ils ne portaient aucune « *flétrissures* ». Si l'on avait jugé sur les faits, ou le jeune limousin était un voleur et il fallait le condamner à mort [18] ; car selon l'ordonnance de 1670 « *le vol domestique* » est synonyme d'un terrible abus de confiance puisque tout ce « *qui appartient au Maître est pour ainsi dire sacré par rapport à ses domestiques qui sont obligés de veiller à la conservation de sa personne et de ses biens* »; [19] ou il n'y avait pas de vol avéré, et il fallait le « *renvoyer des poursuites* ».

Pourtant la sanction est tombée sans ambiguité pour un jugement prononcé à la majorité des juges. Le Parlement de Bourgogne ayant « *ouy le raport de Messire Nicolas Thomas conseiller à la cour (…) la cour dit quil a été mal et sans grief apellé par le dit jeanbaptiste mauria et pour plus ample reparation la condamné le condamné de servir de forcat sur les galeres du roy a perpetuite, lui fait defense en sortir a peine dy être pendu et etrangle sans forme ny figure de proces* »

18 Une déclaration de 1724 précisera les conditions dans lesquelles doivent être châtiés les voleurs : les délinquants primaires sont passibles au minimum du fouet et de la flétrissure, et les vols commis dans les églises ainsi que les vols domestiques sont passibles de la peine de mort. In *Dictionnaire de droit et de pratique,* CF de Ferrière.

19 CJ de Ferrière *Dictionnaire de droit et de pratique II* « vol qualifié par rapport à la qualité de celui qui le commet », p.730

En ce temps de la justice d'Ancien régime, c'est la « *situation du maître* » qui fait la pertinence du propos accusatoire, qu'importe la vraisemblance de la chose ou les dénis des domestiques ou laquais accusés. Un arrêt du Parlement de Bordeaux du 6 juillet 1740 estime que « *le propriétaire de l'héritage est toujours cru même en cas de deny par son servant dès qu'il est reconnu honête homme et de probité…* » Sans autres justifications que leur seule conviction, les juges ne rendaient compte de leurs arrêts à personne, ni au condamné, ni aux justiciables, ni même au roi [20].

De fait, par la sévérité exprimée vis-à-vis des valets et laquais, la justice disait sa solidarité avec la classe dominante des possédants. Sans aucune preuve, mais habité par le doute sur la culpabilité de Jean-Baptiste, nous avons essayé de comprendre ce qui avait pu motiver le Parlement de Bourgogne à envoyer le jeune limousin aux galères à vie. Si le vol n'était pas la raison première et n'était que le prétexte à poursuites, il fallait imaginer une raison plus secrète. Répondre à la volonté du Conseiller ordinaire des comptes était-ce une raison suffisante ?

Au XVIIIe siècle, à Dijon, abuser d'une jeune fille ou entretenir avec elle des relations hors mariage, est interprété par la justice comme un vol. Elle considère que la victime n'est pas la femme ou la jeune fille qui a développé cette relation, mais son « *possesseur dont le droit a été bafoué* [21]».

Monsieur Lebelin avait une fille Jeanne [22] née le 25 septembre 1700 âgée de 20 ans en mai 1721. Jeanne a été baptisée à l'église Notre-Dame de Dijon, elle eut pour parrain Philippe Cronambourg, écuyer seigneur de Gendis et pour marraine Jeanne Joly Perard, fille de Barthélémie Jolly conseiller du roi, avocat à la chambre des comptes de Bourgogne.

La famille Lebelin habitait en 1722 faubourg Saint-Pierre, dans le périmètre de la paroisse Notre-Dame à Dijon. Il nous fallait rechercher si dans le ressort de cette paroisse et dans la période de neuf mois qui a suivi la colère du 6 mai 1721, un enfant était né de père inconnu et caché de sa mère et de ses parrains et marraines mêmes. Or, « *Bénigne, fils de Jeanne* (dont le nom patrimonial n'est pas cité) *a accouché chez Mr Lordelot et dun pere inconnu presenté par la femme de Jacques Brouin po recevoir le st batême le 10 fev. 1722 et né le 9 dud mois a ete so parrain Ledt sr Benigne Lordelot tanneur et po maraine Claudine Seroin représentée par Anthoine Normant et par Catherine Sidon qui n'ont signé ne le sachant dece enquis* » (signé) *Joly Perruchot* (curé de Notre-Dame à Dijon).[23]

Le sieur Benigne Lordelot, tanneur à Dijon était le fils de Claude Lordelot huissier à la Cour des comptes de Bourgogne (présenté comme tel lors du mariage de son fils le 12 octobre 1693), son grand-père est autre Bénigne Lordelot avocat à la cour des comptes de Bourgogne mort en 1720. Il était né en octobre 1639 de Thomas Lordelot avocat au grand conseil de Bourgogne.

La famille Lordelot vivait dans le périmètre de la paroisse Notre-Dame et fut propriétaire de charges sur plusieurs générations à Dijon dans les mêmes institutions que la famille Lebelin… Mais ce n'est peut-être, après tout, qu'une coïncidence !

Cependant, la morale d'alors ne faisait pas grand cas des relations d'un laquais avec la fille de la maison : « *Ah ! fille scélérate !*

---

20 Pascal Bastien *L'exécution publique à Paris au XVIIIe siècle* **Champ vallon 2006**

21 Stéphanie Gaudillat Cautela, *Questions de mot. Le « viol » au XVIe siècle, un crime contre les femmes ?*, **Clio, n°24-2006, *Variations*, mis en ligne le 01 décembre 2008.**

22 La consultation des Archives Départementales de la Côte d'Or en ligne, permettent de retrouver la trace de Jeanne lors de son mariage: « *Le 7 septembre 1728 Jean-François Delaloge, sgr de Chatellenot et Dionne, ayant déjà été marié, épouse en la paroisse de St Michel, Jeanne Lebelin, fille de Claude Lebelin et de Françoise desbarres, de la paroisse de Notre Dame* **».... puis de son décès : «***Jeanne Lebelin veuve de m. Jean-François Delaloge, écuyer seigneur de chatellenot, décédée le 12 de ce mois (1788) âgée de 88 ans, a été inhumée en cette église (paroisse Notre-Dame), caveau de la chapelle des Barres en présence de Claude Lebelin de Dionne, son neveu et Auguste Bazare, ancien conseiller du roi, procureur* **» Jeanne n'a jamais eu d'enfant de son mariage avec Jean-François Delaloge.**

23 Archives en ligne numérisées de la Côte d'Or, commune de Dijon, paroisse de Notre Dame pour l'année 1722.

fille indigne d'un père comme moi ! C'est ainsi que tu pratiques les leçons que je t'ai données ? Tu te laisses prendre d'amour pour un voleur infâme, et tu lui engages ta foi sans mon consentement ? Mais vous serez trompés l'un et l'autre. Quatre bonnes murailles me répondront de ta conduite ; et une bonne potence me fera raison de ton audace », faisait dire Molière à Harpagon dans *L'Avare* en 1668. La prétention d'un domestique à séduire la fille d'un maître faisait courir de grands risques au séducteur !

LE DÉPART POUR LA CHAÎNE DES GALÈRES

Jean-Baptiste attend dans sa cellule de la Conciergerie le passage de la Chaîne de Paris qui doit le conduire à Marseille. Il connaît les lieux : infâmes, insalubres, lugubres. Il en connaît la cantine : où tout s'achète et tout se vend. Les geôliers, explique André Zysberg [24], se considèrent plus comme des aubergistes qu'auxiliaires de justice. La France n'a pas d'administration pénitentiaire et la prison est un lieu de passage entre le procès, la place de grève ou les galères.

Quelques bonnes âmes s'emploient à améliorer, encore faut-il utiliser le mot avec prudence, le quotidien des condamnés. C'est ainsi qu'à Dijon, Jean-Baptiste a sans doute pu profiter de l'attention portée aux forçats par une demoiselle dévote et un avocat qui prétendaient « *troubler l'ordre établi* » de la conciergerie au grand dam du procureur général au parlement Parisot qui, déjà en 1708, s'en plaignait.
Doté d'un pécule sans doute très substantiel compte tenu de son travail avant sa condamnation, Jean-Baptiste a pu profiter de son statut de garçon chirurgien pour bonifier son quotidien.
Au cours des semaines qui précédent le départ de la chaîne, les prisonniers condamnés aux galères voient leur nourriture améliorée, pour que les hommes arrivent à Marseille vivants et en bonne condition physique.

Vient enfin le grand jour : celui du départ vers les galères. Jean-Baptiste a été prévenu la veille sans doute le 22 octobre. Cela faisait bientôt trois mois qu'il était enfermé à la Conciergerie.
Le rituel du départ était toujours le même et nous reprendrons le récit fait par Jean Marteilhe [25], un condamné protestant au départ de la chaîne de Paris. Cette chaîne qui est complétée à Dijon par les condamnés du parlement de Bourgogne.
Le jour du départ « *à neuf heures du matin, on nous fit tous sortir du cachot et entrer dans une spacieuse court devant le château. On nous enchaîna par le col, deux à deux, avec une grosse chaîne de la longueur de trois pieds, au milieu de laquelle il y avait un anneau rond (…). On nous fit tous mettre à la file, couple devant couple ; alors on passa une grosse chaîne dans tous ces anneaux, si bien que nous nous trouvâmes tous enchaînés ensemble (…). Ensuite on nous fit tous asseoir par terre, en attendant que le procureur général du parlement vint pour nous expédier et nous mettre entre les mains du capitaine de la chaîne (…). Sur le midi, le procureur général et trois conseillers au parlement vinrent à la tournelle, nous appelèrent tous par nos noms, nous lurent à chacun le précis de nôtre arrêt de condamnation et les remirent tous en main du capitaine de la chaîne* ».

C'est une chaîne identique conduite par le capitaine Michel Robellot [26] qui, partie de Paris dix jours plus tôt, arrive le 23 octobre 1721 à Dijon. Un rituel semblable à celui de Paris est organisé pour le groupe des condamnés du parlement de Bourgogne. Jean-Baptiste est là avec Simon Thien un garçon charpentier natif du Minervois, âgé de 43 ans, il a été condamné à vie, le 22 octobre 1721, la veille du départ, pour « *commerce de tabac avec attroupements* ». Plus loin il y a Bénigne Brulé 30 ans, natif de la région de Besançon. Il était déjà à la conciergerie lorsque Jean-Baptiste y a été

24 **André Zysberg** *Les galériens Vies et destins de 60 000 forçats sur les galères de France 1680-1748,* **Le Seuil 1987**

25 **Jean Marteilhe** *Mémoires d'un protestant condamné aux galères de France pour cause de religion.* **Les archives de la Réforme, Paris, 1865. < http://books.google.fr>**
26 **Service Historique de la Défense Marine Toulon**



Les forçats : arrivée de la chaîne dans l'arsenal à Marseille. Gravure de Horace Vernet lithographiée par Delpech. Coll. particulière.

enfermé. Condamné le 13 juin 1721 pour « *rébellion à justice* », il part aux galères pour le restant de sa vie ! Il y aussi Jean Bailly, le plus vieux du groupe : 59 ans marié, meunier natif du duché d'Autun, il a été condamné à 9 ans pour vol le 3 avril 1721. Il y a encore Henri Vernier, marié lui aussi. Il est âgé de 32 ans, natif de Missigny dans le duché de Langres en Bourgogne, il s'est retrouvé sur la sellette du parlement de Bourgogne le 13 août 1721, quelques jours après Jean-Baptiste. Il a été condamné à 9 ans pour « *complicité d'assassinat* ».

La chaîne est forte de 197 hommes. Attachés deux à deux ils cheminent dans les rues de Dijon avant de prendre la route de Châlon où ils arrivent trois jours plus tard. Jean-Baptiste marche enchaîné sans doute à Jean Bailly le vieux meunier d'Autun. Arrivée à Châlon, la chaîne embarque sur une barge avec laquelle, elle va rejoindre Avignon. Moment plus terrible qu'il n'y paraît car les hommes exposés à la pluie et au vent froid de novembre, débarquent épuisés pour reprendre la route en direction de Tarascon. Le capitaine Michel Robelot remet la chaîne à deux argousins les sieurs Vaslin et Pecheux qui mèneront les 197 hommes de Tarascon jusqu'à Marseille où ils arriveront le 10 novembre 1721. Aucun homme n'est mort en route. Une exception car de 5 à 30 % des marcheurs pouvaient selon les capitaines ou la période de l'année, mourir avant l'arrivée à Marseille.

Pour chaque condamné arrivé vivant, le capitaine Robellot a touché une somme de 30 à 40 livres.

En chemin la population des villes ou villages traversés n'est guère compatissante. Le même Jean Marteilhe raconte « *qu'en traversant la Provence pour aller à Marseille, étant enchaînés à la grande chaine, nous tendions nos écuelles de bois à ceux qui se trouvaient sur notre passage dans les villages, pour les supplier de nous y mettre un peu d'eau… Mais ils avaient tous la cruauté de n'en vouloir rien faire. Les femmes mêmes, aux quelles nous nous adressions plutôt, comme au sexe*

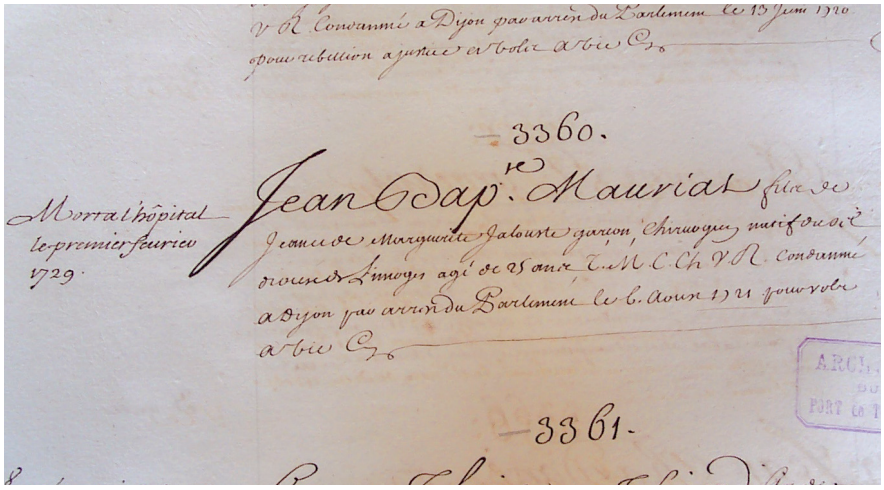

Extrait du registre des forçats à partir de la numérisation de janvier 1723, portant la mention marginale de la mort de Jean-Baptiste le 1er février 1729. Service Historique de la Défense Marine Toulon.

ordinairement le plus susceptible de compassion, nous disaient des injures en leur langage provençal : marche, marche, disaient-elles, là où tu vas, tu ne manqueras pas d'eau ! »

À leur arrivée à Marseille, les nouveaux forçats sont parqués dans la « *vieille réale* » une grande galère désaffectée [27]. L'écrivain des chiourmes vient relever leur nom, prénom et état civil et note ce qu'il retient de leur aspect physique. Les nouveaux venus se présentent devant lui encore enchaînés deux à deux. Jean Bailly, le vieux meunier d'Autun sera le matricule 45911, Jean-Baptiste Mauriat sera le matricule 45912, puis viendront Henri Vernier 45913, attaché avec Simon Thien, matricule 45914.
La fiche rédigée par l'écrivain de la chiourme précise : « *Jean-Baptiste Mauriat, fils de Jean, et de Marguerite Jaloustre, garçon chirurgien, natif du Sel duché de Limoges, âgé de 25 ans T.M.Ch.ch.V Rond. Condamné pour vol par arrest du Parlement de Dijon le 6. Aoust 1721 pour vol à vie* »
La description physique faite par l'écrivain de la chiourme précise « *Taille moyenne, cheveux châtains, visage rond* » voilà tout ce que l'on sait de Jean-Baptiste. Au cours de cette première journée, les galériens sont examinés par le médecin et le chirurgien de la « *réale* ». Et c'est sans doute, dès cet instant que Jean-Baptiste va être identifié en sa qualité de garçon chirurgien.
Avant de rejoindre leur affectation, les nouveaux venus passent entre les mains du « barberot », forçat coiffeur qui leur rase le crâne. Puis ils reçoivent une tenue qui les éloigne définitivement de la vie des hommes libres. Chaque galérien se voit attribué tous les ans deux chemises de toiles, deux caleçons de toile portés comme une jupe car ils ne peuvent être enfilés par les pieds à cause de la chaîne !
Les galériens marchent les pieds couverts de bas en grosse étoffe rouge, pour ceux qui sont embarqués, mais ils sont chaussés lorsqu'ils restent à l'arsenal des galères.
Sur la tête, pour protéger leur crâne chauve, sans toutefois couvrir les oreilles, ils ont un bonnet rouge. Enfin pour l'hiver ils reçoivent une grosse capote rouge.
Jean-Baptiste ne sera semble-t-il jamais affecté à la chiourme d'une galère. Nous n'avons trouvé aucune trace de son nom dans les rôles des chiourmes à l'inverse de ses compagnons de chaîne. Simon Thien par exemple se retrouve sur la galère Gloire dont il s'évadera avant d'être rattrapé le 31 mai 1727.

27 **André Zysberg** *Les galériens Vies et destins de 60 000 forçats sur les galères de France 1680-1748* **Le Seuil 1987 La Réale était le navire amiral des galères de France de 1690 à 1715. Elle mesurait 57m de long et avait 32 paires de rames. La chiourme comptait 320 hommes.**

L'HÔPITAL DE LA CHIOURME

Entre 1720 et 1721, Marseille a connu une épouvantable épidémie de peste dont on dit qu'elle emporta la moitié des 100.000 habitants de la ville et alentours. 500 forçats ont été chargés en échange de la liberté, d'enterrer les morts. Ils furent les « *corbeaux* » qui en casaque rouge, arpentaient les rues de Marseille à la recherche de cadavres qu'ils charriaient jusqu'au cimetière !
171 de ces « *corbeaux* » ont effectivement obtenu un congé en bonne et due forme, mais les autres, tous les autres ont disparus : morts ou peut-être évadés ? Heureusement la peste n'est jamais entrée dans l'hôpital de la chiourme où elle aurait, sans doute, emporté la totalité des galériens. Créé en 1646, l'hôpital compte 175 lits dans les lesquels les malades sont regroupés deux par deux ! Si bien qu'il s'y propage ce que l'on appelle aujourd'hui des affections nosocomiales, véritables épidémies bactériennes qui se développent parmi les malades.

Pour fonctionner, l'hôpital de la chiourme compte un médecin, un chirurgien, un apothicaire ainsi que plusieurs infirmiers qui sont aidés par des « servants » ou garçons de salle choisis parmi les forçats.
Jean-Baptiste retrouve les galériens et ses compagnons de chaîne. Dès le mois de juin 1722, Henry Vernier, entre à l'hôpital où il meurt le 27 juin, moins d'un an après sa condamnation par le parlement de Bourgogne. Le 22 octobre 1722 c'est autour de Jean Bailly, le vieux meunier d'Autun compagnon de chaîne de Jean-Baptiste qui s'éteint à son tour, 18 mois après sa condamnation, moins d'un an après son arrivée à Marseille.
Les statistiques réalisées par André Zylsberg confirment ces exemples. Entre 1716 et 1748 : 34,72 % des galériens, meurent moins d'un an après leur arrivée; à un an : ils sont 19,38 %, à 2 ans : 12,71 %, à 3 ans : 7,09 %. Ainsi, plus d'un condamné sur deux meurt-il la première année, et 73,9 % sont morts au cours des trois premières années de leur arrivée aux galères.

À Ussel, la famille directe de Jean-Baptiste a quitté la sénéchaussée de Ventadour. À Marseille, il ne reste sur le livre des matricules des forçats en marge de la fiche numéro 3360 qu'un nom et une note marginale. « *Jean-Baptiste Mauriat, fils de Jean et Marguerite Jaloustre, garçon chirurgien… âgé de 25 ans…condamné à Dijon… a vie Cy… Vie* ». « *Mort a l'hôpital le premier février 1729* ».

« *L'hôpital a fonctionné, comme une machine à mieux mourir, d'une mort assainie, blanchie, parfumée* [28] ». C'est sans doute dans cette réalité, emporté le 1er février 1729 par ces contagions qui frappaient les personnels soignants qu'a vécu sept ans, deux mois et trente et un jours puis est mort à presque 35 ans, le forçat Jean-Baptiste Mauriat, garçon chirurgien né à Ussel, ayant exercé son art dans l'hôpital de la chiourme.

Jean-Jacques Mauriat

28 André Zysberg, *Les galériens*. Le Seuil, 1978.

Bibliographie

USSEL ET LE LIMOUSIN

Nicole Lemaître
Un horizon bloqué Ussel et la montagne limousine aux XVIIe et XVIIIe siècles.
Musée du Pays d'Ussel, 1978

X
Lettres du Limousin Récit de voyage.
Les ardents éditeurs, 2007

Fabien Joubert
Pratiques municipales Ussel de la fin du XVIIe siècle à 1789.
Musée du Pays d'Ussel, 2006

LA BOURGOGNE

Dr Marcel Bolotte
Les hopitaux et l'assistance dans la province de Bourgogne au dernier siècle de l'ancien régime.
Association bourguignonne des sociétés savantes Dijon, 1968

J.-P. Gutton
Domestiques et serviteurs dans la France de l'ancien régime.
Paris, 1981

LA JUSTICE

Benoît Garnot
Justice et société en France aux XVIe, XVIIe et XVIIIe siècles.
Synthèse et histoire, Orphys, 2000

Pascal Bastien
L'exécution publique à Paris au XVIIIe siècle.
Champ vallon, 2006

Michel Porret
Le crime et ses circonstances. De l'esprit de l'arbitraire au siècle des lumières selon les réquisitoires des procureurs généraux de Genève.
Éditions Droz, 1997

LES GALÈRES

Jean Marteilhe
Mémoires d'un protestant condamné aux galères de France pour cause de religion.
Les archives de la Réforme, Paris, 1865

André Zysberg
Les galériens, vies et destins de 60 000 forçats sur les galères de France 1680-1748.
Le Seuil, 1987

LES FONDEURS CHAMPENOIS FAISAIENT SONNER les CLOCHES de LIMOGES

Claude Foissey

LES FONDEURS DE CLOCHES DU BASSIGNY EN HAUTE-MARNE AVAIENT PLUS DE CINQ SIÈCLES DE TRADITION FAMILIALE ET DE RÉPUTATION. L'UN D'EUX JEAN-BAPTISTE CAUSARD S'EST INSTALLÉ À LIMOGES AU DÉBUT DU XIXe SIÈCLE.

Depuis des siècles, le carillon de nos cloches ponctue toutes les étapes importantes de notre existence, depuis notre baptême en passant par l'union des mariés et l'accompagnement de notre fin de vie terrestre. Sans oublier les événements tristes ou joyeux : déclarations de guerres, armistices, etc.
Avant de se fixer, grâce à l'avènement du chemin de fer et des transports automobiles, les fondeurs de cloches se déplaçaient dans les paroisses, dressaient des fours au pied des clochers, achetaient le métal et procédaient à la coulée avant de demander aux parrains et marraines de jeter quelques bijoux en or ou en argent dans le creuset. Les fondeurs de cloches itinérants, quittaient généralement leur village au mercredi des Cendres et retournaient dans leurs familles au moment de la Toussaint. Nous avons noté dans nos familles de nombreuses paternités de fondeurs vers le mois d'août ou de septembre.
Le Bassigny[1] est un ancien « pagus » qui s'étend de la vallée de la Marne à celle de la Meuse, sur les confins champenois de la Lorraine. Schématiquement, il s'inscrit dans un triangle délimité à l'Ouest par Chaumont, à l'Est par Montigny-le-Roi qui d'ailleurs s'appelait avant la Révolution Montigny-en-Bassigny, et au Nord par Neufchâteau.
Les richesses naturelles de cette région en forêts, ainsi qu'en minerai de fer qui affleurait le sol, ont déterminé une tradition de fondeurs, principalement dans les villages situés dans la vallée de la Meuse, depuis sa source jusqu'à Neufchâteau.
À quelle époque remonte la spécialisation des « Bassignots » dans la fonte des cloches ? Il est impossible de répondre à cette question. Très vraisemblablement dès le Moyen-Âge. En effet, les plus anciens documents d'archives retrouvés font apparaître au début du XVe siècle une famille de fondeur de cloches de Bourg-Sainte-Marie près de Bourmont.
La réussite technique délicate de la fonte des cloches a été telle que les artisans du Bassigny ont été appelés dans toutes les provinces de France et même au-delà des frontières. C'est ainsi qu'ils devinrent des ambulants car avant l'avènement du chemin de fer, l'absence de moyens de transport nécessitait la fonte sur place.
Voici le témoignage de Savary des Brulons dans le dictionnaire des commerces publié en 1723 : « *Les Lorrains passent pour les meilleurs fondeurs de l'Europe, particulièrement pour les canons, les mortiers et les cloches, et ils sont ordinairement appelés dans les fonderies de France et des autres États. Les habitants*

1 *Dictionnaire des Fondeurs de cloches* du Bassigny par Henry Ronot.

des villages de Levescourt, d'Outremécourt et de Brévanne sont les plus en réputation pour cette fabrique. »

UN « BASSIGNOT » À LIMOGES

C'est à Brevannes que se situe la limite entre Champagne et Lorraine. C'est là que Jean-Baptiste Causard, 1796-1854, fondeur de cloches à Breuvannes est né le 16 prairial an IV (4 juin 1796) comme l'atteste son acte de naissance. Il s'est fixé à Limoges où il a épousé Michèle Audoyneau le 18 avril 1838. Il a ensuite créé sa propre fonderie faubourg du Pont Neuf à Limoges.

Delapaix, fille d'une illustre famille de maîtres fondeurs de cloches.
Le village de Brevannes au bord de la Meuse est un des plus importants fournisseurs de fondeurs de cloches de cette région, il est proche du village de Choiseul qui a donné son nom à l'une des plus illustres familles françaises. Non loin de là, le village de Provenchères-sur-Meuse a vu naître Claude Poisson (1631-1694) tissier en toiles, grand-père de la Marquise de Pompadour et François Poisson, seigneur de Marigny, écuyer du Duc d'Orléans, père de la Marquise de Pompadour. Un peu plus loin, mais c'est une autre histoire, se situe le village de Domrémy et la maison de Jeanne d'Arc.



Carte postale ancienne de Brevannes (Haute-Marne). Coll. particulière.

Jean Baptiste Causard et d'autres fondeurs du Bassigny ont travaillé[2] dans la Haute-Vienne pour plus de trente paroisses entre 1820 et 1852 et entre autres pour la cathédrale de Limoges ainsi que les villes ou villages de Nexon, Rochechouart, Aixe, Dournazac, Le Dorat etc.

Joseph Causard, père de Jean-Baptiste, exerçait la profession d'horloger ainsi que son grand-père François Causard. L'arrière grand-père, Claude Causard était lui aussi maître fondeur de cloches, époux de Marguerite

L'ÉGLISE DE LA JONCHÈRE-SAINT- MAURICE

Le 9 février 1851, le Conseil Municipal de La Jonchère et son maire Jules Raby Lamazière, poussés par les habitants de la commune, décident de refondre la cloche qui était fêlée et de la financer à hauteur de 530 francs or. Elle avait été fondue en 1723, et il convenait de lui rajouter 50 kg de bronze pour la porter ainsi à 300 kg afin que le son soit plus puissant et puisse être entendu des hameaux les plus éloignés. Le fondeur était monsieur Causard de Limoges. On lit sur cette cloche : « *+afferte domino*

2 **Jean Salmon** *Cloches et Saintiers du Bassigny*

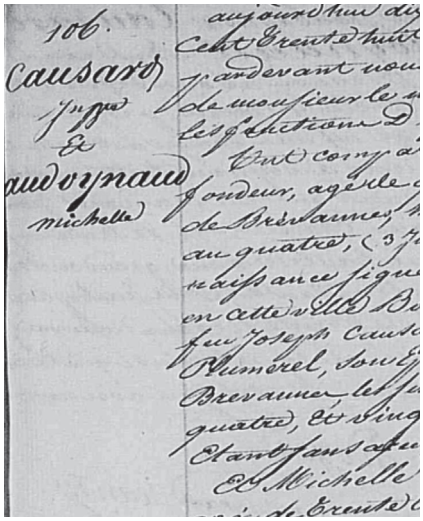

Extrait de l'acte de mariage de Jean-Baptiste Causard et Michelle Audoyneau à Limoges le 18 avril 1838.

gloriam. ps18+ j'ai été bénite par M. Pierre Goumy, curé de La Jonchère + étant maire M Jules Raby Lamazière, a été parrain ……et marraine …….mon nom est Marie --- 1851 – Causard ».
L'autre cloche a été mise en place en 1765.

L'ÉGLISE DE LINARDS

Les trois frères Martin, Jacques, Jean-Baptiste et Nicolas, fondeurs itinérants ou « saintiers » venus de Lorraine comme tous leurs confrères, ont installé leur atelier sur la place du bourg de Linards depuis la fin du mois d'août précédent.
Le notaire Jean Barget, syndic fabricien de Linards, a en effet passé contrat avec les frères Martin le 21 août 1774, maîtres fondeurs de cloches de la paroisse de Brevannes en Champagne.
« *Faisant élection de domicile pour l'exécution des présentes au bourg paroissial de Linards en la maison et auberge de la demoiselle Chaussade, sommes convenus de ce qui suit, savoir que nous, Martin, nous obligeons et promettons de fondre et faire bien et dûment conditionner et à juste une cloche de la pesanteur de mille livres ou environ, en ce que le métal nous sera fourni ainsi que le chanvre, terre, suif, cire et autres matériaux tant pour la faction des moules de ladite cloche et pour la fonte du métal [...] pour la somme de 135 livres, payant la moitié à la fin de l'ouvrage et l'autre moitié aux fêtes de Pâques de l'année prochaine [...] la cloche prête et parfaite dans un mois et demi [...] et dans le cas où nous viendrions à la manquer dans la première fonte, nous obligeons à payer tout dommage et déchet que nous occasionnerions dans le métal, et de la refondre et refaire à nos frais et dépens [...]* »

En 1827, la plus grosse des cloches restantes s'est cassée, et la commune envisage sa refonte, qui sera finalement effectuée en 1837. La pratique de la fonte sur place par des saintiers itinérants est en voie de disparition, remplacée par des usines, dont celle de Jean-Baptiste Causard à Limoges. On peut y faire un meilleur alliage, peser exactement le métal, obtenir un son plus précis, et les routes ont été un peu améliorées. La cloche refondue sera augmentée de 200 kg, elle sera pesée à la bascule en présence des édiles, et sera garantie trois ans. Le poids de la nouvelle cloche était de 625 kg ; l'ancienne cloche refondue pesait donc 425 kg. Ce n'était donc pas la cloche de 1774, plus grosse (environ 700 kg), ni celle de 1789 encore en place, bien plus petite, mais peut-être la troisième cloche de 1783, qui n'avait coûté que 250 francs.

Lorsqu'il épouse Michelle Audoyneau, Jean-Baptiste Causard a 41 ans, il n'a jamais été marié. Il entre ainsi dans le milieu des marchands et artisans de Limoges. Jean-Baptiste Audoynaud, le père est tailleur d'habits lui-même fils de Pierre Audoyneau menuisier.
Anne Laroudie la mère de Michelle, est la fille de Pierre Laroudie, entrepreneur, la petite fille de Pierre de Laroudie, installé à Limoges depuis 1732.
L'acte dressé lors de son décés le 14 février 1854 précise que Jean-Baptiste, âgé de 57 ans était un « fondeur » né à Brevannes en Haute Marne. Il habitait avenue de Pont-Neuf à Limoges. Là où il avait installé sa fonderie.

Claude Foissey



Hyppolite Martin de la Bastide sur son cheval galopant au loin devant le château de Texonniras. Photo JJM.

Convaincu que l'amélioration de la race limousine dépend de croisements intelligents réalisés avec des juments limousines et des pur-sang anglais d'ascendance arabe[1], Hyppolite Martin de la Bastide, maire de Limoges, met en pratique sa théorie basée sur la production d'animaux issus du croisement entre le sang anglais et limousin.

1 Cheval originaire d'Afrique du Nord.

Quand « VESTA »,

la jument du maire de Limoges (1821-1830) Hippolyte Martin de la Bastide

brillait sur les champs de courses

Bernard du Chatenet

L'auteur

Bernard du Chatenet est issu d'une ancienne famille originaire du canton de Saint-Laurent-sur-Gorre qui tire son nom de deux villages, Cubes et Chatenet. Historien d'Art et marchand de tableaux, il a organisé de nombreuses expositions en Europe et au Japon. Également passionné par l'Histoire du Limousin et l'architecture militaire, il a restauré un château de famille en Haute-Vienne, un manoir XVIe siécle en Pays d'Auge et un fortin du XIIe en Luberon, qui fut occupé par le Limousin Raymond de Turenne neveu des papes Clément VI et Grégoire XI. Actuellement il partage ses activités entre le Limousin et le Sud Est Asiatique.

Vesta

Son nom vient d'Hestia déesse grecque du foyer. Vierge impassible et immuable, elle incarnait la stabilité religieuse et sociale, la continuité de la civilisation. Un astéroïde découvert en 1809 porte son nom.

Une jument limousine gagne à Paris, en 1829, le 1er Grand Prix du Roi et le Prix Royal, ainsi qu'un pari de 300 louis sur Lionel, cheval de Lord Henry Seymour, dit Milord l'Arsouille.

Vesta est née en Creuse dans les écuries du château d'Ajain, près de Guéret, propriété d'un sportsman de vieille race, Casimir de La Celle qui a succédé à son père, éleveur et maire d'Ajain.

En 1826 un déjeuner réunit à Ajain autour du maitre de maison, Casimir marquis de La Celle, député de la Creuse et son épouse Philippine de Tournon, un choix de convives passionnés d'élevage et des modes nouvelles importées d'Angleterre. Tout au long du repas le cheval a monopolisé la conversation et se prolonge à l'invitation du maître de maison, par la visite de ses écuries. Parmi les convives, Hippolyte Martin, baron de La Bastide, maire de Limoges, déjà très concerné par le renouveau de l'élevage du cheval limousin.

La Celle et La Bastide se connaissent fort bien, tous les deux sont nés en 1787, ils ont fait une partie de leurs études ensemble. Au cours de la visite du haras, une jeune pouliche, née un an et demi auparavant, attire l'attention d'Hippolyte de la Bastide qui s'empresse de faire une offre d'achat à son ami Casimir de La Celle qui lui vend Vesta.

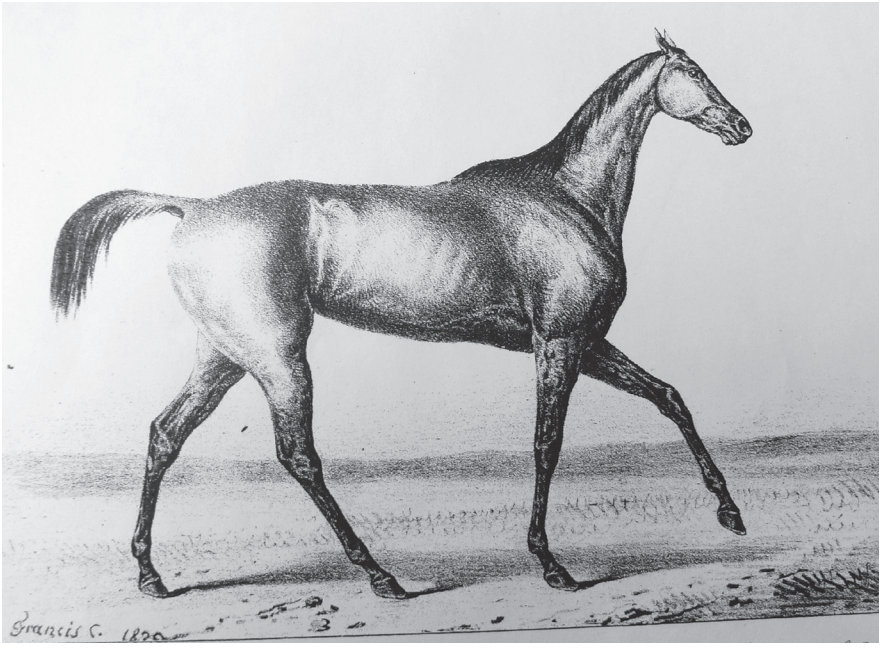

VESTA – Gravure reproduite page 300 dans « Études sur les chevaux du Limousin ». Par le Cdt de SAINCTHORENT et Le Journal des Haras.

Le nouveau propriétaire de Vesta est né à La Bastide le 16 Mars 1787 de Jean Baptiste Martin, baron de La Bastide et de Charlotte de Boeil de Coarraze.
Aux heures les plus tragiques de la Révolution sous la Terreur, Hippolyte est arrêté avec ses parents et emprisonné dans les cellules du couvent de la Visitation à Limoges du 9 Septembre 1793 à la chute de Robespierre en 1794. Très tôt, son père le fait admettre dans la Garde d'Honneur à cheval de l'Empereur, du département de la Haute-Vienne.
Atteint en 1812 par la conscription, il est sur sa demande incorporé à l'École de cavalerie alors située à Saint-Germain-en-Laye, dont il sort six mois plus tard, le 30 Janvier 1813, en qualité de sous-lieutenant de cavalerie. Affecté au 11e Dragon avec lequel il fait toute la campagne d'Allemagne, il prend part à la bataille de Hanau et à la mémorable bataille de Leipzig[1] où son effectif est décimé. Il perd un cheval et y laisse l'essentiel de son équipage.
C'est plus de trois mois après l'annonce de cette bataille perdue par l'Empereur, les notaires étant déjà pressentis par la famille en vue de régler sa succession, que le lieutenant de La Bastide suivi de son ordonnance limousin réapparaît à La Bastide à une lieue de Limoges, où on ne l'attendait plus.
Le Général Solignac le prend pour aide de camp. Les événements se précipitent, Waterloo, l'Empereur abdique, les Bourbon sont de retour, Hippolyte Martin de La Bastide est incorporé dans les Gardes du Corps de Louis XVIII, compagnie de Gramont dont il démissionne pour se marier le 8 Mars 1815. N'ayant pas servi pendant les Cent-Jours, il est choisi par le nouveau gouvernement avec le grade de colonel pour réorganiser et commander la Garde Nationale de Limoges. Pour s'être acquitté de cette tâche, à la plus grande satisfaction de la ville et du Gouvernement, il est décoré de la Légion d'honneur le 1er Mai 1821.

Le 4 Juillet 1821, il devient maire de Limoges, où il succède à son cousin, Athanase Martin de La Bastide et, en 1824,

1 Leipzig, en Saxe. C'est la bataille dite des « 4 Nations » qui eut lieu en plusieurs épisodes du 16 au 19 Octobre 1813. Napoléon est défait par les armées coalisées des Russes, des Autrichiens, des Prussiens, et la défection de ses propres troupes de Saxons auxquels s'ajouta celles d'un Maréchal de France prince héritier de Suède, Jean Baptiste Bernadotte, futur Charles XIV de Suède, à qui l'Histoire a donné raison, sa dynastie règne de nos jours en Suède !



Hyppolite Martin de la Bastide – Portrait en uniforme de colonel de la Garde Nationale

les électeurs l'envoient siéger en qualité de président au Collège électoral de la Haute-Vienne.

Déjà, durant la campagne de Prusse, Hippolyte avait été approché par des frères officiers. Il rejoignit l'élite limousine dans la loge des Amis Réunis, présenté par son ami Bertrand Bourdeau[2], futur Garde des Sceaux

2 Bertrand Bourdeau (1770-1845) Avocat, participe en 1806 à la création de la loge des Amis Réunis, maire adjoint de Limoges. Député de la Haute Vienne de 1815 à 1817. Conseiller d'état à la justice, Garde des Sceaux dans le cabinet Martignac. Pair de France en 1837. Il avait acheté en 1819 le château de Cognac le Froid (La Forêt).

En 1823, Hippolyte Martin de la Bastide, avait tenté avec la création de la « Société des Courses limousines, d'améliorer et de faire connaître avantageusement la race des chevaux limousins. »

et Pair de France.
Ne voulant pas servir le gouvernement issu de la Révolution de Juillet 1830, le baron de La Bastide donne sa démission de toutes ses fonctions pour se consacrer dorénavant à sa passion, l'élevage des chevaux. Il aura présidé aux destinées de la ville de Limoges durant 9 ans.

Sur ses terres de La Bastide, et celles de Pressac, du chef de son épouse Nancy Peyroche, Dame de Pressac,[3] Hippolyte se livre à l'éducation de ses 12 enfants et à l'élevage des chevaux de pur-sang. Convaincu que l'amélioration de la race limousine dépend de croisements intelligents réalisés avec des juments limousines et des pur-sang anglais d'ascendance arabe comme la race limousine le fut de juments limousines et de barbes[4], il met en pratique sa théorie basée sur la production d'animaux issus du croisement entre le sang anglais et limousin. Pour ce faire, il achète dès 1826 trois juments anglaises, Priestess et Nanny Shanks, suivit l'année suivante de l'achat de Rubena. Et lorsqu'en 1830, Cédric issu de Priestess par Capitaine, prendra le départ sur l'hippodrome de Texonniéras, Hippolyte Martin de La Bastide pourra légitimement se targuer d'être le premier éleveur à présenter un pur-sang anglais né dans un haras Limousin.

Son père Jean Baptiste Martin, 1er baron de La Bastide, faisait déjà parti du petit nombre de propriétaires qui comptait plusieurs poulinières dans leurs écuries. De surcroît, son épouse Nancy Peyroche appartenait à l'une de ses familles qui passait pour avoir eu le courage et la persévérance, au travers des vicissitudes de la tourmente révolutionnaire de sauver en les soustrayant à toutes les réquisitions leurs juments limousines, celles qui, dès 1814, pouvaient permettre un nouvel essor de la race limousine.[5]

En 1823, étant maire de Limoges, en concertation avec le baron de Casteja, préfet de la Haute-Vienne, ils avaient tenté avec la création de la « *Société des Courses limousines d'améliorer et de faire connaître avantageusement la race des chevaux limousins.* »[6]
Leur but étant de produire un cheval dont les performances se rapprocheraient le plus possible de celles des chevaux d'outre-manche dont la distinction et la vitesse fascinaient les éleveurs et les amateurs de courses. Il fallait réagir pour sauver la race limousine contre « *l'appauvrissement où elle avait été jetée par les secousses révolutionnaires* ».[7]

Hippolyte Martin a le goût et les moyens de mettre en pratique, sur l'étendue de

3 Marie, Anne, Aymée, dite Nancy, Peyroche de Pressac, née le 29 Frimaire AN V, (1796), fille de Joseph-François Peyroche, écuyer Seig de Puyguichard et de Catherine Baillot du Queyroix. Elle hérite de l'importante terre de Pressac, St Quentin, Charente, de son oncle Léonard Peyroche de Puyguichard, qui fut l'un des grands notables de l'Empire et l'homme le plus riche de la Charente, décédé en 1815, J.L Ruchaud, Généalogies Limousines et Marchoises Tome XVI, p171à 200, et Les Grands Notables du premier Empire, Charente. C.N.R.S 1986, p 82 à 84.
4 Cheval originaire d'Afrique du Nord.

5 Guy Limousin de Neuvic, Le Cheval en Limousin, Beauvais, A. Dumontier Edit 1914.
6 Cité par Ph. Grandcoing, Le Cheval en Limousin dans la première moitié du XIXe siècle, une impossible résurrection. p 211. Pulim. 2006.
7 Nouvelles Éphémérides du ressort de la cour royale de Limoges. Cité par Ph Grandcoing. Cheval Limousin, Chevaux en Limousin. Pulim 2006

D'ONTE SES ? n°5, printemps-été 2012

CERCLE GÉNÉALOGIQUE HISTORIQUE ET HÉRALDIQUE DE LA MARCHE ET DU LIMOUSIN

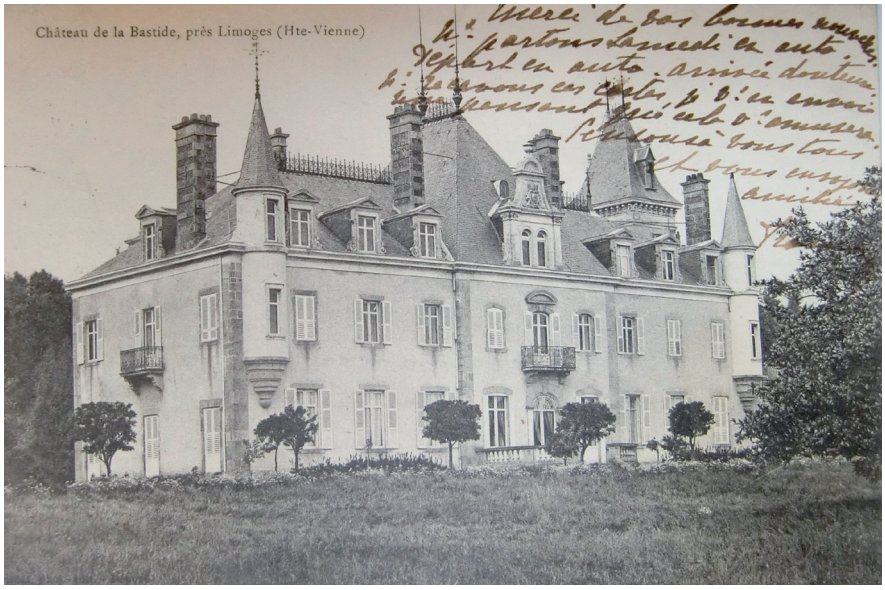

Le Château de La Bastide, près de Limoges.

ses vastes propriétés[8], l'évolution des institutions telles que le recommande le Stud-book français nouvellement créé, et la Société d'Encouragement pour l'amélioration des races de chevaux[9]. Il est également très concerné par les nouvelles méthodes culturales, même s'il est de ceux qui ont compris très tôt que l'importance du sang passait avant la qualité de l'herbage. N'est-il pas parmi les premiers éleveurs à se conformer à l'enregistrement systématique de l'origine de ses poulains sur le Registre matricule (Stud-book).

C'est en 1824 que, Hippolyte Martin de La Bastide attire l'attention sur sa casaque, écartelée de jaune et de bleu, col et manches bleus, toque jaune[10], lorsque sa jument Calypso gagne un prix local de 600 frs sur la piste en forme de cercle de Texonniéras.

À la suite de la Commission[11] à laquelle il n'avait pu assister en 1829, Hippolyte Martin avait envoyé un mémoire préconisant certaines actions concernant l'élevage qui lui tenait à cœur. En conclusion, il insistait sur la nécessité pour une ville de l'importance de Limoges, métropole régionale de ce pays d'élevage, de posséder un hippodrome d'envergure. Celui de Texonniéras étant à son avis notoirement trop exigu. Hippolyte cédera pour l'agrandissement du terrain une parcelle de 8 ha 50 et une autre de 3 ha 58 démembrées de sa propriété de Texonniéras. Son voisin sur la commune de Couzeix, Édmond Jabet en cédera une de

8 En 1830 Hippolyte de La Bastide, possède entre La Bastide et Texonniéras plus de 700 hectares et la moitié autant autour de son château de Pressac en Charente, sans faire mention de sa terre et château de Curzac, en St Vitte sur Briance, canton de St Germain les Belles, de plus de 300 ha où existent d'excellentes prairies en bordure de la Briance

9 C'est Adolphe Thiers qui prend la décision de soumettre à la signature de Louis XVIII, pleinement d'accord, l'Ordonnance du 3 Mars 1833 dont l'article premier mentionne la création « d'un registre matricule pour l'inscription des chevaux de race pure existant en France. » Le terme Stud-book est volontairement écarté mais s'imposera. La Société d'encouragement pour l'amélioration des races de chevaux en France, est créée le 11 Novembre 1833 à l'initiative de Lord Henry Seymour qui en prend la présidence. Daniel Lacotte, La vie extraordinaire de Lord Seymour dit milord l'Arsouille. Albin Michel.

10 Sur la gravure de Ferdinand Dommey, représentant Lionel et Vesta en compétition au Champ de Mars, en 1829, l'artiste, représente la toque et les manches de la casaque du jockey qui monte Vesta , « bandée de jaune et de bleue ».

11 Nicole de Blomac, La Gloire et le Jeu. Fayard, 1991. Le nouveau 1er Ministre J.B de Martignac en Janvier 1828, pour tenter de réconcilier les tenants de la promotion du cheval français avec ceux du cheval anglais, met en place une Commission de réflexion ou figurent parmi les 10 membres désignés, le duc des Cars, La Bastide et Rieusec, qui reçu la 2e médaille d'or du Roi pour son soutien à la promotion de l'élevage du cheval..

« Quand elle paraissait sur l'hippodrome de Limoges, tous les francs Limousins battaient des mains, car, en cette vieille province, tout le monde aime le cheval de race et beaucoup le connaissent ! »

4 ha 60 en 1842, portant la superficie totale de l'hippodrome à 15 ha 97 a 96 ca.
C'est à la Bastide, dont les Martin portent le nom depuis 1568, date de l'achat de ce fief, que Jean Baptiste Martin, 1er baron de La Bastide avait aménagé des écuries propres à recevoir de nombreux chevaux autres que ses chevaux de services. Tout naturellement Hippolyte Martin dela Bastide, entreprit d'aménager en modernisant et en augmentant leur capacité, les bâtiments existants.

Il est intéressant de noter que c'est à l'époque où il est encore à la tête de la municipalité de Limoges, qu'il se préoccupe de l'aménagement de ses écuries sur un modèle dont il connaît des exemples qui tient compte de ce qui se fait de plus récent pour le confort des chevaux de pur-sang. Ces chevaux qu'il entend produire pour les mesurer aux meilleurs sur les hippodromes de Bordeaux et d'ailleurs, et pourquoi pas à Paris où les Lupin, Guiche, Beauvau, Seymour et quelques autres flirtent avec la gloire et la fortune en collectionnant les prix.

Hippolyte de la Bastide a-t-il eu l'occasion de se rendre à Meudon où Agénor de Guiche a depuis 1821 établi son haras pour le Roi, ou s'est-il fait décrire les innovations à l'anglaise, boxes séparés, ou plus vastes pour la mise bas des poulinières, nourriture abondante agrémentée d'avoine, etc. C'est en effectuant les travaux de la grande stabulation couverte jouxtant ses écuries à La Bastide qu'il a l'idée de se servir, pour la base, des colonnes qui soutiendront la charpente, d'une série de chapiteaux en granit sculpté d'époque romane, qu'il a remarqué chez un entrepreneur. Ces chapiteaux proviennent de la démolition décrétée par l'Assemblée Constituante, à laquelle l'entrepreneur a participé en 1792, de la célèbre et prestigieuse abbaye de Saint Martial de Limoges, fondée en l'an 848,[12] berceau de la musique polyphonique en Europe occidentale.
Sa propriété de Texonniéras est comme la Bastide située à moins d'une heure de cheval de la mairie de Limoges et elle possède l'avantage d'être à proximité de l'hippodrome de Limoges. En conséquence, il y aménage également des écuries plus particulièrement pour les chevaux destinés aux courses que ses lads et son jockey Pierre Chabrol ont la faculté d'entraîner sur la piste du champ de course mitoyen de ses prairies.
« *Visitant le Limousin en 1833, Edmond Blanc, chargé de la direction des haras, y a dénombré 21 juments ainsi que 48 élèves, pour l'essentiel des anglo-limousins au nombre de 35 et 9 de pur-sang.* » [13]
Voici le jugement porté sur Hippolyte Martin de La Bastide par un de ses contemporains, le commandant du Boucheron, maire de Nieul, ancien officier de cavalerie, chevalier de Saint-Louis, lui-même expert reconnu et consulté en matière d'élevage hippique.
« *Les brillantes courses de Vesta et de*

12 Cet ensemble de 18 chapiteaux fait parti des très rares éléments lapidaires provenant de l'abbaye de Saint Martial condamné à la démolition par les lois de la Constitution de 1791. Depuis leur achat en 1995 à l'éphémère nouveau propriétaire de La Bastide, ils sont conservés au Musée de l'Evêché de Limoges. Hippolyte de La bastide en les remployant dans la construction de sa stabulation, les a sauvés d'une disparition certaine comme ce fut le cas pour l'ensemble des éléments architecturaux de cette prestigieuse abbaye.
13 Ph. Grandcoing, Cité dans : *Le Cheval en Limousin dans la première moitié du XIX siècle*. Pulim, 2006. Édmond Blanc (1799-1850) député de Rochechouart, *Journal des Haras*, tome 11, avril-septembre 1833.



Texonnieras, animé de nombreux personnages, provenant du Cercle Turgot de Limoges. Coll. particulière. Photo JJM.

Louise, les efforts de l'heureux maître de la première, ses succès dans la carrière hippique, son intelligence, ses connaissances, la persévérance qu'il met à suivre un bon système de croisement et à rendre enfin à la race limousine la suprématie qu'elle mérite : tout nous fait espérer que le Gouvernement adoptera enfin les mesures aptes à faire prospérer dans notre pays l'élevage des chevaux. »[14]

Voici évoquée en quelques lignes la silhouette d'Hippolyte Martin de La Bastide, celui qui devint en 1826 le maître de Vesta, pouliche baie de 18 mois, fille de Bijou, étalon anglais et d'une jument limousine fille de Midelhorpe, également pur-sang anglais,[15] dont il va faire une gagnante du Grand Prix du Roi à Paris devant les meilleurs, issus des écuries les plus réputées.
Du côté maternel, elle descendait de Bertrand pur-sang arabe et de Sulphur, pur-sang anglais mais ce qui était aux yeux des éleveurs limousins plus prestigieux encore. Elle était du sang de Lajaumont « *ce magnifique étalon que le comte de Jumilhac garda si longtemps pour la monte, au château de Saint-Jean de Ligoure.* »
« *C'était une belle et magnifique personnification chevaline que Vesta, quand elle paraissait sur l'hippodrome de Limoges, tous les francs Limousins battaient des mains, car, en cette vieille province, tout le monde aime le cheval de race et beaucoup le connaissent.* »[16]
Tous les témoignages de l'époque sont unanimes pour vanter sa grâce et sa prestance quoiqu'elle ne mesura qu'1 m 52, mais lorsqu'elle était sur la ligne de départ « *elle se grandissait tant elle semblait les dominer tous. Son œil expressif, sa tête intelligente et légère, sa démarche hardie, son air noble et la majesté de son maintien... A l'écurie, elle était difficile à approcher par ceux qu'elle ne connaissait pas, elle a transmis à sa descendance cette sensibilité. Mais montée elle était douce, obéissante et facile. En course, elle demandait à être obéie par son jockey, tant elle semblait comprendre le travail qu'elle avait à accomplir.*[17]
Au départ, elle ne se pressait pas et

14 Notes dans les archives La Bastide, cité par Pierre Vallin, Encourager à élever des chevaux dans C*heval Limousin, Chevaux en Limousin*, Pulim 2006.
15 *Journal des Haras, des Chasses et des Courses de Chevaux*. T-1er, 12e Livraison – 15 Septembre 1828. Paris, Au bureau du Journal, Rue Ste Anne, N°73.

16 14 Ibid
17 La célèbre Miss Anette, appartenant à lord Henry Seymour, qui lui gagnera 120.000 frs de prix, avait le même comportement. Elle offrait la même analogie de caractère.

augmentait d'elle-même dans la course, son train et sa vitesse[18]».

VESTA, À L'ÉPREUVE DE LA COMPÉTITION

Hippolyte de La Bastide a très vite discerné les remarquables dispositions de sa pouliche, régulièrement entraînée par son jeune jockey Pierre Chabrol. Celui-ci est surpris tant par l'étonnante vélocité que l'entrain et le goût manifestés par Vesta sur la piste. Il la monte pour la première fois en course le 28 mai 1828 sur un terrain qu'ils connaissaient bien tous les deux, celui de Texonniéras. Elle gagne une poule de 100 frs en battant ses rivaux Nexon, Furet et Voltigeur sur une longueur de 3.000 m accomplie en 4 min 54 secondes.

aussitôt engagée le 4 juin suivant pour concourir à un Prix d'arrondissement de 1.200 frs qu'elle remporte avec aisance en battant à nouveau Nexon et Pénélope. Quatre jours plus tard, le 8 juin, elle s'aligne à nouveau avec Pierre Chabrol qui commence à prendre goût aux ovations sur la piste de Texonniéras, mais cette fois c'est pour le prix Principal. Il est doté de 2.000 frs et se dispute sur 2 épreuves de 4.000 m chacune. En 5 min, 4 sec. pour la première épreuve et 5 min 18 sec, dans la deuxième, Favori et Lucie [19] sont renvoyés au paddock, les spectateurs n'ont d'yeux que pour la jeune pouliche baie.
Un mois plus tard, le 3 août à Aurillac, Vesta renouvelle l'exploit et remporte le Prix Royal du Midi de 3.000 frs, en battant les six concurrents dont Louise et Gustave.



Vesta, montée par Pierre Chabrol, dessin d'Auguste de Valmont lithographie de la Vve Noel, imprimée par Houbloux. Coll. particulière. Photo JJM.

C'est un début prometteur pour le propriétaire éleveur et son jockey. C'est également la preuve que la qualité de l'herbe des prairies de La Bastide et Texonniéras, auxquels s'ajoutent quotidiennement quelques litres d'avoine, est le plus sûr moyen d'amener un cheval au meilleur de sa forme.
Devant ce premier succès, Vesta est

Ce Prix se court sur deux épreuves de 4.000 m,crée en 1825 à l'instigation d'Alexis de Royere qui le remporta par trois fois. Avec son beau frère, Gabriel de Vanteaux propriétaire du haras de Saint-Jean de Ligoure, Royere est l'un des plus novateurs et meilleurs éleveurs du Limousin.

18 *Ibid*

19 Lucie, issue de l'Arabe Haleby, l'une des meilleures juments de sa génération du haras de St Jean Ligoure à Gabriel de VANTEAUX. Elle a gagné à Limoges, et à Bordeaux le prix de la Dauphine puis à Paris celui du Dauphin

D'ONTE SES ? n°5, printemps-été 2012

CERCLE GÉNÉALOGIQUE HISTORIQUE ET HÉRALDIQUE DE LA MARCHE ET DU LIMOUSIN

Après avoir triomphé avec aisance des meilleurs produits des haras les plus réputés de la province, pourquoi ne pas tenter d'affronter sur leur terrain, à Paris, au Champ de Mars, les cracks des Rieusec, Guiche, Seymour, Murat de Sistrieres, et les autres ?
Les succès remportés par cette « *Fille de l'Air* », comme certains se plaisent à la désigner, justifie la décision d'Hippolyte de La Bastide, encouragé par son jockey Pierre Chabrol, de l'inscrire dès maintenant, pour tenter à Paris en Octobre d'être au Champ de Mars sur la ligne de départ du premier Grand Prix du Roi.

EN LICE POUR LE PRIX ROYAL, LE 4 OCTOBRE ET LE PRIX DU ROI, LE 11 OCTOBRE 1829

On imagine fort bien Hippolyte de La Bastide en compagnie de son jockey Pierre Chabrol arpentant la piste caillouteuse et de ce fait quelque peu dangereuse du Champ de Mars, la veille du 4 octobre 1829, où doivent se disputer ces deux Prix.
Ce prix Royal est doté de 5.000 frs accompagné d'une coupe également du maître orfèvre, J.H Fauconnier, en argent de 800 frs et d'une somme de 3.700 frs.
Il s'agit pour ce premier prix du Roi d'un trophée royal que Vesta va disputer montée par Pierre Chabrol qui connaît si bien le caractère de sa jument qu'elle augmentera son allure d'elle-même, comme si elle comprenait sans qu'il se manifeste autrement que par une irrépressible pression le travail et l'effort qu'elle doit accomplir. Au départ, elle ne se pressait pas, elle augmentait d'elle-même, durant la course son train et sa vitesse, comme si elle ne supportait pas d'être dépassée. Le parcours était de deux épreuves de 4 000 m chacune.

LE PRIX DU ROI

Le 11 octobre 1829, il s'agit de disputer le premier Prix du Roi. Pierre Chabrol est peut-être plus angoissé que sa jument.
C'est par une belle journée d'arrière-saison et selon les témoignages, devant une foule considérable, augmentée par la rumeur de son précédent succès et de la présence de Charles X et de celles Monsieur le Dauphin, Madame la Dauphine, Madame la duchesse de Berry, accompagnés du duc de Bordeaux et de Mademoiselle qui honoraient ce jour les courses de leur présence. Ce déplacement de la famille royale pour assister à ce premier Prix du Roi, avait été annoncé par les journaux ce qui avait attiré une affluence exceptionnelle. Malgré leur immense étendue, les vastes talus qui entourent le Champ de Mars se trouvaient entièrement couverts de spectateurs. Dès midi, la société la plus brillante remplissait toutes les tribunes, le pavillon du centre était occupé par le Ministre de l'intérieur, président des courses, par le Préfet de police, le général commandant la place de Paris et par les membres du Jury.
L'arrivée du roi et des princes et princesses eut lieu à deux heures précises, ce fut le signal de l'ouverture des courses [20].
Vesta doit courir pour tenter de ravir un vase de forme Médicis en argent orné d'une frise de jockeys en course, d'une valeur de 1.500 frs œuvre de l'orfèvre de la Cour Jacques Henri Fauconnier, 1776-1839 et 3.700 frs en espèces.
Relisons cette page de Gustave Flaubert pour évoquer cette journée au Champ de Mars, face à la colline de Chaillot (Trocadéro) de l'autre coté de la Seine, après avoir traversé le pont d'Iéna, avant que la tour Eiffel ne soit construite:
« *Les tertres de gazon étaient couverts de menu peuple. On apercevait des curieux sur le balcon de l'Ecole militaire et les deux pavillons en dehors du pesage, les deux tribunes comprises dans son enceinte et une troisième devant le Roi se trouvaient remplis d'une foule en toilette qui témoignait, par son maintien de la révérence pour ce divertissement encore nouveau. Le public des courses, plus spécial dans ce temps-là, avait un aspect moins vulgaire. C'était l'époque des sous-pieds, des collets*

20 ***Journal des haras des chasses et des courses de chevaux***

de velours et des gants blancs. Les femmes vêtues de costumes, brillantes, portaient des robes à taille longue et assises sur les gradins des estrades, elles faisaient comme de grands massifs de fleurs, tachetées de noir, ça et là, par les sombres costumes d'hommes...
…Les plus enthousiastes s'étaient placés, en bas, contre la piste, défendue par deux lignes de bâtons supportant des cordes ; dans l'ovale immense que décrivait cette allée, des marchands de coco agitaient leur crécelle, d'autres criaient le programme des courses, d'autres criaient des cigares, un vaste bourdonnement s'élevait ; les gardes municipaux passaient et repassaient, une cloche suspendue à un poteau couvert de chiffres, tinta. Cinq chevaux parurent, et on rentra dans les tribunes…
…Les spectateurs des tribunes avaient grimpé sur les bancs. Les autres, debout dans les voitures, suivaient avec des lorgnettes à la main l'évolution des jockeys ; on les voyait filer comme des taches rouges, jaunes, blanches et bleues sur toute la longueur de la foule qui bordait le tour de l'Hippodrome. De loin, leur vitesse n'avait pas l'air excessive ; à l'autre bout du Champ de Mars, ils semblaient même se ralentir et ne plus avancer que par une sorte de glissement, où les ventres des chevaux touchaient la terre sans que leurs jambes tendues pliassent. Mais revenant bien vite, ils grandissaient ; leur passage coupait le vent, le sol tremblait, les cailloux volaient ; l'air s'engouffrant dans les casaques des jockeys les faisaient palpiter comme des voiles ; à grands coups de cravache, ils fouaillaient leurs bêtes pour atteindre le poteau, c'était le but… » [21]

Mais la réputation de Vesta venant de gagner le prix Royal en battant Louise était déjà tel que seulement deux chevaux étaient inscrits et se présentèrent au départ. En fait il ne se trouva qu'un chalengeur.
Louise, montée par Jacques Porte, au comte de Murat de Sistrieres.

« Tous les propriétaires avaient paru renoncer à concourir pour le prix donné par S.M, et l'on dut craindre un instant que pas un d'eux ne se présentât pour le disputer à Vesta. Cette jument est assurément l'un des plus beaux coursiers que l'on ait encore vu paraître sur l'hippodrome de Paris ; sa vélocité est étonnante. Mais il eut été toutefois par trop fâcheux de voir une récompense aussi magnifique devenir le prix d'une simple promenade, et non la récompense d'une lutte honorable disputée. L'apparition de Louise vint heureusement dissiper toutes ces craintes et un grand nombre d'amateurs applaudit à la noble confiance qui engageait son estimable propriétaire à l'opposer à la redoutable Vesta.
Vesta, accueillie par les acclamations unanimes qu'excitait sa beauté, prit dès le départ cette allure superbe que nous lui avions déjà vu déployer, elle la conserva jusqu'au dernier instant, et Pierre Chabrol sembla beaucoup plus occupé de modérer cette extrême vitesse que du soin de conserver l'avantage qu'il avait gagné dès les premières cent toises. Pierre Chabrol nous paru tellement identifié avec son beau coursier, qu'un mot de lui ou un simple geste produisaient sur celui-ci un effet magique. Aussi parvint-il avec la plus grande facilité, lorsqu'il se trouva à 200 toises du but, à mettre Vesta au petit galop, renonçant par là à l'espace considérable de temps qu'il aurait pu gagner.[22]
Vesta arriva au poteau, sans avoir un seul poil mouillé, en 5' 9" l/5. Louise en 5'16" 1/5
La 2e Epreuve, même distance, deux tours du Champ de Mars.
Sa Majesté et la famille royale quittaient le pavillon royal, lorsque Louise et Vesta rentrèrent de nouveau en lice. Le Souverain et sa suite s'attardèrent pour connaitre l'issue. L'affaire était entendue, le résultat était prévisible. La supériorité incontestable de Vesta aurait dû inciter Chabrol à lui faire prendre une allure plus en rapport avec

21 Gustave Flaubert (1821-1880) ***L'Éducation sentimentale,*** 1869.

22 ***Journal des haras, des chasses et des courses de chevaux.*** Octobre-décembre 1829



Les Trophées du 1er Prix du Roi et du Grand Prix Royal. Coll. part.

celle de sa concurrente ; mais l'on savait qu'elle demandait à être obéie, et qu'il faut la laisser faire. La distance qu'elle gagna, lors du second tour, fut immense. Elle eut été plus considérable encore, si, comme dans la première manche, Chabrol, vers la fin de la course, n'eut obligé sa jument à ralentir son allure. Elle arriva au poteau en 5'3" Louise mit 5'17".

Le baron et la baronne de La Bastide se rendent au paddock pour féliciter Pierre Chabrol et flatter la jument, ils reçoivent, ce qu'ils apprécient à leur juste valeur, les congratulations, quelque peu amères des propriétaires, et celles particulièrement empressées ce jour là, de leurs relations et amis, dont celles d'Henry Seymour ;

Après une pareille performance, on imagine à quel niveau de popularité Vesta est parvenue ! Mais qui peut défier cette jument ?

« *Ce degré de vélocité n'avait pas encore été atteint, il s'écoula même beaucoup de temps avant qu'Hercule, appartenant à M. Rieussec, put l'égaler.* »[23]

C'EST SOUS LOUIS XV QU'EURENT LIEU LES PREMIÈRES COURSES EN FRANCE

Venue également d'Angleterre, dans la deuxième moitié du XVIIIe siècle, la mode des trophées hippiques fit son apparition en France, dans les hippodromes des Sablons, à la barrière de Neuilly, ou peut-être de Fontainebleau.

Louis XVIII reprit la tradition de patronage royal des courses et institua en 1819 les Prix royaux qui, sous divers titres, Grand Prix Royal, 1er Prix du Roi, 1er Prix du Dauphin, Prix National, Prix Impérial, se perpétueront jusqu'en 1869, date à laquelle ils seront remplacés par le prix Gladiateur.[24]

Le roi Charles X décida de soutenir l'élevage et les courses de chevaux. Elles eurent lieu d'abord dans la plaine des Sablons puis, sur le Champ de Mars jusqu'à ce que le duc de Morny[25] obtienne qu'elles aient lieu sur un terrain acheté au meunier de Longchamp. En 1825, Charles X offrit une pièce d'orfèvrerie ciselée par J.C Cahier, au gagnant du Prix du Roi. Par la suite, le roi commanda à J.H Fauconnier, l'orfèvre de la Cour, le vase en métal précieux d'une valeur de 1.500 frs pour servir de trophée hippique pour le Premier Prix du Roi qui devait avoir lieu le 11 octobre 1829, que remporta Vesta pour le baron de La Bastide.

Le 1er Prix du Roi outre la somme de 3.700 frs, est un trophée du maître orfèvre J.H Fauconnier, représentant un vase de style Médicis en vermeil s'inspirant des formes

23 Edmond Jabet. *Les Courses de Chevaux en Limousin.* Imp. Sté Gle de Papèterie. Limoges, 1885

24 Patrick BERNA, expert en Orfèvrerie ancienne.

25 Auguste, comte puis duc de Morny (1811-1865) les rejoindra au Jockey Club ainsi qu'au Cercle de l'Union en 1837. Principal auteur du coup d'Etat qui fera de son demi-frère Louis Napoléon, l'Empereur Napoléon III, ministre de l'Intérieur puis président du Corps législatif, homme d'affaires inspiré, l'un des plus doués gentlemen rider, de son époque. Morny estimant à juste titre que le Champ de Mars est inapproprié et dangereux, réunit les fonds, achète des terrains au meunier de Longchamp et inaugure en 1863 l'hippodrome que nous connaissons, pour lequel il organisera cette course exceptionnelle qu'est le Grand Prix de Paris. Ce Grand Prix demeure depuis 1863, chaque année à la clôture de la saison, l'événement le plus fashionable.

antiques, bordé d'oves et de perles, à deux anses attachées au corps par des têtes de vieillards barbus. Une course hippique se déroule sur le corps du vase. Sur un fond soigneusement bruni, se détachent cinq chevaux et leurs jockeys, saisis en plein mouvement. [26]

Ce trophée est monté sur un piédouche sur lequel est gravé « *1er Prix du roi, 11 Octobre 1829* » juché sur un socle en marbre vert des Alpes, aux monogrammes de Charles X. Hippolyte de La Bastide ajouta par la suite une plaque en vermeil qui relate la victoire de Vesta :
« *Gagné par Vesta jument limousine, née en 1824, appartenant à M. le baron de La Bastide, jockey Pierre Chabrol* »
Ces trophées hippiques rendent un juste et magnifique hommage à leur créateur[27].
Voici comment Frédéric de Rochau, le directeur et rédacteur du « *Journal des Haras…* » termine, pour ses lecteurs, sa relation du premier Grand prix du Roi de 1829 :
« *Le vase en vermeil correspondant à une partie du prix du Roi est le plus beau qui ait encore été décerné au vainqueur de cette course. Il est pour Martin de La Bastide, nous en sommes certain, une récompense beaucoup plus flatteuse que tout autre prix en numéraire ; car conservé dans sa famille, ce beau vase y témoignera des efforts que ce propriétaire éclairé a faits, et ne cesse de faire encore, pour rendre à l'industrie chevaline de sa province cette splendeur dont elle se glorifia autrefois.* »
Vesta ayant remporté également le Grand Prix Royal, Hippolyte de La Bastide recevra, avec la somme de 5.000 frs, une coupe à l'antique de 800 frs en argent, haute de 29 cm et d'un poids de 2 kilos. Elle est rehaussée par un socle qui lui donne une allure monumentale malgré ses faibles dimensions. Décorée sur sa face principale par deux personnages qui tirent les rênes d'un cheval monté par un jockey. Sur les autres faces Hippolyte de La Bastide fit ajouter le palmarès des prix gagnés par sa jument montée par Pierre Chabrol sans omettre le pari remporté contre Lionel.
Sous la moulure du socle, « *Fauconnier orfèvre de LL.AA.RR Mme la Dauphine et Mme la duchesse de Berry* »
Pour l'ornementation, Fauconnier fut secondé par Aimé Chenavard[28] ainsi que par le sculpteur animalier Antoine-Louis Barye.[29]

UN PARI DE 300 LOUIS VESTA CONTRE LIONEL

Parmi les flatteurs il en est un, lord Henry Seymour, 1805-1859, dit Milord l'Arsouille, considéré par certains comme « *le père du turf français* » qui ne pensait qu'a faire battre par l'un de ses chevaux, cette provinciale jument.



Prix Royal du 4 Octobre 1829 - Coupe en argent de l'orfèvre de la cour J.H Fauconnier. Couleur. Coll. particulière.

26 Patrick Berna, expert en orfèvrerie ancienne

27 Le vase et la coupe ont tous les deux été exposés dans le cadre de l'exposition « Un âge d'or des arts décoratifs, 1814-1848. » Galeries nationales du Grand Palais. Paris 1991.

28 Nous remercions Patrick Berna, expert en orfèvrerie ancienne pour la description des trophées.

29 Claude Aimé Chenavard, peintre et ornemaniste, né à Lyon en 1798, mort à Paris le 16 Juin 1838. Antoine-Louis Barye, né à Paris le 15 Septembre 1795, mort à Paris le 22 Juin 1875. Sculpteur, statuaire et peintre. Fils d'orfèvre, pour vivre il fut en 1823 collaborateur de Fauconnier, pour exécuter de petites figurines d'animaux, sans doute les cavaliers du trophée de course de 1829. Il fut l'une des plus hautes et des plus puissantes figures de la statuaire française du XIXe siècle.

Ce dandy de petite taille est un vrai sportif, parieur invétéré, excentrique et caractériel, il gagnera par trois fois le Prix Royal, notamment avec Lionel que va affronter Vesta. Propriétaire exigeant, très professionnel comme savent l'être les Anglais, souvent gagnant parce qu'ayant les moyens et les connaissances pour acquérir les meilleurs chevaux avec les entraîneurs les plus compétents, montés par les plus habiles jockeys. Fondateur de la « *Société d'Encouragement pour l'amélioration des races de chevaux en France* » le 11 novembre 1833, futur Jockey Club, dont il est président, avec Rieussec et Ney, prince de la Moskowa, qui se partagent la vice présidence[30].

Seymour[31]connaît bien les éleveurs limousins il a déjà vendu Lady, une jument anglaise, à Gabriel de Vanteaux pour son haras de St Jean de Ligoure. C'est avec intérêt qu'il vient d'assister aux deux victoires de Vesta, ce qui lui donne une furieuse envie de parier que son Lionel, précédent gagnant du prix Royal, ce magnifique exemplaire de pur sang élevé par Agénor de Guiche dans son haras de Meudon, l'emportera sur cette jument dont on parle un peu trop à son goût…
Il a l'habitude de voir sa casaque, orange, toque noir, franchir la ligne d'arrivée en tête. Sur vingt-quatre paris engagés, il en a gagné seize en 1828.

Lord Henry Seymour parie 300 louis (7.500 frs), de part et d'autre, que Lionel, son admirable pur-sang, battrait en deux tours du Champ de Mars, sur une distance de 4.000 m la jument Vesta du baron de La Bastide.

Du nombre des relations de La Bastide, Armand Seguin, à la tête d'une fortune considérable, gagnée comme fournisseur des armées pendant la Révolution, est demeuré très impressionné par les performances de Vesta auxquelles il vient d'assister.
Sans désemparer, il rédige une, « *Observation sur l'application de Régulateur des classements de vitesse des chevaux de course aux vainqueurs des courses faites le 4 Octobre au Champ de Mars et sur les ordres de probabilité des chances des paris considérables qu'a fait naitre la lutte engagée pour le 18 Octobre entre Vesta et Lionel.* »[32]
Puis il analyse avant la course les chances de l'un et l'autre de ces deux concurrents. Si la course a lieu sur une distance de 4.000 m, Vesta, compte tenu de la célérité dont elle vient de faire preuve, a toutes les chances de triompher. Vesta a plus de fond et plus de vitesse que Lionel. Entrer dans ses calculs de probabilité de nombreuses influences et circonstances, terrain sec où humide, etc., et ce qui sera tranché par La Bastide, le choix du jockey. Ce sera, l'adresse, l'intelligence et la loyauté du jockey, les petites ruses de guerre dans ce genre de luttes, tolérées de fait quoique réprouvées par les règlements, la prime promise aux jockeys en cas de triomphe, enfin les sacrifices qu'ils supportent avec courage pour espérer se voir ramener au paddock en triomphe. « *En attendant l'issue de cette lutte, je fais je l'avoue franchement, des vœux pour la Vesta, issue d'une race que, par goût, par expérience…j'ai toujours affectionnée par prédilection et rangée, pour la production, les qualités et le service dans le premier ordre des chevaux français.* »[33]

DIMANCHE 18 OCTOBRE 1829, AU CHAMP DE MARS

« *Tel était l'intérêt extraordinaire qu'inspirait, non seulement à nos amateurs, mais*

30 Cdt de Saincthorent. *Études sur les chevaux du Limousin, de l'Auvergne et de la Marche.* H.Charles-Lavauzelle. Paris, Limoges.
31 *La Vie extraordinaire de Lord Seymour dit Milord l'Arsouille.* Daniel Lacotte. Albin Michel.

32 Armand Seguin ; Membre de l'Académie des Sciences en 1796, chimiste, élève de Lavoisier, découvre la morphine en 1804 et un procédé de tannage pour les chaussures de l'armée. Industriel, dont l'île de Sèvres sur la Seine, siège de ses ateliers, va prendre le nom. À la tête d'une fortune considérable gagnée comme fournisseur des armées. Propriétaire du château de Jouy en Josas où il avait un haras. Il fut l'un des banquiers de Bonaparte, qui le fit emprisonner pour lui faire rendre gorge
33 *Ibid*

encore à beaucoup d'autres personnes habituellement indifférentes à ce genre de lutte, le résultat de l'engagement arrêté entre le baron de La Bastide et Lord Henry Seymour, pour Vesta et Lionel, que, bien que cette course fut la seule qui dût se disputer aujourd'hui, une foule presque aussi considérable que celle des dimanches précédents, se pressait de bonne heure sur toute les parties du Champ de Mars. La société la plus brillante remplissait les tribunes, que M. le préfet de la Seine avait laissé subsister pour cette lutte. Le plus beau temps régna pendant toute la journée. La piste était aussi bonne qu'on pouvait l'espérer d'un terrain aussi contraire que celui du Champ de Mars ». Ce fut à deux heures que les deux adversaires entrèrent en lice.



Course entre VESTA et LIONEL. Au Champ de Mars le 18 Octobre 1829 - Gravure de Ferdinand DOMMEY. Photo JJM.

« *Vesta était montée cette fois-ci par Tom Webb, jockey de M. Cremieux ainé, dont l'expérience et l'habileté sont depuis longtemps connues. Malgré les nombreux succès que depuis deux ans il n'a cessé d'obtenir, on avait cependant craint que Pierre Chabrol, jockey de M. de La Bastide, ne possédât point cette expérience consommée qu'il devenait nécessaire de déployer dans une lutte où les deux rivaux étaient présumés d'égale force. Cette considération seule avait pu déterminer le propriétaire de Vesta à ne pas la confier, pour cette course, à l'habile jeune homme avec lequel elle a tant de fois triomphé.* »
En effet « *il n'était peut être pas à la hauteur d'une pareille lutte. Son cœur en était gros, car il aimait sa petite Vesta qu'il chérissait et soignait comme un enfant.* »[34]
« *Lionel, ce superbe élève du haras de Meudon, avait la corde, mais il fut promptement devancé par Vesta ; cependant en arrivant près du poteau lors du premier tour, il gagna du terrain, marcha quelques instants sur la même ligne et parvint même à dépasser un peu sa rivale ; mais celle-ci, bien que toujours retenue, reprit bientôt son premier avantage et le soutint avec le plus grand éclat jusqu'au but où elle arriva la première en 5m 3 secondes 3/5e. Lionel y parvint en 5m 5sec. 1/5. Ce triomphe de Vesta fut accueilli par des applaudissements bruyants et répétés et par des acclamations qui partaient de toutes les bouches. Ce triomphe a dignement couronné la carrière si belle et si courte que vient de parcourir cette magnifique jument. Il est fâcheux de penser que son extrême vélocité ne pourra plus se déployer*

34 Cdt de SAINCTHORENT. ***Études sur les chevaux du Limousin, de l'Auvergne et de la Marche.*** H.Charles-Lavauzelle. Paris, Limoges.



Gonzague, 5ème et dernier baron de LA BASTIDE, à l'issue d'une course de gentleman-rider, revêtu de la fameuse casaque, écartelée de jaune et de bleu, manches et col bleus, toque jaune

désormais pour aucune course publique. Toutes lui sont maintenant fermées puisqu'elle a gagné, sans exception, chacun des prix donnés, soit par les autorités départementales, soit par le gouvernement. »

Comme nous l'avons déjà souligné, Vesta a réalisé un record en parcourant les 4.000 m en 5 mn 1 s. Il faudra attendre plusieurs années avant qu'un cheval puisse faire mieux.

Quant à Henry Seymour, ce fut pour son amour propre une cruelle et insupportable défaite. Endurer une aussi cuisante déconvenue devant le Tout-Paris, le gratin des connaisseurs et des éleveurs, témoins de la défaite de son splendide pur-sang Lionel [35] par une jument Anglo-Limousine, il en était presque malade.

Après cette victoire mémorable, Hippolyte de La Bastide proposa à Lord Seymour de parier 10.000 frs, que Vesta, pourvu qu'on lui donne une heure de repos, ferait un tour du Champ de Mars en 4 mn 55 sec. Lord Seymour refusa ce pari qu'il craignait de perdre.

Il n'était bruit que de la vente de Vesta, les offres les plus brillantes étaient faites à Hippolyte Martin de La Bastide qui les a toutes refusées. Il tenait désormais à consacrer Vesta à la reproduction. Poulinière au haras de La Bastide, près Limoges, Vesta eut une douzaine de poulains dont plusieurs gagnèrent des prix tant à Bordeaux et Aurillac qu'à Limoges et Pompadour.

La carrière exceptionnelle de cette jument limousine, interdite de course parce que trop rapide, eut un retentissement tel dans

35 Lionel, cheval entier, bai-brun, âgé de 4 ans, fils de Truffle et d'Octavia. Élevé au haras de Meudon dirigé par Agénor de Gramont, duc de Guiche



Le champ de courses de Texonneiras et les tribunes aujourd'hui. Photo JJM.

toute la province qu'une foule d'admirateurs ne cessèrent de venir jusqu'à sa mort l'admirer dans son box, à la Bastide.
« *Le Journal des Haras, des chasses et des courses de chevaux* » dans son numéro de décembre 1829 dans lequel est reproduit la gravure de Ferdinand Dommey, représentant la course entre Vesta et Lionel, tire le bilan de l'année sur chacune des deux races arabe et anglaise se partagent la France chevaline, conclu que l'une et l'autre y produisent des résultats également satisfaisants.
« *Mais l'ornement de nos courses de cette année, Vesta, est également anglaise par son père et pour ainsi dire arabo-limousine par sa mère. Quant aux propriétaires dont les productions ont remporté le plus de prix cette année ce sont: M. de la Roque, six prix pour 7.400 frs, M de Royere, quatre prix, pour 5.000 frs, M.M Deherain, Menard et Lecomte, chacun trois prix, lord Seymour, trois prix pour 9.200 frs, M le duc de Guiche, M le comte de Castellane et M. Gerardin à Nancy, chacun, deux prix, et, avant tout les autres, M le baron de La Bastide* [36]*, avec dix prix publics où particuliers, montant ensemble à 25.200 frs.* [37]»

Bernard du Chatenet

36 Gonzague Martin, 5ème et dernier baron de La Bastide, naquit à Périgueux le 18 Février 1895. Engagé volontaire en 1915, Croix de Guerre avec 4 citations, Légion d'honneur, médaille des Alliés. Envoyé au Maroc en 1919, Croix des T.O.E, 2 citations. Chef de bataillon. Clandestinité dès 41, accueille la 1ère fête d'après guerre de l'Humanité dans son parc du château de la Bastide. Il meurt en Avril 1971, sur la carrière, en présentant un de ses chevaux, à l'issue d'un concours hippique
37 Turgot, Limoges. Communication Edith de L'hermite.

D'ONTE SES ? n°5, printemps-été 2012

CERCLE GÉNÉALOGIQUE HISTORIQUE ET HÉRALDIQUE DE LA MARCHE ET DU LIMOUSIN

ANTOINE DUPUY DE SAINT-PARDOUX
Curé de Meymac et grand architecte

Marcel Parinaud

L'auteur

C'est par la généalogie que Marcel Parinaud est devenu historiographe de Meymac, petite cité de Haute-Corrèze aux portes du Plateau de Millevaches.

Il a entrepris d'en dresser un vaste tableau à travers ses livres : *La vie de Meymac de 1600 à 1800 (Ancien Régime)* **;** *Meymac au fil du siècle* (un tableau photographique de la cité au 20e siècle) ; *Les Poilus de Meymac* (chronique de la commune pendant la Grande Guerre et récit de celle-ci à travers les parcours des Meymacois qui la firent dont les 180 « Morts pour la France ») ; *Marius Vazeilles* (biographie du forestier, archéologue et homme politique qui transforma physiquement et intellectuellement le Plateau de Millevaches).

Enfin, avec *Meymac-près-Bordeaux***,** c'est l'histoire singulière et remarquable de ces « marchands de vins » qui firent, à partir de 1865, le négoce des vins de Bordeaux en Belgique et dans le nord de la France et dont un certain nombre s'installa et acheta des vignobles dans le Bordelais.

Il travaille actuellement sur la vie de Meymac au XIXe siècle.

Joseph Treich-Laplène est né en 1818, et devient après des études de droit à Poitiers, juge de paix de Meymac, puis Maire en 1870. Il meurt en 1871. Erudit, il est le premier historien de la cité avec *Meymac et son abbaye* **édité par son gendre en 1887.**

Son neveu Marcel Treich-Laplène[1], mort à 30 ans en 1890, fut le premier administrateur colonial de la Côte d'Ivoire.

Treich-Laplène, est le premier historiographe d'Antoine Dupuy de Saint-Pardoux, et il le qualifie ainsi:

« (il) sut réunir en lui les qualités qui constituent la supériorité morale. Erudit, intelligent, d'une inépuisable charité, sa physionomie se détache et rayonne au milieu de ces luttes mesquines (avec les religieux de l'abbaye) qui divisaient la ville, et dont le mobile principal étaient l'orgueil et l'intérêt humain… L'amour des pauvres, l'affection des faibles, la déférence et le respect des grands ne lui firent pas défaut, mais une lutte opiniâtre, continue, incessante (avec l'abbaye), fut l'épreuve de sa vie et lui créa des adversaires et des inimités… Son dévouement aux pauvres ne lui fit pas oublier les règles de la justice et de l'équité ; et s'il chercha à faire affluer vers

1 Marce Treich-Laplène est né à Ussel le 24 juin 1860. Il est mort mort devant Grand-Bassam, alors capitale administrative de la Côte d'Ivoire, le 9 mars 1890. Il est considéré comme le fondateur de la colonie.

l'hospice les dons et les offrandes, ce ne fut jamais au préjudice du repos des familles. »

Ainsi, dans les archives de l'hospice se trouve une note de lui du 12 février 1713, citée par Treich-Laplène :

« François Monbazet, du Janoueix, m'a fait son héritier ; il est mort ! mais j'ai rendu l'hérédité à sa fille Marie ».

Treich-Laplène encore : *« Sa correspondance laisse deviner l'ascendant qu'il exerçait sur tous. Providence du pauvre, il est encore parmi les grands le messager de paix. Les d'Ambrugeat l'invoquent et sollicitent son intervention ; la marquise de Soudeilles, la noble épouse du lieutenant-général du roi en Limousin, lui fait naïvement l'aveu de sa gêne, de sa fausse opulence, tandis que le représentant des Ventadour, le prince de Soubise lui-même, le remercie dans une lettre de l'approbation qu'il donne de sa conduite. »*

Son érudition dépassait largement le cadre meymacois comme le montre sa correspondance avec Etienne Baluze, bibliothécaire de Colbert, professeur de droit canon au Collège Royal et auteur reconnu.

Les archives privées Treich-Laplène, les registres des baptêmes-mariages-sépultures de la paroisse de Meymac et les documents conservés aux Archives départementales de la Corrèze permettent de connaître un peu mieux le parcours de cet homme exceptionnel que fut pierre Antoine Dupuy de Saint-Pardoux.

LES ORIGINES

Antoine Dupuy de Saint Pardoux est né le 8 novembre 1642 de l'union de Pierre Dupuy de Saint Pardoux, gendarme de la Compagnie de la Reine et bourgeois de la ville de Meymac, avec Catherine de Mary. Il fut baptisé le 16 novembre entouré de ses parrains, son grand-père maternel, le sieur Antoine de Mary et la demoiselle Marie de Vezoles, femme du sieur Rigal Dupuy, sieur d'Eymanoux, son oncle paternel.



L'acte de baptême ne fait état que du prénom d'Antoine, celui de son parrain. Le prénom de Pierre lui fut attribué par la suite, sans doute après la mort de son père et en souvenir de celui-ci.

Au dessus de son acte de baptême a été écrit après son décès : « *c'est l'acte de baptême de mr de St Pardoux fait curé de Meimac le 5 septembre 1683 jusqu'à la présente année 1713* ».

Il est orphelin très tôt. Son père décède entre mai et octobre 1647 et sa mère vraisemblablement au tout début des années 1650.

Le 25 mars 1647 Pierre Dupuy, sieur de Saint Pardoux, père d'Antoine, a testé devant Pierre Guitard, notaire de Meymac. Il lègue :

- Aux religieux de la ville, 20 livres et 20 sols de rente annuelle pour dire 20 messes annuellement.

- Aux prêtres de la communauté, 63 livres en principal ou 3 livres 3 sols de rente annuelle payable par ses héritiers « *pour dire 20 messes mortuaires les premiers lundis du mois et 20 messes et absolutions sur mon tombeau les jours des fêtes de la purification, annonciation, assomption et nativité, les jours de la saint Pierre, saint Léger, saint Joseph et de la sainte Trinité* ».

- À messieurs les pénitents bleus[2], 80 livres de principal ou 4 livres de rente « *pour faire dire dans leur chapelle une messe pour le salut de mon âme tous les trois dimanches du mois, les jours des fêtes de la purification, annonciation, assomption et nativité, les jours de la saint Jérôme, saint pierre, sainte Madeleine* ».
À l'hôpital, 3 livres et 3 sols de rente.
À Antoine, Rigal Catherine et autre Catherine ses enfants, 500 livres à chacun payable à 25 ans ou au mariage. Ils devront être nourris et entretenus dans sa maison jusque là par son héritier universel. Sa fille Jacqueline n'est pas citée car elle naît le 2 mai suivant.
À un enfant posthume éventuel de Catherine de Mary, sa femme, il lègue 500 livres.

Son tuteur, sans doute nommé par un conseil de famille après le décès de sa mère, est son oncle Martin Dupuy, sieur de Coussière.
Ce tutorat nous est appris par une affaire liée au fermage de la seigneurie d'Ambrugeat qui nous renseigne également sur le décès de sa mère.
Le premier juillet 1649, devant le notaire Chadenier, Catherine de Mary, mère de Pierre Antoine, avait sous affermé de Jean Fraisse, marchand de Tulle, la seigneurie d'Ambrugeat pour quatre années (1649 à 1652) moyennant la somme de 5600 livres. Elle effectue deux versements l'un de 2500 livres l'autre de 900 soit 3400 livres au total.
Par un autre contrat du 8 juillet 1649, elle associa à la sous-ferme deux de ses beaux-frères, Martin Dupuy, sieur de la Coussière,

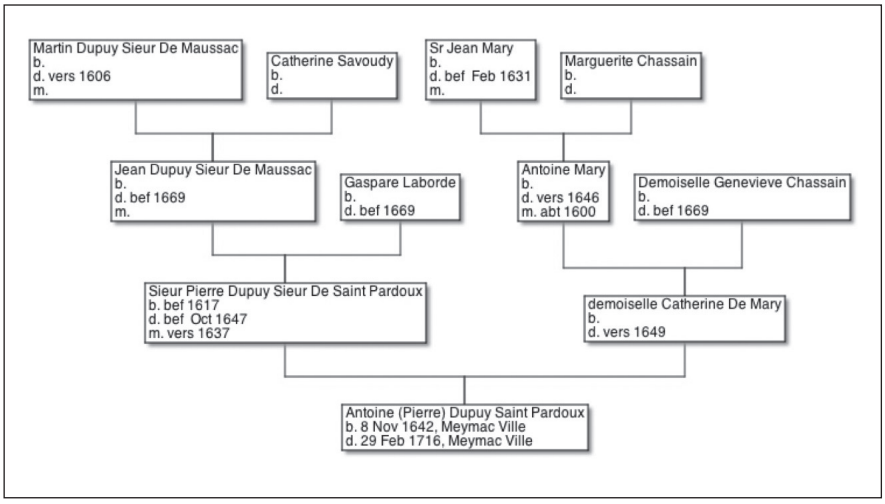

Catherine de Mary, sa « *chère épouse* », est son héritière universelle.

et Rigal Dupuy, sieur d'Eymanoux et avocat. Elle décède peu après et Coussière et Eymanoux jouirent de la sous-ferme pendant les 4 ans.
Le 22 avril 1670 par l'intermédiaire de Jean Soulier, sergent royal habitant le faubourg du Chastel à Meymac, immatriculé en la sénéchaussée de Tulle, Pierre Antoine Dupuy de Saint Pardoux assigne Gabriel Jouffre sieur de Chabriniac, mari de sa cousine germaine Judith Dupuy, fille de Martin Dupuy, sieur de la Coussière.
Celui-ci a été condamné par le tribunal d'Ussel sur les biens de feu Judith Dupuy,

2 Les confrèries de pénitents remontent au XIIIe siècle et regroupent des hommes et des femmes qui, pour faire pénitence de leurs fautes, s'imposent certaines pratiques comme d'ensevelir les morts, suivre les processions ou chanter les offices. Ils couvrent leurs têtes et leurs épaules d'un capuchon en forme de sac dont la couleur varie selon les confrèries. Toutes les classes de la société avaient des membres au sein des compagnies. L'artisan, l'ouvrier y coudoyaient le bourgeois ou le noble. Deux confrèries étaient présentes à Meymac : les pénitents blancs et celle des pénitents bleus, ayant chacune leur chapelle. Le blanc de saint Jean-Baptiste rappelle l'innocence de la vie chrétienne, le bleu de saint Jérôme, le ciel des thébaïdes.

sa femme, qu'elle tenait de feu son père Martin Dupuy, sieur de la Coussière « *aussi tuteur du sr de Saint Pardoux* » à payer au sieur de Saint Pardoux la somme de 1533 livres 6 sols que Catherine de Mary sa mère, avait avancé « *tant pour le feu sieur de la Coussière que pour le feu Rigal DUPUY sieur d'Eymanoux dans l'afferme de la terre d'Ambrugeat des années 1649, 1650, 1651 et 1652* ».

Pierre Antoine a deux autres oncles paternels, Nicolas Dupuy, sieur de Pèrols de Mirambel, lieutenant général de la Sénéchaussée d'Ussel, sans doute l'aîné de la fratrie, et Louis Dupuy, sieur du Breuil, bourgeois de la ville de Meymac

De son aïeul paternel Jean Dupuy, sieur de Maussac, Champeval nous dit : « *C'est en 1629 que le duc de Ventadour céda Mirambel* (baronnie du XVe siècle dans la paroisse de Saint Rémy)*, par échange, à Jean Dupuy de Meymac et à Nicolas Dupuy, écuyer, son fils* ».

Son bisaïeul paternel Martin Dupuy, sieur de Maussac, joua lui aussi un rôle important dans la ville de Meymac puisqu'il créa, dès le début du XVIIe siècle, la chapelle des pénitents blancs et le premier hôpital de la ville dans le faubourg du Chastel, c'est-à-dire à la place de la mairie actuelle.

C'est ce que nous apprend son testament que reçut le notaire Guitard le premier juillet 1606 :

Ce sont d'abord quelques dons au clergé : cinq sols pour les religieux et prêtres pour son enterrement ; deux sols six deniers au prêtre officiant pour plusieurs messes à dire chaque année à l'autel saint Blaise et une absolution sur son tombeau (dans le choeur de l'église) ; aux religieux de l'abbaye : neuf vingt (180) livres.

Il déclare ensuite « *avoir fait bastir et édifier une chapelle à l'honneur et la gloire de Dieu, de la vierge Marie et de monsieur saint Martin en la place appellée del chastel aux fauls bourgs de Meymac en laquelle il veut et ordonne* (texte en partie détruit) *faire dire 4 messes annuelles pour lesquelles il crée une rente de deux setiers seigle, vingt quartes d'avoine, une quarte froment payable sur son domaine de Nouailles… (Saint-Germain-Le-Lièvre)… veut bastir et édiffier un hostel et hospital pour la retraite des pauvres… que j'avais acquis... sur la place faux bourg del chastel de Pierre Charlard et Blanche d'Alpays sa femme* »

Pour l'entretien de celui-ci, il lègue la somme de 300 livres, 20 lits garnis d'un coussin de plume, d'une couverte de laine et 50 livres en rente *« pour être laissée à une hospitallière pour l'ayder à nourrir et entretenir* ».

Il veut que l' « *honorable femme Catherine Savoudy sa femme soit dame maistresse et administratrisse de tous et chacun de ses biens sa vie durant et qu'elle soit nourrie et entretenue en sa maison, veut qu'elle fasse son profit et jouir sa vie durant… de son domaine de Lachaud Lestang et après son décès que la propriété retourne à, son héritier universel et qu'elle soit enterré dans son tombeau* ».

Il déclare « *avoir marié Marguerite, Antoinette, Gaspare, et feue Françoise, ses filles naturelles et légitimes* » à qui il fait différents legs.

Il veut que son fils Rigal Dupuy, « *religieux prieur clostral soit nourri et entretenu dans sa maison et jouisse d'une de ses chambres, meubles* » et lègue 30 livres à Isaac DUPUY, son autre fils, prêtre curé de Saint-Germain-Le-Lièvre.

Suivent une quinzaine de dons, la plupart en argent ou en remise de dettes, à ses filleuls et différentes personnes sans doute à son service. À noter cependant celui-ci : « *à Léger Dantony de Maussac, dix livres payées une fois et le pain et l'eau dans sa maison sa vie durant* ».

Son héritier universel est Jean Dupuy, son fils aîné[3].

Son arrière petit fils s'est-il inspiré de lui ?

Du côté maternel, son grand-père Antoine Mary était un bourgeois de la ville. Dans son testament reçu par Pierre Guitard le 8 avril 1646 il lègue 50 livres à Catherine Dupuy de St Pardoux fille de Pierre Dupuy et Catherine Mary, sa fille.

Son arrière grand-père est Jean Mary, lui

3 Archives Treich-Laplène

aussi bourgeois de la ville.
Le 20 janvier 1631, Jean Mary ajoute un codicille à son testament devant le notaire royal Roussillon. Il y lègue à l'hôtel-dieu la somme de 300 livres ou dans l'attente de son paiement par ses héritiers, une rente annuelle de 15 livres.
Cette donation va entraîner des conséquences plus d'un siècle plus tard. Elle montre l'importance que pouvaient avoir les différents legs, promesses ou fondations, faits à l'article de la mort dans les testaments et à titre perpétuel. La sauvegarde de l'âme du futur défunt pesa souvent lourdement sur des générations de descendants.

C'est ainsi que le 26 juin 1742 Joseph Baubiat, alors syndic de l'hôtel-dieu, obtient une sentence du siège du sénéchal de Tulle contre les sieurs Antoine et autre Antoine de Langlade sieurs de Vaur les condamnant au paiement des arrérages de la rente de 15 livres « *léguée audit hôpital par le codicille de sr Jean de MARY du 20 janvier 1631 qui ont couru depuis le dernier payement d'icelle savoir la somme de 200 livres pour ceux jusqu'au 28 avril 1697 suivant la transaction du 28 mars 1698, et ceux qui ont couru puis ledit jour 28 avril 1697 jusqu'au jour de ladite sentence, mesme de payer la somme de 300 livres…* »
Les sieurs Langlade firent appel devant le parlement de Bordeaux et bien que celui-ci confirma la sentence, ils ne s'exécutèrent pas.
Par cette même sentence de 1742, Michel de Mary est condamné à continuer les obligations des sieurs de Langlade.
Michel de Mary se retrouve le premier décembre 1759 dans l'étude du notaire Beynel avec Christophe Dapeyron, conseiller du Roi sous maire perpétuel et Pierre Chabrerie, premier consul de la ville, tous deux administrateurs de l'hôtel-dieu.
Ces derniers, sont « *sur le point de poursuivre l'exécution de ladite sentence contre les héritiers desdits sieurs de Langlade* », mais Michel Mary, pour éviter un procès, propose un arrangement : il reconnaîtra devoir à l'hôtel-dieu le capital de 300 livres et donc s'obligera à payer les 15 livres annuelles en attendant la possibilité du remboursement du capital, si l'hôpital fait remise des revenus de la rente qui ont courus jusqu'à ce jour ainsi que des dépens.
Les administrateurs, après avoir pris avis du conseil et des principaux habitants de la ville, acceptent la proposition « *voyant qu'il étoit de l'intérêt dudit hôpital d'éviter les discutions* » et « *eu égard à la situation présente des affaires dudit sieur Mary* ».
Et donc, les administrateurs et syndics , « *en considération du dérangement survenu dans les biens de fortune dudit sieur Mary » modèrent la sentence au seul capital de 300 livres avec une rente annuelle de 15 livres.*»
Michel Mary décéda le 22 septembre 1788 et ne connut donc pas la Révolution, mais l'aurait très certainement appréciée du moins dans ses abolitions.

SON MINISTÈRE À MEYMAC

Rien ne nous est parvenu de l'enfance de Pierre Antoine, de ses études, de son doctorat en théologie et de son accession à la prêtrise.
La première trace de lui à Meymac est comme témoin sur l'acte de baptême le 17 novembre 1667 d'un petit cousin, Louis Charles Dupuy ; il est alors prêtre de la ville.
À l'occasion du baptême de Charlotte Jouffre de Chabriniac le 16 mai 1668 dont il est le parrain, il est qualifié de « *prestre curé de St Pardoux le Neuf* ».

Avant de devenir curé de la paroisse de Meymac, il était syndic des pénitents bleus. C'est à ce titre qu'on le retrouve dans un acte du notaire Mary le 29 novembre 1680 qui finalise l'achat d'une maison traité avec Gilbert Bandon, sieur de Vallières, agissant au nom et comme curateur des biens des demoiselles Catherine et Marie de Mary, sœurs germaines et filles de feu sieur Martial de Mary, vivant escuyer et vice-sénéchal du Bas-Limousin.
« *Dans la tribune de la chapelle de messieurs les pénitents bleus* » sont réunis

Pierre Antoine Dupuy de Saint Pardoux, curé de Meymac, syndic de la confrérie, Pierre Berald, prêtre, prieur de la confrérie, Antoine Boucheron sieur de Lavergne, sous-prieur, Antoine Dumond, docteur en médecine et Jean Laplène, conseillers, Jean Dupuy, sieur de Lafarge et Pierre de Mary, maîtres des cérémonies, Martial Dinematin, secrétaire, Jean Lestang, Annet Mangane, François Brindel et Jean Soulier, choristes, Jean Alpays, infirmier (?), et *« autres faisant la meilleure et plus saine partie des confrères »*.

Le 23 juillet précédent, par une dernière enchère de 380 livres, le sieur de Saint-Pardoux faisait au nom de la confrérie l'achat « *de la place, du basti et matériaux de la maison appellée de Crusiat située dans l'enclos de la présente ville joignant la chapelle de mrs les pénitents bleus* »,
Par son testament reçu par Lachaud le 4 avril 1666, Martial de Mary stipulait que les biens de ses filles « *étaient chargés de la somme de 100 livres légués à ladite frérie des pénitents bleus* ».

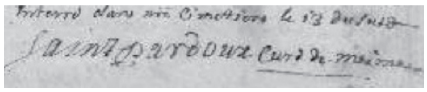

Cette somme, ni les intérêts depuis 1666 se montant à 85 livres, n'avaient été réglés à la confrérie au moment de la vente.
Le syndic et les confrères s'engagent donc à payer avant un mois la somme de 195 livres (380 –185) et à respecter les conditions du legs de Martial de Mary à savoir de faire dire cinq messes annuellement aux dates prévues dans le testament.
Les confrères chargent ensuite le syndic de vendre les matériaux de la maison et d'en affecter le revenu au paiement des 195 livres.
C'est sur cet emplacement que sera en partie édifié l'hôtel-dieu.
Il prit possession de la cure le 5 septembre 1683.
Le premier acte qu'il inscrit sur les registres de la paroisse est la naissance de Georges Daubech le 8 septembre de l'année. Il signe Saint Pardoux.
Au début d'un nouveau registre en septembre 1684, il est écrit :
"*Registre des baptêmes, mariages, et mortuaires faits dans l'église paroissiale de Meymac par me Pierre Antoine Dupui de Saint Pardoux curé du dit lieu et ce puis le 5me 7bre 1683 qu'il en a pris possession, jusqu'au dernier décembre 1684, le susd registre contenant quarante feuillets*"

ACTEUR DE LA LUTTE ENTRE L'ABBAYE ET LA CURE

Comme curé de Meymac, Antoine Dupuy fut un des acteurs de la lutte entre l'abbaye et la cure.
On peut dater l'opposition entre les clergés régulier et séculier de Meymac au 8 mai 1669 lorsque l'abbé d'alors, François Hédelin, choisit d'appliquer à son abbaye la réforme de Saint Maur visant à rétablir rigueur, ordre et morale aux communautés religieuses.
Les moines, jusqu'alors enfants du pays pour la plupart et vivant plutôt dans leur famille qu'à l'abbaye, eurent à choisir de suivre la réforme ou non. Peu la suivirent comme Antoine Lachaud, sous-prieur et l'effectif et le prieur devinrent rapidement étrangers à la ville. Une cassure s'établit alors entre les deux communautés ecclésiastiques, accentuée par le fait qu'une seule église devait servir aux deux.
Ce fut l'enjeu de réclamations, procédures devant l'évêque de Limoges et même procès au Parlement de Bordeaux qui durèrent jusqu'à la Révolution et le départ des religieux.
Lorsqu'Antoine Dupuy prend la cure de Meymac en 1683 le conflit est déjà bien entamé et plusieurs transactions ont déjà été tentées
Le 12 février 1684 une nouvelle transaction est signée à Limoges en l'abbaye Saint-Augustin. Monsieur Dupuy de Saint-Pardoux y représente le clergé séculier et dom Léger Chadebech le monastère.
Il en ressort :

- L'église sera partagée en deux par un mur à bâtir à frais communs.

- Dans leurs parties, les prêtres feront les services de la paroisse mais les religieux pourront y accéder pour y célébrer la grande messe paroissiale et y prêcher les jours de Pâques, Pentecôte, Toussaint et Noël
- Les curés feront l'enlèvement des corps dans leur partie sauf si le défunt avait mentionné par testament d'être enterré par les moines
- La relique de saint Léger appartient aux moines.
- Le clocher et les cloches sont communs
- Les processions seront faites séparément.

Cet accord bénéficiait surtout aux moines qui, hormis leur droit de prêche, pouvaient espérer les offrandes à saint Léger et les legs testamentaires de ceux qu'ils enterreraient.
Le monastère prospéra si bien qu'à la fin du XVIIe siècle commença à s'ériger le couvent que l'on connaît aujourd'hui. Jusqu'alors en effet, l'abbaye consistait en un seul corps de logis à droite de l'église.

Deux mois à peine après la transaction, le 5 avril 1684, les moines demandent son annulation s'estimant lésés car le droit de bénir les rameaux ou le cierge pascal n'a pas été attribué.
Leur argumentation juridique est : « *nous avons transigé, mais cette transaction ne peut vivre, elle est inexécutable, car le seigneur de Ventadour et l'abbé de Meymac, parties intéressées comme nous, n'y ont pas figuré.* »

En 1688, le problème n'est toujours pas résolu et le 18 octobre le monastère, par un acte reçu par le notaire Feuzillat, adresse au curé Dupuy de Saint Pardoux l'énumération de ses griefs contre le clergé séculier.
Le 25 octobre 1688, Jacques Mauraudou, religieux syndic, fait rédiger par maître Feuzillat un procès-verbal relatant que le sous-prieur dom Jacques du Saulzet a été empêché violemment de dire une messe à l'autel sainte Catherine par deux prêtres paroissiaux, Jean Beynes et Pierre Borie. La même scène s'est reproduite le lendemain.
Lorsqu'Antoine Dupuy décède le conflit est loin d'être réglé. Il faut attendre le 29 février 1719, soit 35 années, pour que le parlement de Bordeaux annule la procédure de 1684, sans pour autant prendre partie sur le fond.
De nombreux épisodes sont encore à venir allant parfois jusqu'à la violence physique.

Le 13 décembre 1701, Antoine Dupuy procède à la bénédiction de la troisième cloche du grand clocher de l'église saint Léger :
« *nous Pierre Antoine Dupui de Sain Pardoux prêtre docteur en théologie curé*

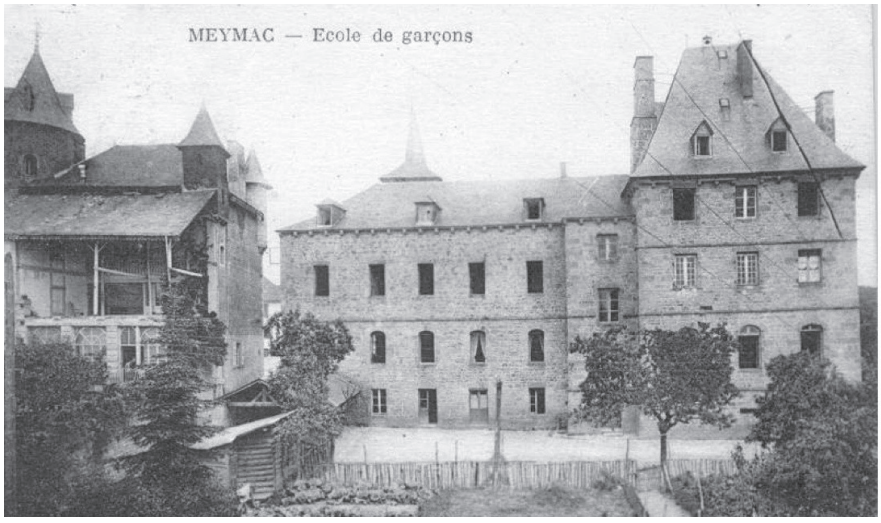

Partie de l'abbaye érigée fin du XVIIe siècle

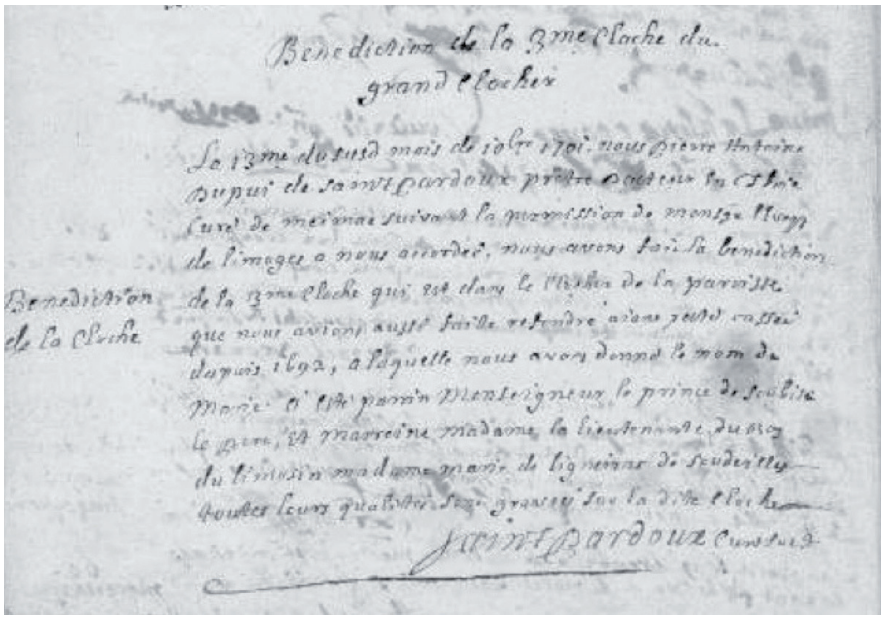
Benediction de la 3me Cloche du grand Clocher

Le 13me dudit mois de 1701. nous Pierre Antoine Dupuy de Saint Pardoux prêtre docteur en Theologie Curé de Meimac suivant la permission de monsieur l'Evesque de limoges a nous accordée, nous avons fait la benediction de la 3me cloche qui est dans le Clocher de la paroisse que nous avions aussi faite refondre aiant resté cassée depuis 1692, à laquelle nous avons donné le nom de Marie. A esté parrain Monseigneur le prince de Soubise le père, et marraine madame la lieutenante du Roy du limousin madame marie de Ligneirat de Soudeilles toutes leurs qualités sont gravées sur la dite cloche

Benediction de la Cloche

Dupuy St Pardoux Curé

Bénédiction de la 3ème cloche du grand clocher.

de Meimac suivant la permission de monseigneur l'Evêque de Limoges à nous accordée, nous avons fait la bénédiction de la 3me cloche qui est dans le clocher de la paroisse que nous avions aussi faite refondre aiant resté cassée depuis 1692, à laquelle nous avons donné le nom de Marie. A esté parrain monseigneur le prince de Soubise le père, et marraine madame la lieutenante du Roy du limousin madame marie de Ligneirat de Soudeilles toutes leurs qualités sont gravées sur la dite cloche ».

La fonte de cette cloche financée par le prince de Soubise, le couvent et le clergé ne s'était pas faite sans péripéties. À la vue du moule, la population s'indigna de sa taille : « *trop petit ! trop petit ! tant vaut une clochette* » et, soutenue par les consuls, détruisirent l'œuvre en cours.
Le prince de Soubise écrit alors, le 30 juillet 1701, au marquis de Soudeilles, lieutenant général du roi en Limousin :

« *Je prends la liberté, Monsieur, de disposer de Mme de Soudeilles sans votre approbation, et je suis persuadé que vous ne m'en désavouerez, et qu'elle voudra bien me faire l'honneur de m'accorder la grâce que je lui demande ; et comme les consuls se sont servi de voyes de fait pour rompre le moule de la cloche qui avait esté fait, et que c'est une dépense à recommencer, j'estime qu'ils en doivent payer les pots cassés. Ainsi, je vous supplie de les faire convenir d'un de leurs amis, pour régler avec un autre ami de Mr le curé quelle en doit être l'indemnité, ou de la régler vous-même. Cet exemple est nécessaire pour empêcher ces messieurs de s'attribuer une autorité qu'ils n'ont pas, et, s'ils sont en difficulté, j'aurai un ordre du roy pour les faire mettre en prison jusqu'à ce qu'ils ayent satisfait. C'est le seul moyen d'éviter toutes les guerres civiles qui naissent journellement à Meymac.* »
Les menaces furent efficaces et le calme revint comme l'a écrit le prince de Soubise le 20 août suivant au curé Dupuy de Saint Pardoux :
« *Je suis fort ayse, Monsieur, que vous soyez content du party que j'ai pris pour calmer les troubles qui s'étaient élevés à Meymac, et que toutes choses soient bien disposées à la paix et à l'union.*
S'il y avait quelque autre sujet de différend que celui de la cloche, je vous prie de les soumettre à la décision de M le marquis de Soudeilles, qui aura la bonté d'en prendre connaissance et d'y donner ses soins. »

Treich-Laplène relate une anecdote concernant Antoine Dupuy, curé de la paroisse, et Jean de Sarrazin qu'il a trouvée consignée dans une ordonnance du sénéchal de Ventadour datée d'Ussel le 6 mai 1689.
Jean Sarrazin, originaire de La Courtine, était le fils de François de Sarrazin, sieur de la Fosse et de Jeanne de Merigot de Saint Fère. Par son mariage avec Catherine de Mary, fille de Martial de Mary sieur de Croiziat, il prit le titre de seigneur de Croiziat et occupa le château.
Le curé Dupuy de Saint-Pardoux décide de faire abattre un appentis grossier situé à gauche de la porte principale de l'église, donc dans l'enceinte du cimetière, là où se plaçaient les prêtres de la paroisse pour recueillir les offrandes des fidèles.
Alors que la démolition commençait, le seigneur de Croiziat intervient dans une folle colère : « *Mort de Dieu ! Je tuerai le premier qui fera cette démolition. Ici sont des tombeaux ! Cet appentis est une chapelle, où de tout temps la maison de Croiziat eut le droit d'enterrer ses bâtards !!!* »
Le curé suspendit la démolition et M. Sarrazin s'engagea à produire sous peu les titres de son droit.
Plusieurs mois s'étant écoulés sans apporter la preuve, le curé fit reprendre la démolition.
Le 16 avril 1689, M. de Sarrazin revient de voyage et constatant que sa chapelle était démolie « *en fut si fort ému de colère qu'il fit reprendre ses pistolets au nommé Beauregard, son valet, et reniant le saint nom de Dieu, il jura et protesta qu'il ferait sauter la cervelle au sieur curé. Et après avoir rêvé, il s'en vint de nuit, à huit heures du soir, armé de pistolets et d'épée, en l'hôtel-dieu de la présente ville où habitait le dit curé. Il monte dans sa chambre, fait garder la porte par son valet armé, et abordant le curé il lui dit d'un ton furieux : Mort de Dieu ! Est-ce par votre ordre qu'on a enlevé le couvert de ma chapelle ? Oui, répond M de Saint Pardoux. Mort de Dieu ! reprend M de Sarrazin, si demain à cette heure le dit couvert n'est pas remis, je te passerai cette épée dans le corps.* »
Ses cris et ses menaces alertent les pauvres et les habitants qui accourent et forcent l'agresseur à la retraite.
Cette haine du seigneur de Croiziat s'explique par le refus fait par le curé, de lui laisser ériger dans l'église un banc avec accoudoir pour assister aux offices.

Une des cousines d'Antoine Dupuy, Marie de Mary, sœur du tiers ordre de Saint François et décédée en 1716, a écrit un très long texte qui lui était destiné. «*Dispositions précédant ma mort adressées à mon directeur et bienfaiteur monsieur de Saint Pardoux curé de la présente ville de Meimac* ».
C'est à la fois un testament où l'on trouve l'inventaire de ses biens et leurs légataires, mais c'est surtout une adresse à Dieu, un acte de contrition et d'humilité à l'article de la mort.
C'est un exemple de piété exaltée sans doute assez partagée alors, dont voici quelques phrases :
« *Sors de mon corps âme timide, espère par Dieu !*
La faiblesse atterre mon corps, je vais en joie chez les morts et j'expire ma vie.
La vie, au juste, est un exil… Détestant la propriété, je veux mourir en pauvreté par aumône, abritée du besoin à être inhumée en cavalier. Je me veux comme sont les pauvres et gueux et rendue à la terre par les plus pauvres de mes frères.
Je donne mon âme au Seigneur et mon chétif corps de bon cœur aux vers et pourriture pour le débris de ma nature.
… Seigneur, couvrez moi de votre aile, cet asile est doux. Mon espoir est en vous ».
Une partie du texte concerne les reliques de saints dont elle fait différents dons.
« *Vous citoyens du paradis dont j'ai des ossements exquis, je vous demande escorte contre Satan et sa cohorte* ».
Parmi ses reliques, celle de sa mère qu'elle confie à Antoine Dupy en tentant de prouver sa sainteté.
Ainsi, son bonnet broché « *fut trouvé entier dans le tombeau de feue ma mère 28 ans après sa mort, sa couleur blanche y fut changé par un bonnet d'écarlate et l'humidité*

fort grande dudit tombeau…
Les cheveux de feue ma mère qui étaient presque noirs et qui tenaient aucune à son chef, furent changés en la couleur rougeâtre qu'ils ont par la même cause. Ils sont dans la boîte où est la tête de cette servante de Dieu, atteste dans sa gloire.
Je supplie mon directeur que ce chef, qui nous prouve sa sainteté, sa cervelle s'étant conservée 28 ans sans aucune corruption, blanche, fraîche et sans odeur, qu'il fasse faire une boite d'étain sans aucune inscription.
Le coton qui est avec ce st chef et ces cheveux, a touché et enveloppé plusieurs ossements notables apportés de Rome.
Elle lègue également « la petite croix de bois qui est au chapelet noir à ma ceinture de cuir guérit de la fièvre tierce en la trempant dans de l'eau et ce, en faisant boire une cuillérée au malade lorsque le froid de la fièvre le

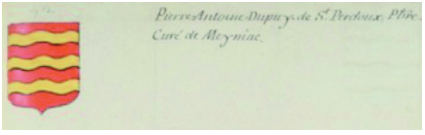

prend dans le chaud, il en peut ingéré comme de l'eau commune. Etant guéri, qu'il donne quelques aumônes selon son pouvoir. Evoquant dévotement saint Turibe et la mère de Dieu en buvant ladite eau ». (ATL)

L'Armorial général de France de 1696 attribue d'office comme armes à Pierre Antoine Dupuy de Saint-Pardoux : « *de gueules, à trois fasses ondée d'or* » (rouge à trois bandes jaunes).
C'est une ordonnance royale qui créa en novembre 1696 l' « *Armorial de France et dépôt public des armes et blasons du Royaume* ».
Charles d'Hozier, généalogiste de Louis XIV, en est le maître d'œuvre. Il y recense et fixe les armoiries portées en France afin de lutter contre leurs usurpations.
Il s'agit surtout de faire rentrer de l'argent dans les caisses de l'État car bourgeois, marchands, villes et corporations sont autorisées à porter des armes moyennant un droit d'enregistrement de vingt livres.
De nombreuses familles nobles se refuseront à y figurer.
Antoine Dupuy accepta ses armoiries et versa vingt livres pour leur enregistrement en 1697.

L'HÔTEL-DIEU

Le grand-œuvre d'Antoine Dupuy, fut sans conteste la création en 1681 d'un nouvel hôtel-dieu qu'il entreprit avec sa sœur, Catherine Dupuy.
Voici le commentaire de l'abbé Poulbrière.

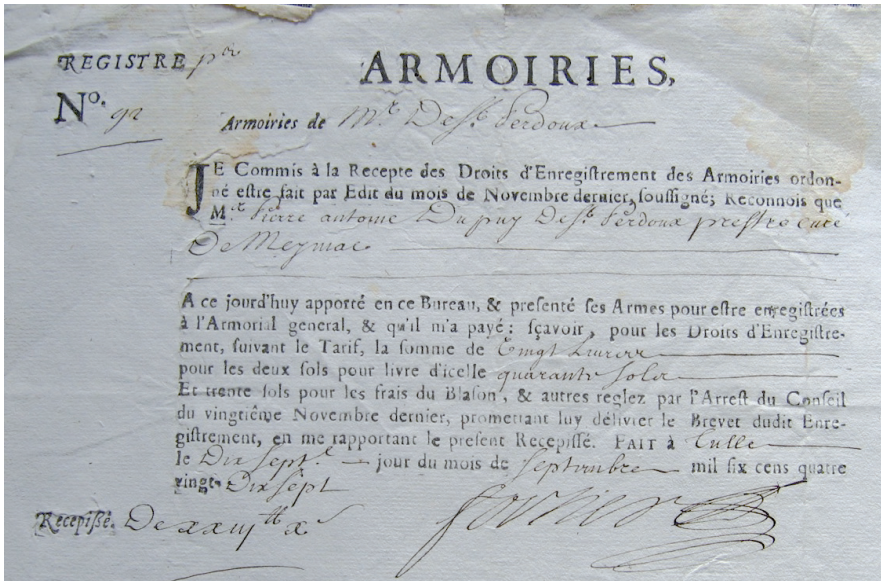
REGISTRE p.r
N°. 92
ARMOIRIES,
Armoiries de M.re Desf.t Perdoux
JE Commis à la Recepte des Droits d'Enregistrement des Armoiries ordonné estre fait par Edit du mois de Novembre dernier, soussigné; Reconnois que M.re Pierre antoine Dupuy Desf.t Perdoux prestre Curé De Meymac
A ce jourd'huy apporté en ce Bureau, & presenté ses Armes pour estre enregistrées à l'Armorial general, & qu'il m'a payé; sçavoir, pour les Droits d'Enregistrement, suivant le Tarif, la somme de Cinqt Livres pour les deux sols pour livre d'icelle quarante Sols Et trente sols pour les frais du Blason, & autres reglez par l'Arrest du Conseil du vingtiéme Novembre dernier, promettant luy délivrer le Brevet dudit Enregistrement, en me rapportant le present Recepissé. FAIT à Tulle le Dix Sept.e jour du mois de Septembre mil six cens quatre vingt Dix sept
Recepissé. De xxxv.t.x

« *Aidé de sa digne sœur, Catherine Dupuy, il* (Antoine Dupuy) *abattit sa maison patrimoniale, située au bas de la ville, dont il était l'enfant, près de la porte du Rieu, acheta l'emplacement qui joignait cette porte et fit édifier l'hospice actuel, en inscrivant sur la porte cette inscription si bien faite pour élever les cœurs et les réconforter : «Hospitum hic : alibi patria»* (Ici simple abri de passage : ailleurs existe une patrie). »

Le 3 mars 1676 l'évêque de Limoges avait donné son autorisation de « *faire bastir et construire un nouvel hôtel dieu pour la plus grande commodité des pauvres malades de ladite ville de Meymac*[4] *et paroisse et en icelui, une chapelle afin que lesdits pauvres malades ne fussent pas privés de la consolation de l'avantage d'entendre la sainte messe* ».



Le vicaire Berald ajoute dans son oraison funèbre : « … *Il a laissé enfin le meilleur de ses biens pour entretenir l'hôpital qu'il a faict bastir* ».

Cet hôtel-dieu remplaça un premier hôpital érigé à l'instigation de leur arrière-grand-père Martin Dupuy vers 1615 et à présent insuffisant. Le premier était situé à côté de la chapelle des pénitents blancs et de l'ancien château, le nouveau à côté de la chapelle des pénitents bleus et de l'église. On connaît assez bien l'histoire de son édification grâce à différents actes conservés dans les archives Treich-Laplène (ATL) et aux écrits de celui-ci.

L'emplacement fut choisi « *pour la commodité des pauvres et pour la proximité de l'eau dont on a besoin pour l'usage d'un hôpita*l », à côté de la porte de la ville dite Del Riou, proche en effet du canal de

4 Un de ses cousins éloignés, Jean Treich-Desfarges (1711-1788) premier consul de Meymac, fait une description de la paroisse dans une lettre adressée en 1771 à Turgot: "*Ce qu'on appelle la ville de Meymac est une petite bourgade composée d'environ deux cent cinquante feux, et ce qu'on appelle la paroisse de Meymac fait environ le même nombre de feux, dans trente ou quarante hameaux et villages répandus dans les camapgnes de la montagne la plus stérile du Limousin***". Le curé de Meymac à la fin des registres de mariages de 1784, fait le compte précis de la population: "***en 1784, j'ai fait dénombrement de la ville et paroisse de Meymac. Il s'y trouvoit alors 1551 communians dont 788 de la ville et 763 de la campagne et 820 enfans au dessous de 14 ans. Ce qui fait 2371 personnes existantes dans la psse***"**

dérivation de la Luzège qui alimente les moulins.
Là se trouvaient la maison Dupuy acquise à Antoine Boucheron sieur d'Eymanoux et de la Vergne, la chapelle des pénitents bleus et une masure appartenant au sieur de Croiziat.
Pierre-Antoine et Catherine Dupuy firent en 1672 « *l'échange de la maison de mr D'Eymanoux attenant la porte de ville appelée porte del Riou avec l'ancienne maison de l'hôpital attenante à la chapelle de mrs les pénitents blancs, ce qui fut accepté par tous les messieurs de la ville, comme il paraît par l'acte inscrit dans le livre de ladite ville en date de 1680* ».
700 livres furent alors payées au sieur d'Eymanoux par les Dupuy pour la plus value de sa maison.
C'est cette maison que vont donner le frère et la sœur pour la construction du nouvel hôpital.
On a vu précédemment comment le 23 juillet 1680 le sieur de Saint Pardoux en tant que syndic de la confrérie des pénitents bleus, acheta « *la place, le basti et matériaux de la maison appellée de Crosiat située dans l'enclos de la présente ville joignant la chapelle de mrs les pénitents bleus* ».

Le 20 avril 1681, devant le notaire Laplene, les syndics de l'hôtel-dieu, Georges Lachaud, prêtre vicaire de saint Pierre, Antoine Dupuy de Saint Pardoux et Jean Chassain, sieur de Rouffiat, bourgeois, signent le devis de construction de l'hôpital.
Les travaux sont confiés à trois frères, Jean, Jacques et Pierre Chassaigne, maître maçons respectivement de Sarroux, Saint-Angel et Ussel.
Le contrat prévoit de « *bastir et construire iceluy hôtel dieu au lieu et place où est à présent la maison de cy devante appartenant à Antoine Boucheron, sieur de la Vergne, à prendre depuis la porte de la ville appelée del Riou et continuer jusqu'au grand portail de la chapelle de messieurs les pénitents bleus ; d'élever ledit bâtiment de trois étages sans y comprendre les greniers* ».

Les travaux y sont décrits de façon précise : dimensions et hauteurs de chaque étage, description de l'escalier, situation et nombre de chambres et d'appartements, nombre et taille des fenêtres et des cheminées.
Les finitions de la façade seront « *semblables à (celles) qui sont au bâtiment neuf des pères bénédictins de la présente ville* ».
Il est aussi prévu, « *au milieu du pan de derrière qui regarde le ruisseau, il y aura une tour quarrée qui sortira en dehors de trois pieds au delà de la maîtresse muraille, dans laquelle ils feront deux lieux communs ou garde-robes dans l'étage le plus bas aux deux côtés de la porte… et deux autres lieux communs dans le repos du troisième étage aux deux côtés de la fenêtre qui donnera le jour dans ledit repos* ».
« *Ils feront de plus une porte pour entrer dans la chapelle desdits sieurs pénitents à côté du grand portail, comme aussi un arceau au dessous de la première course du degré (escalier) pour servir de bassière dans la plus basse chambre du côté de la susdite porte de la ville* ».

Enfin, ils s'obligent, « *les dits maîtres de démolir toute ladite maison cy devante appartenant au sieur de la Vergne avec ce qui reste de la masure de Crosiat, et de faire eux-mêmes tout le service sans que les sieurs syndics soient obligés à autre chose que de mettre tous matériaux en place et de fournir les bois nécessaires pour les échafaux* ».

Le coût de la construction sera de 500 livres en argent et 20 setiers de seigle. 60 livres sont payées le jour même et le reste le sera « *à proportion de besogne et de travail. Lequel travail lesdits maîtres ont promis de commencer dès demain et d'y tenir tel nombre d'ouvriers qu'il sera de besoin pour parfaire ledit bâtiment dans le jour de Noël prochain venant* ».

Un mémoire intitulé « *tout ce qui a été employé par mr de Saint Pardoux pour la construction en bâtisse du nouvel hôpital de Meimac* » et rédigé par ses soins, récapitule les différentes transactions et coûts de

D'ONTE SES ? n°5, printemps-été 2012

CERCLE GÉNÉALOGIQUE HISTORIQUE ET HÉRALDIQUE DE LA MARCHE ET DU LIMOUSIN



L'hôpital de Meymac

l'opération. On y découvre les travaux non compris dans le devis :
105 livres « *pour démolir toute la maison du sr Desmanoux, creuser les matériaux de la mazure de Crosiat et pour toutes les autres manœuvres qui ont esté nécessaires pour porter l'eau, passer le sable et faire les autres services nécessaires pendant le tems de la batisse* ».
35 livres à Jean de Materre « *pour oster toute la farine qui estoit dans la bâtiment et pour transporter les terres qui estoient au devant d'icelui de la hauteur de la terrasse* ».
117 livres à Jean et Barthélemy Mazière maçons d'Ambrugeat pour différents travaux dont, « *une seconde entrée au devant du bâtiment, deux portes du côté du ruisseau, la muraille de la petite cour au derrière du bâtiment et le canal des lieux* » ou « *pour paver de cartelage la grande salle basse, la bassière et les plafons du bas du degré* ».
180 livres aux mêmes «*pour bâtir à chau et sable la basse-cour de la maison, faire le portail de cartelage, couvrir de cartelage les murailles, faire les arcades, plats fons et la galerie par où on rentre dans la maison* ».
55 livres 15 sols à trois blanchisseurs de Tulle « *pour blanchir et enduire toutes les chambres et degré à repos* ».
94 livres à Nardou des Maisons et aux métayers de la Tindilière à Saint Merd, « *pour 60 marches de 6 pieds de longueur qui font le degré à repos à 31 sols 6 deniers la pierre* » et 103 livres pour divers travaux sur la façade.
135 livres aux mêmes « *pour les charetées de cartelage, chaque faisant du moins 9 pieds de pierre* ».
À la demande du syndic de l'hôpital et curé de Meymac, Pierre Antoine Dupuy de Saint Pardoux, l'évêque de Limoges diligente le 8 janvier 1684, César Dupuy, archiprêtre de Chirouse et curé de Peyrelevade, assisté de Pierre Bouthier, curé de Chavanac, pour dresser procès-verbal de la construction de la chapelle et autoriser sa bénédiction.
Le 25 juillet 1684 ils sont reçus par Pierre Antoine Dupuy de Saint Pardoux qui les conduit sur les lieux « *où estant nous avons trouvé ladite chapelle détachée des autres habitations dudit hôtel dieu et bien pratiquée pour la commodité des pauvres malades. D'ailleurs, bien blanchie, lambrissée et proprement pavée, embellie de grands fenétrages et de balustre au devant d'icelle, où nous avons aussy trouvé un autel fort proprement dressé et le tout généralement en un estat fort décent pour y estre célébré le saint sacrifice de la messe* ».
Un petit billet signé Saint Pardoux indique : « *Le 12 mai 1686, jour de dimanche, j'ay fait la bénédiction de la chapelle de l'hôtel*

dieu et chanté une grande messe où tous les messieurs de la communauté ont assisté ».
L'édification de cet hospice, où Pierre Antoine Dupuy devait résider, ne fut pas du goût de certains qui y voyaient la manifestation d'un orgueil démesuré au détriment des finances de la paroisse. Il est à penser surtout que l'hostilité émanait de la partie de la population partisane de l'abbaye.

C'est ce que montre la chanson qui circulait alors :

Notre curé, grand architecte
Fera rebâtir sa maison.
Il a toujours pierre et maçon
Ou sous la main, ou dans la tête.

D'une mine toute dévote,
M Lachau [5] se tiendra coi,
Et, pour le garantir de froid,
Offrira sa calotte.

M Béral [6], libre en parole,
L'haranguera fort hardiment,
Mais lui donnera pour présent
Quelque vieille pistole.

Le vicaire, fin chattemite,
Lui dira d'un ton fort sérieux :
Attendant que j'attrape mieux,
Voilà de l'eau bénite.

Pour assurer le fonctionnement de l'hôpital, Antoine Dupuy légua dans son testament deux domaines qu'il possédait dans le village du Magnaudeix et dans celui du Janoueix et mettait en fermage.
Plusieurs actes notariés donnent un historique du fermage du domaine du Magnaudeix.
Le premier contrat est passé le 4 mars 1684, devant le notaire Laplène.
Pierre Dupuy de St Pardoux, curé « *de son bon gré a baillé à titre de métérie et moitié fruit* » son domaine du Magnaudeix à Léonard Nardou et à Pierre Spinassou son gendre, laboureurs de Beynas à Ambrugeat, à l'exception des chambres hautes de la maison, du jardin devant et du pré dit de la Nourdèche.

Le cheptel se constitue de 6 bœufs « *arrants* », 2 taureaux, 8 vaches pleines ou avec leur suite, 20 brebis « *mairis* », 4 moutons « *doublons* », 3 cochons le tout d'une valeur de 600 livres et ne pouvant être vendu ou aliéné sans accord.
L'ensemencement des terres est de 22 setiers 3 quartes de blé seigle, 57 quartes d'avoine, 1 quarte de froment, 2 quartes de mamoche (?), 1 quarte comble de pois, 3 quartes et 1 coupe de chenevis.
Le bail est établi pour 10 ans et précise encore que « *tous fruits naissans et croissans seront partagés par moitié et égale portion et les tailles et rentes être payées de même par moitié* ».
De plus, les métayers « *seront pareillement tenus de faire annuellement une vinade* (voyage en Basse-Corrèze pour en ramener un tonneau de vin) *avec bœufs et charrette* ».

Dans le second, signé en 1703, Pierre Dupuy de St Pardoux, curé « *a baillé à titre de métairie et à moitié fruit naissant et croissant à Léger Pomerie, laboureur demeurant au village du Maignoudeix* » les possessions qu'il y a sauf « *les chambres hautes de la maison et du pré appelé de la Noudèche* ».
Le bail est signé pour une période de neuf ans.
Le cheptel est alors constitué de 4 bœufs, 4 taureaux, 8 vaches pleines ou avec leurs veaux, 2 vêles, 5 moutons, 9 agneaux, 32 brebis, 5 agnelles, 2 cochons « *le tout de divers poil et laine* » pour une valeur de 852 livres.
Les outils aratoires sont : 3 charrettes, 1

5 Lachau est Jean Marie Lachaud, (1652-1706) avocat, secrétaires des Maréchaux de France et maire de la ville.
6 Béral est Pierre Berald (1642-1716), vicaire et prieur des pénitents bleus. Très proche d'Antoine Dupuy, il lui a légué le 4 avril 1704 « par donation simple pure pour les bons et agréables services qu'il a reçu » son domaine du village de la Guignerie à Combressol et 120 livres dues par François Bourdaleix, laboureur de Cros, son métayer. Il meurt moins de deux mois après Antoine Dupuy le 4 avril 1716 et est inhumé « *proche la porte en sortant proche le tombeau de messire Pierre Antoine de (st) Pardoux curé insigne bienfaiteur* ».

neuve et 2 à demi usées, 2 bâtis de charrue avec leur timon, 3 araires, 2 jougs « *garnis de jivilles* », 4 attaches de fer, 16 outils de fer dont 2 « *rilies* » (?), 2 tranches, 1 « *poude* » (?) 1 bigot, la « *piche du moulin* », plus 7 cercles de fer pour les roues.
Dans la maison on trouve 1 table, 1 banc, 1 maie et 1 autre petite, 2 châlits.

Le métayer est tenu :
- de payer la moitié de toutes tailles et ventes ordinaires ou extraordinaires
- de lever toutes les moissons à ses frais et dépens
- d'aller « *une fois touts les ans au vignoble avec bœufs et charrette chercher une pipe de vin* » à livrer au bailleurde rendre en fin de bail les « *terres bien cultivées et engraissées, de blé semé 20 setiers, d'avoine 40 quartes, chenevis 2 setiers* »
- de jouir du domaine « *en bon père de famille* »
- de tenir les bâtiments couverts haies et murailles relevées
- de ne pas couper d'arbre sans autorisation
- Le bailleur donnera
- 2/3 du blé et 7 livres d'argent
- 1 tourte de pain et un jambon pour le voyage au vignoble
- tous les ans 1 « *geliat* » pour faire des roues

Le contrat estime que le domaine peut produire 100 livres les charges payées.

Le 23 novembre 1708, Monsieur de Saint-Pardoux reçoit pour son domaine du Magnaudeix la « *rente foncière et directe* » qui consiste en 13 setiers et une quarte de blé, 38 quartes d'avoine, 2 livres, 10 sols, 9 deniers en argent, 1 paire de bœufs et 1/3 de bœuf de vinade.

De même, Antoine DUPUY afferme son domaine du Janoueix le 7 avril 1704, il afferme à Jean Hospital, laboureur du Janoueix.Le bail est de dix ans moyennant un fermage annuel de :
- 15 setiers seigle, 15 quartes d'avoine, 2 quartes de blé noir mesure de Meymac
- 12 livres de filace peignée, 20 livres de beurre, 20 livres de fromage, poids de la ville
- 25 livres d'argent pour le croît du bétail

le tout « *payable et portable en la maison du sr de st Pardoux le jour de la st Michel de chaque année pendant le cours du présent bail* ».

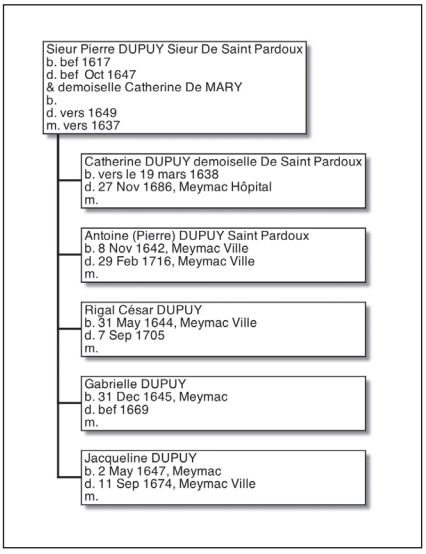

Le cheptel est estimé à 300 livres et Jean Hospital s'engage à payer « *toute tailles ordinaires et extraordinaires* ».

LA FRATRIE

Pierre Dupuy de Saint-Pardoux et Catherine de Mary eurent au moins quatre autres enfants. Trois d'entre eux ayant eu également une vocation religieuse et la quatrième étant décédé sans doute en bas âge, cette branche Dupuy fut sans postérité.

Catherine Dupuy de Saint-Pardoux (1638 - 1686). Elle fut cofondatrice avec son frère de l'hôtel-dieu de Meymac et la première supérieure des sœurs du tiers ordre de saint François.
Son oraison funèbre du 29 novembre 1686 précise qu'elle « *est décédée en la communion de notre mère Ste église dans l'hôtel-dieu de la présente ville aprez en avoir esté la première supérieure &*

la première ausi bien que la principale bienfaitrice
le feu de son zèle pour les pauvres qui n'a duré que quatre ans ou environ depuis la construction dudit hôpital et qui neantmoins estoit bien plus ancien, aiant toujours bruslé dans son coeur, y produira à jamais de sa cendre de charitables directives pour le bien des membres de Jésus Christ.
Son corps fut ensevely le vingt neufvieme jour dudit mois et an au pied du balustre de l'autel de paroisse, aprez avoir receu tous les sacrements requis avec édification et aprez avoir esté regretée également et des pauvres et des riches
c'est ce qu'ont attesté sr Pierre Mary procureur d'office de la présente ville et Jean Dupuy sieur de la Farge bourgeois ausi de la présente ville tous deux ses cousins germains qui ont signé ».

Rigal César Dupuy(1644 - 1705)
Il est né à Meymac le 31 mai 1644 et baptisé le 12 juin ; ses parrains furent maître Rigal Dupuy, sieur d'Eymanoux, son oncle paternel, et Geneviède de Savoudy, une cousine germaine du côté maternel.
Il entra dans la congrégation de la doctrine chrétienne, où il se consacra à l'enseignement public, notamment à Toulouse où il professa les humanités. Clerc minoré en 1669, sous diacre en 1670, puis curé de Peyrelevade, il devient archiprêtre de Saint-Exupery le 11 septembre 1672 où il fit construire le presbytère. En 1689, il est nommé curé de Meymac, mais refusa cette cure. En 1704, il fut nommé à la vicairie de Charlus dépendant de Saint-Exupery.
Il était connu des gens de lettres par son oraison funèbre de Louis de Lascaris d'Urfé, évêque de Limoges. (notes Antoine Lachau-Durand)

Gabrielle Dupuy (1645 - ?)
Sans doute décédée en bas âge, elle était née et avait été baptisée le 31 décembre 1645. Son parrain était son oncle paternel, Martin Dupuy, sieur de Coussière et sa marraine, Gabrielle de Langlade, la femme de son oncle maternel, Pierre de Mary.

Jacqueline Dupuy (1647-1674)
Née et baptisée le 2 mai 1647, son parrain était Michel Chassain, époux de Gilberte de Mary, sa tante maternelle, et sa marraine Jacqueline de Chauvialle, seconde épouse de son oncle paternel Martin Dupuy, sieur de la Coussière. Elle fut une sœur du tiers ordre de saint François sous le nom d'Angélique.

Marcel Parinaud



LE COIN DU CHERCHEUR

Les archives et certaines de leurs vitrines

Philippe Florentin

Vous connaissez tous encore, je l'espère, les archives papier, documents plus ou moins précieux ou fragiles par leur support (papyrus, parchemin, papier, pelure) ou leur contenu (BMS, minutes notariales, etc.), conservés dans les dépôts d'archives (départementales, nationales, privées).
Certains d'entre vous connaissent aussi déjà les archives numériques, photographies ou index, proposées par les sites des dits dépôts, ceux des associations de généalogie, au premier rang desquels le notre et celui de la fédération (www.bigenet.fr), voire ceux des sites marchands que je ne citerai pas plus avant.

Avec ces sites, vous disposez désormais d'une multitude d'informations plus ou moins gratuites qui vous semblent ne rien coûter et être consommables immédiatement. C'est oublier un peu vite qu'il a fallu numériser (le plus souvent sur la base des microfilms pris autrefois par les Mormons), développer les sites, mettre en ligne les données, fournir l'énergie électrique pour les proposer, les volumes disques et les serveurs pour les stocker, et bien sûr les milliers de petites mains pour déchiffrer et indexer, travail auquel nous nous employons pour les BMS de la Marche et du Limousin depuis des décennies et qui se poursuit pour nourrir régulièrement notre site de nouvelles merveilles. C'est oublier aussi qu'il faut souvent recourir malgré tout à l'original dont l'information est incomplètement délivrée (ne serait ce que lorsqu'il porte un sceau par exemple), sans préjudice du plaisir, presque sensuel, de l'émotion, toujours présente, de tenir dans ses mains une pièce passée dans celle de ses prédécesseurs, qu'il convient de préserver et d'autoriser en consultation si nécessaire.

Mais les institutionnels, les cercles et les « usines » commerciales ne sont pas les seuls à proposer des données en ligne et vous risqueriez de passer à côté de sources formidables d'information s'il n'y avait, de temps en temps, quelque article pour vous les révéler.

Ces sites, le plus souvent, visent un fonds et une population précise, et permettent de répondre à une question. Ils délivrent le plus souvent une information vitrine qui vous invite à recourir au document, la présentation d'images numériques étant au cœur de débats juridiques en droit européen et en droit national, lesquels ne sont pas encore complètement tranchés.
Je m'intéresse à certains de ces sites, car j'en connais les mérites ou les fondateurs qui en portent encore le projet dans le respect de leurs valeurs initiales.

Les marchois et limousins auront sans doute de la curiosité, voire de l'affection pour le site de Georges Claude Le Brun (www.eclatdebois.org) dédié aux métiers

du bois[1], tant nombreux doivent être leurs ancêtres qui œuvrèrent dans ce domaine. C'est cependant de sites à orientation militaire que je vais leur parler, tant ce sujet, je le crois, peut interpeller le généalogiste, car c'est souvent là, ou dans l'église, que disparaissent nos ancêtres, soit au figuré, puisqu'ils « quittent le monde », soit au propre puisqu'ils y trouvent souvent leur fin, tant il est rare qu'on quitte ces deux « familles ».

MÉMOIRE DES HOMMES

On connaît tous, je le pense, le site mémoire des hommes (www.memoiredeshommes.sga.defense.gouv.fr)[2], qui donne nombre d'informations, plutôt peu fiables, sur les morts des conflits contemporains, 14-18 étant la cible privilégiée des chercheurs.

LÉGION D'HONNEUR

On connaît moins, j'en suis sûr, le site des récipiendaires de la Légion d'Honneur et surtout les manières de s'en servir.
Ce site (www.culture.gouv.fr/documentation/leonore/pres.htm) peut être utilisé intelligemment pour des recherches visant à définir des corpus plutôt qu'à récupérer le seul dossier d'un individu. C'est d'ailleurs ainsi qu'on arrive parfois à repérer l'individu qui nous échappe lorsqu'on s'obstine à vouloir le « pêcher » par son patronyme.
Si vous tapez un nom, le site vous propose une liste de résultats mais si vous faites « nouvelle recherche » vous arrivez sur une autre page qui vous permet d'utiliser des options plus malines. Cherchez-vous par exemple à faire le livre d'or des limousins nés sous l'Ancien Régime et dotés de la décoration ? Il vous suffit de taper « Correze » dans le département et « 17+ » dans la date de naissance, puis de procéder de même pour la Creuse et la Haute-Vienne quand vous avez fini de relever vos informations. Celles-ci sont souvent en ligne, désignées par un petit œil[3]. Lorsqu'il est manquant et que la cote commence par « LH », il apparaîtra un de ces jours, suite à une campagne de numérisation, en cours. Sinon, il convient de se rendre (ou d'écrire) aux Archives Nationales[4] sur le site de Fontainebleau.
D'autres sites sont relatifs à des décorations, sujet qui a toujours passionné militaires et nombre de civils. Il en existe sur la médaille de Sainte Hélène, sur les chevaliers de Saint Louis, mais ces sites n'exploitent pas des fonds d'archive et ne sont pas destinés à devenir exhaustifs.

MÉDAILLE MILITAIRE

À l'inverse, Sylvain Metivier propose 58.566 récipiendaire de la médaille militaire pour la seconde République (1852-1870) dans son site (http://medaillesmilitaires.lagenealogie.org). Allez le visiter, il est gratuit et vous y trouverez probablement quelques uns des vôtres. Sylvain travaille sur sources, seul, depuis des années. Il a bien d'autres projets en cours à son actif qui je l'espère donneront un résultat comparable.

OFFICIERS GÉNÉRAUX

Vincent Albouy, propose pour sa part sur son site (http://web.genealogies.free.fr)[5] une « foultitude » de renseignements historiques, notamment des notices fort détaillées sur les officiers généraux auxquels il s'attache depuis nombre d'années sur la base de leurs dossiers conservés au Service Historique de la Défense à Vincennes[6]. Le chemin reste encore long pour qu'il finalise son travail, mais il semble être déjà bien

1 Le projet sous-jacent étant la reconstitution de l'État-Civil parisien

2 Faire ensuite par exemple, Premiere Guerre Mondiale, puis Morts pour la France, puis Formulaire de Recherche, puis taper FLOR et Correze et lancer la recherche (on trouve Antoine Florentin né le 27.05.1898 à Albussac affecté au 316e Rgt Artillerie MPF 16.05.1918)

3 On trouve par exemple Paul Léonard Florentin né 23.01.1864 Corrèze capitaine 21e Rgt dragons chr LH 11.07.1909 décédé selon renseignements du 06.09.1927 (attention cette date est souvent confondue à tort avec celle du décès)

4 www.archivesnationales.culture.gouv.fr

5 C'est assez long. Vous pouvez aussi avec la même URL, ajouter un critère comme généraux 1870 ou taper http://web.genealogies.free.fr/Les_militaires/1870-1871/France/Officiers_tues.htm pour entrer directement dans le site

6 www.servicehistorique.sga.defense.gouv.fr

engagé dans le gué.

INVALIDES

Après ces institutionnels et ces individuels, il existe des projets associatifs dont, j'espère, celui de Marc Margarit ne vous aura pas échappé. Il est relatif aux 111.394 pensionnés de l'hôtel royal des Invalides depuis la création de cette institution (1673-1796). Ce site (www.hoteldesinvalides.org) est remarquable, à l'image des bénévoles qui le nourrissent fidèlement depuis des années. Il permet évidemment de retrouver un ancêtre, mais sa recherche plein texte permet aussi de travailler sur l'histoire d'un régiment ou d'une bataille, et bien sûr d'une région[7].

LA VITRINE DES ARCHIVES [8]

Enfin, il existe d'autres projets parmi lesquels celui de votre serviteur, ni institutionnel, ni individuel, ni associatif, mais collaboratif, visant à favoriser tout type de recherche et la mise en exergue des typologies documentaires ou des fonds méconnus.
Les documents sont mis en « vitrine », dans leur « substantifique moelle » informative (patronyme, métiers, adresses), non tant pour nourrir l'insatiable appétit des chercheurs, que pour éveiller leur intérêt, les ramener au plus proche de la source, au sein du dépôt, au contact du document, sans préjudice évidemment de « pistes » qui leur permettent d'exploiter d'autres sites.
La vitrine est gratuite et engage au contact avec les « contributeurs », professionnels ou non, dont l'acte commercial ou bénévole ne sera pas évoqué plus avant et ne s'exerce pas en ligne.

Parmi toutes les bases offertes actuellement dans la vitrine des archives, il en est une que je vous recommande, dans la cadre du sujet traité ici, celle de la troupe (dédiée pour le moment à la seule cavalerie, hussards et dragons non compris, pour la période 1716-1766, avec actuellement 81.993 enrôlements et 35.098 pistes).
Elle permet d'espérer retrouver les petits, les sans grades, ceux que l'histoire a laissé de côté, ceux qui n'ont pas de médaille, pas de pension, mais ceux qui ont participé à la Grande Histoire, et ont souvent payé l'impôt du sang pour reprendre la belle formule de certains de mes devanciers.

Deux méthodes de recherche vous sont offertes, à utiliser en pensant à l'orthographe approximative de l'Ancien Régime.
Soit vous allez sur la base, lisez sa présentation, consultez l'exemple, puis cliquez sur la loupe, et arrivez sur liste complète, soit vous allez sur l'onglet Recherche et tapez les critères voulus (en taper le moins possible vous donne le maximum de chance de trouver votre information, par exemple Limousin en région, pour avoir tous les Limousins, ou Flor en patronyme pour avoir tous les Florentin, Florantin, etc.), puis validez, choisissez la base voulue (ici la troupe), cliquez dessus, et vous retrouvez sur la liste réduite à votre sélection.
Vous avez alors la possibilité de paginer (en bas, des flèches, cliquer dessus) et de filtrer (en haut, des petites cases, saisir quelque chose et faire « entrée »).
Par exemple, Jean-Jacques, pour Mauriat, peut taper moria, pensant à une écriture ancienne, cliquer sur moriac, puis sur rechercher, etc. et il finira par trouver trace de son parent, puis par obtenir le signalement complet de celui-ci qui se trouve encore à Vincennes.

SHD-DAT – 3YC 69 – 2e registre fait le 26 avril 1746 – Régiment de cavalerie Clermont-Tonnerre – compagnie de Courcy - Guillaume Moriac dit

7 Les paroisses y sont en principe identifiées avec leur département moderne. Il vaut donc mieux taper Corrèze (la ville ou le département) plutôt que Limousin (qui est le nom d'un régiment)

8 Sur la demande de J.J. Mauriat – Spécificités actuelles : documents inédits originaux et « données mortes », Architecture, État-Civil parisien (BMS et Faire-Part), Tonsures parisiennes, Cavalerie militaire (gendarmerie d'ordonnance 16e et troupe 18e)

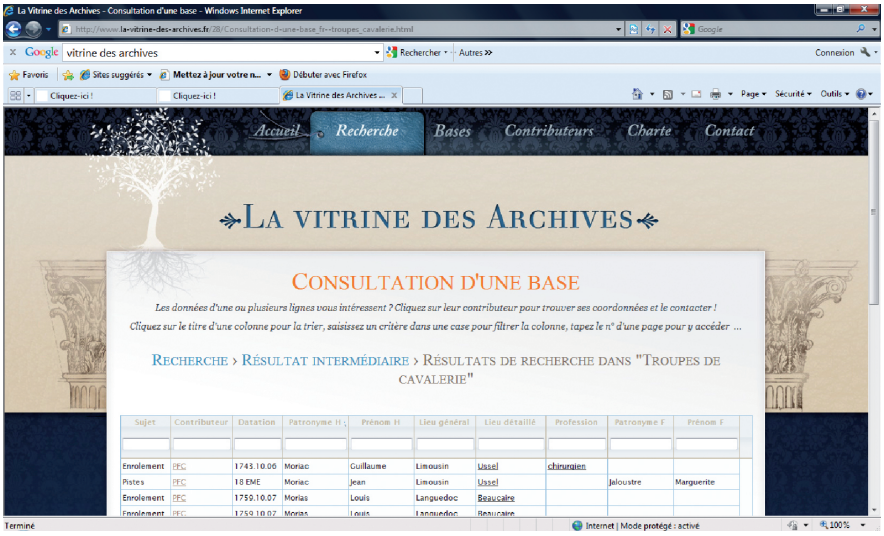

Capture d'écran du site « La vitrine des Archives ».

Moriac [9] *agé de 37 ans fils de Jean et de Margueritte Jaloustre chirurgien natif d'Ussel en Limousin jurisdiction de Tulles haut de 5 pieds 2 poulces 2 lignes cheveux chatains bruns barbe et sourcils du même les yeux gris le visage rond engagé le 6 8bre 1743 p(ou)r 6 ans*

US ET COUTUMES, LOIS ET RÈGLEMENT, MORALE ET ÉTHIQUE

Bien que tout ce qui soit présenté dans ces sites soit gratuit, cela n'appartient pas à celui qui consomme, mais à celui qui produit. Le pillage est interdit et la citation de la source prescrite. C'est bien le moindre des encouragements et des remerciements que pourront donner aux « œuvriers »[10] ceux qui se délecteront sans trop de peine du résultat de leur labeur.

Philippe Florentin

9 Guillaume Moriac était le frère de Jean-Baptiste Mauriat, mort aux galères de Marseille le 2 février 1729.
10 Terme affectionné par Pierre Marchand, de l'IAE, que je souhaite saluer ici

Comment sont nés ma passion de l'aviation et le site « aviateurs creusois »

Fernande Bonnemain

Lors de vacances dans le sud de la France en 1973, avec mon mari et mon premier enfant, j'ai l'opportunité de prendre un baptême de l'air offert au moins de 25 ans.

Ce vol me laisse sans voix, la sensation est forte et la découverte des trois dimensions est intense et m'envahit. De retour sur la terre ferme, j'annonce que je veux apprendre à piloter. Après bien des difficultés familiales pour convaincre, je m'inscris à l'aéroclub de Saint-Étienne (150 membres dont 2 filles). Quelques mois après, je suis brevetée pilote privée et avec bonheur, je peux survoler, avec famille et amis, l'hexagone et certains autres pays.

Les pionniers de l'aviation me passionnent et ma bibliothèque riche en ouvrages sur ce sujet me permet de lire leurs exploits et de me documenter sur ces illustres inconnus qui ont accompli des prouesses. C'est ainsi que je découvre, Lionel de Marmier (1897-1944) au parcours aéronautique exceptionnel : pilote militaire au cours de la première et de la seconde guerre mondiale, pilote civil entre les deux guerres à la compagnie franco-roumaine, à l'aéropostale, à Air France, mais aussi pilote d'essais, détenteur de records, coureur automobile[1], etc. .

En 2001, je visite la Creuse car mes recherches m'ont entraîné à Bellegarde-en-Marche, commune où Lionel de Marmier est né[2].

En 2007, je crée à Bellegarde une association loi 1901 « *Air Memorial Creusois* » avec l'aide de quelques personnes. Puis j'établis avec un professionnel, mon site internet et en 2008, je fonde, avec les adhérents et le soutien du maire, le musée aéronautique à Bellegarde-en-Marche, à partir de mes collections personnelles.

Toujours bénévolement et très attachée au devoir de mémoire, en hommage aux disparus de l'aviation, j'élargis mes recherches aux aviateurs du canton de Bellegarde-en-Marche, puis à tous ceux du département de la Creuse. Je les recense, de toutes spécialités aéronautiques, civiles ou militaires et depuis les débuts de l'aviation, le plus ancien est né en 1847 et le plus jeune en 1952.

Après avoir recueilli leurs actes d'état civil et un certain nombre de documents officiels sur leur parcours puis recherché les familles, j'établis leur micro-biographie (42

1 Un ouvrage biographique est en préparation.

2 Voir (ou revoir) la revue D'onte ses ? n° 107 de novembre 2004 : « L'environnement généalogique de Lionel de Marmier, un creusois pionnier de l'aviation et héros de la guerre 1939-1945 »

ont été réalisées à ce jour [3]. que j'adresse au musée de Bellegarde-en-Marche pour affichage. Ces textes sont également déposés sur mon site.

Qui sont ces aviateurs creusois disparus ? Tout d'abord dans le cadre de ces recherches, je relève ceux et celles qui sont nés et/ou domiciliés et/ou décédés dans le département.

Les aviateurs représentent 70 % des communes de la Creuse dont certains ont aussi un lien avec d'autres départements dont la Haute-Vienne et la Corrèze.

Sur les 402 aviateurs identifiés à ce jour, dont 321 sont présents sur le site, je comptabilise :
• 2/3 de « *volants* » ou « *Personnel Navigant Technique* », c'est-à-dire, les spécialités de pilote, copilote, mécanicien-naviguant, radionavigateur, observateur, mitrailleur, parachutiste… dont 12 marins-aviateurs (aéronavale).
Je n'ai pas eu accès au « *Personnel Navigant Commercial* » ; spécialités d'hôtesse de l'air et de steward.
• 1/3 de « rampants » (nom amical donné à ceux qui ne volent pas, ou plus) ou services auxiliaires.

Le premier décès (à ma connaissance) d'un pilote creusois, dans un accident d'avion, a eu lieu en 1911 (puis un autre en 1912). Ensuite arrive la première guerre mondiale, sur les 259 aviateurs combattants, 30 sont « *Morts pour la France* », le plus jeune avait 19 ans et le plus âgé, 45 ans. Au cours de la seconde guerre mondiale [4], 28 aviateurs âgés de 20 ans à 61 ans, sont « *Morts pour la France* » sur le territoire français et à l'étranger, . Il me faut aussi trouver les victimes de la guerre d'Algérie (mais il est difficile d'identifier les aviateurs) et celles de la guerre d'Indochine…
Concernant les civils (pilote de ligne, privé et/ou en aéroclub), 15 décès par accident aérien, entre 1924 et 1969, dont 11 en France mais aussi en Birmanie, au Congo, au Bénin et au Vénezuela.

Pour les aviateurs qui ont fait carrière dans l'Armée de l'Air, j'ai relevé 22 officiers supérieurs (grades de commandant, lieutenant-colonel et colonel) plus 3 généraux de division aérienne (dont 2 nés à Bellegarde-en-Marche) et 1 général d'armée aérienne.

A la suite de mes demandes, j'ai reçu 114 réponses positives et une réponse négative, sur les 121 familles contactées.

Actuellement, je poursuis la réalisation des biographies des aviateurs creusois et comme pour toutes recherches, c'est sans fin !

Si vous avez connaissance d'aviateurs non mentionnés dans la rubrique « *Aviateurs creusois* » sur ***www.airmemorialcreusois.fr*** et/ou de familles d'aviateurs mentionnés, je recueillerais vos informations avec la plus grande attention (par courriel via l'onglet « contact » ou par courrier auprès du CGHHML).

Je terminerai en remerciant tous les creusois et les non-creusois qui m'ont aidé dans cette belle aventure que je poursuis avec le projet d'édition d'un livre cette année. Je remercie aussi par avance toutes les personnes qui pourraient m'aider dans cette intéressante reconstitution.

Fernande Bonnemain

3 Cf ci-contre la fiche de Henri Morache.
4 Dont 10 FAFL, combattants qui ont rallié les « Forces Aériennes Françaises Libres » avant le 1er août 1943, suite à l'appel du 18 juin 1940.

Henri MORACHE (1896-1977)
Observateur – Commandant de Base



Henri Paul Morache est né le 24 octobre 1896 à 20 heures à Saint-Germain-les-Belles dans le département de la Haute-Vienne, région du Limousin.

Il est le fils d'Alphonse Morache (né le 2 janvier 1865 à Pékin en Chine, lieutenant de vaisseau) et de Jeanne Breuilh (née le 3 mars 1870 à Saint-Germain-les-Belle). Le couple, se marie le 30 janvier 1894 à Paris XVIIe.
La naissance d'Henri est déclarée par son grand-père maternel, Henri Breuilh (né le 31 décembre 1838 à Magnac-Bourg dans la Haute-Vienne), colonel d'artillerie de marine en retraite, officier de la Légion d'honneur.

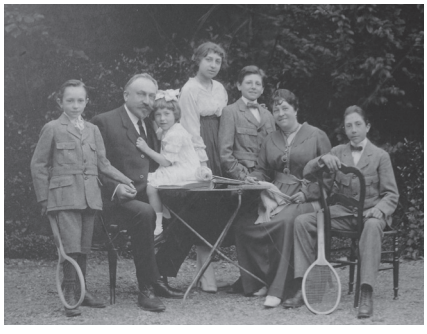

Photo à Dun-le-Palestel, Germaine, au centre, aînée de la famille Delafont (future Madame Morache) avec ses parents, sa sœur et ses trois frères dont André Delafont (futur aviateur) à gauche.

Henri se marie à Dun-le-Palestel, dans la Creuse (23), le 11 juin 1927 avec Germaine Delafont (1904-2005). Du couple naissent trois enfants ; Pierre en 1929, Mireille en 1934 et Guy en 1935.
En 1913, Henri est élève en 1ère année au Lycée Saint-Louis à Paris.

De la classe 1916, il s'engage volontaire, pour la durée de la guerre, le 18 mars 1915 à la mairie de Toulon dans le Var, dans la marine en tant que candidat à l'École Navale.
Sous le matricule n° 500, son signalement indique : cheveux noirs, yeux noirs, front ordinaire, nez moyen, visage rond, profession étudiant, niveau d'instruction 5 (bachelier). Le 1er avril 1915, Henri est affecté à la flottille torpilleurs et sous-marins à Brest dans le Finistère pour un mois de formation.

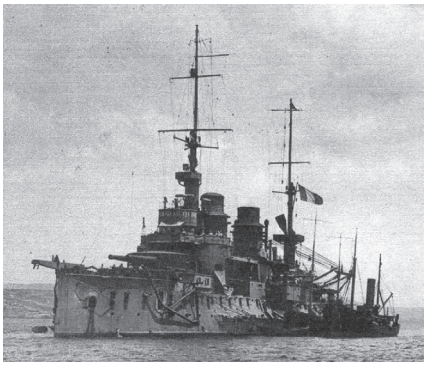

Au début du mois de mai 1915, il est envoyé à Toulon pour être embarqué sur le cuirassé *Gaulois* (photo) (dont son père est commandant) vers Moudros (Grèce) près des Dardanelles (Turquie) via Malte pour empêcher la sortie de la mer de Marmara (Turquie) des croiseurs allemands *Goeben* et *Breslau*.
Fin novembre 1915, l'ordre arrive de renvoyer en France tous les candidats à l'École Navale pour y préparer, à Rochefort en Charente-Maritime, le concours qui doit avoir lieu en avril 1916. Reçu au concours, Henri entre le 1er mai 1916 à l'École Navale installée à Laninon dans les locaux de la flottille des torpilleurs de Brest.

Le 1er octobre 1916, il est nommé aspirant de marine. Les équipages restent en mer, en moyenne 25 jours par mois. Puis Henri est embarqué sur le croiseur *D'Iberville* et en avril 1917, après avoir été promu EV2 (Enseigne de vaisseau de 2e classe), il embarque sur le cuirassé le *Mirabeau* puis sur le *Touareg*.
En 1918, Henri est breveté observateur aérien dans l'aviation maritime à Fréjus - Saint-Raphaël dans le Var et il effectue un stage de tir aérien à Cazaux en Gironde (33).

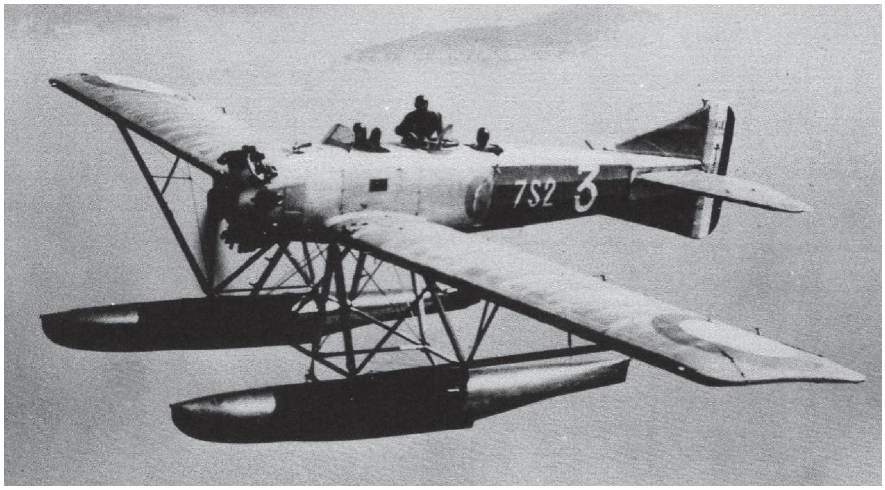

L'escadrille 7S2 du porte-hydravions *Commandant Teste*.

Il est affecté au Centre d'Aviation Maritime de Casablanca au Maroc, escadrille de six hydravions Donnet-Denhaut pouvant emporter 4 bombes de 30 kilos, avec un pilote et un observateur. Ces appareils ont 4 heures d'autonomie à environ 90 km/h sans instrument de navigation à bord, hormis un compas (instrument qui indique la direction du nord magnétique) et deux pigeons voyageurs… dont Henri aura l'occasion d'utiliser les services !!!

Le 1er juillet 1918, Henri est promu au grade d'EV1 (Enseigne de vaisseau de 1ère classe).
Suite à des maux d'oreille importants, Henri demande à quitter l'aviation et revient à Toulon où il embarque comme second sur le torpilleur *Sape* puis à l'escadrille de torpilleurs du Levant basée à Beyrouth (Liban), ensuite sur le contre-torpilleur le *Bison*. Fin 1920, Henri est envoyé à l'école de perfectionnement des enseignes de vaisseau à Brest et muté ensuite sur le Tonkinois.
Le 22 mai 1922, Henri est promu lieutenant de vaisseau (équivalent de capitaine dans les autres armées). Il entre à l'école de navigation sous-marine le 15 octobre 1922, certificat d'aptitude réussi le 3 février 1923, il embarque sur le sous-marin le plus gros du monde *Halbronn* (ex *U-139* allemand remis à la France après la Grande Guerre). Il obtient la médaille commémorative de Syrie-Cilicie le 16 mars 1923 et le même jour est autorisé à porter la Médaille de la Victoire (rubans aux couleurs de deux arcs-en-ciel juxtaposés par le rouge, avec un filet blanc sur chaque bord). En avril 1924, il entre comme élève à l'école des officiers-torpilleurs-électriciens.
En août 1927, Henri embarque successivement sur le croiseur *Voltaire*, le pétrolier *Rhin* et le contre-torpilleur *Aigle*.
En 1930, il est décoré de la « Croix Commémorative pour la guerre de Libération de 1914-1918 et l'Union » pour la libération de la Serbie.
Le 20 janvier 1931, il est nommé

chevalier de la Légion d'honneur puis le 22 juin 1939 promu au grade d'officier. Le 1er août 1933, Henri est désigné pour l'État-major de l'aéronautique de la 3e région à Toulon. Le 18 novembre 1934, il est promu capitaine de corvette.

Du 1er septembre 1935 au 1er septembre 1937, Henri est commandant de la base aéronautique navale de Saint-Mandrier dans le Var.

Du 2 septembre 1937 à juin 1939, il est en poste à Rochefort en Charente-Maritime.

En juillet 1939, Henri est nommé officier en second de la base aéronautique navale de Fréjus-Saint-Raphaël et, d'octobre 1940 à juillet 1941, puis directeur de cette base désormais désarmée. Du 15 août 1942 à 1945, il est commandement de l'école des mousses algériens à Alger et chef du 1er bureau à l'État-major de la Marine. Le 15 mars 1945, il est commandant de la marine à Bône en Algérie.

Le 10 septembre 1946, il reçoit la médaille commémorative française de la guerre de 1939-1945. En 1947, il est nommé sous-chef d'État-major.

En 1948, Henri demande sa mise à la retraite et le 22 avril 1952, la marine nationale lui confère le titre d'ingénieur diplômé de l'École Navale.

Il totalise 290 heures de vol en hydravion.

Henri Morache s'éteint dans sa 81e année, le 17 juillet 1977 à Dun-le-Palestel en Creuse. Il est inhumé dans le caveau familial Delafont-Morache du cimetière de cette commune.

Fernande Bonnemain

Sources & remerciements

Henri Delafont,
frère d'André Delafont
et beau-frère d'Henri Morache.

Philippe Dumas de la Roque,
époux de Mireille
et gendre d'Henri Morache.

Le colonel Thierry Duport
et Sylvie Dussot.

Les Archives Départementales de la Creuse à Guéret (23)
<www.creuse.fr >

Les Archives Départementales de la Haute-Vienne à Limoges (87)
<www.archives-hautevienne.com>

L'association Net-Marine
<www.netmarine.net/aero/bases/st-mandrier/index.htm>

Lucien Morareau de l'Ardhan
<www.aeronavale.org>

Mise en œuvre en 2011
par Fernande Bonnemain
<www.airmemorialcreusois.fr>

Musée de l'aviation
de Bellegarde-en-Marche
Dates et heures d'ouverture en 2012 :
du dimanche 24 juin
au dimanche 2 septembre,
tous les jours
de 15 h à 18 h, sauf les mardis.

BULLETIN D'ABONNEMENT À "D'ONTE SES"

REVUE D'HISTOIRE ET GÉNÉALOGIE DES LIMOUSINS
ÉDITÉE PAR LE CGHHML

Je soussigné(e) M. ou Mme _

Demeurant : _

_ _

_ _

_ _

Pour me permettre de recevoir les Bons de souscription des publications Hors séries de D'Onte ses, je donne mon adresse courriel :

_ @ _ _ _ _ _ _ _ _ _ _ _ _ _ _ _ _ _ _

SOUHAITE M'ABONNER À LA REVUE SEMESTRIELLE "D'ONTE SES" ÉDITÉE PAR LE CGHHML

Cochez les périodes d'abonnement qui vous intéressent

☐ **Abonnement à la revue "D'Onte ses" histoire et généalogie des Limousins deux numéros par an : 32 € (au lieu de 38 €) et j'économise 6 €**
Sortie en mars et octobre de chaque année, frais de port inclus en France métropolitaine

☐ **Abonnement à la revue "D'Onte ses" histoire et généalogie des Limousins quatre numéros pour deux ans : 62 € (au lieu de 76 €) et j'économise 14 €**
Sortie en mars et octobre de chaque année, frais de port inclus en France métropolitaine

Fait à le (date) Signature

Ci-joint le réglement de mon abonnement.

BULLETIN D'ABONNEMENT À RETOURNER À :
CGHHML / D'ONTE SES
54, RUE PIERRE ET MARIE CURIE - 87000 LIMOGES

BON DE SOUSCRIPTION

D'ONTE SES ? LES HORS SÉRIES

Je soussigné(e) M. ou Mme _ _ _

D'ONTE SES ?
LES HORS-SÉRIE
BON DE SOUSCRIPTION AU RECTO

MINUTES NOTARIALES DE CORRÈZE PERDUES ET RETROUVÉES
1461 - 1592
de Philippe FLORENTIN

Longtemps, j'ai cru que les minutes manquantes étaient perdues à jamais. Mais la réalité est toute autre. Bien des originaux, pour certains fort anciens, dorment encore dans des collections publiques ou privées, et il convient de les y dénicher. J'ai eu la vraie surprise de trouver des registres de la ville de Corrèze, pour les années 1461-1463 et 1470-1475 aux Archives Nationales, par hasard, pour 1575, 1583 et 1591-1592 dans une collection particulière. J'y ai pris en notice l'intégralité des 673 actes concernés (et de tous ceux qui les cancellent ou ratifient en marge).
Prendre des notices sur des actes notariés anciens est fort long. Pour Corrèze, Treignac et Turenne, ce sont 814 notices qui permettent de retrouver personnages, surnoms et villages de ces villes et de leurs environs, Orliac, Meyrignac, St Augustin, Sarran, Chaumeil, Bar, Vitrac, Veix, Tulle, Le Glandier, Chamboulive, Chamberet, Tarnac, Peyrissac, St Yrieix, Sarrazac, Ligneyrac et Brive, entre 1461 et 1592. J'espère que nombreux seront ceux qui y trouveront leur bonheur et qui donneront leurs encouragements pour poursuivre...

> prix exceptionnel : 20 €

LES SURPRISES DU SIÈGE ET TRAITÉ DE GIMEL
DU 24 AOÛT AU 24 DÉCEMBRE 1594

de Philippe FLORENTIN

Dès 1993 je tombais sur deux documents relatifs au siège de Gimel que je m'empressais de signaler au directeur des Archives de la Corrèze, Guy Quincy.
Bien plus tard, j'eus le bonheur de repérer plusieurs montres passées lors du siège et permettant d'éclairer plus encore celui-ci.
Réunir ces documents pour une publication m'a semblé intéressant pour tous ceux qui sont déjà allés ou qui, je l'espère, iront visiter les ruines de Gimel. Ce n'est pas Monségur, ce n'est pas Ventadour, mais quand même, c'est bien d'un château féodal et d'un siège de 4 mois qu'il s'agit, et ce n'est pas si fréquent de pouvoir déchirer ainsi le voile du passé de quelques pans de murs oubliés.

> prix exceptionnel : 20 €